E. M. DE St HILAIRE

HISTOIRE MILITAIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

SOUVENIRS INTIMES

Librairie A. MOUVEAU

108, Rue de Vaugirard

Paris

HISTOIRE MILITAIRE

DU CONSULAT

ET

DE L'EMPIRE


IMPR. Vve P. LAROUSSE & Cie
PARIS
RUE
MONTPARNASSE
19
PARIS



... La jolie fermière servit des œufs, des fruits, du laitage...
(t. III, p. 53.)

HISTOIRE MILITAIRE

DU CONSULAT

ET

DE L'EMPIRE

SOUVENIRS INTIMES

PAR

[illegible] M. DE SA[illegible]

PARIS

[illegible]

HISTOIRE MILITAIRE

DU CONSULAT

ET

DE L'EMPIRE

— SOUVENIRS INTIMES —

PAR

E. M. DE SAINT-HILAIRE

ÉDITION ILLUSTRÉE

DE

Gravures hors texte par les meilleurs Artistes

TOME CINQUIÈME

PARIS

A. MOUVEAU ET G. CAROLL, LIBRAIRES

103, RUE DE VAUGIRARD, 103




LIBRARY
MAY 06 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION.

Dans tous les temps, et à toutes les époques, la civilisation a fait surgir des complots contre les hommes que la Providence jette à la tête des peuples pour affermir leurs destinées ou cimenter les bases d'un nouvel édifice social. Alexandre porte, dans les plis de ses drapeaux victorieux, les arts et les sciences dans la Perse et dans l'Inde, et quatre conjurations successives, ourdies au milieu même de ses camps, éclatent contre lui. César augmente de six grandes provinces le territoire du grand empire; il rétablit les lois méconnues, ramène le commerce sur les bords du Tibre, ressuscite cette sainte liberté que les proscriptions de Marius et de Sylla avaient hideusement transformée en licence, et César, tant de fois menacé du poignard, tombe enfin sous celui de Brutus! Dans les temps qui touchent aux nôtres, ne voyons-nous pas Henri IV vainqueur des factions, menacé maintes fois par le poison ou le fer des assassins, succomber enfin sous le couteau de Ravaillac? En Angleterre, Cromwell, pour prix de la gloire et de la puissance qu'il donna à la Grande-Bretagne, se vit sans cesse poursuivi par les ennemis de son gouvernement, comme si l'assassinat était le salaire habituel des hommes d'élite qui travaillent incessamment à la grandeur et à l'indépendance des nations!

Napoléon, plus qu'aucun autre des grands hommes des temps modernes, devait subir cette loi de la fatalité. Fils de la Révolution, mais pur de ses excès, il s'attira, dès le commencement de son consulat, la

haine des républicains. Bientôt cette haine se grossit de celle des royalistes lorsque ceux-ci, après avoir inutilement essayé de lui faire jouer le rôle de Monck, se liguèrent, avec le reste des jacobins, pour renverser le colosse naissant qui réédifiait la prospérité publique à l'ombre des merveilles opérées par son génie. Cependant, il n'avait accepté l'héritage de la Révolution que, pour ainsi dire, *sous bénéfice d'inventaire.* En montant sur le pavois, il repoussa les hommes et les doctrines qui avaient fait de la France, pendant dix ans, un champ de deuil et de désolation. Son but, celui de toute sa vie, fut de rendre la France la plus puissante et la plus heureuse des nations, non-seulement par la gloire des armes, mais aussi par celle des sciences, des arts, et par celles, non moins nobles et non moins utiles, du commerce et de l'industrie. Ce programme, parfaitement connu des partis hostiles, leur ôtait tout espoir de succès; ils s'unirent alors dans le même but pour abattre, d'un seul coup, l'homme de génie et le bras de fer qui avaient enchaîné leurs détestables machinations.

Meurtrier de la liberté pour les républicains, usurpateur de la couronne de Louis XVI pour les royalistes, oppresseur des peuples pour un troisième parti qui recrutait ses séides au sein des sociétés secrètes de l'Allemagne, Napoléon était, pour tous, un obstacle, un épouvantail. Lui vivant, les partisans de la république, ceux de la royauté, ceux de la liberté allemande, ne pouvaient songer à proclamer leurs doctrines politiques. Les insensés ne voyaient pas que Napoléon, semblable à l'ange dont parle saint Jean dans l'Apocalypse, tenait dans sa forte main les clefs de l'abîme; qu'en s'efforçant de les lui arracher, ils ébranleraient le monde, et que de cet abîme sortiraient des maux incalculables qui réduiraient au néant liberté, couronne, indépendance, moralité et civilisation. L'heureuse étoile de Napoléon, ou plutôt les immuables décrets de la Providence, qui veille sur les hommes, ne permirent pas que le fer d'un fanatique vînt percer le cœur d'un héros: il était réservé à l'Angleterre d'abréger les jours du grand homme, en prodiguant au captif de Sainte-Hélène les tortures que le machiavélisme le plus perfectionné puisse inventer. Les ministres qui gouvernaient alors la Grande-Bretagne furent mieux inspirés que les assassins soudoyés par elle.

Dans cette longue série de tentatives meurtrières contre la vie ou la puissance de Napoléon, série que nous allons dérouler dans cet ouvrage, on verra que, de tous les fanatismes qui empoisonnent l'imagination, le fanatisme religieux, seul, n'aiguisa pas les poignards de l'assassinat. Cependant Napoléon combattit en Italie et en Espagne, ces terres classiques des exaltations et des croyances sans bornes! Cette remarque, qui n'a pas encore été faite, mérite une part dans les méditations des philosophes et des criminalistes. La loi pure et charitable du Christ est-elle mieux comprise depuis que le démon des révolutions a jeté sur le monde ses brandons de discorde? Ou bien, le même siècle qui avait produit un Marat, un Robespierre, un Carrier, était-il hors d'état de faire naître un Jacques Clément, un Ravaillac? Dieu, toujours miséricordieux pour l'humanité, lors même qu'il fait peser sur elle ses plus durs châtiments, semble ne pas permettre à la guerre, à la peste et à la famine de s'étendre ensemble sur la terre : ces fléaux y viennent cependant, mais ce n'est jamais que les uns après les autres et toujours après un certain laps de temps écoulé.

Les commencements d'un gouvernement nouveau sont presque toujours heureux : il n'en fut pas de même du Consulat. La première année fut une suite non interrompue de petites conjurations, d'obscurs complots, de sourdes trames contre Napoléon. Un événement décisif se préparait et mettait tous les esprits en mouvement, nous voulons parler de la bataille de Marengo. Les sentiments et les opinions fermentaient dans la capitale, et plus particulièrement dans les deux partis extrêmes, les républicains et les royalistes. Les mécontents nourrissaient l'espoir que celui qu'ils appelaient déjà le Cromwell de la France serait arrêté dans sa course, et que, élevé par la guerre, il périrait par la guerre. On était dans ces dispositions, lorsque, dans la soirée du 20 juin 1800, arriva à Paris un courrier du commerce, porteur de nouvelles de l'armée, annonçant que le 14, à cinq heures du soir, la bataille livrée près d'Alexandrie (celle de Marengo), avait tourné au désavantage de l'armée consulaire qui battait en retraite, bien qu'elle se battît encore. Cette nouvelle, répandue avec la rapidité de l'éclair, produit sur les esprits intéressés l'effet de l'étincelle électrique. On se cherche, on se rassemble, on va chez Chénier, chez Cour-

tois, chez Carnot; chacun prétend que : « Il faut tirer de la griffe du « Corse la République qu'il met en péril, pour la reconquérir plus « libre et plus sage; qu'un premier magistrat est indispensable, mais « qu'il faut que ce chef suprême ne soit ni dictateur, ni roi des soldats. » Tous les regards se portent sur Moreau, sur Jourdan, sur Bernadotte; ils se tournent même vers Carnot qui, sans s'engager en rien et même en repoussant toute solidarité, répond aux conspirateurs : « Attendez « encore, surtout pas de légèreté, point d'imprudence, rien d'osten- « sible ni d'hostile de votre part; on ne sait ce qui peut advenir. » Le lendemain un courrier, expédié par le premier Consul, arriva chargé des lauriers de la victoire; le désenchantement fut complet, et dans la nuit du 2 au 3 juillet le vainqueur de Marengo était de retour à Paris. La première chose qu'il fit fut d'envoyer querir Fouché, ministre de la police, auquel il dit :

« Eh bien! on m'a cru perdu; on a voulu essayer encore du Comité de salut public; je sais tout, et c'étaient des hommes que j'ai sauvés, que j'ai épargnés... Me croient-ils un Louis XVI?... Qu'ils osent, et ils verront... Ah! ils voulaient mettre Carnot à la tête du gouvernement... Il eût été incapable de garder deux mois l'autorité[1]. »

Mais le Consul s'abusait, ou plutôt il s'était flatté; il ne savait pas tout : ainsi il ignorait qu'une fois en route pour revenir à Paris, toutes les mesures étaient prises pour l'enlever et le faire disparaître comme Romulus au milieu des éclairs de la tempête.

Nous nous sommes un peu étendu sur cette première tentative essayée contre la vie de Napoléon, parce que les Mémoires contemporains l'ont passée sous silence, et que la plupart des historiens qui ont écrit sur le Consulat n'en ont parlé que d'une manière vague; et cependant cette conspiration doit tenir sa place dans l'histoire, où elle est désignée sous le nom de *complot du camp de Dijon*.

Il faut avouer que les partis politiques ont un instinct profond de ce qui les comprime ou les blesse; ils savent deviner la tête puissante qui

[1] Il serait injuste de rendre Carnot responsable des projets extravagants enfantés par des cerveaux brûlés, et dont lui, Carnot, n'avait aucune idée; sa conduite dans cette affaire fut irréprochable; le Comité qui dirigeait cette conspiration se composait de cinq personnes : Malet, Bazin, Gindre, Corneille et Lamarre.

les arrêtera dans leurs projets; alors, ils lui vouent une haine éternelle et la désignent à leur vengeance dans leurs plus extrêmes résolutions. Les familiers du Directoire et les habitués des clubs jacobins, irrités du dénoûment de la journée du 18 brumaire, moins peut-être que des résultats glorieux de Marengo, s'excitèrent au meurtre du Consul: « On conspire dans les rues, on conspire dans les salons », dit pour sa justification, devant ses juges, Joseph Aréna, qui avait voulu poignarder Napoléon à l'Opéra, le 18 octobre 1800. Trois de ces conspirateurs de carrefours, Melge, Veycer et Chevalier, furent successivement jugés et condamnés par des commissions militaires. D'autres, qu'on pourrait ranger parmi les conspirateurs de salons, convaincus d'avoir soudoyé et armé des assassins, furent emprisonnés temporairement. Cette seconde conspiration, qui n'avait aucune racine et qui n'était l'œuvre que de quelques misérables agents provocateurs, malgré l'accusation dirigée contre Joseph Aréna, Cerachi, Topino Lebrun et Demerville, aurait perdu, au grand jour des débats, toute sa gravité, si l'attentat du 3 nivôse (24 décembre 1800), dont nous allons dire quelques mots, ne fût venu réveiller les craintes du gouvernement et soulever l'indignation publique contre les jacobins qu'on supposait, mais à tort, être les auteurs de l'explosion de la rue Saint-Nicaise. Dès le lendemain de l'attentat, une instruction minutieuse commença contre ceux des prétendus conjurés que nous venons de citer. Ils comparurent devant une Cour de justice criminelle exceptionnelle, et tous trois, condamnés à mort, furent exécutés.

Il est des gens qui maintiennent dans leur opinion, sans doute parce qu'ils le croient, que Napoléon n'a jamais été brave. Un homme qui, de simple lieutenant d'artillerie, devient chef d'une nation comme la nôtre, ne peut être dépourvu de courage. Au surplus, la révolution du 18 brumaire et le complot d'Aréna attestent s'il en manquait.

On n'a jamais bien connu dans le public l'affaire de la machine infernale.

La police avait encore prévenu Napoléon qu'on cherchait à attenter à sa vie, et lui avait conseillé de ne pas aller à l'Opéra, où l'on savait qu'il devait se rendre le soir. A ce sujet, il avait fait venir, le

matin, Dubois, alors préfet de police, qui lui avait confirmé ses craintes en ajoutant :

« Je vous conseille donc, général, de ne pas sortir ce soir.

— Pourquoi cela ? avait demandé le Consul, tout en continuant de se promener dans son cabinet.

— Parce qu'ils peuvent être là une douzaine de brigands désespérés... Un coup de pistolet est bientôt tiré, un coup de poignard est facile à donner, et si un tel malheur arrivait, il ne faudrait s'en prendre qu'à...

— Qu'à vous, interrompit brusquement Bonaparte en s'arrêtant court devant le préfet de police.

— Permettez, général : nous ne pouvons répondre de la sûreté de votre personne si vous allez à l'Opéra, et cela est votre affaire et non celle de la police.

— Permettez vous-même, monsieur le conseiller d'Etat, ici chacun a son affaire, comme vous dites : la vôtre est de veiller sur moi et de me préserver de tout danger ; la mienne est d'aller ce soir à l'Opéra, attendu que *le Publiciste* l'a annoncé, et qu'il ne faut pas, ajouta-t-il en souriant, faire mentir les journaux. »

Voilà, croyons-nous, des preuves de courage qui ne sont pas équivoques, et ceux qui l'ont suivi sur le champ de bataille ne seraient point embarrassés d'en citer d'autres.

En 1801, un officier français, émigré en Russie, se trouvait dans la capitale. Le comte de Marcoff, ambassadeur de Paul Ier à Paris, le chargea de quelques commissions : le cabinet de Saint-Pétersbourg payait ses courses. Tout à coup, à son dernier retour en Russie, il est arrêté, ses papiers sont visités, et, après examen, il est déporté en Sibérie. La police française fit de vains efforts pour pénétrer les motifs de cette rigueur. Napoléon, en revenant de Tilsitt, dit au duc d'Otrante, à qui il avait demandé une note sur la famille de cet émigré :

« L'empereur Alexandre m'a assuré, dans nos conférences à Tilsitt, qu'il avait envoyé ce monsieur-là en Sibérie, pour s'être chargé de m'assassiner à Paris. »

Et cette affaire en resta là.

Trois ans plus tard, la conspiration dirigée par Georges Cadoudal

en personne, favorisée par Pichegru, et applaudie par Moreau, qui n'en fut que le complice, faillit avoir de plus funestes résultats, d'abord pour le gouvernement, puis pour l'Empereur. Cette conspiration est la seule qui, par ses ramifications, l'importance de ses vues, la capacité de ses chefs, ait pu balancer, quelques instants, la fortune de Napoléon.

Le 17 février 1806, un sieur Guillet, ancien paumier des princes, arriva de Paris au port de Gravesend, et informa Fox, alors premier ministre d'Angleterre, qu'il avait des communications de la plus haute importance à lui faire. Guillet, sur l'ordre du ministre, vint à Londres et lui fut présenté. Cet homme lui exposa alors la résolution et le plan qu'il avait formé pour se défaire de Napoléon. Son moyen consistait en une pièce d'artifice braquée derrière la grille du quai de Chaillot, et qu'on tirerait au passage de la voiture impériale. Fox en donna avis immédiatement à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures. « La loi anglaise, lui disait le ministre anglais dans sa dépêche, ne me donne d'autre action sur cet individu que celle « de le chasser du pays; mais je vais le retenir quelques jours encore « à Londres, pour donner le temps à votre gouvernement de prendre « ses mesures pour se mettre en garde contre lui. » Guillet fut arrêté en Allemagne ; il avoua son entrevue avec Fox, mais il soutint que cette proposition de meurtre était venue du ministre anglais lui-même. La police ne déféra point Guillet à la justice, mais elle l'enferma à Bicêtre, où il mourut deux ans après son entrée ; cet homme était âgé de soixante-quinze ans.

Le 12 octobre 1809, Napoléon passait à Schœnbrunn la revue de ses troupes, lorsqu'un jeune homme, vêtu comme les employés d'administration de l'armée, se glissa dans les rangs de l'état-major impérial et chercha à s'approcher de l'Empereur. Deux fois repoussé par le général Rapp, il revint deux fois à la charge. Enfin, arrêté par les gendarmes d'élite, on trouve sur lui un long couteau ; il déclare se nommer Strapps, être fils d'un ministre luthérien de Naïmbourg en Saxe, et être âgé de dix-huit ans. Ce jeune homme était un illuminé ; c'était le premier fruit de cette sombre philosophie tudesque qui avait enfanté les sociétés secrètes. Strapps avoua son crime et mourut, comme on

le verra, avec le courage d'un martyr, le jour même où l'artillerie annonçait la signature de la paix.

Un Polonais, se disant comte Pagowski, fut arrêté à Paris en 1810. On trouva dans ses papiers la copie d'une lettre qu'il avait adressée précédemment, de Hambourg, à l'empereur de Russie et dans laquelle il offrait à l'autocrate, en termes formels et motivés, d'assassiner Napoléon. Peut-être ce comte Pagowski ne voulait-il qu'attraper quelque argent au czar; mais des preuves positives d'espionnage pour le compte des Anglais le firent condamner par une commission militaire : il fut fusillé à la plaine de Grenelle en 1811.

Dès 1806, le général Malet avait essayé à Paris le triste drame qu'il y joua en 1812 avec plus de succès. Malet, homme d'une rare intelligence, républicain par conviction, n'avait, dans ces deux équipées, que lui seul pour confident. Selon nous, les historiens ont traité jusqu'à présent Malet trop légèrement : il y avait dans cet homme l'étoffe de deux Catilina et de trois Pinto; cependant le complot, ou, pour mieux dire, le plan subversif de cet *unique conjuré* tendait bien moins au meurtre de Napoléon qu'au renversement de son gouvernement; mais les périls les plus imminents devaient être, pour Napoléon, ceux qui l'attendaient au milieu même des compagnons de sa gloire et des objets de ses plus chères sympathies.

En 1813, des généraux voulurent l'enlever au milieu d'une revue. Des maréchaux, dit-on, profondément découragés par les désastres de la campagne précédente (celle de Moscou), invoquèrent sa mort. Cette défection morale prit un caractère plus sombre et plus ardent encore après la bataille de Dresde. Dès lors, rien ne fut plus capable de contenir l'intempérance des discours. Un jour le baron Fain, en sortant de la tente impériale, entendit un maréchal qui, au milieu d'un groupe d'officiers-généraux rassemblés pour l'*ordre*, proférait les plus sinistres pronostics. Le secrétaire de l'Empereur, frappé de l'impression que pouvaient en recevoir ces chefs de corps, en prévint Napoléon, qui se contenta de lui répondre :

« Que voulez-vous, ils sont devenus fous ! »

C'était précisément ce que ses lieutenants disaient de lui-même. En outre, une association secrète formée dans un régiment de gardes

d'honneur à Tours, commandé par M. de Ségur, n'était guère moins hostile; cependant, comme il n'y eut point de commencement d'exécution, on ne peut guère la ranger parmi les conspirations qui mirent les jours de Napoléon en danger; mais, l'année suivante, il fut positivement question de faire disparaître Napoléon. Il s'agissait de le frapper au fond de quelque défilé ou d'un bois écarté, de creuser une fosse et d'y ensevelir son corps sans laisser la moindre trace du crime. C'eût été la fin de Moïse, c'eût été celle aussi de Gustave-Adolphe et de Charles XII. Le fait de la disparition de Napoléon, entre les deux grandes batailles de Craone ou de Champ-Aubert, eût certainement fait changer la politique de l'Europe. L'Empereur finissant ainsi, avec toutes ses couronnes et toute sa gloire, Paris n'eût point capitulé; le drame de Sainte-Hélène n'eût pas eu lieu. Toutefois, il n'en fut pas ainsi; quelques-uns des conjurés, redoutant le ressentiment et les recherches que n'eussent pas manqué de faire les chefs de la garde impériale, jugèrent à propos de s'en ouvrir à leur commandant, le maréchal Lefebvre, qui répondit :

« Un moment, messieurs! je commande au nom de l'Empereur, et je vous préviens que je le défends ou que je le venge, n'importe ce qui arrive. »

Le lendemain, nouveau message : cette fois ce fut un général de brigade qui se chargea de porter la parole; mais, aux premiers mots, le brave duc de Dantzick l'interrompit en lui disant :

« Général, ceci devient par trop fort; si vous et les vôtres persistez dans vos mauvais desseins, je vais prévenir l'Empereur; ainsi renoncez à vos projets, ou je parle. »

L'envoyé demanda vingt-quatre heures pour faire sa réponse; et, le croirait-on? cette réponse fut que l'on consentait à ce que le maréchal fît part à Napoléon de la résolution prise contre lui; on faisait plus, on l'y engageait, dans l'espoir que cet esprit, jusqu'alors inflexible, serait peut-être ébranlé d'une telle résolution. Mais l'Empereur, sans paraître ni surpris ni ému, fit au maréchal sa réponse ordinaire :

« Je sais que j'ai affaire à des fous; ne vous occupez pas de semblables billevesées. »

Il fallait au grand homme une conjuration de rois pour amener sa

ruine et celle de la France ; et cette conjuration eut lieu ; et le grand attentat de Sainte-Hélène est là pour en témoigner. Aussi rien n'a-t-il manqué à la gloire de Napoléon.

Après l'abdication de Fontainebleau, au mois d'avril 1814, les conseils les plus sinistres furent donnés, à Paris, par des hommes exaltés. Les haines contre lui étaient si vives, que l'on discuta sérieusement si l'on ne se déferait pas de lui par l'assassinat. Un double complot fut alors formé. Le premier par Maubreuil, qui, de son propre aveu, aurait accepté l'horrible mission de poignarder l'Empereur à son départ de Fontainebleau pour l'île d'Elbe ; mais les assassins qui devaient le seconder n'osèrent se hasarder contre une quarantaine de lanciers qui formaient l'escorte, et ils se dédommagèrent sur les fourgons de la reine de Westphalie qu'ils pillèrent. L'autre complot avait été ourdi par des royalistes fanatiques. Il y a encore bien des mystères dans cet ordre donné à un agent secret de traverser la France et d'arriver à Valence avant l'illustre exilé... On sait qu'il n'échappa que par miracle aux assassins d'Orgon, de Canat et de la Callade.

Déjà, deux ans avant l'attentat de Strapps, un Saxon, mais d'une naissance presque illustre et d'une éducation achevée, le baron de La Sahla, était venu à Paris dans l'intention de tuer Napoléon. La police française, en garde contre les illuminés des Universités allemandes, le suivait depuis Erfurt et l'arrêta à l'*hôtel des Princes*, rue Richelieu, où il était descendu. La Sahla était armé de quatre pistolets et d'un poignard. Cet arsenal ambulant, joint aux discours inconsidérés qu'il avait tenus sur sa route et aux provocations qu'il adressait aux militaires qu'il rencontrait dans les rues de la capitale, ne contribua pas peu à son arrestation. La Sahla cependant obtint sa liberté et retourna en Saxe ; mais au commencement de 1815, il revint à Paris avec les mêmes idées et la même détermination.

Blucker avait alors son quartier-général à Namur ; c'est lui qui fit délivrer un passe-port à La Sahla. Ce dernier, pour mettre son projet à exécution, s'était procuré de la poudre fulminante : le 5 juin 1815, vers une heure de l'après-midi, en sortant de la Chambre des représentants, où l'Empereur assistait, La Sahla glissa dans la *rue de Bourgogne* et tomba sur le paquet d'argent fulminant qu'il avait dans la

poche de sa redingote. L'explosion, que cette chute détermina, le mutila horriblement ; arrêté et conduit à la Préfecture de police, après un premier interrogatoire on le conduisit presque mourant à Vincennes, où il demeura jusqu'à la seconde rentrée des alliés dans la capitale, c'est-à-dire jusqu'au mois de juillet suivant. Blucker, auquel il s'était recommandé, le fit rendre à la liberté, et on n'entendit plus parler de lui.

Nous ne chercherons pas à atténuer l'acte de clémence dont La Sahla fut une première fois l'objet ; mais les allures, les propos inconsidérés, l'outrecuidance excessive de ce jeune homme nous porteraient à le ranger plus volontiers dans la catégorie des séides que dans la classe des conspirateurs.

Au surplus, depuis 1809, les écoles, les ateliers, les cafés de la Saxe, de la Prusse et des autres parties de l'Allemagne, exhalaient des idées de meurtre et d'assassinat. Il existait même, dans plusieurs villes de la Silésie et de la Poméranie, sous la forme et le nom de *compagnies de l'arquebuse*, des réunions où l'on s'exerçait au tir, dans le but, avoué par les règlements, de porter des coups plus assurés à l'ennemi *de la patrie allemande*, à Napoléon.

Au milieu d'embûches de toutes sortes, sous le poignard des factions sans cesse tourné contre sa personne, perdant une à une les affections de ceux qu'il avait faits les premiers après lui, l'Empereur ne manifesta pas une seule fois, nous ne dirons pas de la crainte, mais même de la préoccupation. Après la tentative du 3 nivôse, comme après celle de Strapps à Schœnbrunn et les révélations du maréchal Lefebvre en 1814, il ne montra ni humeur, ni découragement ; cette grande âme était supérieure aux craintes ordinaires de l'humanité et savait maîtriser tous les sentiments d'égoïsme, de personnalité et de vengeance.

Napoléon avait eu l'intention de faire écrire l'histoire des conspirations tramées contre lui, et de placer au Musée d'artillerie, avec le nom de ceux qui les avaient conçues, les armes et les machines qui devaient servir à la perpétration du crime. Ce vœu du grand homme reçut un commencement d'exécution, mais il ne fut pas complétement rempli.

Et lorsqu'à Sainte-Hélène il rappelait les nombreux dangers qu'il avait courus au milieu des complots, et les conspirations qui

avaient surgi autour de lui au temps de sa puissance, il disait :

« Tous ces individus étaient des fanatiques, et malheureusement dans les têtes fanatisées il n'y a pas d'organe par où puisse pénétrer la raison. Pour pouvoir déraciner le fanatisme, il faudrait pouvoir s'endormir. En résumé, il n'y a que le fanatisme militaire qui soit bon à quelque chose, il en faut pour se faire tuer !... »

HISTOIRE

DES

CONSPIRATIONS ET ATTENTATS

CHAPITRE I.

LA MACHINE INFERNALE.

1800.



I



Une après-dînée du mois de décembre 1800, Napoléon manifeste à Joséphine le désir d'aller au *théâtre de la République et des Arts* (l'Opéra) avec elle et ses deux enfants, Eugène et Hortense de Beauharnais (plus tard reine de Hollande); le jour fut choisi et fixé au surlendemain. En même temps il lui avait recommandé de ne pas se faire attendre, comme c'était un peu son habitude, et de se tenir prête à partir à sept heures et demie : l'heure du dîner devait être avancée à cet effet.

Le surlendemain, à cinq heures de l'après-midi, le premier Consul descend chez sa femme, croyant la trouver à sa toilette. Il n'est pas peu surpris de la voir étendue sur le petit canapé de son boudoir, avec sa fille assise à côté d'elle.

« Allons donc, paresseuse, lui dit-il en riant, il faut t'habiller

et venir dîner; ne te rappelles-tu pas que nous allons ce soir à l'Opéra? C'était convenu avant-hier... Tu n'es pas seulement coiffée! A quoi donc penses-tu?

— Il est vrai, répond Joséphine; mais, tu le vois, je souffre; j'ai ma migraine.

— Ce n'est pourtant pas ton jour!... Allons, viens toujours; tu mettras un des nouveaux cachemires que tu as reçus.

— Je t'assure, Bonaparte, que ce n'est pas un caprice. Tiens, vois toi-même, j'ai une fièvre affreuse. »

Et, en disant ces mots, elle lui tend le plus joli bras qu'on puisse voir.

« En effet, dit Napoléon devenu pensif, tu es brûlante; couche-toi et bois de l'eau sucrée, cela ne sera rien. Veux-tu que j'envoie chercher Corvisart?

— C'est inutile pour ce soir.

— Alors, reste tranquille. Au lieu d'aller au spectacle, moi, je vais aller travailler; ta fille te tiendra compagnie : nous irons à l'Opéra un autre jour. Je reviendrai te voir bientôt : dors. »

Napoléon baisa la main de sa femme et se retira en marchant sur la pointe des pieds, après avoir recommandé à Hortense de faire boire de l'eau sucrée à sa mère.

Joséphine se mit au lit, et ne tarda pas à s'assoupir. Cette indisposition n'était alors qu'un léger accès de fièvre qui, sur les huit heures, devint très-fort.

A neuf heures, Napoléon entre sans bruit dans la chambre de sa femme, et demande à voix basse à Hortense, qui lisait, assise au pied du lit de sa mère qu'elle n'avait pas quittée de la soirée, comment allait la malade.

« Général, elle ne va pas bien! répond-elle.

— Bah! bah! votre mère s'écoute trop; qu'elle fasse comme moi!

— Et que fais-tu, toi? lui demanda Joséphine qui ne dormait pas.

— Je ne fais rien, parce que, en pareil cas, c'est ce qu'il y a de mieux à faire; demande à qui tu voudras.

— Laisse-moi donc; personne n'est plus douillet que toi. Je te dis que je suis très-malade, moi!

— Alors je vais écrire au pape pour qu'il t'envoie sur-le-champ son petit bonhomme de bois.

— Tu plaisantes toujours; envoie-moi plutôt Corvisart, je veux qu'il me tâte le pouls... Qu'est-ce que c'est donc que ce petit bonhomme de bois dont tu parles?

— Ma chère amie, c'est *Il Bambino!*... Les révérends pères Récollets viendront ici tout exprès te l'apporter dans leur carrosse. Ils se placeront à tes côtés, et ils y resteront, à mes frais, bien entendu, jusqu'à ce que tu sois morte ou guérie.

— Tout cela ne me dit pas ce que c'est que ton Bambino, ajouta Joséphine en souriant.

— C'est un petit Jésus de bois que l'on porte, à Rome, aux gens qui sont très-malades et surtout très-riches, lorsque déjà les médecins les ont abandonnés.

— Oh! oh! je n'en suis pas encore là.

— Ce petit bon Dieu est toujours en course, continua Napoléon; on se bat souvent à la porte du couvent pour l'obtenir. L'été surtout, il est singulièrement occupé, quoiqu'il fasse payer ses visites plus cher, en raison de la chaleur; mais maintenant que nous sommes en nivôse, probablement je l'aurai à meilleur marché, en marchandant un peu. Parle? ajouta le premier Consul en essayant de garder son sérieux; pour peu que tu le désires, je te donne ma parole que j'expédie à l'instant un courrier à Rome.

— Laisse-moi tranquille avec ton Bambino; tu as tort, Bonaparte, de plaisanter avec ces choses-là. Envoie-moi Corvisart, voilà tout ce que je te demande.

— Au fait, cela sera plus facile, plus vite fait, et ne coûtera pas si cher. »

Après avoir souhaité le bonsoir à sa femme et à sa belle-fille,

Napoléon se retira et ne revint que le lendemain; mais alors Joséphine allait beaucoup mieux, sa fièvre avait entièrement disparu. Corvisart n'avait pas été appelé. Elle ne regrettait que le spectacle qu'elle avait manqué; aussi se promit-elle de ne pas laisser échapper la première occasion qui se présenterait d'y aller, avec un de ses nouveaux cachemires, ses enfants et son mari. Elle n'attendit pas longtemps. La semaine suivante, elle était au salon avec sa belle-sœur Mme Murat, le général Lannes, Bessières et l'aide de camp de service, le capitaine Lebrun, tandis que Napoléon était rentré dans son cabinet pour y travailler avec Bourrienne. On vint à parler musique, et naturellement l'Opéra fut mis sur le tapis. Mme Murat, qui avait peut-être plus que sa belle-sœur le désir d'aller s'y faire admirer, dit qu'on devait y exécuter, le soir même, le grand oratorio de la *Création* d'Haydn, et que c'était un spectacle magnifique à voir.

« Bon ! s'écrie Joséphine, voilà une bonne occasion. Capitaine, dit-elle à Lebrun, voulez-vous avoir la bonté d'aller commander le piquet d'escorte?

— Mais, maman, dit Hortense, si le premier Consul ne veut pas venir avec nous?

— Il viendra, ma chère amie.

— Ce n'est pas moi, mesdames, qui me chargerai de l'y engager, si vous voulez bien y consentir, dit Lannes; car le général n'avait pas l'air de trop bonne humeur à dîner : l'avez-vous remarqué?

— Il est comme cela depuis huit jours, reprit Joséphine; il n'y faut pas faire attention.

— Moi, je m'en charge, madame, dit tout aussitôt Bessières, à condition que vous me permettrez de vous accompagner.

— Certainement! » fit Mme Murat.

Et Bessières ainsi que Lannes, suivis de l'aide de camp de service, sortirent du salon.

Quelques instants après, Duroc vint annoncer que son général irait volontiers à l'Opéra; mais que, ne voulant pas perdre de temps,



La voiture du premier Consul était parvenue à l'extrémité du Carrousel... Quand tout-à-coup une explosion terrible se fit entendre... (t. III, p. 21.)

il va partir sur-le-champ en emmenant avec lui, dans sa voiture, Lannes, Bessières et Lebrun. Duroc s'offrit alors de remplacer Bessières auprès de ces dames : on l'accepta.

Cinq minutes s'étaient à peine écoulées, que Joséphine aperçoit la voiture dans laquelle était monté son mari déboucher rapidement dans le Carrousel.

« Et vite! et vite! Hortense, s'écrie-t-elle; donne-moi mon châle ; voilà Bonaparte déjà parti : je voudrais tâcher d'arriver en même temps que lui. »

Une de ses femmes lui apporte les cachemires qu'elle avait reçus récemment de Constantinople. Elle en prend un au hasard, et le jette négligemment sur ses épaules; puis, saisissant ses gants et son éventail :

« Allons, ma sœur, êtes-vous prête? dit-elle à Mme Murat.

— Permettez, madame, s'écrie Duroc, ce châle n'est pas posé avec assez de grâce sur vos épaules.

— Trouvez-vous, Duroc? En ce cas, drapez-le vous-même, comme vous m'avez dit, à l'égyptienne.

— Dépêchez-vous donc, ma sœur; vous êtes très-bien comme cela, dit Mme Murat impatiente de partir : mon frère doit être arrivé maintenant. »

La voiture du premier Consul était déjà parvenue à l'extrémité du Carrousel, que celle de Joséphine était encore dans la cour du château, quand tout à coup une explosion terrible se fait entendre!... C'est celle causée par la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, à laquelle Napoléon, comme on sait, n'échappa que par miracle. Saint-Régent, un des principaux conjurés, s'était placé au milieu de cette rue ; un grenadier de l'escorte du premier Consul, le prenant pour un véritable porteur d'eau, qui par entêtement ne voulait pas se ranger lui et son tonneau, lui appliqua sur les épaules quelques légers coups de plat de sabre qui le firent s'éloigner. Napoléon passa, et l'explosion n'eut lieu qu'entre sa voiture et celle de sa femme.

A ce bruit étrange, Joséphine jette les hauts cris. Les glaces de sa voiture sont brisées; Hortense elle-même est légèrement blessée au bras d'un éclat de verre. Voyant tout le monde fuir en désordre, elle ne veut pas passer outre sans, au préalable, connaître la cause d'une explosion aussi extraordinaire. Duroc s'est élancé de la voiture presque aussitôt pour savoir ce que ce peut être. Il revient un quart d'heure après en annonçant que ce n'est qu'un accident causé par l'imprudence d'un armurier de la rue de la Loi (Richelieu), et il se hâte d'ajouter que ni le premier Consul, ni aucun de ceux qui l'accompagnaient n'ont eu le moindre mal; que cependant les chevaux ont eu peur, mais qu'il vient de voir son général, calme et paisible dans sa loge, occupé à lorgner les spectateurs et à causer avec Fouché.

Joséphine continua sa route, en passant cependant par un autre chemin que la rue Saint-Nicaise. Et lorsqu'elle entra dans sa loge, située à l'avant-scène, positivement en face de celle occupée par le premier Consul, celui-ci lui fit avec la main un signe très-amical. Bientôt la triste vérité lui fut connue. Elle fut près de se trouver mal; sa fille souffrait beaucoup de son bras, qu'elle avait entouré de son mouchoir. Quant à Mme Murat, elle n'était occupée qu'à compter le nombre des musiciens qui étaient dans l'orchestre.

La nouvelle de l'événement se répandit un peu plus tard parmi les assistants. L'agitation fut portée à l'extrême; mais l'attitude calme de Napoléon tranquillisa tous les spectateurs, et l'opéra continua comme s'il ne se fût rien passé d'extraordinaire. Le premier Consul, Joséphine et sa fille restèrent jusqu'à la fin.

De retour aux Tuileries, aussitôt que Napoléon vit entrer sa femme dans le salon, où il était arrivé quelques minutes avant elle, il courut l'embrasser affectueusement et lui dit presque en souriant :

« Ces coquins de jacobins voulaient me faire sauter! Et toi, tu as dû l'échapper belle? »

La mère et la fille ne lui répondirent qu'en fondant en larmes.

« Est-ce donc vivre, s'écria Joséphine, que de redouter sans cesse des assassins!

— Aussi ai-je lavé la tête à Fouché de la bonne manière! ajouta Napoléon.

— A ta place, je ne voudrais plus rien avoir à démêler avec cet homme ; il me fait peur.

— Que veux-tu? est-ce que je puis me passer de lui maintenant?... Il est habile : je saurai toujours en tirer parti... Et puis, sois tranquille, ma chère amie, cette affaire me mènera plus loin qu'on ne pense, va!... »

En effet, quatre ans plus tard, Napoléon était Empereur.

II

Le lendemain, des députations du Conseil d'État, du Sénat, du Corps législatif et du Tribunat accoururent aux Tuileries pour féliciter le premier Consul de ce qu'il avait échappé au danger, et pour l'inviter, en même temps, à sévir contre les auteurs de l'attentat. Boulay de la Meurthe, qui porta la parole au nom du Conseil d'État, termina son discours en disant : « Il est temps enfin, « citoyen premier Consul, de satisfaire au vœu national en prenant « toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. »

— Oui, citoyens, répondit Napoléon, *je prendrai des mesures* contre les *septembriseurs!*... Tant que cette poignée de brigands m'a attaqué directement, j'ai dû laisser aux lois le soin de les punir; mais puisqu'ils viennent, par un crime sans exemple, de mettre en danger une partie de la population et de la cité, le châtiment que je leur réserve sera aussi prompt qu'exemplaire!... »

Il faudrait avoir vu la figure de Bonaparte, son geste toujours rare, mais expressif, pour se faire une idée de la manière avec laquelle il prononça ces paroles.

Les députations s'étant retirées, il ne restait plus dans le *salon de*

la Paix, où elles avaient été reçues, que quelques conseillers intimes et les ministres de l'intérieur et de la police. Ce dernier essayait de prouver à son collègue (Lucien Bonaparte) que les royalistes émigrés, aidés de l'Angleterre, avaient seuls ourdi et exécuté le complot, lorsque Napoléon, qui avait accompagné Boulay de la Meurthe jusqu'à la porte, revint sur ses pas, et s'adressant à Fouché, qu'il avait écouté un moment, l'interrompit en lui disant avec vivacité :

« Allons donc! vous ne ferez prendre le change ni à mon frère ni à moi ; il n'y a dans cette affaire ni nobles, ni chouans, ni prêtres; il n'y a que des septembriseurs, des scélérats couverts de crimes, et qui sont en conspiration permanente, en révolte ouverte, en *bataillon carré* contre tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement de la Révolution. Ce sont de prétendus patriotes renforcés, des peintres, des sculpteurs, de misérables histrions [1], qui ont l'imagination ardente et un peu plus d'instruction que le peuple avec lequel ils vivent, et sur lequel ils exercent une sorte d'influence lorsqu'ils sont ensemble au cabaret. »

Ceux des conseillers d'Etat qui étaient présents abondèrent dans cette opinion et ne se gênèrent pas pour attaquer ouvertement Fouché, qui, du reste, était généralement détesté par eux. Quant à ce dernier, dès qu'il avait entendu toutes ces déclamations, il s'était retiré sans affectation dans l'embrasure d'une croisée, et là, seul, le visage affreusement pâle, il ne disait rien : on le regardait déjà comme un homme perdu : un de ceux qui avaient le moins vociféré contre le ministre de la police en eut pitié, et s'approchant de lui :

« Qu'est-ce que tout cela signifie? lui demanda-t-il; pourquoi ne vous défendez-vous pas?

[1] Ici Napoléon faisait allusion au complot Ceracchi et Aréna, qui avait eu lieu trois mois auparavant, et dans lequel un obscur chanteur des chœurs de l'Opéra, nommé Floridor, avait été impliqué, ainsi qu'un maître de danse.

— Laissez-les dire, répondit Fouché avec un sourire forcé, je ne veux compromettre ni la sûreté de l'État ni personne..., je parlerai quand il en sera temps... Rira bien qui rira le dernier.

— Il nous faut absolument trouver un moyen de faire prompte justice des auteurs et des complices de l'attentat d'hier, dit Napoléon à ceux qui l'entouraient. Les sections de législation et de l'intérieur se réuniront aujourd'hui même, à deux heures, pour délibérer; je les ai fait convoquer à cet effet. Depuis plusieurs jours, nous nous occupons de *tribunaux spéciaux* pour distraire de la juridiction ordinaire ceux qui attaquent et pillent les diligences sur les grandes routes; je veux parler de ces brigands, connus sous le nom de *chauffeurs*, qui désolent les campagnes. Je suis d'avis qu'il suffit d'ajouter un article au projet de loi pour attribuer aux mêmes tribunaux la connaissance des crimes contre l'Etat.

— Je pense comme vous, citoyen premier Consul, dit un des conseillers d'Etat; il ne faut pas faire une loi dans cette circonstance; il vaut mieux fondre tout dans le projet sur les tribunaux spéciaux.

— Tout le monde ne sera pas de cet avis, dit une voix derrière le groupe.

— Si on ne le veut pas, répliqua vivement Napoléon, je trouverai bien le moyen de faire juger ces scélérats par une commission militaire. »

Au même instant le préfet de police Dubois entra dans la galerie et s'avança vers le premier Consul, qui lui dit dès qu'il l'aperçut :

« Je serais bien malheureux si, dans cette circonstance, j'avais été préfet de police.

— Citoyen premier Consul, répondit Dubois avec beaucoup de calme, une bonne police consiste à maintenir la sûreté et la tranquillité publiques, à prévenir les séditions; mais il est impossible de deviner ce qui se passe dans la tête d'un fou. Il y a probablement très-peu de conjurés. Ce n'est guère que par les révélations de quel-

ques initiés qu'on peut découvrir les complots de cette espèce. Cependant la police est en mouvement, et j'espère...

— Il n'y a rien à espérer avec un ministre de la police tel que Fouché, interrompit Rœderer, l'un des plus acharnés contre lui ; on ne peut laisser les jours du premier Consul à la merci d'un homme qui ne passe son temps qu'à s'occuper de filles publiques et de tripots.

— Allons, allons, Rœderer, point de personnalités, dit Napoléon en lui imposant silence avec un geste de la main. Je suis persuadé que Fouché a déjà fait son devoir; c'est à nous d'aller faire le nôtre : venez avec moi. »

Et suivi de plusieurs conseillers d'Etat, il s'achemina lentement vers la salle du conseil, appuyé sur le bras de Rœderer, auquel il fit à voix basse des représentations sur ce qu'il appelait *ses élans mal dirigés.*

III

Dans cette première séance où les trois Consuls assistèrent, on arrêta définitivement la rédaction des deux articles additionnels à la loi sur les *tribunaux spéciaux.* Le premier leur attribuait la connaissance des *attentats contre la sûreté des membres du gouvernement;* le second donnait aux Consuls le droit d'expulser de Paris les hommes dont la présence leur paraîtrait compromettre la sûreté de l'Etat, et celui de les déporter en cas de violation de leur exil. Au moment où Portalis se levait pour donner lecture des articles, Napoléon prit la parole et dit :

« L'action d'un tribunal spécial est encore trop lente, trop circonscrite. Il faut une vengeance plus éclatante pour un crime aussi atroce; il faut qu'elle soit rapide comme la foudre : il faut du sang !... Il faut fusiller autant de coupables qu'il y a eu de victimes, déporter les autres, et profiter de cette circonstance pour purger la République. Cet attentat est l'œuvre d'une bande de septembriseurs qu'on trouve

mêlée à tous les crimes de la Révolution. Lorsque le parti verra son quartier-général frappé, le reste rentrera dans le devoir, les ouvriers reprendront leurs travaux, et dix mille individus qui, en France, tiennent encore à ce parti et sont susceptibles de repentir, l'abandonneront entièrement. Ce grand exemple est nécessaire pour rattacher la classe intermédiaire à la République ; mais il est impossible de l'espérer tant que cette classe se verra menacée par une centaine de loups enragés qui n'attendent qu'un moment favorable pour se jeter sur leur proie. Dans un pays où les brigands restent impunis et survivent à toutes les crises révolutionnaires, le peuple n'a point de confiance dans le gouvernement des honnêtes gens timides et modérés, s'il ménage toujours les méchants qui peuvent toujours lui devenir funestes. Dans ce cas, il faut pardonner, comme Auguste, ou prendre une grande mesure qui soit une garantie pour l'ordre social. Lors de la conjuration de Catilina, Cicéron fit immoler les conjurés et dit qu'il avait sauvé son pays. Je serais indigne de la grande tâche que j'ai entreprise et de la mission qui m'a été confiée si je ne me montrais pas sévère dans une telle occurrence. La France et l'Europe se moqueraient d'un gouvernement qui laisserait impunément miner un quartier de Paris, ou qui ne ferait de ce crime qu'un procès criminel ordinaire. Il faut considérer cette affaire en homme d'Etat. Ce n'est pas, au surplus, pour moi que je parle : j'ai bravé d'autres dangers, ma fortune m'a préservé et je compte encore sur elle ; mais il s'agit ici de l'ordre social, de la morale publique et de la gloire nationale. »

Ce discours changeait entièrement l'état de la question. Il ne s'agissait plus de juger d'après une loi à faire, mais de condamner et de déporter, par mesure de salut public, non des coupables avérés, reconnus, mais, à tout hasard, des hommes de la Révolution que l'on désignait, à tort ou à raison, comme des scélérats. Cette violence répugna au Conseil. La discussion devint froide et languissante sur la nécessité d'une telle mesure, sur la forme de son exécution ; Napoléon revenait toujours à son opinion primitive. Les orateurs tournaient autour de cette question, sans oser l'aborder franchement :

celle de savoir à quelle nuance politique appartenaient les coupables. Truguet, le premier, en eut le courage.

« Sans doute, dit-il, il faut que le gouvernement ait des moyens extraordinaires de se défaire des scélérats; mais il y en a de plus d'une espèce. On ne peut se dissimuler que les émigrés menacent les acquéreurs des domaines nationaux, que d'anciens prêtres fanatiques égarent le peuple des campagnes, que les agents de l'Angleterre s'agitent, que l'esprit public est corrompu par des pamphlets, que la révolte se ranime dans la Vendée...

— Un moment, citoyen Truguet! interrompit le premier Consul; de quels pamphlets voulez-vous parler?...

— Des pamphlets qui circulent publiquement...

— Mais encore, quels sont-ils?...

— Parbleu! citoyen premier Consul, vous les connaissez aussi bien que moi : quand il ne s'agirait que de celui qui a établi un parallèle entre César, Cromwell et vous [1]!... »

A ces mots, le rouge monta au visage de Napoléon, qui se leva avec vivacité, et interrompant Truguet :

« Je demande la parole! s'écria-t-il. Je vois avec douleur qu'il y a ici des gens qui parlent un peu... *vite*... et qui ne réfléchissent pas assez à l'impression que leurs paroles peuvent laisser dans les esprits. Oui, citoyen Truguet, ajouta-t-il en regardant fixement ce conseiller d'État, qui s'était levé à son tour, ce que je dis est pour vous. Au surplus, je ne me formaliserai pas du reproche que vous semblez m'adresser directement; nous sommes ici en famille, et tous nous devons avoir les uns pour les autres de l'indulgence et nous pardonner les écarts auxquels le feu de la discussion peut nous entraîner. N'en parlons plus, reprit-il avec un peu plus de calme;

[1] Ce pamphlet, dont le titre était *Parallèle entre César, Cromwell et Bonaparte*, avait pour but l'établissement de l'hérédité du premier Consul en France. Il était sorti du ministère de l'intérieur. Fouché, qui n'aimait pas Lucien Bonaparte, lui avait conseillé de publier cette brochure, afin de le brouiller tout à fait avec son frère, qui ignorait complétement cette intrigue. Fouché réussit parfaitement : Lucien fut disgracié et remplacé au ministère de l'intérieur par Chaptal.

mais on ne me fera pas prendre le change par des déclamations. Les scélérats sont connus, ils sont signalés par la nation; ce sont les septembriseurs, je vous l'ai déjà dit. Ce sont ces hommes, artisans de tous les crimes, et qui ont toujours été défendus ou ménagés par de misérables ambitieux subalternes. On parle de nobles et de prêtres! veut-on que je proscrive pour une qualité? veut-on que je déporte trois mille prêtres, des vieillards inoffensifs? Veut-on que je persécute les ministres d'une religion professée par la plus grande partie des Français et par les deux tiers de l'Europe? Lorsque George Cadoudal a voulu remuer dernièrement, il a attaqué les prêtres qui restaient fidèles au gouvernement. La Vendée n'a jamais été plus tranquille, et s'il s'y commet quelques attentats partiels, c'est qu'il est impossible d'y éteindre tout à coup les ressentiments particuliers. Il faudrait, sans doute, que je renvoyasse la majeure partie des membres du Conseil d'Etat; car, à l'exception de deux ou trois, on dit partout que ce sont des royalistes. L'autre jour, ne m'a-t-on pas accusé d'aristocratie, moi! N'a-t-on pas dit que le citoyen Defermon était un agent royaliste? Il faudrait que j'envoyasse le citoyen Portalis à Sinnamary, le citoyen Devaisnes à Madagascar, et que je me composasse un Conseil à la Babeuf! Me prend-on pour un enfant? Faut-il déclarer la patrie en danger? La France a-t-elle jamais été dans une plus brillante situation depuis la Révolution; les finances en meilleur état, les armées plus victorieuses, l'intérieur plus paisible? J'aime bien que des hommes, qui n'ont jamais figuré dans les rangs des véritables amis de la liberté, témoignent pour elle de si vives inquiétudes! Ne croyez pas, citoyen Truguet, que vous vous sauveriez en disant : *J'ai défendu les patriotes au Conseil d'Etat.* Ces prétendus patriotes, que vous voulez défendre, vous immoleraient comme nous tous. »

Après cette improvisation, prononcée avec la force et l'éloquence de la conviction, Napoléon leva brusquement la séance et descendit de son bureau sans même s'entendre avec le second Consul sur la convocation de la prochaine séance; mais lorsqu'il vint à passer

devant Truguet, celui-ci sortit de son rang, s'avança et lui dit quelques mots à voix basse; le premier Consul répliqua tout haut en hâtant le pas :

« Allons donc! citoyen Truguet, tout cela est bon à dire chez Mme Condorcet ou chez Maillat Garat, mais non dans un conseil où siégent les hommes les plus éclairés de la France; vous me feriez croire que vous *jacobinisez* encore. »

Et sans laisser le temps à l'huissier du conseil, qui lui avait ouvert la porte de la salle, de la refermer, il la tira brusquement sur lui en répétant encore d'un ton dérisoire :

« Allons donc! allons donc! »

Tous les conseillers furent affectés d'une scène qui, selon eux, avait porté atteinte à la dignité de la magistrature et à la liberté des opinions. Bien que les uns prétendissent que Truguet avait eu le premier tort en abordant un peu brutalement une question aussi délicate, les autres soutinrent que le premier Consul avait été trop loin, cette fois, en l'apostrophant omme il l'avait fait à sa sortie; et pour le lui faire comprendre il fut résolu qu'aucun d'eux n'irait, le soir, au cercle de Mme Bonaparte, quoique ce fût une habitude lorsque, dans la journée, il y avait eu séance du Conseil d'État présidée par son mari.

Napoléon ayant vu la soirée se passer sans qu'aucun conseiller d'État se fût présenté dans le salon, en fit l'observation devant les personnes qui étaient présentes.

« Est-ce qu'ils me bouderaient aujourd'hui? dit-il; c'est possible. Je me suis un peu emporté; je leur ai déclaré qu'il fallait frapper comme la foudre, j'ai même assez malmené Truguet, qui n'a pas renoncé à ses vieilles habitudes. Eh bien! puisqu'il en est ainsi, tant mieux, je vais en profiter pour aller tirer au clair l'affaire du pamphlet qu'il m'a jeté au visage; au moins saurai-je à quoi m'en tenir avec lui; puis à la prochaine séance je les attends de pied ferme. »

IV

Le surlendemain du jour où le premier Consul avait admonesté tout haut et si vivement le vice-amiral Truguet à l'issue de la séance, Cambacérès avait convoqué chez lui les deux sections de législation et de l'intérieur ; tous ceux qui en faisaient partie, Truguet excepté, se rendirent à l'invitation du deuxième Consul. Dans cette séance préparatoire, Rœderer fit circuler parmi ses collègues, pour la signer, une déclaration qu'il avait rédigée la veille, et dans laquelle il proposait de changer le ministre de la police, ainsi que le personnel de son administration.

« Je me déclare officiellement l'ennemi de Fouché! s'écria-t-il ; ce sont ses liaisons avec les terroristes, les ménagements qu'il a toujours eus pour eux, et les places qu'il leur a données auprès de lui, qui les ont encouragés à commettre cet attentat. »

Cette sortie de Rœderer contre le ministre de la police, que déjà l'opinion publique accusait de reste, parut peu généreuse et intempestive aux membres du Conseil, qui ne donnèrent aucune suite à l'accusation et à la proposition : Cambacérès prit alors la parole :

« Je sais positivement, dit-il, que le premier Consul insiste sur la nécessité d'attribuer au gouvernement un pouvoir extraordinaire, et désire que la section de législation rédige un projet de loi à présenter au Corps législatif : qu'en pensez-vous? »

La plupart des membres persistèrent dans l'avis que les articles additionnels au projet sur les tribunaux spéciaux étaient suffisants.

« Cela n'empêchera pas le Conseil d'en discuter l'utilité ou les inconvénients, dit Portalis; le premier Consul aime les discussions, pourvu qu'on n'y mêle ni amertume ni personnalités. »

Cette observation, qui était juste, s'appliquait autant à Rœderer, au sujet de Fouché, qu'à Napoléon, relativement à ce qui s'était passé entre lui et Truguet. Ce projet fut donc rédigé séance tenante. et après qu'on en eut donné lecture, Cambacérès annonça à ses col-

lègues qu'il y aurait, le lendemain 7 nivôse [1], réunion de toutes les sections du Conseil d'État dans le lieu ordinaire de ses séances, c'est-à-dire aux Tuileries; ce qui voulait dire que le premier Consul y assisterait. En effet, il y arriva un des premiers. Les consuls, les ministres (celui de l'intérieur excepté), étaient présents. La discussion fut ouverte aussitôt par Napoléon, qui, après avoir insisté sur une grande mesure à prendre, ajouta qu'il s'agissait de savoir si le gouvernement devait proposer une loi, ou agir de sa propre autorité : il parut incliner pour le premier parti.

Thibaudeau combattit cette opinion, en soutenant que la législation actuelle suffisait.

« Sans cela, ajouta-t-il, on risque de donner à l'application de cette loi, encore à enfanter, un effet rétroactif et tout le caractère d'une loi de circonstance, surtout en débutant par l'appliquer à l'attentat du 3 nivôse, qui est un fait consommé. Ce n'est pas tout : qui nous dit que cette loi ne sera pas rejetée?

— Eh bien! nous aurons fait notre devoir, reprit Napoléon. Mais elle ne le sera pas.

— Je n'en sais rien, ni vous non plus, permettez-moi de vous le dire, citoyen premier Consul.

— Ah bah! fit Napoléon en continuant la discussion avec Thibaudeau.

— Mais, sans parler principe, répliqua ce dernier, on ne sait, dans le Corps législatif, quels sont les hommes qu'il s'agit d'atteindre; on n'y est pas convaincu que ce soient ceux que vous accusez; il est même un grand nombre de députés qui imputent le crime à un autre parti. (Ici Napoléon fit un geste négatif.) Les opinions sont au moins divisées, et en supposant que vous vous trompiez, la loi ne passera pas : nous faut-il en courir le risque?

— Cela n'est pas à craindre; les députés savent très-bien que les hommes dont j'ai parlé sont leurs ennemis comme les nôtres. Le Corps législatif n'est composé que du ventre de toutes les assemblées

[1] 28 décembre.

délibérantes qui se sont succédé depuis 89 jusqu'à ce jour. N'a-t-on pas voulu les jeter à l'eau, lorsqu'ils ont refusé, avant le 18 brumaire, de déclarer la patrie en danger? Les septembriseurs ne peuvent donc pas avoir pour eux, dans le Corps législatif, plus de huit ou dix députés, que du reste je connais parfaitement.

—Eh bien! même en supposant que ce soient les septembriseurs qui soient coupables, ils n'ont pas dû agir de leur propre mouvement; ils doivent avoir derrière eux des chefs et des meneurs.

— C'est encore une erreur de croire que le peuple ne fait rien que lorsqu'il est mené. Le peuple a un instinct qui le pousse, et d'après lequel il agit seul. Pendant la Révolution, c'est lui qui a mené les chefs dont vous parlez, quoique ceux-ci parussent le conduire.

— Alors, ils ont dû prévoir ce qu'ils feraient dans le cas où leur complot eût réussi.

— Voilà où vous vous trompez encore. Ils ont dit : *Tuons Bonaparte; après cela, nous ferons nos farces* [1]... Peut-être se seraient-ils rassemblés pour parcourir les rues de Paris, casser les lanternes, jeter l'épouvante dans les quartiers les plus riches, et former des comités; peut-être aussi que les hommes un peu plus relevés, tels que Barras, et qui leur ont dit : *Agissez, et nous nous montrerons*, se seraient montrés... à leurs fenêtres. Mon cher collègue, la plupart des hommes instruits ne sont que des hypocrites... (Oh! oh!... fit-on de toutes parts.) J'en excepte quelques amis sincères de la vérité, se hâta d'ajouter Napoléon; mais ils sont en bien petit nombre. Quant aux chouans et aux émigrés, ils sont soumis à des lois particulières : je puis les faire fusiller comme Magardel, lequel, comme vous l'avez su, était tout ce qu'il y avait de plus chouan. Au surplus, je suis ici, comme vous, pour m'édifier. Qui demande la parole? (Re-

[1] Expressions textuelles dont Napoléon se servit. Elles sont fidèlement rapportées dans les *Mémoires* de Thibaudeau *sur le Consulat* (page 36), dans la note du procès-verbal de la séance du 30 décembre 1801, et dans les *Mémoires* de Bourrienne (tome IV, chap. XII).

gnault de Saint-Jean d'Angély s'était levé.) Vous, Regnault? Eh bien! parlez. »

Ce conseiller témoigna la crainte que la loi ne passât pas; à l'appui de son opinion, il cita une conversation qu'il avait eue avec quelques tribuns.

« Parbleu! je le crois, dit alors Napoléon; vous êtes toujours dans l'antichambre du Tribunat. Vous avez peur déjà, parce que ces gens-là nous ont rejeté une ou deux lois... Sachez donc, citoyen Regnault, que le peuple est un tigre quand il est démuselé. J'ai entre les mains un dictionnaire des hommes qui ont organisé les massacres; la nécessité de la mesure une fois reconnue, il me semble qu'il faut la prendre par la voie la plus courte et la plus sûre. Au reste, la question qui nous occupe se réduit à ceci : le pouvoir extraordinaire n'appartenant à personne, personne n'a le droit de le donner, c'est évident; mais par cette raison-là même que personne n'a ce droit-là, le gouvernement peut-il se l'arroger? Citoyen Talleyrand, vous avez la parole; faites connaître votre avis.

— Je pense, dit le ministre des relations extérieures, qu'un acte du gouvernement vaut mieux, dans la crise où il se trouve, qu'une loi, parce qu'on dira que le gouvernement sait se défendre lui-même. Voyez les inconvénients qui résulteraient d'une mesure qui ne permettrait pas la punition prompte et sévère des coupables! L'affaire Ceracchi a interrompu pendant plus de six semaines toutes les relations diplomatiques, et nous a forcés à rouvrir la campagne; l'empereur de Russie lui-même avait donné l'ordre de suspendre toutes les ouvertures commencées. »

Le ministre de la justice fut de l'avis de Talleyrand, et dit « que le gouvernement devait agir le plus promptement possible. » Le troisième consul (Le Brun) abonda dans le même sens; quant à Cambacérès, il avait annoncé assez clairement, dans le cours de la discussion, qu'il opinait pour une loi; mais la majorité ayant décidé que le gouvernement n'en avait pas besoin, le premier Consul leva aussitôt la séance.

Le lendemain, le Conseil d'Etat s'assembla sous la présidence du deuxième consul. Dès l'ouverture de la séance, Portalis donna lecture du rapport de la détermination prise la veille; la rédaction en fut adoptée, quoique Truguet, Lainé et Defermon eussent ouvertement voté contre, et que quelques autres conseillers se fussent abstenus. Le premier Consul, instruit de cette particularité, voulut alors que les sections de législation et de l'intérieur réunies rédigeassent, pour le lendemain, un arrêté. On le lui soumit; mais n'ayant pas été content de sa rédaction, Napoléon fit proposer aux deux sections les trois points suivants :

1° Une commission militaire pour juger;

2° Une commission spéciale pour déporter;

3° Consulter le Sénat avant l'exécution.

Le Conseil d'Etat, toujours sous la présidence de Cambacérès, employa les journées des 17, 18 et 19 nivôse à discuter ces trois points. Ce qui prolongea ces séances, c'est qu'on était loin d'être d'accord sur les auteurs de l'attentat. Napoléon l'avait obstinément imputé aux jacobins et aux terroristes; mais l'opinion contraire émise par Fouché, suffisamment démontrée d'abord par son silence, par ses réticences et la patience avec laquelle il s'était laissé accuser; puis ensuite par les demi-confidences qu'il avait faites tant à ses collègues qu'à des membres du Tribunat, avaient jeté beaucoup de doute dans quelques esprits, et ces doutes avaient fini par faire fortement soupçonner que les chouans et les émigrés pouvaient bien être les seuls auteurs du crime. Dans cette hypothèse, il paraissait aussi injuste qu'odieux de fusiller ou de proscrire des hommes qui pouvaient avoir eu jadis des torts graves, et même qui pouvaient avoir commis des crimes, mais qui avaient été amnistiés depuis et qui étaient entièrement étrangers à l'attentat du 3. C'était une véritable réaction, effrayante dans ses conséquences pour tous les hommes de la Révolution. Dès le 15, le premier Consul avait conçu quelques doutes, car le décadi suivant, après la réception du corps diplomatique, il avait causé plus de deux heures dans son cabinet

avec les deux consuls, les ministres de la justice, de la guerre et de la marine, et avait prononcé quelques mots de justification en faveur de Fouché, retenu chez lui par une assez grave indisposition.

« Il se pourrait bien, avait-il ajouté en hochant la tête, que l'Angleterre fût pour quelque chose dans tout ceci. »

Ces paroles indiquaient assez que Napoléon ne disait pas tout ce qu'il savait déjà à cet égard, et voilà sans doute pourquoi, dans la réunion des 17,18 et 19, il y avait eu des débats violents et des personnalités entre quelques conseillers. Réal, connu pour être l'intime de Fouché, s'était élevé avec force contre le système de proscription provoqué par le premier Consul :

« Les vrais coupables, avait-il dit, seraient déjà connus si on voulait se donner la peine de les chercher avec bonne foi; mais il y a ici certains ennemis de la liberté qui ne veulent qu'un prétexte pour proscrire ses défenseurs. »

Ici, Réal avait été interrompu par Regnault de Saint-Jean d'Angély, qui avait répondu avec vivacité :

« Il faudrait pourtant bien qu'on sortît du vague en citant des faits, et qu'on nommât enfin ceux qui veulent poursuivre des innocents en haine de la révolution...

—Eh bien ! toi, tout le premier ! avait à son tour interrompu Réal en se levant avec brusquerie ; je t'accuse, et ma démission sera au bout de mes preuves ; oui, toi, l'éternel ennemi de tout ce qui porte un cœur libre... »

A ces mots, un murmure improbateur avait couvert la voix de l'orateur, qui n'avait pu achever; et pendant ce temps Regnault s'était levé, et d'une voix digne :

« Je déclare, avait-il répondu, qu'il n'y a plus de discussion possible ici ; je me retire. »

Et il était sorti de la salle. La séance fut aussitôt levée. Napoléon avait été prévenu de cet incident au bout de quelques minutes

« Si j'avais été là, dit-il, cela ne serait pas arrivé; je les eusse l'un et l'autre rappelés vertement à l'ordre. La faute en est à Cam-

bacérès, qui n'a pas su faire respecter la dignité de la séance : nous verrons ce soir. »

Dans cet intervalle, on avait inséré dans le *Moniteur* une suite de rapports de police qui remontaient jusqu'au mois de fructidor an VIII, dans lesquels on signalait, sous la qualification d'*enragés*, tous les individus que l'on se proposait de proscrire comme auteurs de l'attentat du 3 nivôse, ou comme coupables de l'avoir commis. On y rendait compte de plusieurs réunions plus ou moins hostiles au gouvernement; de propos, de menaces et de tentatives faites contre les jours du premier Consul. On y remarquait celles de Ceracchi, Aréna, etc. L'affaire Chevalier y était détaillée. On y trouvait la description d'une machine infernale saisie à son domicile, et le procès-verbal de l'examen de cette machine, qui avait été rédigé par le sénateur Monge. Cette pièce constatait que l'appareil contenait huit livres de poudre et deux livres de scories de fer ou de verrerie; que cette machine ne paraissait pas avoir été construite pour causer la mort d'une seule personne, mais bien pour en tuer immédiatement un grand nombre réunies sur un même point; et enfin la déclaration de Chevalier lui-même, qui avait avoué que sa machine avait été faite pour des armateurs de Bordeaux, qui voulaient s'en servir contre les Anglais. Le préfet de police annonçait, en outre, que les 1er et 2 nivôse, les *enragés* avaient été en mouvement, mais qu'on ne pouvait leur opposer aucun fait connu, et que rien n'avait éveillé les soupçons de l'autorité.

Cette série de rapports n'avait d'autre but que de faire croire que les terroristes seuls avaient commis l'attentat, afin de motiver la mesure dont on voulait absolument les frapper.

Ces documents, qui étaient loin d'offrir la moindre preuve contre qui que ce fût, n'étaient ni authentiques ni légaux; et cependant, dans un rapport particulier de Fouché, qui assurait que l'attentat du 3 nivôse était l'ouvrage des royalistes, il était dit textuellement :

« Ce ne sont plus là de ces brigands obscurs contre lesquels la « justice et ses formes sont instituées, et qui menacent seulement

« quelques personnes ou quelques propriétés; ce sont des ennemis « de la France, qui menacent à chaque instant la population de la « livrer à l'anarchie. Ces hommes affreux sont en petit nombre, « mais leurs tentatives sont innombrables. C'est par eux que la « Convention nationale a été attaquée à main armée jusque dans « le sanctuaire des lois. Ce sont eux qui ont voulu faire tant de fois « des comités du gouvernement les complices ou les victimes de « leur rage sanguinaire. Ce ne sont pas seulement les adversaires « de telle ou telle forme de gouvernement établi. Tout ce qu'ils « ont tenté depuis un an n'avait pour but que l'assassinat du pre-« mier Consul, soit sur le chemin de sa maison de campagne, soit « à l'Opéra, soit dans les rues, soit pendant les revues qu'il passait, « soit enfin en s'introduisant, par des souterrains, jusque dans « l'intérieur des Tuileries. C'est une guerre atroce, qui ne peut être « terminée que par un acte de haute police extraordinaire. Cepen-« dant, parmi ces hommes que l'autorité vient de signaler, tous « n'ont pas mis le poignard à la main; mais tous sont universel-« lement connus pour être capables de l'aiguiser. Aujourd'hui il « ne s'agit pas seulement de punir le passé, mais de garantir l'or-« dre social pour l'avenir. »

A la suite de ce rapport du ministre de la police, étaient deux listes d'individus, dont les uns devaient être traduits devant une commission militaire, et les autres déportés.

Le jour où parurent dans le *Moniteur* ces divers rapports, il y eut le soir, aux Tuileries, grande affluence de conseillers d'État; et comme on connaissait parfaitement l'opinion du premier Consul sur ces rapports, il plut autour de lui des félicitations de toutes sortes. Cependant un conseiller moins flatteur que les autres, s'étant hasardé de lui dire : « que d'après l'opinion même de Fouché, qu'il « ne croyait pas toujours conséquent avec ses actes et ses paroles, « les prétendus jacobins qu'il avait dénoncés n'étaient pas aussi « coupables qu'on voulait bien le croire », Napoléon lui répondit avec beaucoup de vivacité :

« Et moi je vous répète que Fouché a eu ses raisons pour ne pas dire toute sa pensée et pour ne pas nommer tous les individus. Il est naturel qu'il ménage un tas d'hommes couverts de crimes et de sang. N'a-t-il pas été un de leurs chefs ? Ne sais-je pas ce qu'il a fait à Lyon et sur la Loire ? Eh bien ! c'est la Loire et Lyon qui m'expliquent la conduite de Fouché dans tout ceci. »

Puis, se calmant un peu, il ajouta après une pause :

« Allons donc, mon cher, vous n'y entendez rien, permettez-moi de vous le dire. Les royalistes ! les émigrés ! dites-vous ? vous ne les connaissez pas : avec une compagnie de grenadiers, je mettrais en fuite tout le faubourg Saint-Germain ; tandis que les jacobins, les terroristes, sont des gens déterminés qu'on ne fait pas reculer aussi facilement. La chouannerie et l'émigration sont des maladies de peau ; le terrorisme est une maladie de l'intérieur. Je vous le prouverai à tous, quand vous voudrez. »

V

Dans tous les départements, à la nouvelle de l'attentat du 3 nivôse, les autorités avaient cherché à en découvrir les ramifications et les complices. Les dénonciations et les révélations étaient arrivées de toutes parts. Il résultait de la correspondance des préfets que les jacobins avaient effectivement organisé une vaste conspiration en France, conspiration qui eût éclaté si la machine infernale eût tué le premier Consul ; mais on ne put acquérir aucune preuve que ces hommes fussent les auteurs de l'attentat, seulement ils en auraient profité. Bien plus, un mois après, Fouché apporta avec lui à Saint-Cloud la preuve authentique que l'attentat du 3 nivôse était le résultat d'un complot ourdi par les partisans de la famille des Bourbons ; mais il était trop tard : l'acte de proscription dressé contre ceux qu'il avait qualifiés lui-même d'*enragés*, de *septembriseurs* et de *terroristes*, avait reçu son exécution. Il n'y avait plus à revenir,

et quoique Napoléon sût à quoi s'en tenir à cet égard, il n'en dit rien, parce qu'il avait voulu atteindre et frapper ces mêmes hommes sur lesquels il n'était pas fâché de laisser peser ces accusations erronées. Enfin le ministre de la police fit un dernier rapport, dans lequel cette fois il signalait les vrais coupables, qui tous étaient des agents du parti royaliste, Carbon, Gayan, Limoëlan, Saint-Régent, etc.; tous venus d'Angleterre avec mission d'assassiner le premier Consul. L'ordre que Fouché avait donné depuis longtemps d'arrêter les conspirateurs n'avait pu être exécuté à cause de l'ombre impénétrable dont ils avaient su s'environner. Le cheval attelé à la machine infernale avait servi à diriger les recherches en conduisant à l'arrestation de Carbon, qui, découvert chez des ex-religieuses, mesdames de Guyon et de Cicé, avait fait connaître ses nombreux complices.

« Nimporte, avait dit Napoléon à Fouché, ces hommes-là (les terroristes) étaientd angereux, haïs et détestés; jamais ils ne se seraient soumis, et tôt ou tard c'eût été à recommencer : j'en suis débarrassé... Puisque vous avez trouvé des coupables parmi les royalistes, eh bien! qu'ils soient frappés de même.

Saint-Régent et Carbon, traduits devant les tribunaux, furent condamnés à mort, et portèrent leur tête sur l'échafaud; mais ils furent jugés suivant les formes légales, et si, dans cette affaire, l'arbitraire eut sa part, du moins la justice eut-elle aussi la sienne.



CHAPITRE II.

A LA MALMAISON.

1801-1815.



I



La Malmaison, située sur la route de Paris à Saint-Germain-en-Laye, au delà du village de Rueil, était peut-être, de toutes ses résidences, celle que Napoléon affectionnait le plus.

L'origine de la Malmaison est fort ancienne, s'il faut en croire nos antiquaires. Lors de l'irruption des Normands au onzième siècle, un chef de ces barbares, nommé Odon, s'établit avec quelques-uns de ses soldats sur la crête d'une des collines qui dominent la Seine et avoisinent Nanterre. Posté là, comme l'aigle dans son aire inaccessible, le hardi brigand s'élançait sur les voyageurs ou sur les marchands qui passaient sur la route, les rançonnait et souvent les entraînait dans son repaire, où il les égorgeait sans pitié, lorsque sa rapacité n'avait point été satisfaite. Ses crimes de tout genre frappèrent d'une telle épouvante la population de la contrée, qu'on appela l'espèce de grange fortifiée, qu'il avait fait élever dans ce lieu, *Mala domus*, c'est-à-dire la *Mauvaise maison*, d'où l'on fit par ellipse la *Malmaison*.

La superstition s'empara de cette renommée fatale, et longtemps

après la mort d'Odon, les villageois n'approchaient qu'en tremblant des ruines de l'habitation abandonnée. Bientôt on raconta mille histoires lamentables arrivées sur ce territoire maudit; des apparitions nocturnes firent croire que le diable en personne y avait fait élection de domicile. Malheur au pèlerin qui affrontait par audace ou par ignorance les embûches dressées par Satan autour de ce domaine d'enfer; il payait cher l'abri qu'il y avait cherché.

Le bâtiment de la Malmaison, ainsi frappé d'une réprobation populaire, ne présentait plus que des décombres ; les terres y étaient en friche, et des flaques d'eaux stagnantes empoisonnaient l'air bien loin à la ronde. Enfin les moines de Saint-Denis, qui n'avaient pas peur du diable, s'emparèrent, en vertu d'une cédule royale, de ce terrain abandonné, le cultivèrent, sans penser même à l'exorciser, et peu à peu ces lieux, qui naguère étaient l'effroi des habitants du voisinage, devinrent des modèles de culture et de luxe agricole.

Cependant les alentours de la Malmaison étaient encore mal famés à la fin du quatorzième siècle; car nous lisons dans la *Chronique de Saint-Denis*, qu'en 1369 les bagages du connétable Duguesclin y furent pillés. A cette occasion, le brave connétable dit au roi Charles V :

« C'est grand'pitié, Sire, qu'à moins de trois lieues de votre capitale, on ne puisse voyager en sûreté, et qu'on soit exposé aux coups de main des larrons. A la paix prochaine, je ferai, avec mes hommes d'armes, si Votre Majesté le permet, une chevauchée durant laquelle je purgerai la contrée de cette vermine.

—Mon cher connétable, répondit le roi, vous ferez bien, et je vous octroie dès à présent le droit de faire main basse sur ces brigands téméraires qui ne respectent pas même les nippes de mes capitaines. Mais, Bertrand, ajouta le monarque en souriant malignement, puisque vous emmenez avec vous les grandes compagnies, je pense qu'à votre retour cette besogne ne sera plus nécessaire. »

En effet, ces *grandes compagnies*, conduites par Duguesclin en Espagne et dans d'autres expéditions lointaines, étaient pour la

France un véritable fléau, car elles pillaient elles-mêmes tout ce qu'elles rencontraient sur leur chemin.

A la fin du quinzième siècle, la Malmaison fut cédée par les moines de Saint-Denis au sieur Perrot, conseiller au Parlement de Paris. Plus tard cette demeure échut à Guiton de Forlagues, capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, qui, habitant souvent sa maison de campagne de Rueil, avait trouvé convenable, dans des circonstances où sa vie était sans cesse menacée, que sa garde particulière fût logée à peu de distance. Foulargues agrandit le domaine et fit construire un bâtiment où il logea une partie de sa compagnie.

Après avoir passé successivement dans plusieurs mains, la Malmaison fut, en 1792, vendue comme propriété nationale et échut à un fournisseur des armées de la République.

Avant de partir pour l'Egypte, Napoléon avait témoigné à Joséphine le désir de trouver à son retour en France une maison de campagne toute meublée, avec jardins et dépendances, et il avait chargé son frère Joseph de s'occuper de cette acquisition ; mais celui-ci n'en fit rien. Dans les lettres que le général en chef de l'armée d'Orient écrivait à sa femme, il lui recommandait incessamment de lui ménager à son retour la surprise de cette maison des champs.

« Je ne veux pas un palais, lui mandait-il dans une de ces lettres, « mais une de ces riantes villas comme tu en as tant vu en Italie. « Que le logis soit un peu plus grand que la maison de Socrate, « mais qu'il ne soit point aussi splendide que celui de Scipion, car « je ne ramènerai pas d'Egypte trois cents esclaves, comme Scipion « en ramena de Carthage. »

Joséphine, toujours en quête de ce qui pouvait plaire à son mari, chargea plusieurs personnes de faire des courses dans les environs de Paris pour y découvrir cette habitation tant désirée. Après avoir hésité longtemps entre Ris et la Malmaison, elle se décida pour cette dernière, qu'elle acheta de M. Lecoulteux du Moley, et non de M. Lecoulteux de Canqueleu, comme on l'a écrit, moyennant 200,000 fr., dont 40,000 fr. seulement furent payés à compte.

Cette habitation était loin de ressembler à ce qu'elle a été depuis. La propriété proprement dite se composait du château, qu'à son retour d'Egypte Napoléon trouva en assez mauvais état ; d'un parc, il est vrai, assez étendu, et d'une ferme dont les revenus n'excédaient pas 12,000 francs par an. Joséphine présida elle-même à tous les travaux d'embellissement et d'agrandissement qui furent exécutés dans la suite, pour créer, pour ainsi dire, cette belle demeure que Delisle devait plus tard célébrer dans son poëme des *Jardins*.

La Malmaison, propriété d'une famille riche qui mettait un certain orgueil à imiter les Anglais dans leur *confortabilité* de château, était déjà, à l'époque où Mme Bonaparte en fit l'acquisition, une jolie habitation. Le château n'était pas aussi grand que ceux de Méreville ou de Morfontaine, mais en revanche le parc était bien mieux distribué, malgré sa proximité de la montagne assez aride qui se trouve sur la gauche; rien n'était plus vert, plus ombragé que les allées qui bordaient la grande route qui mène à Saint-Germain-en-Laye; le voisinage de la Seine donnait encore, par sa proximité, une fraîcheur salutaire aux arbustes. Le premier Consul, voulant plus tard agrandir son domaine, demanda, comme service de voisin, à Mlle Julien, vieille fille très-riche demeurant à Rueil, de lui céder au prix qu'elle voudrait un jardin qui n'était séparé de ceux de la Malmaison que par un chemin vicinal. Le parc de la Malmaison n'avait pas plus de soixante-dix arpents d'étendue ; mais du côté de la propriété de Mlle Julien, il était tellement étranglé, que du sommet de la montagne dont nous avons parlé, et sur laquelle on avait élevé un petit belvéder à l'italienne, on pouvait voir tout ce qui se passait aux alentours. Ce fut là le véritable motif qui détermina le premier Consul à acheter cette partie de terrain, que Mlle Julien lui fit payer un prix exorbitant à cause de la convenance.

Quant aux appartements de l'habitation, ils se composaient chacun d'une assez belle chambre à coucher, avec cabinet de toilette, et d'une autre petite pièce pour un domestique. L'ameublement était encore plus simple, les chambres n'étaient même pas parquetées :

elles donnaient toutes sur un long corridor, auquel on montait par quelques marches, en laissant à droite l'appartement de Mme Bonaparte, et à gauche le salon de réception.

Joséphine célébra son installation à la Malmaison par une fête charmante. Le jour de l'inauguration de la jolie villa, on reçut à Paris la nouvelle que le général Bonaparte était de retour au Caire de son expédition de Syrie. Comme les bruits les plus alarmants avaient couru sur le siége de Saint-Jean-d'Acre, la rentrée dans la capitale de l'Égypte du général en chef était regardée par la nation comme une sorte de victoire. La fête s'en ressentit; la joie fut générale, Joséphine était heureuse alors, car son bonheur était celui de la France entière.

II

Aussitôt après son retour d'Orient, Napoléon alla visiter sa nouvelle demeure. Les jardins étaient délicieux ; les fleurs et les plantes exotiques y étaient plantées à foison ; mille arbustes rares sillonnaient les allées du parc, capricieusement dessinées et presque toutes protégées par un ombrage séculaire. Le meuble de l'habitation avait été entièrement renouvelé. La nouvelle décoration, d'une élégance parfaite, ajoutait un charme de plus aux peintures modernes des plafonds, aux boiseries sculptées, au mirage féerique des glaces distribuées avec profusion. Le maître parcourut avec la joie d'un écolier les jardins et les appartements, et trouva partout matière à un éloge. Mme Bonaparte riait elle-même du ravissement de son époux, aussi lui dit-elle d'un ton presque tragique :

« Eh bien ! citoyen général, vous êtes donc bien satisfait de votre maison de campagne?

— Citoyenne, répondit Napoléon sur le même ton, vous êtes une Armide et vous mériteriez un Renaud. »

Après les événements du 18 brumaire, Napoléon, qui avait ses projets et qui ne voulait pas continuer de trôner au Luxembourg,

dont les directeurs avaient rendu le séjour presque ridicule, habite constamment la Malmaison. Chaque soir, dans la belle saison, et dès que les affaires du gouvernement ne le retenaient plus dans le palais consulaire, on le voyait monter soit en voiture, soit à cheval, et, accompagné seulement d'un aide de camp, s'acheminer vers la charmante villa qu'il préférait même, disait-il en plaisantant, *a sa cage dorée des Tuileries*.

Cependant cette course n'était pas sans danger. Plus d'une fois on l'avait averti que des hommes apostés dans les carrières de Nanterre devaient l'enlever ou même attenter à sa vie. A ces avis, le Consul haussait les épaules et répondait à Fouché, alors ministre de la police, qui l'engageait à se tenir sur ses gardes:

« Ils n'oseraient! mais en eussent-ils l'intention, c'est à vous à pourvoir à la sûreté de ma personne; quant à moi, je ne puis ni ne dois me préoccuper des contes qui se débitent. »

Il est vrai que la route qui conduisait de Neuilly à la Malmaison n'était ni belle ni sûre. Comme les jours n'étaient pas encore longs, le Consul avait à passer, de nuit, entre le *Chant-du-coq*, espèce de cabaret isolé et mal famé, et les carrières tout à fait désertes de Nanterre. Puis, dans cette saison, la route de Saint-Germain était peu fréquentée. Ces nombreuses voitures entretenues par le mouvement de la population ne sillonnaient point alors, comme elles le firent depuis, les environs de Paris. Tout était solitaire et dangereux. Déjà, depuis son retour d'Egypte, plusieurs tentatives avaient été faites contre ses jours, et la découverte de quelques-uns des piéges qui lui furent tendus jusque dans son intérieur le força enfin de se tenir sur ses gardes. On a dit depuis que ces prétendus complots avaient été fabriqués par la police pour se rendre plus nécessaire au gouvernement; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les conspirateurs de cette époque—et on sait si les premiers temps du Consulat furent féconds en conspirations de toute nature,—employèrent tous les moyens pour se défaire de Napoléon. Sans parler ni de l'assassinat tenté sur lui à l'Opéra, ni du complot du camp de

Dijon, ni de la machine infernale, ni même de la conspiration de Georges Cadoudal, qui n'eut lieu que trois ans plus tard, nous allons citer un seul fait qui viendra à l'appui de notre assertion.

Il y avait des réparations urgentes à faire aux cheminées des appartements de la Malmaison. L'entrepreneur chargé de ces travaux avait envoyé des marbriers, parmi lesquels s'étaient glissés quelques misérables soudoyés par les conspirateurs. Bien que les personnes attachées au service du Consul fussent sans cesse sur le qui-vive, et qu'elles exerçassent chaque jour la plus grande surveillance, on remarqua que dans le nombre de ces ouvriers il se trouvait des hommes qui feignaient de travailler, mais dont les manières et le langage contrastaient singulièrement avec leur genre d'occupation. Ce soupçon n'était que trop fondé, car les appartements se trouvant prêts à recevoir le Consul, en faisant une tournée d'examen, on trouva sur le bureau devant lequel il avait coutume de s'asseoir une tabatière en tout semblable à celle dont il se servait habituellement. On s'imagina d'abord que cette tabatière avait été oubliée ou posée là par un valet de chambre, mais les doutes inspirés par la tournure équivoque de quelques-uns des faux marbriers ayant pris plus de consistance, on fit faire l'analyse du tabac que contenait la tabatière. Il était empoisonné.

Il y avait dans le parc même de la Malmaison une carrière assez profonde qui aboutissait à d'autres carrières situées hors du parc. Dans la crainte que les conspirateurs ne profitassent de cette localité pour s'y cacher et exécuter leur coup de main contre la personne du Consul dans une de ses promenades solitaires, on fit placer à l'ouverture de cette carrière une grille de fer.

Malgré ces lâches tentatives, la Malmaison n'en était pas moins devenue un séjour délicieux. C'était bien là, pour nous servir de l'expression de Chénier, qu'on trouvait le salon d'Aspasie sous la tente de Périclès.

A la Malmaison, Napoléon n'était pas plus l'homme du champ de bataille que celui du Conseil d'État. Il laissait, si nous pouvons

nous exprimer ainsi, sa gloire à la porte, et ne conservait que ses qualités affectueuses. Le conquérant de l'Italie et de l'Égypte, celui qui avait dicté des lois à Milan et à Memphis, n'était plus à la Malmaison qu'un bon bourgeois exclusivement préoccupé de ses affections de famille.

Tout le monde était reçu à la Malmaison avec une égale courtoisie; cependant la société intime du Consul ne se composait que d'un petit nombre de personnes. Parmi les militaires, on remarquait Bernouville, Lannes, Kellermann, Duroc, Berthier, Murat, Junot; parmi les savants, les diplomates, les hommes de lettres et les artistes, MM. de Talleyrand, Volney, Cabanis, Desgenettes, Larrey, Denon, Chénier, Ducis, Lemercier, David, Isabey, Méhul, Chaudet et Talma. A cette élite de causeurs aimables et spirituels venait se joindre naturellement la famille Bonaparte, où l'on remarquait, comme on sait, plusieurs femmes charmantes. Ce fut sous les frais ombrages de la Malmaison que les frères du héros, qui devaient porter plus tard les couronnes de Naples, d'Espagne, de Hollande et de Westphalie, purent soupçonner les hautes destinées qui leur étaient réservées, et découvrir, pour ainsi dire, les sceptres qui se cachaient encore dans les faisceaux consulaires.

Dans ces réunions, également éloignées du sans gêne républicain, du mauvais ton du Directoire et de la froide étiquette de l'ancienne cour, régnait un abandon plein d'élégance. Là, chacun s'exprimait librement; le savant pouvait soutenir ses systèmes, le diplomate ses utopies, l'artiste et le poëte leurs rêveries, avec la même indépendance que dans leur propre salon. Le Consul se mêlait à leurs entretiens, rompait des lances avec tout le monde, et ne restait étranger à aucun débat de science, d'art, de littérature et de politique. C'est ainsi qu'avec Lemercier et Talma, il soutenait la prééminence de Corneille sur Racine; qu'avec Denon et David, il plaçait Michel-Ange au-dessus de Raphaël; qu'avec Desgenettes et Cabanis, il immolait la médecine à la chirurgie; et enfin qu'avec MM. de Talleyrand et Volney, il mettait Montesquieu bien au-dessus de Puffendorff.

Les soirées de la Malmaison se passaient parfois en lecture. Le cénacle bourgeois se formait en aréopage, et on pesait le mérite des ouvrages nouveaux qui attiraient alors l'attention publique. Napoléon se fit lire le *Génie du Christianisme* à la Malmaison, et résuma ainsi les opinions de tous les auditeurs en disant :

« Messieurs, le livre de M. de Chateaubriand est une œuvre de plomb et d'or, mais l'or y domine. »

Parfois aussi, dans les tièdes soirées d'été, le Consul, entouré de ses commensaux ordinaires, d'Hortense de Beauharnais et d'Eugène, ses enfants d'adoption, proposait une partie de barres sur la belle pelouse du château. C'était alors une folie d'enfants. Les deux camps se formaient, les courses commençaient, et Napoléon, toujours confiant dans sa fortune, se livrait si impétueusement à la poursuite de l'ennemi, qu'il était toujours fait prisonnier, presque au début de la partie. L'échange des captifs, les reproches que les vaincus se faisaient entre eux, formaient autant de gais épisodes.

Napoléon avait fait construire une petite salle de spectacle dans laquelle on jouait la comédie au moins une fois par mois. Michot, du théâtre de la République (la Comédie-Française), était chargé de la mise en scène, des répétitions et de la direction des acteurs, qui tous étaient fort indisciplinés, comme le sont tous les amateurs. On remarquait dans l'élégante troupe Mlle de Bauharnais, Mlle Auguié (qui devint plus tard Mme la maréchale Ney), Mme Junot (plus tard duchesse d'Abrantès), Murat, qui venait d'épouser Caroline Bonaparte, sœur du Consul; Pauline Bonaparte, cette autre sœur connue plus tard sous le nom de princesse Borghèse; puis Eugène de Beauharnais, Bourrienne, Lucien Bonaparte, etc. Le Consul ne jouait jamais; mais avec Joséphine, ses frères Joseph et Louis, et les personnes qui avaient dîné ce jour-là à la Malmaison, il formait le centre du parterre, parterre rigide et dont les remarques, souvent piquantes et formulées à haute voix, ne laissaient pas que d'ajouter au comique de la scène.

Les deux pièces que Napoléon aimait le plus à voir représenter

étaient *le Barbier de Séville* et *Défiance et malice.* Dans *le Barbier de Séville,* le général Lauriston jouait le rôle d'Almaviva; Hortense, Rosine; son frère, Basile; Didelot, Figaro; Bourrienne, Bartholo; et Isabey, l'Eveillé. Le répertoire se composait encore des *Projets de mariage*, de *la Gageure imprévue*, du *Dépit amoureux* et de *l'Impromptu de campagne.* Hortense jouait à merveille, Mme Murat médiocrement, Eugène très-bien; Lauriston était un peu lourd, Didelot passable, mais Bourrienne excellait surtout dans les rôles de valet de l'ancien répertoire. Si d'ailleurs la troupe n'était pas bonne, ce n'était ni faute d'excellentes leçons, ni faute de répétitions, car Talma et Dugazon donnaient à tout le monde des conseils. Ils avaient, en outre, pour parler le style des coulisses, un matériel très-bien monté. Napoléon avait donné à chacun des acteurs une collection de pièces de théâtre magnifiquement reliées, et avait fait faire des costumes aussi riches qu'élégants.

Le Consul prenait donc un grand plaisir à ces représentations, et quoiqu'elles amusassent autant les acteurs que les spectateurs, les premiers furent plus d'une fois forcés de lui faire observer que leurs occupations ne leur laissaient guère le temps d'apprendre des rôles nouveaux. Alors Napoléon employait toutes ses séductions et disait à l'artiste récalcitrant :

« Bah! vous avez tant de mémoire, que cela ne vous coûtera rien; ne voyez-vous pas combien j'éprouve de plaisir à vous voir et à vous entendre? Vous vous lèverez un peu plus matin, voilà tout.

— En effet, je dors beaucoup, lui répondit un jour Bourrienne, auquel il persuadait d'apprendre le rôle de Sganarel du *Médecin malgré lui.*

— Allons, mon cher, reprit le Consul, faites cela pour moi. Vous me faites rire de si bon cœur, que vous ne voudriez pas me priver de ce plaisir, d'autant moins que vous savez que je ne m'amuse pas souvent. »

Et Bourrienne étudia le rôle qu'il joua parfaitement.

A la Malmaison, le jour de spectacle, la société était toujours

très-nombreuse. Après la représentation, il y avait foule dans les appartements du rez-de-chaussée : là s'engageaient les conversations les plus animées. Joséphine faisait les honneurs de ces réunions avec beaucoup de tact et d'amabilité. Après ces délicieuses soirées, qui se terminaient ordinairement à une ou deux heures du matin, on reprenait la route de Paris.

Mais, à cette époque, ce n'était pas seulement à la Malmaison que l'on donnait des représentations théâtrales. Lucien possédait la magnifique habitation de Neuilly, et un jour il invita son frère et tous ses commensaux à une représentation extraordinaire chez lui. On joua *Alzire*. Sa sœur Elisa représentait Alzire, et lui Zamore. La vérité peut-être trop exacte des costumes révolta le Consul.

« Je ne dois pas souffrir une pareille licence! dit-il à Joséphine, placée à côté de lui dans la salle de spectacle. Je le signifierai à Lucien après le spectacle. »

En effet, dès que Lucien parut dans le salon, après avoir repris ses habits de ville, il l'apostropha vivement à ce sujet, et le prévint qu'à l'avenir il voulait qu'il s'abstînt de semblables représentations. Le soir, de retour à la Malmaison, il en parla avec un vif mécontentement.

« Quoi! dit-il, quand tous mes efforts tendent à rétablir les convenances sociales; mon frère et ma sœur se montrent dans un pareil costume sur des tréteaux! Cela n'arrivera plus, je le promets. »

Lucien avait un goût très-vif pour les succès de théâtre, auxquels il attachait une grande importance. Il disait parfaitement les vers tragiques, et aurait pu lutter avec avantage contre les meilleurs acteurs de la capitale.

Ces divertissements attachaient de plus en plus le Consul à sa modeste villa; aussi, tandis que Mme Bonaparte créait dans le château une riche galerie de peinture et de sculpture, des cabinets d'antiquités et d'histoire naturelle, une ménagerie et un jardin botanique, le Consul songeait au solide en s'appliquant à augmenter son domaine; il achetait tantôt un pré, tantôt une vigne, tantôt

quelques arpents de terre labourable, et cela, disait-il, sur ses *économies personnelles*. Il disait vrai, car l'homme qui s'était deux fois emparé de l'Italie, qui avait eu dans ses mains les trésors de l'Egypte, et qui disposait, depuis son avénement au pouvoir, de toutes les ressources de la France, ne possédait pas cent mille écus, et n'avait pour tout traitement que les appointements de premier Consul, qui étaient de cent mille francs par an. La gloire chez Napoléon ne fut jamais ternie par l'avarice.

De son côté, Joséphine était passablement prodigue. Mme Bonaparte donnait, achetait, dépensait, sans jamais se rendre compte. Passionnée pour les fleurs rares, l'argent qu'elle consacrait, par exemple, à ce genre d'achat, était hors de proportion avec ce que le Consul pouvait lui allouer pour ses dépenses particulières.

Un jour arrive à la Malmaison une caisse expédiée de Hollande et qui renfermait les plus suaves œillets de Java et du Japon, des tulipes sans rivales, des jonquilles gigantesques, des renoncules du cap de Bonne-Espérance, et des dahlias de Bombay, les premiers qu'on eût vus en France. Napoléon était présent, et, malgré la joie que sa femme ressentit de ce surcroît de richesse botanique, elle craignait la mauvaise humeur de son mari.

« Te voilà contente, n'est-ce pas? dit Napoléon en parcourant des yeux le contenu de la caisse ouverte devant lui; mais tout cela doit coûter une somme énorme. Je parie qu'il y a là-dedans pour plus de douze cents francs de bouquets?

— Il n'y a pas moyen de te rien cacher, repartit Joséphine d'un ton moitié ironique, moitié craintif : j'avance que tu n'es pas très-éloigné du compte.

— Mais, c'est une folie! s'écria le Consul; cependant il n'y a que demi-mal, parce qu'avec ces fleurs nous garnirons nos plates-bandes. Voyons, qu'est-ce que cela te coûte?

— Devine?

— Quinze cents francs.

— Oui, à peu de chose près. »

Et, en parlant ainsi, Joséphine continuait de sourire. La caisse valait dix mille francs!

III

On ferait un gros volume de tous les épisodes piquants dont la Malmaison fut le théâtre. Nous nous bornerons à en citer un seul.

Mme Bonaparte avait destiné une partie du parc au *fac-simile* d'un site de la Suisse qu'elle affectionnait. Rien ne manquait à cette reproduction : ni le chalet, ni le précipice, ni le petit pont de bois jeté sur l'abîme; il y avait jusqu'à des chèvres et des vaches qu'on avait fait venir du canton d'Appenzel même, et qui paissaient çà et là en pleine liberté, comme dans les tranquilles vallées qui les avaient vues naître. Un matin que Joséphine avait amené son mari déjeuner au chalet, quelle ne fut pas la surprise du premier Consul en voyant une belle et jeune fille qui y était établie lui faire les honneurs de la petite ferme avec une grâce merveilleuse! La jolie fermière servit des œufs, des fruits, du laitage, et s'excusa avec esprit de ne pouvoir pas recevoir plus dignement un hôte aussi illustre. Napoléon, enchanté de l'accueil, trouva tout excellent, et le repas champêtre terminé, il dit à la belle Suissesse :

« Mademoiselle, vous venez de prouver que vous jouez parfaitement les pastorales; venez avec nous au château, car je suppose que votre place est encore mieux marquée au salon que dans un chalet.

— Hélas! général, répondit la prétendue fermière, je voudrais bien revoir la France; mais... je ne puis quitter la Suisse sans la haute protection du premier Consul que j'implore en ce moment pour ma famille et pour moi. »

Napoléon démêla sur-le-champ la pensée de l'idylle, dans laquelle Joséphine lui avait fait jouer, à son insu, le rôle principal. Il regarda sa femme du coin de l'œil, et dit en souriant :

« Toute comédie doit avoir son dénoûment; celle-ci aura le sien, et c'est moi qui me chargerai de le trouver. »

Joséphine répondit :

« Mon ami, je t'ai laissé la tâche la plus facile...

— Et la plus agréable, interrompit Napoléon. Mademoiselle, continua-t-il en s'adressant à la jeune personne, vous et votre famille pouvez quitter la Suisse quand bon vous semblera ; les portes de la patrie vous sont ouvertes dès à présent, et vous ne sauriez en douter, puisque le premier magistrat de la République vous prie d'accepter son bras pour vous ramener en France. »

Joséphine, qui avait partagé la délicieuse émotion de la jeune exilée, suivit le couple, qui se dirigea lentement le long des allées du parc jusqu'au château, où le Consul signa immédiatement la radiation de Mlle de Saint***, de son père, de son grand-père et de ses deux frères.

Le vieux marquis de Saint***, cordon rouge, avait été colonel de dragons sous Louis XV, et le père de Mlle de Saint***, la pauvre Suissesse, était capitaine aux gardes françaises. Ainsi Napoléon, d'un seul trait de plume, rendait à la mère commune trois générations de gentilshommes qui, du reste, lui prouvèrent jusqu'au dernier moment que la reconnaissance n'est pas une vertu chimérique. Mlle de Saint***, qui plus tard fut attachée au service d'honneur d'une des sœurs de l'Empereur, épousa dans la suite le comte polonais, M. de W...

La Malmaison était donc, à cette époque, un lieu de délices, où l'on ne voyait arriver que des figures qui exprimaient la satisfaction. La famille du premier Consul y était assidue, bien qu'elle n'aimât pas Joséphine. Mlle Hortense de Beauharnais ne quittait jamais sa mère. Elles sortaient assez souvent à cheval, et allaient se promener soit dans la forêt de Saint-Germain, soit dans les bois de Marly, qui avoisinaient la Malmaison. Dans ses excursions, ses plus fidèles écuyers étaient ordinairement le prince de Poix et M. de l'Aigle. Un jour, comme une de ces cavalcades rentrait à la Malmaison, le cheval que montait Mlle Hortense fut effrayé et s'emporta. La fille de Joséphine, quoique parfaite écuyère, voulut s'élancer sur le

gazon qui bordait les fossés de la route ; mais l'attache qui retenait son amazone l'empêcha de se débarrasser assez promptement, de sorte qu'elle fut traînée par son cheval pendant la longueur de quelques pas. Heureusement pour elle que le concierge de la Malmaison l'avait vue et qu'il se précipita à la tête du cheval, l'arrêta, et donna ainsi à ceux qui accompagnaient la fille de Joséphine le temps d'arriver et de la relever. Mlle Hortense ne s'était fait aucun mal ; elle fut la première à rire de sa mésaventure.

Le concierge de la Malmaison, appelé Nanté, était un ancien portier de l'Ecole de Brienne. Ce brave homme et sa femme avaient trouvé dans l'habitation favorite du premier Consul une douce retraite. Nanté, qui possédait toute la confiance de ses maîtres, avait imaginé, entre autres moyens de surveillance, de dresser six chiens énormes, au nombre desquels se trouvait un magnifique Terre-Neuve. On travaillait sans cesse aux embellissements de la Malmaison. Une foule d'ouvriers y passaient la nuit, et on avait eu grand soin d'avertir ceux-ci de ne pas s'aventurer seuls en dehors du château. Une nuit que quelques-uns des chiens de garde étaient restés avec les ouvriers dans l'intérieur du château et se laissaient caresser par eux, leur douceur apparente inspira à l'un de ces hommes assez de courage, ou plutôt d'imprudence pour ne pas craindre de sortir ; il crut même ne pouvoir mieux faire que de se mettre sous la sauvegarde de *Tom*, le Terre-Neuve, et l'emmena avec lui. Ils passèrent très-amicalement le seuil de la porte ; mais à peine furent-ils dans le jardin, que le terrible animal s'élança sur son compagnon et le renversa. Les cris de l'ouvrier réveillèrent les gens de service, qui accoururent à son secours. Il était temps, car *Tom* le tenait à la gorge et le serrait cruellement. On releva le malheureux grièvement blessé. Mme Bonaparte, qui apprit l'accident le lendemain, fit soigner jusqu'à parfaite guérison celui qui en avait été la victime, et lui fit donner une gratification.

Bien qu'à cette époque il y eût déjà des courtisans à la Malmaison, il n'y avait point de cour. L'étiquette était des plus simples : on ne

voyait encore ni grand-maréchal, ni grand-chambellan, ni dames du palais, ni pages. La maison du premier Consul se composait seulement de MM. Phister, intendant; Bérard, maître d'hôtel; Gaillot et d'Anger, chefs de cuisine, et Collin, chef d'office. Au service particulier du premier Consul étaient attachés Hambert, premier valet de chambre; Hébert, valet de chambre ordinaire; Rustan, mameluck, et seulement deux valets de pied. Puis une demi-douzaine d'individus qui, sous la qualification de *garçons*, remplissaient les emplois secondaires. M. de Bourrienne, secrétaire intime du premier Consul, dirigeait ce personnel et ordonnançait les dépenses. Quoiqu'un peu vif, il avait su se concilier l'affection de tous : obligeant, juste surtout, lors de sa disgrâce il emporta les regrets de tous ceux qui avaient eu affaire à lui. C'est du moins une justice à rendre à l'homme que l'on a jugé parfois trop sévèrement.

Il n'y avait à la Malmaison qu'une seule table qui offrait une réunion de famille. Le Consul occupait un des côtés, ayant auprès de lui Mme Louis Bonaparte (Mlle Hortense avait épousé depuis peu le frère de Napoléon); Mme Bonaparte mère occupait le côté opposé. Les aides de camp du Consul mangeaient habituellement avec lui; un des consuls, un ministre, étaient au nombre des convives; rarement d'autres étrangers y étaient invités.

Tous les moments que Napoléon pouvait dérober aux affaires, il venait les passer à la Malmaison. Aussi la veille de chaque décade était-elle un jour de fête pour la Malmaison. Joséphine envoyait ses domestiques au-devant de son mari, elle y allait souvent elle-même, accompagnée de ses enfants et de quelques familiers du château. Tel était l'acharnement et l'audace des ennemis du Consul, que les approches du château étaient semées de pétards, de tessons de bouteilles pour effrayer et blesser les chevaux; mais le passage le plus suspect était, comme nous l'avons dit précédemment, le bord des carrières de Nanterre. Aussi toutes leurs excavations étaient-elles soigneusement explorées par les gens de la maison. Le Consul leur savait gré de ce dévouement, et leur en témoignait sa satisfaction,

quoiqu'il parût toujours sans inquiétude. Souvent même il se moquait de la crainte des siens, et racontait très-sérieusement à sa famille « que cette fois, il l'avait échappé belle sur la route, et que des « hommes à visage sinistre s'étaient montrés sur son passage. » Il dit même un jour que l'un d'eux l'avait couché en joue; puis, quand il croyait Joséphine bien effrayée, il éclatait de rire, l'embrassait et lui disait :

« Rassure-toi! il ne m'est rien arrivé de mal. »

Dans *ses jours de congé,* comme il appelait le décadi, Napoléon s'occupait plus de ses affaires personnelles que de celles de l'État; mais jamais il ne restait oisif : il faisait démolir, bâtir, agrandir, déraciner, planter sans cesse dans le parc, examinait les devis, calculait les revenus, les dépenses, et prescrivait l'économie par-dessus tout. Les moments passaient vite, et l'instant où *il lui fallait aller reprendre le collier de misère*, comme il le disait encore, arrivait trop tôt au gré de ses désirs; en un mot, il semblait un père au milieu de ses enfants. Cette abnégation de sa grandeur, ses formes simples, donnaient un charme de plus à ses manières déjà si séduisantes; mais aussi cette familiarité n'était pas toujours sans inconvénient pour lui.

En effet, ses habitudes toutes militaires, les mœurs toutes républicaines inspirées jusqu'alors par l'esprit d'égalité, avaient autorisé des libertés devenues désormais incompatibles avec la dignité du rang qu'occupait Napoléon, et le respect dû à son autorité; aussi dut-il bientôt renoncer à ces parties de barres dont nous parlions plus haut, parce que, tout innocent que fût ce jeu, il donnait lieu à des inadvertances qu'excusait l'espèce de camaraderie qu'il établissait, mais qui pouvaient dégénérer en licence. Le fait suivant, qui vient à l'appui de notre assertion, ne pouvant nuire au respect dû à la mémoire de l'illustre guerrier qu'il concerne, nous le racontons.

Un jour que le Consul avait fait venir dans la cour de la Malmaison des chevaux barbes qui lui avaient été envoyés en présent,

l'officier général auquel nous faisons allusion proposa à Napoléon d'en jouer un au billard contre le prix qu'il pouvait valoir. Napoléon accepta. Il voulait et devait perdre. Son adversaire gagna en effet la partie.

« Je t'ai gagné, dit-il au Consul, qu'il avait gardé l'habitude de tutoyer ; donc j'ai le droit de choisir. »

Et, sans attendre une autorisation qu'il ne demandait pas, il courut examiner les chevaux, choisit le plus beau, le fit seller, brider, le monta et dit :

« Adieu, Bonaparte ; je ne dînerai pas ici aujourd'hui, car si je restais, tu serais capable de reprendre ton cheval. »

Napoléon n'eut pas le temps de lui répondre, parce qu'il était déjà loin. Pour prévenir le retour de pareilles scènes, il sentit le besoin d'éloigner temporairement l'officier général, mais en lui conférant un poste d'une haute distinction : il le nomma ambassadeur à Lisbonne.

Vers la même époque, Joséphine prit subitement un goût prononcé pour les antiques, les pierres gravées et les médailles. M. Denon flatta cette fantaisie et persuada sans peine à Mme Bonaparte que, se connaissant parfaitement en antiques, il lui fallait avoir à la Malmaison un cabinet et un conservateur. Cette proposition caressait trop l'amour-propre de la bonne Joséphine pour ne pas être accueillie sur-le-champ. On choisit donc l'emplacement, on prit un conservateur, et le nouveau cabinet s'enrichit aux dépens des collections de la Bibliothèque nationale. M. Denon, qui le premier avait donné cette idée, se chargea de faire une collection de médailles ; mais ce goût venu subitement s'en alla de même. Le cabinet fut pris pour faire un salon de compagnie, les antiques furent relégués dans l'antichambre de la salle de bain, et le conservateur, n'ayant plus rien à conserver, revint naturellement à Paris.

Devenue impératrice, Joséphine conserva sa prédilection pour la Malmaison ; c'est là qu'elle passait tous les moments que lui laissaient

les obligations de son rang. La Malmaison reçut alors de grands embellissements; par ses soins, une ménagerie aussi riche que celle du Jardin des Plantes et une école d'agriculture y furent établies. Le jardin botanique contenait déjà, soit en plein air, soit dans les serres chaudes, les plantes les plus rares que l'art et la patience de l'homme n'ont pu que faire végéter dans notre climat [1]. La ménagerie, l'une des plus complètes de l'Europe, renfermait tous les animaux terrestres, aquatiques et volatiles, qui peuvent vivre dans notre atmosphère. Enfin, l'école d'agriculture fut établie sur le plan de celle de Rambouillet. Dans ces divers établissements l'utile était toujours à côté de l'agréable.

Joséphine sacrifia des sommes énormes à organiser ces divers établissements, sans songer une seule fois à prodiguer l'or à l'effet de se construire un palais digne de celle qui était alors la femme du plus puissant monarque de l'Europe. La modeste habitation de la Malmaison parut toujours suffisante à son ambition. Mais si l'aspect de ce réduit champêtre n'annonçait point à l'étranger l'Impératrice des Français, le récit de ses actes de bonté, les larmes de reconnaissance que répandaient en parlant d'elle les habitants des villages voisins, la faisaient bien vite reconnaître.

Quelques années plus tard, lorsque, pour le malheur de la France, Napoléon posa le diadème qu'il avait forgé à la fournaise des batailles sur le front d'une archiduchesse d'Autriche, la femme excellente qu'un déplorable divorce retranchait de la scène politique, Joséphine, disons-nous, se retira tout à fait à la Malmaison avec ses souvenirs, ses enfants et ses fleurs, et y fonda une petite cour d'où les grands de l'Empire s'exclurent d'eux-mêmes, mais où l'ancienne, la véritable Impératrice, recueillit avec bonheur ceux qu'elle y avait reçus jadis. Parmi ces courtisans de la disgrâce, on remarqua des poëtes et des artistes. C'était en effet aux arts et aux lettres à consoler une femme qui, au temps de sa puissance, avait

[1] Les plantes de la Malmaison ont été peintes par Redouté et décrites par M. de Bomplans.

répandu si délicatement ses largesses sur tous les genres d'intelligence.

Nous dirons tout à l'heure comment cette noble femme mourut à la Malmaison. Elle expira en quelque sorte avec l'Empire, dont elle avait affermi les bases par ses qualités aimables et sa popularité. Son âme quitta la terre au moment même où la fortune de la France succombait au Nord et au Midi; au moment où Napoléon, meurtri par ses propres victoires, débarquait à l'île d'Elbe, dont la souveraineté lui avait été dévolue en échange de l'empire du monde. Les ailes de l'aigle avaient été coupées, mais ces monarques imprudents lui avaient laissé ses ongles et ses foudres; ils en sentirent les dernières étreintes et les derniers éclats à Waterloo.

Au commencement de 1814, la Malmaison devint un pèlerinage pour les rois étrangers, qui venaient y visiter la femme qu'ils avaient saluée impératrice et qu'ils saluèrent encore comme une reine; mais ces hommages d'un culte désintéressé attristaient l'âme toute française de Joséphine, et elle put se rappeler ces paroles philosophiques qu'elle ne craignit pas d'adresser à Napoléon le jour de leur séparation définitive :

« Je vous quitte, lui dit-elle, et je n'en fais pas moins des vœux pour votre bonheur; mais je crains que la couronne dont vous avez dépouillé mon front ne soit le présage de calamités moins affreuses pour moi que pour vous. Dieu veuille que je me trompe! »

Hélas! elle n'avait que trop bien deviné!

A l'époque de son mariage avec Marie-Louise, Napoléon avait fait redemander à Joséphine quelques petits meubles auxquels il paraissait tenir; celle-ci s'empressa de les faire porter aux Tuileries. Exception faite de ces légères restitutions, le mobilier et la décoration de la Malmaison demeurèrent ce qu'ils avaient été auparavant. Le rez-de-chaussée, d'une extrême magnificence, contenait une foule de tables en mosaïque de Florence, de vases en lapis et en agate, de bronzes d'un travail précieux, de cristaux du Mont-Cenis et de porcelaines de Sèvres.

Aucun de ces objets ne fut même changé de place. La salle de billard était ornée du portrait de tous les cheiks du Caire, figures remarquables surtout comme types de physionomie. Pas une de ces peintures ne fut enlevée. Le meuble du salon en tapisserie, qui était l'ouvrage de Joséphine, ne fut pas changé. Le fond de ce meuble était en soie blanche avec le double J entrelacé de roses pompons. Seulement elle fit recouvrir ce meuble d'une housse de gros de Naples. Quant à l'appartement qu'elle s'était réservé au premier, il était d'une simplicité extrême. Sa chambre à coucher était tendue de mousseline blanche, avec des franges vertes. Aucun autre ornement ne s'y faisait remarquer, si ce n'était la toilette d'or offerte par la ville de Paris lors du sacre, et qui semblait posée là comme le cachet de la personne qui habitait cette chambre. Rien n'eût été digne de rivaliser avec ce meuble, dont le goût et la richesse étaient incomparables ; aussi était-il tout à fait isolé dans la pièce. Plusieurs fois Joséphine voulut en faire cadeau à sa bru, la vice-reine d'Italie; le prince Eugène s'y opposa toujours. « C'était, disait-il à sa mère, un don personnel qu'elle avait reçu de la ville de Paris, il y aurait eu ingratitude de sa part à s'en séparer. » Napoléon lui avait envoyé cette toilette après son divorce, ainsi que le déjeuner d'or et d'autres objets d'une valeur non moins grande, qu'elle avait négligé d'emporter en quittant les Tuileries.

La Malmaison fut, pour Joséphine répudiée, ce que Saint-Cyr avait été pour Mme de Maintenon après la mort de Louis XIV, un refuge contre les ennuis et les déceptions qu'entraîne toujours un changement subit de fortune. Toujours expansive, bienfaisante, elle ne semblait regretter la pompe du trône que pour les malheureux qu'elle ne pouvait plus secourir avec autant d'efficacité. A part ces regrets, indices d'une âme généreuse, elle jouissait, dans sa tranquille chartreuse, des seuls bonheurs que le sort lui eût laissés. Au nombre des plaisirs qui lui étaient restés, il faut compter les visites trop rares, mais toujours bien accueillies, de Napoléon, qui venait incognito s'asseoir au foyer de sa seule amie et verser peut-

être dans son âme les secrètes amertumes d'une union que la politique avait formée en dépit de la France, de l'histoire, et peut-être de lui-même. Quand l'Empereur était éloigné de la capitale, ou qu'il se trouvait à la tête de son armée, il remplaçait ses visites par une correspondance, où les épanchements les plus doux se mêlaient aux expressions les plus tendres.

Durant la campagne de 1813, il crut devoir apaiser les craintes de Joséphine en lui écrivant après la bataille de Dresde. Joséphine lui répondit :

« Oh ! que c'est bien à vous, mon ami, de ne point m'avoir ou-
« bliée ! vous avez lu dans mon âme ; vous avez deviné ses souf-
« frances et ses tortures ; merci de votre sollicitude, et continuez à
« me donner toujours et souvent de vos nouvelles. Mon sort a
« pu changer, mais mon cœur ne changera jamais pour vous.
« Des affections comme les miennes résistent à tout et survivent à
« tout. »

L'Empereur lui répondit courrier par courrier :

« Ma bonne Joséphine,

« J'ai reçu ta lettre ; je vois avec plaisir que tu te portes mieux
« et que tu es contente. J'espère que tu ne t'ennuies pas trop ; soi-
« gne-toi bien et ne doute jamais de mon affection pour toi.

« NAPOLÉON.

« Dresde 21 septembre 1813. »

Cette amitié si tendre, qui avait remplacé un amour si longuement partagé, avait inspiré à Joséphine une sorte de culte pour le seul homme qu'elle avait véritablement aimé. Après son divorce, elle n'avait pas voulu que l'on dérangeât même une chaise dans l'appartement qu'avait occupé l'Empereur. Au lieu d'habiter cet appartement, situé au rez-de-chaussée, elle avait préféré se loger au premier étage, où elle était fort mal à l'aise. Au surplus, tout,

comme nous l'avons dit, était resté exactement dans le même état qu'au moment où Napoléon avait quitté son cabinet, à la fin de mars 1809, pour aller entreprendre sa glorieuse campagne d'Autriche, couronnée par le succès de Wagram. Un livre d'histoire était posé sur son bureau, marqué à la page où il avait cessé sa lecture, et la plume dont il s'était servi conservait encore l'encre séchée qui, quelques instants auparavant, avait peut-être dicté des lois à l'Europe. Une mappemonde, sur laquelle il montrait aux confidents de ses projets les pays qu'il voulait conquérir, portait les marques de quelques mouvements d'impatience occasionnés sans doute par une légère observation. Joséphine seule s'était chargée d'ôter la poussière qui souillait ce qu'elle appelait ses *reliques;* elle avait défendu expressément qu'on entrât dans ce sanctuaire.

Dans la chambre à coucher de Napoléon, le lit de forme romaine dans lequel il couchait était sans rideaux. Des armes d'un travail précieux, telles que sabre turc, poignards antiques et pistolets, étaient suspendues à un panneau de la boiserie, et quelques pièces d'habillements étaient encore éparses çà et là. Il semblait qu'il était prêt à entrer dans cette chambre d'où il s'était banni pour toujours.

A la Malmaison, l'Empereur avait un petit jardin particulier auquel on arrivait par un pont recouvert de coutil comme une tente, et qui aboutissait immédiatement à l'entrée de son cabinet particulier. Les fenêtres de ce cabinet avaient vue sur une magnifique allée de tilleuls qui conduisait à la Jonchère; c'était dans ce petit jardin que Napoléon se reposait de ses travaux. Une fois séparée d'avec lui, Joséphine ne permit plus à personne de passer par ce petit pont pour aller dans le parc.

A la suite d'un dîner d'apparat que Joséphine offrit à l'empereur de Russie et au roi de Prusse, l'indisposition qui l'étreignait depuis quelques jours prit un caractère alarmant, et le 29 mai 1814 elle n'était plus. Pendant les cinq jours où la mort la marchanda en quelque sorte, elle conserva toute sa résignation et toute sa

bonté. Redouté, le peintre de fleurs, était venu sur son ordre exprès; elle l'engagea à ne pas approcher d'elle, dans la crainte, disait-elle, *qu'il ne gagnât son mal.* Puis, lui désignant deux plantes qui étaient alors en fleurs, elle lui dit de se dépêcher d'en faire le dessin, « car ces pauvres fleurs, ajouta-t-elle, ont peu de jours à vivre. »

Elle dit encore, comme pour échapper à cette idée de destruction qui la dominait malgré elle :

« J'espère pourtant, mon cher Redouté, être guérie assez à temps pour les revoir fleurir encore. »

Illusion trop fragile, qui, trente heures après, était détruite sans retour : l'agonie commençait.

Les funérailles de l'impératrice Josephine eurent lieu dans l'église de Rueil, au milieu d'une population qui manifesta par ses sanglots l'attachement qu'elle portait à celle qui, après avoir été sa souveraine, avait voulu rester sa bienfaitrice. Les deux petits-fils de l'Impératrice conduisaient le deuil. Les généraux russes Saken et Czernitcheff s'y étaient rendus sur l'ordre de l'empereur Alexandre, et MM. de Nesselrode et de Humboldt, un grand nombre d'artistes, des officiers supérieurs des armées étrangères, suivirent le char funèbre qui était escorté par un détachement de cavalerie russe et par la garde nationale de Rueil. Au cimetière, la reine Hortense que ses dames n'avaient pu retenir à la Malmaison, se jeta sur la tombe de sa mère pour lui adresser un dernier adieu, et dans une prière qui arracha des larmes de tous les yeux, appela sur cette âme angélique la miséricorde de Dieu. La Malmaison, dans l'espace de quelques jours, vit ainsi ses maîtres descendre, l'un les degrés du trône, l'autre les degrés d'un tombeau.

Par une fatalité sans exemple, ou peut-être par un de ces retours secrets que les âmes les plus fortement trempées ressentent pour les lieux témoins de leur grandeur éclipsée, Napoléon, repoussé en 1815 par les représentants de la nation, traqué par les colonnes de Blücher et de Wellington, vint poser son pied fugitif

dans cette demeure qui dut lui rappeler tant de doux et cruels souvenirs ! Il resta quatre jours entiers à la Malmaison, près de la modeste tombe élevée à Joséphine, à la seule impératrice digne de ce nom, se débattant encore contre les mille intrigues qui s'acharnaient à lui faire briser son épée, à lui faire abdiquer encore une fois sa gloire. Napoléon partit de la Malmaison pour Rochefort, et de Rochefort pour Sainte-Hélène !

Ainsi, les destinées de ce grand homme se nouèrent et se dénouèrent à la Malmaison. Là s'éleva, là s'éclipsa son étoile. Ce fut là qu'il foula aux pieds les insignes consulaires; ce fut là qu'il perdit sans retour le manteau de pourpre et le sceptre que lui avait donnés la victoire.

Le 1er juillet 1815, la Malmaison fut ravagée et pillée par les troupes anglaises. Voici ce qu'on lisait à cette occasion dans un journal du temps :

« Cette belle propriété, où depuis quinze ans les produits les plus « brillants des arts se trouvaient réunis, offre aujourd'hui l'aspect « le plus triste : les statues de Canova, de Cartelier ; les tableaux « charmants de Vernet, ont été détruits par le sabre et les baïon- « nettes des Anglais et des Prussiens. »

Les héritiers naturels de Joséphine, auxquels appartenait la Malmaison, vendirent à une compagnie de banquiers ce domaine, qui devait cependant être précieux à leur cœur, et, chose singulière, aucun de nos modernes Turcarets ne délia les cordons de sa bourse pour arracher au morcellement ce domaine si national. *La bande noire* se présenta, et la Malmaison fut dépecée ni plus ni moins que l'ancien manoir d'un Montmorency ou d'un Crillon. Pour ces démolisseurs patentés, la noblesse n'a point d'illustration, les souvenirs n'ont point de patrie : ils seraient prêts à acheter au rabais les pierres de l'arc de l'Etoile et le bronze de la colonne Vendôme. De façon que la Malmaison a subi des outrages successifs : pillée par les Anglais et les Prussiens en 1815, elle fut rasée plus tard par ces Français iconoclastes.

La Malmaison n'est plus aujourd'hui que ce qu'elle était, ou à peu près, au onzième siècle, moins Odon le brigand et les superstitions; mais un jour viendra où l'on inscrira sur une colonne placée au centre de cette noble résidence :

« Ici, le premier consul Bonaparte a passé les plus belles et les « plus glorieuses journées de sa vie, car alors la patrie était libre, « heureuse et grande, et il n'en était que le premier citoyen ! »



CHAPITRE III.

GEORGES CADOUDAL, MOREAU ET PICHEGRU.

1803-1804.



L'avénement de Bonaparte au consulat, salué d'abord par les royalistes, qui croyaient trouver en lui un nouveau Monck, puis ensuite par les républicains purs et même par les jacobins, dont les susceptibilités révolutionnaires ne s'effarouchaient pas trop d'une dictature temporaire, ne tarda pas à éveiller les inquiétudes et les craintes dans les deux grandes factions qui ambitionnaient, à cette époque, le gouvernement de la France. Ces craintes se traduisirent bientôt en malédictions; et la presse anglaise, toujours favorable alors aux perturbateurs, quelle que fût la couleur de la cocarde, devint peu à peu l'écho des plus vives diatribes, des accusations et des menaces les plus directes contre la personne du premier Consul, que les partisans de la maison de Bourbon appelèrent Cromwell, et que les démocrates de 93 comparèrent, dans leur style antique, à César.

Une haine commune contre un homme également haï et redouté par les serviteurs de la monarchie et par les jacobins détermina un rapprochement entre ces deux partis que l'échafaud séparait depuis dix ans. Les royalistes et les jacobins se rapprochèrent donc, non pas qu'ils voulussent partager le prix de la victoire, mais dans le simple but de travailler de concert à la ruine d'une autorité qu'ils

regardaient comme usurpée, et d'un homme que les uns dénonçaient à la nation comme le fils ingrat de la Révolution, et que les autres regardaient comme un fourbe et un tyran, sauf à se disputer ensuite le pouvoir et à se décimer le lendemain du triomphe commun.

A ces deux grandes hostilités de principes vinrent se réunir les rivalités personnelles de gloire du jeune général, qui, dans ses campagnes d'Italie et d'Égypte, avait prouvé que son génie ne se renfermait pas seulement dans les étroites limites d'un champ de bataille. Pichegru, l'un des premiers, s'enrôla sous le drapeau du royalisme, tandis que Bernadote, Augereau et d'autres chefs de l'armée, non moins mécontents, mais fidèles aux convictions de leur jeunesse, restèrent impassibles dans les rangs républicains, attendant le moment favorable pour jeter leur épée dans la balance où allaient se peser encore une fo s les destinées de la patrie.

L'échauffourée de l'Opéra avait rendu circonspects les ennemis du premier Consul. Cette affaire et celle de la rue Saint-Nicaise avaient fait tomber six têtes, dont deux seulement appartenaient au parti royaliste. On voyait tout d'abord de quel côté penchait la sévérité du Consul. Les républicains s'isolèrent donc des intrigues et des conspirateurs royalistes, et semblèrent dire aux démolisseurs : « Nous ne vous troublerons pas dans vos expéditions. Faites table rase d'abord ; puis, quand le terrain sera déblayé, nous mesurerons nos forces, et la victoire sera aux plus braves et aux plus habiles. »

Les royalistes avaient entendu à demi-mot et se mirent à l'œuvre. Pichegru, gagné depuis longtemps par les flatteries et les promesses que le vieux prince de Condé lui avait faites incessamment au nom du prétendant, parvint, plus par son exemple que par les souvenirs d'une vieille amitié, à entraîner Moreau. Celui-ci, toujours faible, indécis, et malgré ses répulsions pour le système monarchique et surtout pour les Bourbons, se laissa non pas convaincre, mais intimider par des hommes adroits qui, en employant les couleurs du patriotisme, lui peignirent le renversement de l'ordre établi comme une nécessité publique.

Ainsi, le conquérant de la Hollande et le vainqueur de Hohenlinden, traîtres à leur propre fortune plus encore qu'à la France qui les avait comptés si longtemps au premier rang de ses libérateurs, se mêlèrent à de ténébreux conciliabules et s'allièrent à des hommes braves sans doute, mais fanatiques, et qui, pour relever la monarchie, s'étaient faits les auxiliaires de l'Angleterre, en appelant sur le sol de la mère commune toutes les misères et toutes les calamités de la guerre civile. En tête de ces hommes d'action, il faut placer Georges Cadoudal.

Il est hors de doute que, sans le concours de Pichegru et sans le quasi-assentiment de Moreau, la *conspiration de l'an XII*, comme on est convenu de l'appeler en terme historique, n'eût pu avoir lieu. Son origine est tout entière dans les espérances que donna aux princes français, réfugiés en Angleterre, la coopération puissante de ces deux généraux distingués.

On verra, dans le récit circonstancié que nous allons entreprendre, se développer les différentes phases de cette vaste conspiration et du procès célèbre qui la suivit et qui est pour ainsi dire unique dans les annales judiciaires des peuples. Pour la première fois peut-être, nos lecteurs seront complétement instruits des particularités qui prêtèrent un intérêt si puissant à la découverte de la conspiration, à l'arrestation des conjurés, à l'instruction du procès, aux débats et aux plaidoiries, aux grâces accordées à plus du tiers des condamnés, et enfin au supplice de douze victimes, péripétie sanglante qui vint clore ce grand drame politique [1].

Pour rendre notre travail moins indigne de l'importance et de la gravité du sujet, non-seulement nous avons étudié l'immense procédure qu'un honorable magistrat [2] a bien voulu faire mettre à

[1] A l'issue des audiences, chaque ambassadeur, chaque chargé d'affaires, chaque ministre étranger envoyait à sa cour, par un courrier spécial, la relation exacte de ce qui s'était passé au tribunal. Nous avons eu recours plus d'une fois à ces curieux documents.

[2] M. Courtin, ancien procureur impérial, directeur et l'un des principaux rédacteurs de l'*Encyclopédie moderne*.

notre disposition en 1831, mais encore nous avons consulté les témoins oculaires des faits [1], les prévenus, les avocats et jusqu'aux juges, qui ont été les passibles interprètes de la loi dans cette affaire mémorable.

Des personnes qui ne sont pas même alliées à la famille du duc d'Otrante ont essayé de nous prouver, pendant le cours de notre travail, que Fouché n'avait point été un des principaux instigateurs de la conspiration de Georges. Notre seul but est de rechercher la vérité, et nous avons toujours éprouvé une vive satisfaction à rectifier, sur des pièces authentiques, les erreurs involontaires que nous avons pu commettre en nous appuyant sur des autorités respectables, mais qui avaient pu se tromper elles-mêmes. Toutefois, dans l'épisode historique que nous soumettons aujourd'hui au souverain juge des hommes et des choses, le public, nous ne nous sommes appuyé que sur des documents qui avaient pour nous toutes les apparences de la certitude. Le devoir de l'écrivain impartial est de distribuer à chacun sa part de louange ou de blâme, et il y a faiblesse à accueillir, même pour les réfuter, tous ces petits faits justificatifs, dont rien n'égale l'insignifiance, si ce n'est la vanité qui les inspire et l'inconvenance qui les rédige.

PREMIERS INDICES.

Malgré la rupture du traité d'Amiens et l'imminence d'une guerre nouvelle entre la France et l'Angleterre, les étrangers de distinction continuaient d'affluer dans la capitale. Les Parisiens, pleins d'enthousiasme pour le premier Consul, se livraient avec confiance aux spéculations du commerce ou de l'industrie. Tout grandissait, tout prospérait au sein de cette société régénérée et reconnaissante. Ce n'était partout que fêtes et plaisirs; et pourtant, au milieu de

[1] Entre autres MM. Fauconnier, ancien concierge du temple ; Fontaine Biré, alors détenu dans cette prison ; Lamy, greffier de la Force, etc., etc.

ces joies, de cet oubli du passé et de cette bonne opinion de l'avenir, tout aussi présageait une crise pour les esprits attentifs. On avait signalé depuis peu l'apparition d'agents suspects dont l'autorité s'était emparée par précaution ; les levées de conscrits devenaient difficiles et orageuses dans les départements de l'Ouest; des achats considérables de poudre et de munitions, faits dans la capitale, avaient été dénoncés; on se sentait sur un terrain miné; mille bruits sinistres se croisaient comme lorsque se prépare une grande catastrophe. Des pamphlets [1] et des caricatures circulaient clandestinement dans Paris [2]. Enfin on écrivait de Londres que le premier Consul devait être assassiné.

Ces avis, sans être incontestables, étaient de nature à éveiller l'attention du gouvernement; et pourtant personne dans l'administration ne savait encore rien de positif sur ces menées, et ne pouvait indiquer la cause du malaise général qui existait dans les esprits, si ce n'était Fouché, bien que depuis près de deux ans il ne fût plus ministre de la police. Mais c'est que le futur duc d'Otrante connaissait bien le premier Consul. Il n'avait pas oublié ce que Napoléon avait dit de lui au Sénat, dans son message du 15 septembre 1802, en y appelant le ministre nouvellement disgracié.

« Si d'autres circonstances redemandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de sa confiance. »

Et Fouché, a-t-on prétendu, favorisait la naissance de ces circonstances avec toute son habileté. Bien qu'il eût été *absorbé* par

[1] En Angleterre, le rédacteur du journal imprimé en français, le *Courrier de Londres*, avait reproduit dans sa feuille le fameux pamphlet intitulé *Killing no mulder* (tuer n'est pas assassiner), dirigé autrefois contre Cromwell, en faisant précéder cette publication d'une *lettre adressée à M. Buonaparte.*

[2] Cette caricature était anglaise. On en expédia de Londres à Paris beaucoup d'exemplaires que la police rechercha soigneusement. On avait figuré la flotte française par un grand nombre de coquilles de noix, sortant du port de Boulogne; un matelot anglais, assis sur un rocher de Douvres, fumait tranquillement sa pipe, dont la fumée, portée par le vent, faisait chavirer notre escadre.

Sé nat, comme eût dit l'abbé Sieyès, il n'en continuait pas moins de recevoir beaucoup de monde. Sa jolie maison de la rue du Bac, en hiver, et sa magnifique campagne de Pont-Carré, en été, étaient toujours le rendez-vous des personnages marquants de la Révolution. Dans toutes ses conversations, Fouché disait, avec une confiance que personne ne pouvait expliquer, que tôt ou tard il faudrait bien que Bonaparte revînt à lui; il n'en faisait aucun doute, et ajoutait :

« Franchement, Régnier n'est qu'un gobe-mouches; il est trop simple pour bien faire la police; au premier jour il laissera tomber le premier Consul dans quelque piége dont il aura bien de la peine à se tirer. »

Mais personne n'attachait d'importance à ces propos. On les attribuait, soit à un sentiment de vanité, soit au désir qu'il avait de reconquérir son ministère, soit enfin à la haute opinion qu'il avait de ses talents, opinion qui n'avait été que trop encouragée par des louanges exagérées. D'un autre côté, chacun connaissait l'aversion du Consul pour lui; beaucoup de ceux qui l'approchaient avaient été témoins de la joie qu'il avait éprouvée après avoir eu le courage de se défaire de Fouché, non pas en lui donnant un remplaçant au ministère : chose étrange! il ne l'eût point osé; mais en supprimant le ministère. Fouché ne perdait donc pas de vue l'espèce d'engagement du Consul, quoique cet engagement ne fût que conditionnel. Fouché aimait le pouvoir et tout ce qu'il procure. Or, ce ministère avait largement fourni, par les jeux et d'autres recettes de ce genre affectées à son administration, à ces grandes acquisitions territoriales qui, si princières qu'elles fussent déjà, n'avaient point encore atteint les limites qu'il se proposait : *il avait toujours des voisins de campagne qui le genaient.*

Pour appuyer notre opinion sur la conduite de Fouché et prouver qu'il connaissait parfaitement les trames qui s'ourdissaient tant à Londres qu'à Paris, nous dirons qu'au mois de mai 1803, époque à laquelle le gouvernement n'avait encore que de faibles indices du

vaste complot qui se formait dans l'ombre, un homme, qui naguere avait possédé la confiance du premier Consul, mais qui l'avait perdue depuis, Bourrienne, allant voir Fouché un matin, le trouva prêt à partir pour Pont-Carré et occupé à cacheter un petit billet qu'il venait d'écrire au premier Consul. Fouché lui lut ce billet, qui finissait par ces mots : « L'air est plein de poignards. »

Ce qui précédait était un peu obscur, mais conduisait à ce résultat qui devait être aussi vague qu'effrayant pour le chef de l'État. Fouché, disons-nous, avait joint à son billet ce post-scriptum tout aussi court que laconique : « *Je pars à l'instant pour Pont-Carré.* »

« Comment! lui objecta le visiteur, l'*air est plein de poignards*, dites-vous, et vous quittez Paris avant d'aller aux Tuileries donner des explications au premier Consul?

— J'ai cru que vous le connaissiez aussi bien que moi, lui répondit Fouché avec son fin sourire. J'envoie mon billet par un exprès; je ne serai pas une heure à Pont-Carré que je recevrai l'invitation de me rendre aux Tuileries ; venez me voir demain, je serai de retour. »

Fouché expédia sa lettre, monta en voiture et partit. Le visiteur, curieux de savoir s'il ne s'était pas trompé, retourna à son hôtel le lendemain dans l'après-midi : il trouva effectivement Fouché chez lui.

« Eh bien! mon cher, lui dit ce dernier, n'avais-je pas prévu juste? A peine étais-je descendu de voiture à Pont-Carré, qu'un courrier est venu m'apporter l'ordre de me rendre sur-le-champ aux Tuileries. J'ai eu hier soir avec le premier Consul une longue conversation sur la situation des choses. Il me fit observer qu'il était très-satisfait de sa police. Je lui ai demandé alors ce qu'il aurait à répondre si je lui disais que Georges et Pichegru étaient depuis quelques jours dans la capitale pour l'exécution du complot dont je parlais; mais Bonaparte, comme enchanté de ma méprise, me répondit d'un air de pitié :

« Ah! que vous êtes bien informé! Régnier, qui me quitte à

l'instant, a reçu ce matin une lettre de Londres qui lui annonce que Pichegru a dîné, il y a trois jours, près de cette ville, à Kinston, je crois, chez un ministre du roi d'Angleterre. »

« J'ai persisté dans mon assertion. Bonaparte a envoyé chercher Régnier; celui-ci m'a montré sa lettre, dont je connais la source; le premier Consul a triomphé d'abord, me croyant en défaut ; mais je suis revenu chez moi chercher des preuves, que je lui ai mises sous les yeux et qui lui ont démontré si clairement la présence à Paris de Georges et de Pichegru, que le gros Régnier, tout le premier, a commencé à craindre d'avoir été mystifié par ses agents, que je payais mieux que lui. Le premier Consul, voyant distinctement que mon successeur en savait moins que moi, a fait la grimace que vous savez, et a congédié Régnier. Je suis resté encore longtemps avec Bonaparte, auprès de qui j'ai, pour le moment, écarté la question du rétablissement de mon ministère, afin de ne pas lui donner l'éveil, et je l'ai engagé à confier la conduite de cette affaire à Réal, qui est véritablement mon élève, avec recommandation d'obéir aveuglément à toutes les directions qu'il croira devoir lui donner. »

Il est de fait que la police manquait d'action, de nerf et d'habileté depuis la suppression de ce ministère. D'après les avis de Fouché, le conseiller d'État Réal, connu par son activité et sa pénétration, fut attaché au grand-juge ministre de la justice, et, selon les termes de l'ordonnance : « Spécialement chargé de l'instruction et « de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la « sûreté intérieures de la République. » En outre, le premier Consul confia à Murat le gouvernement de Paris, en remplacement de Junot, qu'il envoya commander la division de grenadiers réunie à Arras, afin de placer un homme déterminé à la tête des forces rassemblées dans Paris et aux alentours. Junot, dont le dévouement était parfait pour le Consul, son ancien général, avait néanmoins des répugnances difficiles à vaincre quand il s'agissait de frapper des coups d'autorité. Bonaparte lui préféra donc Murat, qui lui avait prêté un

concours si complet au 18 brumaire. Avec son beau-frère, il était sûr de tout, et dans la crise qui se préparait, c'était un homme précieux, car, il n'y avait plus à se le dissimuler, le gouvernement avait à craindre un danger dont il ignorait encore toute l'imminence, mais contre lequel il voulait se tenir sur ses gardes.

Sur ces entrefaites, Savary reçut une lettre d'un ancien chef vendéen qu'il avait eu l'occasion d'obliger et qui ne voulait plus que vivre en repos dans ses terres. Cette lettre prévenait l'aide de camp du premier Consul qu'il avait été récemment visité par une troupe de gens armés qui l'avaient entretenu de *folies* auxquelles il avait franchement renoncé depuis le 18 brumaire, et que, pour observer la parole qu'il avait donnée et se prémunir contre les suites qui pourraient en résulter, il commençait par l'informer de cette démarche. Le chef vendéen ajoutait que, « pour être à l'abri, il se « rendrait à Paris aussitôt que ses vendanges de pommes seraient « faites. »

Savary n'eut rien de plus pressé que de remettre cette lettre à Napoléon, qui, au caractère de vérité qu'elle offrait, jugea que son aide de camp obtiendrait peut-être des détails plus circonstanciés sur ce qui commençait à l'occuper très-sérieusement, et que, dans tous les cas, il était bon de connaître les dispositions politiques de la Vendée dans des circonstances qui pouvaient s'aggraver. Aussi engagea-t-il Savary à prévenir son ami, l'ancien chef vendéen, en allant le trouver sur-le-champ à sa campagne, tout en lui recommandant d'être vis-à-vis de lui circonspect et discret.

Savary partit le même jour incognito, et se rendit chez le chef vendéen, qui lui donna de nouveaux détails. Sur la proposition de l'aide de camp, ils partirent tous deux, après s'être déguisés, pour aller à la recherche de la bande en question. Le troisième jour, ils rencontrèrent des hommes qui avaient fait partie de cette bande, mais qui s'en étaient séparés la veille, et de qui Savary obtint tous les renseignements qui lui étaient nécessaires pour fixer ses idées sur ce qui se passait. Cette troupe, qui avait pour chefs deux individus

nouvellement arrivés d'Angleterre, courait le pays pour annoncer un changement prochain dans le gouvernement de la France, et prévenir en même temps qu'on eût à se tenir prêt lorsque le moment d'agir serait venu. Effectivement, Savary vit les paysans se rassembler comme pour se préparer à l'insurrection.

Savary fut à même de juger, dans cette excursion, que la Vendée était encore susceptible d'être remuée, de même qu'il acquit la certitude que beaucoup de chefs, auxquels on supposait encore une grande puissance morale dans la contrée, y étaient tombés dans la déconsidération, à cause des rapports qu'ils avaient eus avec le gouvernement consulaire. On lui prouva même qu'aucun d'eux ne serait en état de soulever le pays, mais qu'il était probable que, cette fois, ce serait Georges Cadoudal lui-même qui viendrait dans ce but; on alla jusqu'à lui dire qu'on ne croyait pas qu'il s'exposerait à traverser la Bretagne, parce que tout le monde y était *vendu*, et qu'il risquerait d'être trahi, mais que probablement il arriverait par la Normandie.

Savary vit évidemment que ceux qui lui tenaient ce langage avaient la certitude que Georges était le seul homme qui pût encore inspirer aux Vendéens quelque confiance et les entraîner à un mouvement. Il revint à l'habitation de son compagnon de voyage et repartit dès le lendemain pour Paris.

Le premier Consul commençait à s'inquiéter de ne pas recevoir de nouvelles de son aide de camp, lorsque celui-ci se présenta à son lever. Les détails que lui donna Savary le surprirent beaucoup. Il le félicita de sa hardiesse à courir des chances si dangereuses, et lui tint compte des preuves de dévouement qu'il lui avait données dans cette circonstance; puis il se détermina à employer des moyens énergiques pour arriver à la découverte de la vérité.

Napoléon avait un tact infaillible pour juger de la gravité des événements. Depuis qu'il gouvernait en maître, les jugements par conseil de guerre avaient été fort rares; il avait même eu le projet de les supprimer tout à fait, hors le cas de discipline mili-

taire. Cependant, il existait dans les différentes prisons de Sainte-Pélagie, de l'Abbaye, de Montaigu et du Temple principalement, plusieurs individus que la police y retenait comme prévenus d'espionnage ou de machinations politiques. On ne les avait point encore mis en jugement, parce que le premier Consul avait dit qu'un temps arriverait où on ne pourrait plus attacher d'importance à de semblables intrigues, et qu'alors on les mettrait en liberté; mais dans cette occurrence, il se fit apporter la liste de tous les individus incarcérés, avec la date et le motif de leur arrestation : des notes sur les antécédents de chacun de ces prisonniers étaient jointes au dossier.

Il y avait parmi ces derniers un nommé Picot et un nommé Le Bourgeois, qui avaient été arrêtés à Pont-Audemer, en Normandie, comme venant d'Angleterre avec des intentions suspectes. Ils avaient été signalés, à leur départ de Londres, par un agent que la police française y entretenait pour surveiller les réfugiés de la guerre de l'Ouest; cet agent avait même eu l'adresse de leur arracher la confidence des motifs qui les faisaient passer sur le continent, « où ils ne se rendaient, avouèrent-ils ingénument, que pour attenter à la vie de Bonaparte. » On s'était jusqu'alors contenté de les tenir en prison. Le Consul les désigna pour passer en jugement. Livrés immédiatement à une commission militaire, ces deux prévenus, malgré l'évidence des charges qui pesaient sur eux, montrèrent une obstination à laquelle on ne s'attendait pas. Ils refusèrent de répondre et furent condamnés à être fusillés, sans laisser échapper le moindre aveu, sans proférer la moindre plainte; bien plus, arrivés sur le lieu de l'exécution, ils semblèrent défier l'autorité en annonçant que le gouvernement n'attendrait pas longtemps la guerre, et qu'il *faudrait bien que Bonaparte y sautât.* Cette bravade empêcha l'impression pénible que cause toujours une exécution de cette nature, et on ne fut pas plus avancé. Le gouvernement, obligé de recourir aux informations sur un projet dont il ne faisait que soupçonner l'existence [1], excita le zèle de tous les fonctionnaires.

[1] On prétendit que plusieurs conjurés qui se trouvaient à Paris, entre autres Bur-

Le Consul prit donc une autre marche : il se fit représenter de nouveau la liste des individus incarcérés préventivement. Le premier inscrit en tête était un nommé Querelle, le second M. Dessolles de Grisolles.

« Quels sont ces deux hommes? demanda-t-il à Régnier. Il n'y a pour notes, à la colonne d'observations, que la qualité d'*officier de santé* pour l'un, et d'*ancien émigré* pour l'autre. »

Le grand-juge lui répondit :

« Général, ce Querelle est un Bas-Breton qui a servi sous les ordres du fameux Georges Cadoudal dans la Vendée. Venu à Paris il y a deux ou trois mois, il a été arrêté sur la dénonciation d'un créancier qu'il n'a pu satisfaire complétement, à ce qu'il paraît, et qui, pour se venger, l'a signalé au gouvernement comme conspirateur. Quant au second, je n'en ai jamais entendu parler.

— Je reconnais bien là les créanciers, dit Napoléon. Quand on a le malheur d'en avoir, il faut, règle générale, les payer entièrement ou ne leur rien donner du tout : le système des à-compte est toujours désastreux pour le débiteur. Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, je me tromperais fort si ces deux messieurs ne savaient pas quelque chose de ce qui se passe; faites-les juger, on verra. »

Traduit devant la commission qui devait les juger, M. Dessolles de Grisolles, faute de charges suffisantes, fut acquitté et sur-le-champ mis en liberté; quant au malheureux Querelle, avec des antécédents comme les siens, il était impossible qu'il ne fût pas condamné, et il le fut en effet. Le juge-rapporteur envoya le soir même le jugement au chef d'état-major pour qu'il le fît exécuter, selon la coutume, le lendemain de grand matin; mais celui-ci étant au bal, n'ouvrit la dépêche qu'à son retour et dormit là-dessus. Si l'ordre donné avait été suivi, il est probable que le condamné eût emporté son secret avec lui; mais ce retard dans le supplice jeta

ban, dont nous aurons bientôt occasion de parler, assistèrent à l'exécution de Le Bourgeois et de Picot, pour se convaincre de leur discrétion, car les condamnés connaissaient leur retraite, et s'ils eussent parlé, c'en était fait d'eux tous.

l'épouvante dans son âme; et, à l'approche du moment fatal, qui cependant n'avait été retardé que de quelques heures, il tomba dans des convulsions si violentes, qu'on le crut empoisonné. Le médecin de la prison fut appelé pour lui procurer quelque soulagement. Tandis qu'il cherchait à lui donner un peu de courage, des demi-mots échappés à ce malheureux engagèrent le docteur à lui conseiller d'écrire au gouverneur de Paris pour demander un sursis.

« Qui sait? lui dit-il, vous obtiendrez peut-être votre grâce; j'en ai vu revenir de plus loin que vous. »

Querelle s'était trouvé précédemment au Temple en même temps que Le Bourgeois et Picot, avec lesquels il avait eu des relations en Angleterre. Lorsqu'on vint les chercher pour les conduire devant le conseil de guerre, ceux-ci, connaissant la faiblesse de caractère de leur camarade, l'avaient exhorté à ne rien dire dans le cas où le même sort viendrait à l'atteindre, et sachant qu'il avait peur de l'enfer, Le Bourgeois avait ajouté :

« Tu parleras au tribunal; tu en diras peut-être plus que tu n'en sais, et tu compromettras les innocents. Songes-y bien : Dieu ne pardonne jamais ni aux traîtres ni aux délateurs; il les punit tôt ou tard du supplice des flammes éternelles. Tandis que si tu meurs avec courage et sans rien dire, Dieu te mettra au nombre des martyrs et te fera jouir de toutes les béatitudes célestes! »

Puis Le Bourgeois et Picot avaient quitté leur camarade en raillant, et s'étaient laissé fusiller avec une inébranlable indifférence, comme nous l'avons dit. Mais au moment suprême, il s'était passé dans l'âme de Querelle un combat terrible. L'amour de la vie l'avait emporté sur les craintes de l'enfer, et il avait écrit à Murat qu'il désirait faire des révélations.

Le même jour, le premier Consul, préoccupé et soucieux, s'entretenait dans son cabinet avec Réal, lorsque la porte s'ouvre, et l'aide de camp de service annonce le gouverneur de Paris. Murat se présente.

« Ah! c'est vous, dit Napoléon en faisant quelques pas au-devant de son beau-frère; qu'y a-t-il de nouveau?

— Général, je viens de recevoir la lettre d'un malheureux condamné à mort qu'on doit exécuter aujourd'hui, et qui demande à faire des révélations.

— Eh bien! envoyez cette lettre au rapporteur de la commission qui l'a jugé, il verra ce qu'il doit faire.

— C'est aussi de cette façon que je procède lorsqu'il m'arrive de semblables missives; mais cette fois, général, j'ai eu l'idée de vous apporter celle-ci, parce qu'elle est autrement conçue que les autres : il y règne un ton de franchise qui m'a vivement intéressé. Tenez, lisez vous-même. »

Et Murat remit à Napoléon une lettre ouverte. Celui-ci ayant jeté les yeux sur la signature, s'écria :

« Justement c'est mon homme! » Puis, après avoir parcouru rapidement le contenu de la supplique, il la rendit à Murat en ajoutant : « Le pauvre diable veut gagner une heure de vie, et voilà tout. Faites comme je vous ai dit.

— Mais, général, reprit Murat, vous n'avez donc pas vu que cet homme dit positivement qu'il a des révélations importantes à faire?

— Je vous demande pardon, je l'ai parfaitement lu, et c'est pour cela que je vous répète que probablement ce que le condamné a à dire ne vaut pas la peine qu'on se dérange.

— Qui sait? répliqua Murat.

— Allons, reprit le Consul, puisque vous le voulez, je ne m'y oppose pas. » Et, s'adressant à Réal : « En votre qualité, reprit-il, voulez-vous aller l'interroger? Mais pas de sursis, entendez-vous? non-seulement ce Querelle ne mérite aucun intérêt, mais encore, d'après ce qui se passe, le temps serait mal choisi pour faire acte d'indulgence. »

Murat et Réal se retirèrent.

RÉVÉLATIONS INATTENDUES.

Tandis que cela se passait aux Tuileries, un homme détenu à la prison de l'Abbaye comptait les minutes avec anxiété. Déjà la force armée qui devait le conduire à la plaine de Grenelle pour y être fusillé était rangée sur la place, ou occupée à repousser les oisifs et le curieux qui s'y étaient rassemblés. Le fiacre dans lequel le patient devait monter était là, devant le guichet, la portière ouverte, le marchepied baissé. L'adjudant de place, chargé de présider à l'exécution, n'attendait pour partir que le retour de l'ordonnance qu'on avait dépêchée au gouverneur de Paris. Sur ces entrefaites, le condamné avait été déposé dans la petite salle appelée *le greffe*, éclairée par une seule fenêtre à hauteur d'appui, ayant vue sur la place. L'officier de dragons qui devait fournir l'escorte avait mis pied à terre pour se délasser ; la bride de son cheval était attachée à l'un des barreaux de la fenêtre, d'où le malheureux contemplait d'un regard morne les apprêts de son supplice. Rien ne manquait à l'agonie du prisonnier, lorsque tout à coup un élégant équipage arrive sur la place et s'arrête devant la prison. Un homme vêtu de noir en descend lestement, frappe au guichet, qui s'ouvre à sa voix et se referme aussitôt sur lui.

A ce bruit de chevaux, de clefs et de pas précipités, le vague sentiment d'espoir que l'infortuné a conçu se dissipe : sans doute c'est le fatal départ qu'on vient lui annoncer. Pâle, et se soutenant à peine, il retombe sur l'escabeau qui lui servait de siége. La porte du greffe s'ouvre... Ce n'est pas l'adjudant qu'il voit, c'est l'homme noir, c'est Réal, qui, obéissant aux ordres du premier Consul, s'est rendu à l'Abbaye. Ce conseiller d'État trouve le condamné saisi d'un tremblement nerveux et pouvant à peine répondre aux questions qu'il lui adresse avec convenance.

« Vous avez annoncé, lui répète-t-il doucement, l'intention de faire des révélations : je viens les recueillir.

— C'est vrai, monsieur, répond Querelle: j'avais beaucoup de choses à dire ce matin; mais à quoi bon parler, maintenant que tout est fini! Voyez plutôt... »

Et, d'un geste de désespoir, le malheureux montre la fenêtre et l'affreux spectacle qu'il a sous les yeux.

Réal ne put s'empêcher de tressaillir; il fait appeler le directeur de la maison, lui dit quelques mots à voix basse, et, un instant après, le condamné est transféré dans une autre salle. Là, Réal s'efforce de le rassurer; il lui fait apporter quelques rafraîchissements, et quand il le voit plus calme, il l'invite de nouveau à parler.

« Je n'ai pas le pouvoir de vous promettre votre grâce, ajouta-t-il; cependant, si ce que vous avez à dire était d'une haute importance, peut-être...

— Serait-il possible, monsieur! s'écrie le prisonnier avec un mouvement d'espérance; mais non..., l'heure de ma mort a sonné: aussitôt que vous m'aurez quitté, on m'emmènera! Et pourtant, si vous saviez!... N'importe! j'aurai la conscience plus tranquille, et s'il me faut mourir, au moins aurai-je fait une bonne action auparavant.

— Allons, calmez-vous, tout espoir n'est pas perdu; mais répondez-moi : Vous vous appelez?...

— Querelle, monsieur.

— Je le sais. Et vous étiez?...

— Officier de santé.

— Où exerciez-vous avant votre arrestation?...

— A Biville.

— A Biville, près de Dieppe? répéta Réal avec vivacité.

— Oui, monsieur.

— Eh bien! parlez, mon ami, je vous écoute.

— Oui, monsieur, je vais parler; mais, au nom de Dieu devant qui je paraîtrai bientôt, croyez à mes paroles. L'intérêt du premier Consul vous le commande. Hélas! je suis trop près de la mort pour mentir.

— Rassurez-vous, reprit encore Réal, je vous réponds que vous ne mourrez pas..., du moins aujourd'hui, se hâta-t-il d'ajouter, comme pour ne pas donner trop d'espérance au prisonnier; puis, rapprochant sa chaise : voyons, tâchez de mettre un peu d'ordre dans vos idées, et faites en sorte de ne pas parler si haut. Vous disiez donc?...

— Je disais, monsieur, que j'ai été traduit hier devant une commission militaire avec une autre personne, M. Dessolles de Grisolles, dont vous avez entendu parler, peut-être? » Ici Réal fit un signe de tête affirmatif. « Plus heureux que moi, il a été acquitté, lui. Dieu veuille lui faire miséricorde! Tandis que moi, qui ai été condamné, je suis encore à apprendre ce qu'on a voulu me reprocher.

— Nous y voilà ! se dit Réal.

— Vous doutez de mes paroles ! s'écria Querelle, à qui la pensée de son interrogateur n'a point échappé, vous croyez que je ressemble à tous les condamnés, qui ne veulent que retarder le moment fatal... Je vous répète que je suis innocent du fait qui m'a été imputé hier, et pour lequel on me sacrifie aujourd'hui ; mes juges ont dû me croire coupable, puisque je n'ai pas voulu invoquer l'alibi qui eût pu me sauver.

— Vous avez eu grand tort ! exclama Réal.

— Non, monsieur, parce qu'il m'aurait fallu dire où j'étais alors, et que, loin de me défendre en faisant cet aveu, je me serais perdu; j'eusse prononcé moi-même mon arrêt de mort ; comprenez-vous maintenant? » Ici Réal fit un signe de tête négatif. « Comment, vous ne comprenez pas que si j'étais innocent sur un point, j'étais coupable sur un autre?

— J'entends parfaitement; mais expliquez-vous?

— J'avais conspiré.

— Contre qui?

— Contre le premier Consul.

— A quelle époque, et avec qui?

— Tout récemment, avec Georges.

— Georges Cadoudal?

— Lui-même! J'étais du nombre de ceux qui sont débarqués avec lui à la falaise de Biville, l'année dernière. C'était un dimanche, je me le rappelle parfaitement; nous avons failli nous noyer tant la mer était mauvaise. Oui, monsieur, il y a six mois de cela.

— Georges à Paris! s'était écrié Réal, après s'être levé précipitamment de sa chaise.

— Est-ce que vous ne le saviez pas? demanda Querelle avec simplicité.

— C'est-à-dire..., reprit le conseiller d'Etat, qui voulait avoir l'air de ne rien ignorer, c'est-à-dire, je le savais...; mais vaguement... Je croyais Georges encore en Bretagne. »

Ainsi, Georges était à Paris depuis six mois, et ce qui n'avait paru jusqu'alors qu'un verbiage insignifiant acquérait tout à coup, par cette révélation, une importance extrême [1].

Réal n'en continua pas moins d'adresser au prisonnier des paroles encourageantes. Il lui promit positivement un sursis, à la condition de lui avouer franchement tout ce qu'il savait à ce sujet. Alors Querelle lui nomma les neuf individus qui avaient fait partie du premier débarquement.

« Nous avons été reçus à Dieppe, continua-t-il, par le père d'un de nos compagnons qui exerce, je crois, la profession d'horloger non loin de là. Il nous a conduits lui-même à quelque distance, dans une ferme dont j'ignore le nom et où nous sommes restés quelques jours. Ce n'est que plus tard que nous sommes venus, de ferme en ferme, jusqu'à Paris, où des amis de Georges sont arrivés au-devant de lui.

— Savez-vous leurs noms? demanda Réal.

[1] Une démarche mystérieuse tentée auprès du concierge du Temple, pour faire toucher à Querelle, qui y était emprisonné, la solde allouée à chacun des compagnons de Georges, faillit tout découvrir un mois auparavant. Cette circonstance devint le sujet d'une enquête de police que l'on ne put, ou qu'on ne voulut pas pousser assez loin.

— Je n'en connais que deux : M. Dessolles de Grisolles, dont je vous parlais tout à l'heure...

— Comment! celui qui a été acquitté hier? interrompit Réal.

— Lui-même, monsieur.

— C'est étrange, reprit Réal en tirant de sa poche un carnet sur lequel il écrivit quelques mots. Continuez, je vous écoute.

— Et un nommé Charles d'Hosier, poursuivit Querelle, que je me rappelai parfaitement avoir vu à Londres deux ans auparavant. Ces deux messieurs firent monter Georges dans le cabriolet qui les avait amenés, et ceux qui étaient venus à pied avec eux nous accompagnèrent jusqu'à Paris, où nous entrâmes les uns après les autres et par des barrières différentes. Depuis, je n'ai vu Georges que rarement, et seulement lorsqu'il m'a fait appeler, et jamais je ne lui ai parlé deux fois dans le même lieu. C'est en sortant une après-dînée de chez un marchand de vin du faubourg Saint-Germain, celui dont la boutique forme l'angle de la rue du Bac et de la rue de Varennes, chez lequel je crois qu'il demeurait alors, que je fus arrêté sur la dénonciation d'un misérable auquel j'avais donné jusqu'à mon dernier écu pour qu'il n'abusât pas de mon secret, car j'avais eu la faiblesse de le lui confier, un jour que j'avais eu besoin de ses services. Vous concevez que depuis ce moment je n'eus plus de nouvelles de Georges; mais je suppose qu'il n'a pas dû quitter Paris, parce qu'il attendait encore d'autres amis d'Angleterre.

— Êtes-vous sûr de cela?

— Monsieur, j'ai la certitude que d'autres débarquements ont dû s'opérer successivement, et qu'un prince de la famille royale, le comte d'Artois ou son fils, le duc de Berry, avec leurs aides de camp, devaient venir en France par la même voie; mais j'ignore l'époque précise; tout ce que je sais, c'est que ni l'un ni l'autre n'étaient encore arrivés lors de mon arrestation.

— C'est bien, dit Réal, à qui ces importantes confidences avaient plus d'une fois causé une agitation extrême. Je vais tâcher d'inté-

resser le premier Consul en votre faveur; mais il faut que vous ne souffliez mot de ce que vous venez de me dire à qui que ce soit, autrement je ne pourrais plus rien pour vous; songez-y. En attendant, prenez ceci. (C'était quelque argent.) Je reviendrai vous voir peut-être demain ou après... Ayez bon courage.

— Ah! monsieur, s'écria Querelle en se précipitant aux genoux de Réal, êtes-vous bien sûr que je ne mourrai pas?

— Je n'ose vous le promettre encore; mais soyez discret et espérez. »

Aussitôt que le conseiller d'Etat eut quitté le prisonnier, il enjoignit au directeur de l'Abbaye de mettre Querelle au secret, et d'opérer dans la nuit même sa translation au Temple; puis il écrivit un billet qu'il fit porter sur-le-champ au préfet de police, donna les ordres nécessaires pour que la troupe qui devait conduire le condamné au supplice évacuât la place, en annonçant hautement qu'il y avait sursis pour lui; et enfin, s'élançant dans sa voiture, il se fit conduire rapidement aux Tuileries

Le premier Consul se disposait à aller faire sa promenade accoutumée, lorsque Réal se fit annoncer.

« Eh bien! Réal, n'avais-je pas raison? demanda-t-il au conseiller d'État, du plus loin qu'il l'aperçut; ce n'était, je gage, que pour quelques niaiseries?

— Non pas, général, fort heureusement pour vous et pour moi, répondit celui-ci.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que je viens d'apprendre d'étranges choses.

— Contez-moi cela? »

Et après avoir engagé d'un geste de la main les personnes qui étaient présentes à sortir du salon, Napoléon commença à se promener à grands pas.

« Général, dit Réal d'une voix encore plus émue, Georges est à Paris avec toute sa bande. »

A cette révélation inattendue, le Consul s'arrêta court. Il y eut un instant de silence, après lequel, reprenant sa promenade :

« Allons donc! s'écria Bonaparte, avec ce petit mouvement d'épaule qui lui était habituel lorsqu'il voulait exprimer un doute; cela n'est pas possible.

— C'est positif, général, et, sans vous en douter plus que nous, vous êtes depuis six mois entouré d'assassins

— A d'autres! répliqua le premier Consul en pirouettant, les côtes de Dieppe sont trop bien observées; à moins cependant, ajouta-t-il d'un ton railleur, que ces gens-là ne soient venus en ballon.

— J'ai l'honneur de vous dire, général, que la situation n'est rien moins que plaisante, répliqua froidement Réal; que déjà plusieurs débarquements de même nature ont dû être effectués, et qu'il est temps de songer sérieusement à ce qui se passe. La police s'est complétement fourvoyée cette fois; mais heureusement je tiens le fil de l'affaire, grâce à l'excellente idée qu'a eue ce matin le général Murat; sans cela, je ne sais pas trop où nous en serions. »

A ces mots, Bonaparte fit un geste de surprise, puis, après un moment de réflexion :

« Voyons, Réal, lui dit-il d'un ton grave; dites-moi tout ce que vous savez?

— Un prince de la famille déchue est attendu d'un moment à l'autre : le comte d'Artois, le duc de Berry ou un autre.

— Attendu... Mais où?

— Ici même, général, à Paris!

— Pour le coup, c'est trop fort! Eh bien! qu'il vienne, je le recevrai! Mais parlez-moi d'abord de Georges et de ses Bretons : combien sont-ils?

— Querelle ne m'en a signalé qu'une demi-douzaine à peu près; mais, depuis six mois sa bande a dû se recruter, comme il me l'a fort bien fait observer.

— Vous avez raison, et vous m'avouerez que votre police est bien

bête! Mais patience, on verra. Votre prisonnier vous a-t-il dit le nom de ces bandits?

— Oui, général, répondit Réal en tirant de sa poche son carnet sur lequel il jeta les yeux. Georges d'abord.

— Soit! Qui encore?

— Joyant, dit Villeneuve, celui qui a figuré au procès du 3 nivôse.

— Celui-là est une ancienne connaissance. Après?

— Picot...

— Comment, Picot? Je connais ce nom-là.

— Général, ce Picot, domestique de Georges, et qui est, dit-on, un chouan enragé, est frère ou tout au moins cousin de celui qui a été fusillé dernièrement avec le nommé Bourgeois, lorsque...

— J'y suis, interrompit Bonaparte; il s'agit des deux condamnés qui n'ont rien avoué, mais qui, sur le lieu même de l'exécution, ont dit « *qu'il faudrait bien que j'y sautasse à mon tour.* » Bien obligé! Continuez, Réal.

— Eh bien! général, ce même Bourgeois était, ainsi que Picot, du nombre de ceux qui ont débarqué avec Georges.

— Là! quand je vous le disais! N'avais-je pas raison de prétendre que ces deux vauriens étaient coupables? De même que la dernière fois, lorsque je me suis fait rapporter la liste, j'avais le pressentiment que le prisonnier de ce matin et ce M. Dessolles... Grisolles, un nom comme cela, en sauraient plus long que les deux autres. M'étais-je trompé? L'un a été déclaré innocent, c'est possible : mais l'autre, ce Querelle, vous le voyez!

— Général, votre perspicacité n'est pas en défaut; M. Dessolles de Grisolles était très-coupable.

— Que me dites-vous là? il a été acquitté!

— Oui, mais il est un de ceux qui sont allés au-devant de Georges, et c'est lui qui, avec un nommé Charles d'Hozier, ancien page du feu roi, l'a fait entrer à Paris, dans son cabriolet.

— Mais alors, à quoi pensez-vous? reprit Bonaparte avec vivacité; vous n'aviez pas un moment à perdre; il fallait sur-le-champ...

— C'est aussi ce que j'ai fait, interrompit le conseiller d'État, qui avait compris la pensée du premier Consul; j'ai écrit de suite, du greffe de la prison, à Dubois.

— C'est bien. Vous devez en avoir d'autres encore?

— Le nommé Troche. Il a facilité de tous ses moyens le débarquement des conjurés.

— Troche... Troche..., attendez donc, ce nom-là m'a passé sous les yeux, il n'y a pas longtemps; au surplus, j'ai là mes notes, nous verrons cela ensemble tout à l'heure. Et puis, qui encore?

— Un nommé Labonté, un Raoul Gaillard, un Lemaire, presque tous gens inconnus.

— Mais encore une fois, comment sont-ils venus?

— Ils ont été transportés par un officier de la marine anglaise. Encore une de vos anciennes connaissances.

— Sidney Smith?

— Non; mais son aide de camp, son secrétaire, le capitaine Wright, ce qui est à peu près la même chose.

— Oh! les Anglais! les Anglais! s'écria Bonaparte, en se frappant le front.

— Après être débarqués le soir, continua Réal, ils se sont cachés chez des affidés pendant le jour, et n'ont marché que la nuit. Mais tranquillisez-vous général, je me charge de retrouver leurs traces; le malheureux qui devait être fusillé aujourd'hui sera notre guide.

— En vérité, s'écria Bonaparte, en recommençant sa promenade, tout ceci est très-sérieux; et après un silence. Vous croyez, reprit-il, que votre prisonnier vous a dit la vérité?

— Impossible de ne pas ajouter foi à ses revélations : il y avait trop d'intérêt.

— Vous avez suspendu l'exécution, n'est-ce pas?

— Certainement, général; mais maintenant, il me faut un ordre régulier de sursis.

— Expédiez-le tandis que vous êtes là, je le signerai.»

Cet ordre fut aussitôt rédigé, signé et expédié à qui de droit.

« Et maintenant, général, reprit Réal, il faut prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun de ceux qui sont ici ne puissent échapper.

— Et pour mettre la main sur ceux qui tenteraient d'y venir. Ceci me regarde, avait répliqué le Consul. Rentrons dans mon cabinet, je vous dirai ce que je veux faire ; et, comme il est tard, vous dînerez avec moi, afin d'avoir un peu plus de temps pour causer. »

MISSION DÉLICATE.

Si Napoléon se promettait d'avoir avec Réal une longue conversation, ce ne pouvait pas être, du moins, pendant qu'il serait à table, car on sait qu'il n'y restait pas longtemps. Ce jour-là, le dîner des Tuileries fut même expédié plus lestement peut-être que d'habitude ; et lorsque le Consul eut pris son café, dans le petit salon qui précédait immédiatement celui où il avait coutume de dîner, il emmena Réal dans son cabinet, et là, tous deux se livrèrent à des investigations dont le duc de Rovigo, bien qu'il ne fût pas encore ministre de la police générale de l'Empire, nous a dévoilé dans ses *Mémoires* le but et le résultat.

Avant tout, il faut qu'on sache que depuis le rétablissement de la tranquillité intérieure, la police avait fait le relevé de tous les individus qui avaient pris plus ou moins de part aux discordes civiles, ou qui s'étaient fait remarquer dans les contrées où les vols de diligence, et autres actes semblables avaient eu lieu. Ces états étaient divisés en plusieurs classes, savoir : 1° les excitateurs ; 2° les acteurs ; 3° les complices ; 4° ceux qui avaient celé ou favorisé l'évasion de ces trois sortes d'individus ; 5° et enfin ceux qui s'étaient trouvés victimes de leurs actes. Or, Bonaparte possédait un double de ces états, formulés par tableaux et par provinces. En les parcourant les uns après les autres, ils découvrirent que celui du département de la Seine-Inférieure signalait, à la résidence d'Eu et à celle de Tréport, un horloger nommé Troche, comme ancien émissaire du parti roya-

liste. Cet homme avait un fils qui demeurait avec lui et qui pouvait l'avoir remplacé ; bref, ce nom le frappa.

« Tenez ! dit Napoléon à Réal, en lui désignant du doigt le nom de Troche fils, écrit sur l'état , n'allonspas plus loin, voici notre homme. »

Un ordre de faire arrêter le jeune Troche par la gendarmerie et de l'amener immédiatement à Paris fut transmis, par le télégraphe, au sous-préfet de Dieppe; le Consul avait encore une fois deviné juste.

Conduit chez Réal, Troche fils, âgé de dix-huit à vingt ans, nia tout d'abord; mais Réal, ayant fait sortir d'un cabinet Querelle qu'on était allé chercher au Temple, le jeune homme le reconnut aussitôt, et se doutant dès lors de ce qu'on attendait de lui, il ne chercha plus à nier des faits devenus évidents. Il avoua tout. D'ailleurs, son rôle avait été si simple, qu'il ne voulut pas se rendre plus coupable par des dénégations qui n'auraient servi à rien. Il raconta donc tout ce qu'il avait fait, tout ce qu'il avait vu ou appris. Il dit qu'il avait conduit un des frères Polignac (toutefois sans désigner lequel) à Biville, dans la maison d'un matelot où ils avaient passé la journée; que le soir il était allé le reprendre et l'avait mené à la ferme qui servait de première station pour se rendre à Paris. Ces premiers détails fixèrent l'opinion qu'on devait se former de cette entreprise. Enfin, le jeune homme déclara que trois débarquements avaient eu lieu déjà, et qu'il devait s'en opérer un quatrième le surlendemain du jour où il avait été arrêté. Réal fit provisoirement conduire le jeune Troche à Sainte-Pélagie, où il fut mis au secret, puis il alla sur-le-champ rendre compte au premier Consul de ce qu'il venait d'apprendre. En congédiant Réal, Bonaparte lui dit :

« En passant, priez Savary de venir me parler : vous le trouverez dans le salon de service. »

Celui-ci ne se fit point attendre. Il trouva le Consul, un compas à la main, qui mesurait, sur une carte de France, les distances des différents points de la côte de Normandie à Paris. Après avoir expliqué brièvement à son aide de camp le but de la mission dont il

le chargeait, et qui était de s'emparer de ceux qui devaient effectuer le quatrième débarquement annoncé, Napoléon ajouta :

« Vous allez partir à l'instant. Monissez-vous de tout ce qu'il vous faut. Vous m'expédierez, tous les matins, un courrier pour m'informer de ce que vous aurez fait, vu ou appris la veille ; puis, quand vous les tiendrez tous, vous reviendrez par la route qu'ont dû suivre, dans l'origine, les petites bandes qui ont débarqué primitivement, afin de reconnaître par vous-même les lieux où elles ont séjourné. »

Savary partit de Paris à sept heures du soir, suivi d'une grosse *guimbarde* des écuries du premier Consul, pleine de gendarmes d'élite, habillés en bourgeois. Il emmenait avec lui le jeune Troche qu'on était allé chercher à Sainte-Pélagie, parce que les conjurés n'auraient pas pris terre s'ils ne l'eussent aperçu sur le rivage. Chemin faisant, ce jeune homme lui raconta naïvement toute l'aventure. Il venait seulement de s'apercevoir qu'on l'avait employé à des intrigues qui eussent pu le conduire à l'échafaud, et il mit autant de zèle à servir le gouvernement qu'il en avait mis à servir ses ennemis sans le savoir. Savary avait des pouvoirs pour tous les cas qui pouvaient survenir. Il arriva à Dieppe le lendemain à la nuit close, vingt-quatre heures après avoir quitté la capitale.

Il demanda tout de suite les signaux de la côte ; mais ils ne lui apprirent rien, si ce n'est qu'un cutter anglais continuait à se tenir en croisière près de Tréport. Il en fit part à Troche qui lui dit que c'était ce même bâtiment qui avait effectué les trois débarquements précédents. Le cutter se tenait dans cette position afin de pouvoir, dans une seule bordée, arriver jusqu'au pied de la falaise. La marée était assez forte et peu propre à favoriser l'échouage d'une chaloupe sur une côte hérissée de récifs. Néanmoins Savary ne s'arrêta pas à Dieppe ; il se déguisa et partit à cheval pour se rendre à Biville, toujours accompagné du jeune Troche et de ses gendarmes, qui tous étaient d'un courage éprouvé. On pouvait avec eux courir sans inquiétude tous les hasards. Il leur fit mettre pied à terre à quelque

distance de Biville, envoya les chevaux dans une auberge et se remit en route, à pied, sous la conduite de Troche, qui le mena d'abord à une maison où entraient habituellement les émissaires que les paquebots anglais déposaient sur la côte. C'était là qu'ils se disposaient, après s'être reposés, à gagner la première station, laquelle, placée à plusieurs lieues dans les terres, était hors du cercle de la surveillance ordinaire de l'autorité. Située à l'extrémité du village qui regarde la mer, cette maison offrait à ceux qui la fréquentaient l'avantage de pouvoir entrer et sortir sans être aperçus. Savary pénétra, avec ses gendarmes, dans le jardin de cette chaumière, et, par une petite fenêtre, aperçut une longue table chargée de provisions : il appela Troche pour les lui faire remarquer.

« C'est la collation que l'on donne à ceux qui arrivent de la côte, lui répondit celui-ci ; s'ils ne sont pas venus encore, ils ne tarderont pas, car la marée va baisser ; et s'ils ne profitent pas de ce moment pour débarquer, ils ne pourront prendre terre aujourd'hui. »

Le temps pressait. Savary se détermina à entrer dans la maison, sans s'inquiéter des individus qui pouvaient se trouver dans une seconde pièce dont il avait aperçu la porte. Il avait avec lui un gendarme d'une force musculaire peu commune. Il lui ordonna de le suivre et de s'appuyer sur cette porte pour empêcher qu'on ne l'ouvrît, jusqu'à ce que tous ses camarades fussent là, persuadé qu'avec des hommes aussi déterminés que les siens, il viendrait à bout de ceux auxquels il pourrait avoir affaire, quel que fût leur nombre. Ces dispositions prises, il fit entrer Troche, qu'il ne quitta pas des yeux, dans la crainte que par quelque signe il ne vînt à les trahir... Mais toutes ces précautions étaient inutiles ; la femme du matelot ne douta pas un moment qu'ils ne fussent de nouveaux débarqués, et demanda à Troche, dans son patois, combien il amenait de débarqués.

« Je ne viens pas de la côte, lui répondit froidement le jeune homme.

— Alors, si vous y allez, vous y trouverez le petit Pageot de Pauly,

qui est parti il y a une heure après vous avoir attendu longtemps ici. »

Ce petit Pageot de Pauly était un compère de Troche qui venait quelquefois à la falaise, mais dont les fonctions se bornaient à conduire les débarqués à la seconde station et à porter leur bagage.

Désireux de connaître cet émissaire, Savary se hâta de quitter les lieux pour aller à la côte où le débarquement pouvait s'effectuer. De Biville à la côte il n'y a que pour quelques minutes de chemin. La terre était couverte de neige, le vent soufflait avec violence, la petite troupe marchait avec précaution, lorsqu'elle entendit parler à quelques pas d'elle. Troche crut reconnaître la voix de Pageot; mais comme la nuit était des plus sombres et que la conversation se tenait dans un chemin creux, il était impossible de juger du nombre des interlocuteurs. Savary embusqua ses gendarmes de chaque côté de ce petit chemin, et se plaça lui-même au point où ils devaient déboucher pour gagner la maison du matelot. Ceux qu'on avait entendus parler continuaient d'avancer. Ils n'étaient que deux. Néanmoins Savary donna le signal, et ses hommes se précipitèrent sur eux et les saisirent. Cette brusque attaque les effraya beaucoup; mais Pageot ayant reconnu Troche se rassura, ainsi que son camarade. Ils apprirent à Savary qu'ils venaient de la côte, que la chaloupe n'avait pu aborder parce que la lame était trop grosse. Pendant trois jours la chaloupe essaya chaque soir d'aborder ; mais la mer était si mauvaise qu'elle ne put y réussir. En effet, le pied de la falaise était couvert de récifs, et une embarcation, quelque légère qu'elle fût, n'aurait pu approcher que pendant la marée haute et par des eaux tranquilles.

Savary passa la nuit dans la maison du matelot, et, toujours accompagné de Troche, alla reconnaître, dès le point du jour, le cutter ennemi qui était celui auquel il avait affaire. Ce bâtiment gagnait le large dès que le jour commençait à poindre, et venait louvoyer aussitôt que le jour tombait, en se plaçant en face d'une tour de signaux de côte près de laquelle était fixé un câble connu dans le can-

ton sous le nom de *Corde des contrebandiers*. Ce câble était appliqué perpendiculairement le long de la falaise qui, en cet endroit, a plus de deux cent cinquante pieds d'élévation à pic. Il était amarré à de gros pieux fichés profondément dans la terre et disposés de six pieds en six pieds. Celui qui montait le dernier le repliait et l'accrochait à un piquet destiné à cet usage, afin de le dérober aux regards des patrouilles qui pouvaient circuler le long de la côte. Ce moyen d'introduire de la contrebande devait être bien ancien, car cette corde avait ses surveillants qui étaient chargés de l'entretenir, et les contrebandiers payaient très-exactement la rétribution qui leur était imposée pour ce qu'ils appelaient *la Passe*.

Un homme qui gravissait la falaise par cette voie, un fardeau sur les épaules, courait le plus grand danger. Il suffisait qu'un de ces pieux d'amarrage vînt à manquer pour qu'il fût précipité dans l'abîme. Et cependant c'était par là que Georges et ses compagnons étaient venus en France. Assurément l'autorité eût été bien loin de songer à un passage qui s'effectuait à moins de cent pas d'une tour de signaux habitée par des guetteurs qui, à la vérité, se retiraient la nuit. Savary voulut connaître jusqu'à quel point les individus qui avaient organisé ce moyen de contrebande savaient ce qu'on leur faisait faire, et bientôt il put se convaincre qu'aucun d'eux ne croyait faire mal. Comme cette corde leur rapportait beaucoup de profit, ils l'entretenaient avec soin; mais pas un seul n'avait cherché à pénétrer ce qu'on ne lui avait pas dit. Plus tard, ils se montrèrent plus chagrins de la suppression de la corde que du supplice qui atteignit ceux auxquels elle avait servi pour pénétrer en France.

Savary retourna le soir même à la côte en se plaçant, lui et ses gendarmes, à l'issue du débouché; mais la mer fut constamment grosse. Il passa ainsi plusieurs nuits à attendre un débarquement qui ne put s'effectuer. Il y avait près d'un mois que cet aide de camp du premier Consul faisait chaque jour le même manége, lorsqu'il reçut l'ordre de revenir à Paris.

C'est que, pendant son absence, il s'y était passé de graves événements.

LE TEMPLE ET LES SUSPECTS.

Paris, au temps du Consulat, avait conservé debout une forteresse féodale que le peuple, dans sa fièvre révolutionnaire, n'avait pas détruite, comme il avait fait de la Bastille et du Petit-Châtelet, dont il ne restait plus que des ruines. Le Temple, qui avait été affecté aux détenus politiques, se composait, à l'époque dont nous parlons, de cette vaste tour qui avait été occupée douze ans auparavant par Louis XVI et la famille royale. On voyait encore dans la chambre de la reine le paravent vert qui entourait son lit, et sur le mur, on pouvait déchiffrer quelques lignes au crayon, qui, disait-on, avaient été écrites par Mme Elisabeth, la veille de sa mort. Le *De profundis* y était en entier. Dans la chambre qu'avait habitée le roi, on lisait également ces mots tracés de la main du malheureux monarque : « Je pardonne à tous mes ennemis, même à Gourlet. » (C'était un porte-clefs.)

A cette tour était joint un grand bâtiment carré, percé de fenêtres garnies de barreaux de fer, dont la vue s'étendait sur un jardin planté d'arbres aussi vieux que l'édifice principal et arrosé par deux fontaines. Une terrasse régnait tout autour du bâtiment, entouré lui-même de chétives maisons, pour la plupart inhabitées. Là, étaient jetés sans distinction royalistes, jacobins, chouans, républicains, gens de toute sorte, suspectés par la police. L'Anglais sir Sidney Smith et son secrétaire, le capitaine Wright, y avaient été enfermés en 1796, sous le Directoire : ils s'évadèrent tous deux pour aller combattre contre nous à Saint-Jean-d'Acre. Wright fut repris et emprisonné au Temple en 1804 (nous dirons comment plus tard), et s'y coupa la gorge en 1805, de désespoir, dit-on, en lisant dans le *Moniteur* le succès de nos armées en Allemagne et la capitulation d'Ulm.

Au temps dont nous parlons, c'est-à-dire avant que la conspira-

tion de Georges fût connue, le Temple avait reçu une population considérable; on y comptait plus de cent prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs hommes de distinction. C'était, entre autres, le prince Pignatelli Marsiconovo, fils de celui qui avait été longtemps ambassadeur de Naples à Turin. C'était le baron de Larochefoucauld, qui avait servi à l'armée du vieux prince de Condé. C'était le marquis de Puyvert (le même qui fut nommé gouverneur de Vincennes, à l'époque de la Restauration). C'était lord Camelfort, qui, arrêté lors de la rupture du traité d'Amiens, s'y prit d'une manière fort originale pour informer sa famille de sa situation. Il était au secret, et écrivit sur un morceau de papier grossier ces mots au crayon : «Mille louis à qui fera connaître à lord Grandville, à «Londres, que lord Camelfort est emprisonné au Temple, à Paris.» Comme on le pense bien, ce papier était tombé dans les mains du concierge, qui s'était arrangé de manière à ce qu'il parvînt bientôt et sûrement à son adresse. C'était aussi Fauche-Borel, ce fameux libraire de Neufchâtel que, selon l'expression du premier Consul, « on voyait si souvent accourir à Paris avec un manuscrit sous le bras et une conspiration dans sa poche.» C'était enfin l'abbé David, dont nous parlerons tout à l'heure d'une manière plus étendue. Deux fois par jour, matin et soir, on faisait l'appel des prisonniers dans le jardin, et c'était un singulier assemblage de noms: c'étaient le banquier Récamier; Titus, premier danseur du théâtre de Bordeaux; de Goville, ancien lieutenant-colonel de Dauphin-Cavalerie; Mabile, chef d'office; Duclos (de Bordeaux), qui fut connu de nos jours sous le nom de l'*Homme à la longue barbe;* Lemaire, rédacteur du *Citoyen français;* Roger de Beauvoir, qu'il n'est pas besoin de distinguer ici de notre spirituel collaborateur; le Roger de Beauvoir détenu au Temple en 1803 avait été, sous le nom de Chabrias, aide de camp de Georges Cadoudal.

Un soir, au nom d'Octave répété plusieurs fois par le brigadier des gardiens personne ne répondit. Octave était un noir qui avait été jadis secrétaire de Toussaint Louverture et qu'on avait amené

en France avec son chef pour y apprendre les douceurs de la civilisation perfectionnée.

« Le citoyen Octave! répéta impérieusement le brigadier.

— Attends! lui dit un porte-clefs : ce citoyen-là est un mauricaud qui ne veut pas manger; il était tout à l'heure dans sa chambre, je crois même qu'il y faisait une prière à la mode de son pays, car il était couché sous son lit. Je vais aller le chercher. »

Le malheureux s'était en effet réfugié sous son lit.

« Eh! descendez donc à l'appel, citoyen mauricaud! » lui dit le porte-clefs en le tirant violemment par un bras.

Mais le pauvre noir ne fit aucun mouvement : il était mort, il avait avalé sa langue.

Il n'y avait alors aucun déshonneur à être enfermé au Temple; au contraire, cela donnait un certain relief. On s'y trouvait en bonne compagnie, avec des hommes d'esprit et de conviction. On y recevait ses parents, ses amis, et on y faisait une chère excellente quand on avait de l'argent.

Quelques détenus obtenaient même la faveur de communiquer avec le dehors, grâce à la secrète complaisance du concierge Boniface, qui les laissait sortir, sur parole, pour se promener, prendre des bains, dîner en ville et même aller à la chasse. Il n'y eut pas d'exemple qu'un prisonnier ne tînt pas scrupuleusement sa parole.

Seulement, de temps en temps, voici ce qui arrivait : au milieu de la nuit, les guichetiers faisaient lever un prisonnier sans bruit, le tenaient à l'écart, visitaient attentivement tous les recoins de sa chambre, furetaient partout et s'assuraient qu'aucune brique du plancher n'avait été soulevée pour pratiquer des cachettes. Puis ils passaient la main le long des barreaux de la fenêtre pour y chercher le cran d'une lime, ou bien les frappaient avec leurs grosses clefs, interrogeant ainsi leur diapason, afin de découvrir quelque tentative de descellement. Ensuite ils fouillaient la paillasse, palpaient les vêtements du prisonnier pour y découvrir quelque inégalité suspecte qui leur dénonçât la présence d'un papier ou d'un corps étranger,

retournaient la chaussure; en un mot mettaient tout sens dessus dessous. Cette inspection terminée, ils passaient à un autre détenu. Malheur à celui chez lequel on trouvait quelques objets prohibés, tels que des armes, des cordes ou des outils; il était sur-le-champ conduit au cachot.

Le geôlier en chef, Fauconnier, qui avait succédé au débonnaire Boniface, était certainement, de tous les directeurs de la prison, le plus doux, le plus humain, et même celui qui avait le plus d'éducation : nous l'avons connu particulièrement. Il avait été parfaitement choisi pour le genre de pensionnaires confiés à sa garde. Un jour qu'il assistait à une partie de piquet que faisaient deux prisonniers, en présence de beaucoup d'autres qui s'étaient intéressés au jeu, mais que cela n'empêchait pas de causer de leurs affaires, il leur fit l'observation qu'il ne fallait rien dire en sa présence qui fût de nature à être rapporté à l'autorité, parce que d'autres que lui adressaient aussi des rapports à la police, et que, lorsque celle-ci était informée par une autre voie que la sienne, il recevait des reproches.

« Vous voyez bien, messieurs, ajouta-t-il naïvement, que vous pourriez me faire perdre ma place, et que chacun de vous en aurait grand regret. »

Ce que nous venons de dire pouvant être regardé comme une introduction indispensable à l'explication des faits dont nous avons à rendre compte, nous allons parler de ceux des prisonniers qui se trouvaient au Temple et dont la détention se rattachait essentiellement à la conspiration tramée par Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru, en commençant par Fauche-Borel, qui fut le premier de tous, comme il était aussi le plus rusé, le plus actif et le plus habile[1].

Avant même la rupture du traité d'Amiens, des spéculateurs, dont

[1] Ce fut aux pressantes sollicitations de Mme Desmarets, femme du chef de la première division de la police, et au vif intérêt que le colonel de Morel, oncle de cette dame, témoigna en faveur de Fauche-Borel, son compatriote, que ce dernier dut de n'être pas impliqué comme accusé dans cette conspiration. La question en

l'excès de zèle ne fut pas moins funeste à la cause des Bourbons que ne le devint plus tard pour Napoléon le dévouement aveugle de quelques officiers, s'étaient immiscés dans des manœuvres politiques qui ne pouvaient avoir de résultat favorable pour personne. Parmi ces grands faiseurs de petites machinations, on avait remarqué un imprimeur-libraire de Neufchâtel, appelé Fauche-Borel, qui en 1795 était allé trouver Pichegru à Arbois pour lui faire, au nom du prince de Condé, des ouvertures tendant à abandonner les drapeaux républicains et à passer avec son armée au service des Bourbons. Fauche, qui ne demandait qu'à être remarqué, n'avait pas manqué de venir à Paris aussitôt que le traité d'Amiens lui en avait ouvert les portes. Le premier Consul avait eu connaissance de toutes ces menées; mais il n'en avait pris nul souci, se reposant sur la police du soin d'en surveiller les auteurs. La mission de Fauche avait pour but cette fois de réconcilier Moreau avec Pichegru. Ce dernier, comme on sait, proscrit au 18 fructidor, n'ayant pu obtenir du premier Consul l'autorisation de rentrer en France, habitait l'Angleterre, où il attendait une occasion favorable à l'exécution de ses anciens projets. Moreau était à Paris. L'inimitié de ces deux généraux pour Napoléon n'était un secret pour personne. Comme tout réussissait au premier Consul, celui-ci manifestait plus de dédain que de crainte pour ces deux hommes, rassuré qu'il était d'ailleurs par l'éloignement de l'un et par le caractère indécis de l'autre.

Cependant, ceux qui, pour nous servir de l'expression de Montaigne, *brassaient* le renversement du gouvernement consulaire, avaient compris qu'il n'y aurait rien à tenter sans le secours du vainqueur de Hohenlinden. Le moment n'était pas opportun; mais ces mêmes hommes, initiés aux secrets du cabinet britannique, savaient aussi que cette paix d'Amiens n'était qu'une trêve, et il leur

avait plusieurs fois été agitée. Les avis se trouvant partagés, la voix de Desmarets fit décider que ce détenu ne serait pas compris dans l'immense procédure qui avait été instruite à ce sujet.

importait d'en profiter. Moreau et Pichegru, en effet, etaient mal ensemble depuis que celui-ci avait envoyé au Directoire les papiers trouvés dans les équipages du général Klinglin, émigré français au service d'Autriche, qui avaient démontré d'une manière évidente la trahison de Moreau. Depuis cette époque, disons-nous, le nom de ce général était demeuré sans influence sur l'esprit de l'armée, tandis que celui de Moreau, au contraire, était cher à tous ceux qui avaient vaincu sous ses ordres. Les premières tentatives de Fauche-Borel n'avaient eu pour résultat que de compromettre Moreau sans le déterminer à rien. Son indolence naturelle, et peut-être aussi son bon sens lui avaient fait prendre pour maxime : « qu'il « fallait laisser s'user les hommes et les choses, parce que les tem- « porisations n'étaient pas moins utiles en politique qu'à la guerre. » Fauche étant revenu à la charge, Moreau fut sensible à la démarche de Pichegru, et peu à peu se montra disposé à entrer dans les vues de ce général, lorsque Fauche, qui tant de fois avait été signalé à la police du gouvernement, fut arrêté et conduit au Temple.

Ce contre-temps ayant déterminé Moreau à se servir d'un autre intermédiaire entre lui et Pichegru, il chargea de sa confiance l'abbé David, ami de ce dernier, qu'il avait eu occasion de rencontrer plusieurs fois aux armées. Cet abbé, ancien curé de Pompadour, d'abord très-partisan de la Révolution, avait, comme on dit vulgairement, *jeté le froc aux orties*. Il s'était rendu à l'armée du Nord auprès de son neveu, le général Souham, où il avait fait des écrits pour les états-majors, ou corrigé ceux qui lui avaient été soumis; il avait même réuni beaucoup de matériaux sur les campagnes de Pichegru, et se proposait d'écrire un jour sa vie militaire. Attaché ensuite à une petite légation qu'on envoya dans le Valais pour traiter avec le roi de Sardaigne, et dont M. Durand, employé supérieur du bureau des affaires étrangères, était chef, David, disons-nous, fut signalé au 28 fructidor à cause de ses relations avec Pichegru, et perdit son emploi. A l'époque du 18 brumaire il était à Paris, où bientôt, grâce au concordat, il lui fut

permis de reprendre ses fonctions sacerdotales. L'évêque de Limoges l'ayant demandé pour grand-vicaire, au lieu de se rendre à son poste David sollicita un évêché qu'on lui refusa, toujours à cause de ses antécédents avec Pichegru. C'était en faire irrévocablement un mécontent. Aussi se chargea-t-il volontiers de continuer la mission entreprise par Fauche-Borel, et de réunir Moreau et Pichegru contre Bonaparte. A la fin de 1802, il se disposait à passer à Londres avec des lettres importantes pour la cause royaliste; mais, ne sentant pas assez combien il était essentiel de tenir secrets les motifs de son voyage, il en fit imprudemment confidence à ce même M. Durand, avec lequel il avait été dans le Valais, et celui-ci donna l'éveil à la police de Paris, qui fit arrêter David à Calais. On lui prit ses papiers; cependant il fut assez heureux pour soustraire une lettre du général Moreau, en la glissant dans la doublure de son sac de nuit [1].

David fut conduit au Temple, où il trouva Fauche-Borel. Comme à cette époque les prisonnniers pouvaient communiquer ensemble avec facilité, ils se racontèrent mutuellement l'objet de leur mission; mais l'importance de celle de l'abbé David avait paru telle aux yeux du Consul, qu'à chacun des interrogatoires que le préfet de police Dubois lui faisait subir, il venait lui-même y assister en secret, placé, dit-on, derrière un paravent, pour que rien ne pût lui être caché.

QUELQUES CONSPIRATEURS.

Mais le Temple, comme prison d'Etat, était à la veille de changer de régime. Dès le mois d'octobre 1803, la consigne devint très-rigoureuse. Les prisonniers s'aperçurent alors d'un changement étrange dans l'humeur de Fauconnier. Plus réservé dans ses causeries, il avait un air inquiet et inquisiteur. Ses guichetiers étaient devenus eux-mêmes plus discrets et surtout plus sobres : ils ne se

[1] Plus tard, et lorsque Moreau fut à son tour mis au temple, l'abbé David, qui y était resté, trouva moyen de rendre cette lettre au général, qui l'anéantit sur-le-champ en la mâchant.

grisaient plus comme d'habitude. Il n'y avait parmi eux que le seul Deschamps et un nommé Pompon qui fussent restés à peu près les mêmes.

« Ah! monsieur, dit un soir ce dernier, en confidence à Fauche-Borel, il se passe ici, depuis quelques jours, des choses bien extraordinaires. Il nous est arrivé plusieurs prisonniers qu'on a mis au secret le plus rigoureux. Il en est un, entre autres, qui ne fait que gémir et prier dans sa prison.

— Comment s'appelle-t-il? demanda Fauche.

— Je n'en sais rien. Ce n'est pas moi qui le sers, c'est mon collègue Deschamps; mais il n'a pas même voulu me dire son nom, ce qui prouve que ça va mal.

— Pour qui? pour le prisonnier, pour nous ou pour vous autres?

— Pour tout le monde, monsieur. »

Fauche, ayant pressé le sensible guichetier de tâcher de découvrir qui pouvait être ce prisonnier mystérieux, en joignant un écu de six francs à l'exhortation, ce dernier ne tarda pas à satisfaire sa curiosité.

« Cet homme, lui dit-il quelques jours après, se nomme Querelle. M. Réal ne l'interroge que la nuit, et quand le prisonnier revient de la salle des interrogatoires, il est toujours tout troublé, il se jette à genoux, fait des signes de croix, pousse des exclamations et prononce le nom d'un M. Georges et celui du général Pichegru; puis il frappe sa poitrine..., que sais-je!

« Il paraît qu'il l'a échappé belle, on devait le..., vous comprenez? Ici, Pompon passa rapidement le revers de la main devant son cou. Le collègue qui l'approche a ordre de rapporter ses moindres paroles et d'être aux aguets sur tout ce qui se passe autour de lui [1].»

[1] La moindre infraction, de la part des gardiens, aux règlements imposés par le commandant militaire du Temple, était aussitôt punie de la peine de vingt-quatre heures de cachot.

C'était dans l'un de ces cachots, appelé *chambre de la gêne* ou *de la question*, que l'on faisait subir jadis aux malheureux, une fois condamnés par la juridiction du

Fauche fut très-empressé de voir l'abbé David pour lui communiquer ces renseignements.

Quand il lui eut dit tout ce qu'il avait appris du gardien Pompon au sujet du nouveau prisonnier, l'abbé en conçut une vive inquiétude, et ne douta plus que Pichegru ne se trouvât compromis tôt ou tard. Il jugea qu'il fallait informer Moreau et le frère de Pichegru de ce qui se passait au Temple.

L'année 1803 touchait à sa fin; les compliments et les souhaits du jour de l'an pouvaient servir de prétexte et procurer tout naturellement au neveu de Fauche, Edouard Vitel, qui avait la faculté d'entrer au Temple tous les jours et qui connaissait l'abbé Pichegru et le général Moreau, de se présenter chez eux ce jour-là, de très-bonne heure, afin d'éviter les regards indiscrets.

Le 1er janvier 1804, à six heures du matin, Vitel débuta par rendre visite à Moreau. Bien qu'il ne fît pas jour, le vieux domestique du général l'annonça aussitôt à son maître.

Au nom de Vitel, Moreau fit entrer tout de suite le visiteur qui, à son grand étonnement, trouva le général déjà levé, vêtu d'une robe de chambre et étendu sur son canapé, fumant tranquillement dans sa pipe d'écume de mer. La pièce était éclairée par deux bougies couvertes d'un garde-vue. Après avoir présenté au général les compliments de bonne année de la part de l'abbé David et de son oncle Fauche, Vitel le pria d'agréer, en leur nom, le petit cadeau dont il était porteur : c'était le modèle en carton de la tour du Temple, rempli de bonbons, produit des loisirs du marquis de Puyvert et d'un autre prisonnier, le chevalier de Mézières. A la vue de ces singulières étrennes, Moreau, comme saisi du pressentiment que cette tour dont on lui présentait le simulacre devait bientôt s'ouvrir pour lui, s'écria en se dressant sur son canapé :

« Ah ! mon Dieu ! mon cher monsieur Vitel, quel présent me fait-on là et quel jour choisissez-vous ! »

grand-maître des templiers, les tortures alors en usage dans la législation de l'époque. Ces cachots furent démolis en même temps que la tour du Temple.

Puis il lut le billet de l'abbé David qui accompagnait ce triste hommage ; mais il n'y voulut faire aucune réponse par écrit et se contenta de dire à Vitel :

« J'espère que vous n'aurez rencontré personne à pareille heure dans la rue. Allons, c'est bien ; vous remercierez ces messieurs pour moi ; mais une autre fois ne venez pas si matin. Dans le cas où vous auriez quelque chose à me dire, je préférerais que vous vinssiez le soir, car mon hôtel est scrupuleusement observé; et, dans cette saison, c'est une heure indue, que six heures du matin. »

Mais Vitel n'avait pas eu le choix de l'heure. Il fallait qu'il ne pût être vu de personne, et c'est l'observation qu'il fit au général en prenant congé de lui.

De la rue d'Anjou il courut rue de Vaugirard, où demeurait l'abbé Pichegru, frère du général. Le jour commençait à poindre. Il trouva celui-ci lisant son bréviaire dans son lit, et la seule réponse qu'il tira de lui, après qu'il eut pris connaissance du billet que lui écrivait aussi l'abbé David, fut qu'il était sans nouvelles de son frère depuis plusieurs mois ; qu'il n'avait aucune occasion de lui faire passer des siennes ; que quant à lui, il vivait dans une appréhension continuelle que le général ne vînt à quitter le lieu sûr qu'il habitait ; que depuis quelques jours il était beaucoup question de lui dans les salons de Paris et que cela l'inquiétait. Il ajouta, en terminant :

« Si *on* a occasion de lui écrire, il faut se contenter de lui faire savoir que *son parent de la rue de Vaugirard* se porte mieux, et qu'il lui recommande la plus grande circonspection. »

Après avoir fait ces deux visites, Vitel alla au Temple rendre compte à son oncle des réceptions qui lui avaient été faites. David fut frappé de ces paroles de l'abbé Pichegru : *Que son frère était l'objet de toutes les conversations*. Il était visible qu'on s'attendait, de sa part, à une tentative pour rentrer en France. Fauche et David s'applaudirent d'autant plus de la démarche qu'ils avaient faite, que s'ils avaient tardé de deux jours seulement, elle fût devenue impossible. Le 3 janvier, un ordre du préfet de police enjoignait au di-

recteur de la maison du Temple de fouiller sévèrement tous les visiteurs et de faire arrêter immédiatement quiconque serait trouvé porteur de lettres de prisonniers pour le dehors, ou de tout autre objet suspect. Pendant ce temps, les événements marchaient. D'autres arrestations eurent lieu successivement dans le courant de janvier 1804. La cloche du greffe réveillait souvent les prisonniers au milieu de la nuit, ainsi que le bruit des verrous et des portes. On ne vivait plus au Temple que dans le pressentiment de quelque événement tragique. Un nommé Danouville [1], amené la veille et mis au secret, se coupa la gorge le soir même, au moyen d'un rasoir qu'il sut dérober au barbier de la prison. Il avait porté le coup si profondément, que sa tête ne tenait plus que par les vertèbres. Le lendemain matin, les guichetiers trouvèrent son cadavre dans une mare de sang.

La police pénétrait chaque jour de plus en plus le mystère de la conspiration, soit par suite du bonheur de ses investigations, soit par les dénonciations qu'on lui adressait officieusement, soit enfin par l'effet du hasard. La tour du Temple était devenue le quartier-général des conjurés, lorsqu'il s'y passa un événement qui porta le dernier coup à leurs desseins. Un nommé Bouvet de Lozier, âgé de trente-six ans environ, officier royaliste, adjudant-général de Georges et l'un de ses confidents intimes, l'avait précédé à Paris où il avait su se ménager des intelligences. C'était lui qui, sous un nom supposé, avait fait préparer une partie des stations pour les conjurés [2].

[1] Il avait été arrêté sur la ligne des logements préparés pour les conjurés, que Savary avait été chargé d'explorer au retour de sa mission. Ce Danouville avait été précédemment compromis dans l'affaire de la machine infernale.

[2] D'après le rapport adressé par Savary au premier Consul, au retour de sa mission de Biville, conformément aux instructions qu'il avait reçues avant son départ, les lignes de station que les conjurés débarqués en France avaient parcourues étaient préparées dans cet ordre : la première de ces stations, à partir de Biville, était à Guillemecourt, chez le jeune Pageot de Pauly, dont nous avons parlé; la deuxième, à la ferme de la Potterie, commune de Saint-Remy, chez les Détrimont; la troisième, à Prusseville, chez Loizel. Là avaient été formées trois lignes distinctes en direction sur Paris : sur celle de gauche, la quatrième station était Aumale,

c'était lui aussi qui recevait la correspondance d'Angleterre; en un mot, c'était l'un des agents les plus actifs de la conjuration. Il avait fait louer par une dame Saint-Léger, qui passait pour être sa maîtresse, une maison à Chaillot, Grand'Rue, n° 6, où Georges était allé descendre à son arrivée à Paris, sous le nom de Larive. Actif et zélé, il accompagnait fréquemment Georges et Pichegru dans leurs rendez-vous clandestins. Il avait été arrêté le dimanche 12 février, rue Saint-Sauveur, chez la dame Saint-Léger, et amené au Temple. On le mit au secret dans une chambre située à côté du chauffoir commun. Il fut d'abord assez maltraité et confié spécialement à la garde des deux guichetiers Elie et Savard. On l'interrogea très-sévèrement. Il était en proie au plus sombre désespoir. La nature de son interrogatoire frappa tellement son imagination que, redoutant de compromettre ses amis, le 14 février, vers minuit, il se pendit dans sa chambre au moyen d'une cravate de soie noire qu'il attacha au gond le plus élevé de sa porte. Heureusement pour lui et malheureusement pour ses amis, une circonstance fortuite fit qu'au moment même où il perdit connaissance, Savard entra dans sa chambre, et tous les voisins du pendu purent entendre ce guichetier qui criait à tue-tête :

« Au secours! à moi, Elie! Vite un couteau! un couteau! »

C'était pour couper le nœud de la cravate qui servait de corde. Le malheureux Bouvet, délivré, resta longtemps sans mouvement. On

chez Monnier; la cinquième, à Feuquières, chez Colliaux; la sixième, aux Monceaux, chez Leclerc; la septième, à Auteuil, chez Rigaud; la huitième, à Saint-Lubin, chez Massignon; et la neuvième, à Saint-Leu-Taverni, chez Lamotte. A prendre au point d'embranchement, ligne du milieu, la quatrième station était à Gilles-Fontaine, chez la veuve Levasseur; la cinquième, à Sainte-Claire, chez Daché; la sixième, à Gournay, chez la veuve Caqueray. A remonter encore audit embranchement, la quatrième station était à Roncherolles, chez les Gambu; la cinquième, à Saint-Crépin, chez Bertangles; la sixième, à Etrépagny, chez Danouville; septième, à Vauréal, chez Bouvet de Lozier lui-même, et la huitième, à Eaubonne, dans une maison appartenant au nommé Hyvonet. Tous ces individus avaient été arrêtés successivement et mis au Temple. Plus tard ils figurèrent au procès, les uns comme accusés et les autres comme témoins à charge.

crut un moment, à cause du vacarme que faisaient les porte-clefs, survenus en grand nombre, que ces gens-là étaient en querelle et qu'ils s'entr'égorgeaient. Comme chacun prêtait attentivement l'oreille, on entendit Fauconnier dire à ses subordonnés :

« Transportez-le tout de suite dans le greffe, et allez chercher M. Souper (c'était le médecin du Temple) ; il respire encore. »

Les prisonniers ne savaient quoi penser. Ce bruit, ces allées et venues et ces paroles les plongèrent dans l'anxiété le reste de la nuit. Si le gardien fût entré chez Bouvet quelques heures plus tard, c'en était fait de lui, et le conspirateur eût emporté son secret dans la tombe. Les soins qu'on lui prodigua le rappelèrent à la vie. La police, instruite de l'événement presque à l'instant même, ordonna que le prisonnier fût amené chez Desmarets aussitôt qu'il serait en état de supporter la voiture. Le directeur de la prison remplit sa mission avec zèle, et vers les deux heures après minuit, Bouvet fut conduit à la préfecture de police par les deux hommes auxquels il était redevable de la vie, Fauconnier et Souper.

Mais le lendemain, 15 février, la consternation de Fauche-Borel et de l'abbé David fut au comble, lorsqu'ils apprirent que le général Moreau lui-même avait été amené au Temple dans la matinée et mis au secret dans la chambre que Sidney-Smith avait occupée huit ans auparavant.

DÉCLARATION IMPRÉVUE

Une fois que l'homme qui avait voulu se donner la mort pour ne pas compromettre ses amis fut sauvé, il n'en devint naturellement que plus attaché à la vie. Il demanda à être conduit chez le grand-juge ; on l'y mena sur-le-champ, et là, au milieu de la nuit, les yeux et le visage encore gonflés de sang, l'âme exaspérée des désastres de son parti, qu'il imputait tout haut à la défection de Moreau, il dévoila sans ménagement, devant Réal que Regnier avait envoyé chercher, les promesses portées à Londres au nom de Moreau par le

général Lajolais; par suite, l'arrivée de Pichegru à Paris, ses conférences avec Moreau, qui avait substitué des vues personnelles aux engagements pris dans l'intérêt de la cause des Bourbons ; et enfin il fit une déclaration spontanée bien autrement importante que les révélations de Querelle, par la raison qu'étant lui-même plus avant dans la conjuration, il en connaissait toutes les ramifications et avait été à même d'en suivre la marche la plus récente. Querelle, détenu au Temple depuis plus de trois mois, n'avait rien pu dire qui fût dans le cas de compromettre Moreau, et la police n'avait encore aucune donnée certaine sur la présence de Pichegru dans Paris et surtout sur ses conférences avec Moreau, qu'on n'avait pu jusqu'alors que suspecter.

Maintenant, qu'on se représente Réal portant, à sept heures du matin, une telle déclaration au premier Consul, qu'il trouva entre les mains de son valet de chambre Constant.

« Ah! ah! s'écria Bonaparte en voyant arriver le conseiller d'Etat d'aussi bonne heure; vous avez donc du nouveau, ce matin?

— Oui, général; j'ai même entre les mains tout ce que vous pouvez imaginer de plus fort.

— Eh bien! dites. Vous pouvez parler devant Constant...

— Puisque vous le voulez, général, vous saurez que Pichegru est à Paris, et que Moreau... »

A peine ce nom était-il prononcé, que Bonaparte se leva avec vivacité, posa sa main sur la bouche de Réal, fit hâter sa toilette, et dès qu'il fut libre :

« Maintenant, voyons cela », dit-il au conseiller d'Etat.

Dès les premières explications, le premier Consul s'agita, porta la main à son front comme pour rappeler quelques souvenirs; puis, devenu plus calme, il dit à Réal, aussitôt que celui-ci eut achevé son rapport :

« Ah! je comprends, maintenant. Je vous ai déjà dit que vous ne teniez pas le quart de cette affaire-là. Eh bien! à présent même,

vous n'avez pas tout ; mais vous n'en saurez pas davantage, ni moi non plus. »

En effet, il a fallu 1814 pour leur apprendre le reste à tous deux.

Puis, après un silence, Napoléon reprit :

« Faites-moi donc voir la déclaration de ce Bouvet de Lozier, comme vous l'appelez. »

Et le Consul la lut attentivement d'un bout à l'autre; elle était ainsi conçue :

« C'est un homme qui sort des portes du tombeau, et encore cou-
« vert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui,
« par leur perfidie, l'ont jeté, lui et son parti, dans l'abîme où il
« se trouve.

« Envoyé en France pour soutenir la cause des Bourbons, il se
« trouva obligé ou de combattre pour Moreau ou de renoncer à une
« entreprise qui était l'unique objet de sa mission.

« Je m'explique :

« *Monsieur* (depuis Charles X) devait passer en France pour se
« mettre à la tête d'un parti royaliste. Moreau avait promis de se
« réunir à la cause des Bourbons. Les royalistes rendus en France,
« Moreau se rétracte. Il leur propose de travailler pour lui et de
« le faire nommer dictateur. Voici les faits, c'est à vous de les ap-
« précier.

« Un général qui a servi sous les ordres de Moreau, Lajolais,
« est envoyé par lui auprès du prince, à Londres. Pichegru était
« l'intermédiaire. Lajolais adhère, au nom et de la part de Moreau,
« aux points principaux du plan proposé. Le prince propose son
« départ; mais dans les conférences qui ont lieu à Paris entre
« Moreau, Pichegru et Georges, le premier manifeste ses intentions
« et déclare ne pouvoir agir que pour un dictateur et non pour un
« roi. De là hésitation, dissension et perte presque totale du parti
« royaliste.

« J'ai vu le même Lajolais le 25 janvier, à Paris, lorsqu'il vint
« prendre Georges et Pichegru à la voiture où j'étais avec eux,

« boulevard de la Madeleine, pour les conduire à Moreau, qui les
« attendait à quelques pas de là. Il y a eu entre eux une conférence
« aux Champs-Elysées, dans laquelle Moreau a prétendu qu'il n'é-
« tait pas possible de rétablir le roi, et a proposé d'être mis à la
« tête du gouvernement, sous le titre de dictateur, ne laissant aux
« royalistes que la chance d'être ses collaborateurs ou ses soldats.

« « Le prince, c'est-à-dire *Monsieur*, ne devait venir en France
« qu'après avoir connu le résultat des conférences entre les trois
« généraux et après une réunion complète, un accord parfait entre
« eux pour l'exécution. Georges rejeta toute idée d'assassinat et
« de machine infernale; il s'en était expliqué formellement à Lon-
« dres : il ne voulait, je le répète, qu'une attaque de vive force,
« dans laquelle lui et ses officiers auraient pu payer de leur per-
« sonne. L'objet de cette attaque était de s'emparer du gouverne-
« ment.

« Je ne sais quel poids aura près de vous l'assertion d'un homme
« arraché depuis une heure à la mort qu'il s'était donnée lui-même,
« et qui voit devant lui celle qu'un gouvernement offensé lui ré-
« serve; mais je ne puis retenir le cri de mon désespoir et ne pas
« attaquer l'homme qui m'y a réduit. Au surplus, on pourra trouver
« des faits conformes à tout ce que j'avance dans la suite du grand
« procès où je suis impliqué. »

« Comment Moreau a-t-il pu s'engager dans une telle affaire? demanda le Consul après avoir rendu le papier à Réal. Le seul homme qui pût me donner des inquiétudes, le seul qui pût avoir des chances contre moi, se perdre si maladroitement! J'ai une étoile. »

Réal proposa alors au Consul de faire arrêter Moreau sur-le-champ; celui-ci s'y refusa en disant :

« Moreau est un homme trop important; il m'est trop directement opposé, j'ai trop d'intérêt à m'en défaire pour m'exposer ainsi aux conjectures de l'opinion.

— Cependant, général, objecta Réal, si Moreau conspire avec Pichegru...

— Oh! ceci est différent : prouvez-moi que Pichegru est ici, et je signe aussitôt l'arrestation de Moreau.

— Mais c'est prouvé, reprit Réal.

— Non pas pour moi, répliqua le Consul. Ecoutez, reprit-il après un moment de réflexion, il est bien facile de s'en assurer : Pichegru a un frère, ancien moine, qui doit habiter Paris. Vous dire où, je n'en sais rien, ceci est votre affaire. Faites chercher sa demeure. S'il n'est plus chez lui, cela donnera déjà lieu de penser que Pichegru est à Paris ; si au contraire l'abbé est dans son logement, assurez-vous de sa personne avec douceur et sans scandale, bien entendu; c'est un homme simple, et sa première émotion vous mettra sur la voie de la vérité. C'est maintenant, ajouta Napoléon, qu'il nous faut prendre toutes nos mesures pour qu'aucun d'eux ne puisse échapper.

— J'ai déjà prescrit, dit Réal, de fermer les barrières et d'examiner rigoureusement tous ceux qui se présenteraient pour entrer.

— C'est plutôt pour sortir! interrompit vivement Bonaparte.

— Et j'ai écrit au grand-juge, pour la forme, continua Réal.

— Ah! pour la forme?... répéta le Consul avec une expression de regret; c'est aussi pour la forme (et il appuya sur le mot), que j'ai supprimé le ministère de la police, et j'ai fait une faute énorme. Fouché n'aurait pas laissé les choses aller si loin, d'autant que le royalisme donne dans le personnel de la conspiration. Il n'aurait pas eu besoin, lui, de ménager ses vieux amis les jacobins. Qu'avez-vous fait encore?

— J'ai donné rendez-vous à Dubois dans mon cabinet pour dix heures ce matin. Je ne tirerai pas grand parti de lui; mais il mettra à ma disposition ses agents que je compte employer à ramasser dans les mauvais lieux les conspirateurs les plus obscurs. J'ai mandé également les inspecteurs généraux de police, qui me feront trouver les autres par leurs officiers de paix. Pâsques se chargera de me déterrer Lajolais; il faut qu'il me l'amène vivant, sans lui je ne saurais rien sur Moreau. Je connais Lajolais de vieille date. Je lui ferai peur, il parlera. Il y a encore un homme qu'il me faudra, je sais

qu'il est à Paris, c'est Coster Saint-Victor. Il y a justement ce soir bal à Frascati; je connais son faible, on le prendra à la sortie. Mais ce n'est pas tout, général, ne devez-vous pas passer une grande revue après-demain?

— Après-demain dimanche? Mais..., je crois que oui.

— Il faut la contremander sous un prétexte quelconque.

— Pourquoi cela?

— Parce qu'ils peuvent être là une soixantaine, la bande entière peut-être, qui comprendront, en voyant les barrières fermées, que tout moyen de quitter Paris leur est ôté. C'est donc soixante désespérés que nous allons avoir sur les bras, car il n'y a plus de salut pour eux que dans votre mort. Encore une fois, général, il vous faut remettre votre revue à un autre jour. Un coup de pistolet est bientôt tiré, un coup de poignard est facile à donner; et si un tel malheur arrivait, il ne faudrait ne s'en prendre...

— Qu'à vous! interrompit brusquement Napoléon en s'arrêtant court devant le conseiller d'État.

— Permettez, général, nous ne pouvons répondre de la sûreté de votre personne si vous ne contremandez pas votre revue, et cela est votre affaire et non la nôtre.

— Permettez vous-même, monsieur le conseiller d'État; ici chacun a la sienne : la vôtre est de veiller sur moi et de me préserver de tout danger, la mienne est de passer des revues; je passerai la mienne après-demain.

— Général, c'est imprudent.

— Il serait bien plus imprudent de faire autrement. Cette revue n'a-t-elle pas été annoncée? Paris s'inquiéterait, je ne veux pas de cela; arrangez-vous comme vous voudrez, prenez vos précautions. »

Le premier Consul et Réal se séparèrent à ces mots, assez mécontents l'un de l'autre.

Le même jour, dans la matinée, l'abbé Pichegru fut trouvé chez lui. Interrogé, il avoua qu'il avait récemment vu son frère à Paris; il n'en fallut pas davantage. L'ordre d'arrêter Moreau fut signé aux

Tuileries le soir à minuit, et envoyé par estafette au général Moncey, commandant général de la gendarmerie, pour être mis à exécution le lendemain matin. Au moment où le premier Consul prenait cette résolution, il fit la remarque que Moncey était l'ami de Moreau.

« N'importe, dit-il après avoir signé le papier, Moncey est un homme de devoir. »

Le lendemain fut un jour de perplexité. Des mesures avaient été prises pour que l'arrestation de Moreau eût lieu soit à sa terre de Grosbois, soit à son hôtel à Paris. Le premier Consul se promenait fort soucieux dans sa chambre. Il fit appeler son premier valet de chambre et lui ordonna d'aller dans le faubourg Saint-Honoré rôder autour de la maison de Moreau et de tâcher de savoir si l'arrestation avait été opérée, s'il y avait eu du tumulte, et de venir promptement lui faire son rapport. Constant obéit; mais il ne remarqua rien d'extraordinaire, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de l'hôtel. Il ne vit que quelques agents de police qui se promenaient dans la rue d'Anjou, l'œil dirigé sur la porte de la maison habitée par l'homme qu'ils devaient arrêter. Sa présence pouvant être remarquée, Constant s'éloigna, pressa le pas et revint rendre compte au premier Consul de ce qu'il avait observé; mais pendant ce temps Moreau avait été arrêté et Bonaparte en était déjà instruit. Le premier Consul convoqua aussitôt un conseil extraordinaire, qu'il présida, composé des deux Consuls, ses collègues; du grand-juge, des ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et de la guerre; des sénateurs Fouché, François de Neufchâteau et La Place; des conseillers d'État Réal et Regnault de Saint-Jean-d'Angely; des membres de la Cour de cassation Muraire et Oudard, et du chef de la secrétairerie d'État Maret; et il commença par donner connaissance de toute la conspiration. Il y eut des avis pour traduire les prévenus devant une commission militaire, afin d'en finir le plus tôt possible, selon l'expression familière au premier Consul, *frapper comme la foudre;* mais dans cette circonstance il décida, au contraire, que le procès serait suivi sans précipitation, dans les formes et devant les

tribunaux ordinaires. En conséquence, et après la levée du conseil, il chargea le grand-juge d'aller, accompagné de Locré, interroger le général, et lui dit en le quittant :

« Monsieur Regnier, avant toute question, voyez si Moreau veut me parler ; dans ce cas, prenez-le dans votre voiture et amenez-le-moi ; tout peut se terminer entre nous. »

Et il lui répéta deux fois cette recommandation en ajoutant :

« Vous me comprenez bien? »

Ainsi avait fait Henri IV envers le maréchal de Biron, son ancien frère d'armes ; mais, comme Biron, Moreau devait refuser d'avouer ses torts

Dans le premier interrogatoire que le grand-juge, accompagné d'office de M. Locré, secrétaire du Conseil d'État, avait fait subir à Moreau, le général nia qu'il connût la présence de Georges et de Pichegru à Paris, par conséquent qu'il les eût vus et encore plus qu'il fût instruit de leurs projets. Comment d'ailleurs avouer quelques torts, quand ces torts se rattachent essentiellement à une procédure où il y va de la vie de tant d'autres personnages? Il est dans les procès politiques des situations plus fâcheuses que celle des accusés les plus coupables, et Moreau s'était mis dans une position de ce genre. Aussi, lorsque Regnier vint rendre compte à Bonaparte du premier interrogatoire subi par le général, le premier Consul lui demanda-t-il avant tout :

« Eh bien ! Moreau !... me l'amenez-vous?

— Non, général, il ne m'a pas même demandé à vous voir. »

A ces mots, le Consul fit un geste de contrariété, et se retournant, il dit à demi-voix à Réal, qui était présent, et de manière à être entendu de lui seul :

« Voilà ce que c'est que d'avoir affaire à un imbécile. »

Effectivement, si le grand-juge avait bien compris sa mission, l'intention de Napoléon était, dit-on, après avoir eu une explication avec Moreau, de le renvoyer chez lui.

Dans la soirée du même jour, les murs de la capitale furent cou-

verts de placards où l'on annonçait la découverte de la conspiration de Georges Cadoudal et de ses Chouans, et l'arrestation de Moreau. Son nom et celui de Pichegru y étaient confondus, sous la qualification de *brigands*, avec tous les Bretons qui avaient pris part au complot contre la vie et le gouvernement du premier Consul ; puis un rapport du grand-juge sur ces manœuvres criminelles fut inséré le lendemain dans tous les journaux. Ce rapport commençait ainsi :

« De nouvelles trames ont été ourdies par l'Angleterre ! Elles « l'ont été au milieu de la paix qu'elle avait jurée ; et quand elle « violait le traité d'Amiens, c'était bien moins sur ses forces qu'elle « comptait que sur le succès de ses machinations. Mais le gouver- « nement veillait. L'œil de la police suivait tous les pas de l'agent « de l'ennemi ; elle comptait les démarches de ceux que son or ou « ses intrigues avaient corrompus, etc. »

La suite de ce rapport annonçait le but de la conspiration, qui était l'assassinat du premier Consul et la contre-révolution. C'était en Angleterre que la conspiration avait été tramée ; c'étaient les Anglais qui avaient excité et payé les conjurés. Ceux-ci avaient traversé les mers sur un bâtiment de cette nation. Ce rapport se terminait ainsi ; c'est le grand-juge qui continue de parler.

« Je dois ajouter que les citoyens ne peuvent concevoir aucune « inquiétude ; la plus grande partie des brigands est arrêtée, le « reste est en fuite ou vivement poursuivi par la police. Aucune « classe de citoyens, aucune branche de l'administration n'est at- « teinte par aucun indice, par aucun soupçon. »

L'auteur de ce rapport devenu fameux semblait s'être efforcé de donner à son administration un brevet d'incapacité. Napoléon fut le premier à s'en apercevoir, car l'ayant lu le soir avant qu'on le portât au *Moniteur*, il le trouva flasque et sans dignité, ce qui lui fournit une nouvelle occasion de regretter Fouché, « dont les rapports, qu'il prenait la peine de faire lui-même, dit-il, étaient toujours nerveux, concis et à la hauteur de leur sujet. » Cela était

vrai ; mais il n'y avait pas de temps à perdre, les événements se pressaient et le rapport fut imprimé, tel quel, dans tous les journaux

Beaucoup de personnes regardèrent d'abord ce récit comme une fable.

« Moreau conspirateur ! disait-on, c'est impossible. Conspirateur avec Georges et Pichegru, et en faveur de la contre-révolution ! Jamais on ne persuadera personne que le vainqueur de Hohenlinden ait pu souiller sa gloire, flétrir ses lauriers à ce point. Moreau arrêté ! C'est que Bonaparte est jaloux d'un grand citoyen dont les vertus et les sentiments républicains l'importunent. Georges et Pichegru à Paris ! c'est insulter, par une fable grossière, au bon sens du public. »

Voilà les doutes qu'opposaient les ennemis du gouvernement au rapport du grand-juge. L'instruction du procès et les débats devaient seuls apprendre ce qu'il fallait en croire.

Cependant la revue que le premier Consul devait passer le lendemain dimanche n'avait point été contremandée, et Réal s'était empressé de donner des instructions en conséquence à Dubois et à ses inspecteurs de police. Dans ce temps-là les maisons qui bordaient le Carrousel, en face du château, étaient presque exclusivement occupées par des femmes de mauvaise vie. Déjà, à l'époque du 3 nivôse, il avait été question de les faire déloger. Dans la nuit du samedi au dimanche toutes ces femmes reçurent l'invitation d'aller passer ailleurs que chez elles la journée du lendemain.

Il faut le dire, jamais revue n'attira plus de curieux. Dès le matin une foule innombrable encombrait la place du Carrousel pour tâcher d'apercevoir le premier Consul et lui témoigner, par ses vivats, l'affection qu'on avait pour sa personne. A peine eut-il commencé à diriger son cheval vers les premières lignes de grenadiers de la garde consulaire que les acclamations redoublèrent. Il parcourut les rangs au pas et répondit par quelques saluts simples mais affectueux à l'effusion de joie de ses soldats, puis il vint se placer au bas du pavillon de l'Horloge pour voir le défilé. Pendant

ce temps, Réal était constamment resté sur le grand balcon et avait suivi avec anxiété, la lorgnette à la main, tous les mouvements du premier Consul. Malgré les précautions qu'il avait prises de faire garder les avenues de la cour des Tuileries et de garnir de gendarmes habillés en bourgeois toutes les fenêtres des maisons qui entouraient le Carrousel, Réal éprouva tout le temps que dura cette parade une vive inquiétude, qui ne cessa qu'au moment où il vit le Consul mettre pied à terre, et qu'il l'entendit monter le grand escalier du palais, suivi de son nombreux et brillant état-major.

LE GÉNÉRAL MOREAU.

Le commandant de la gendarmerie d'élite, le major Henry, avait été chargé par le général Moncey d'arrêter Moreau. Il le rencontra à la descente de Charenton, qui revenait à Paris, seul, dans sa voiture. Henry était dans son cabriolet. Aussitôt qu'il aperçut le général, il fit signe à son cocher d'arrêter; et, lui-même mettant pied à terre, ouvrit la portière en disant respectueusement à Moreau :

« Mon général, je suis chargé d'une pénible mission : tenez, voyez. »

Et en même temps il lui mit sous les yeux l'ordre dont il était porteur. Moreau le lut, le rendit au major, et, sans prononcer un mot, sans opposer la moindre résistance, descendit de sa voiture, monta dans le cabriolet de l'officier de gendarmerie et se laissa conduire au Temple le plus docilement du monde, ne paraissant occupé que d'éviter les regards du public. Arrivé à la prison, Fauconnier refusa de le recevoir parce que le mandat d'arrêt n'était point en règle. Enfin, sur un mot expédié par le grand-juge, Moreau fut écroué.

Depuis la paix de Lunéville, Moreau vivait à l'écart; un goût pour la retraite, une indifférence peut-être affectée pour les honneurs qui ne pouvaient pas le faire sortir du second rang, et une aversion réelle

pour toute espèce d'occupation lui avaient fait adopter ce genre de vie. Il n'avait qu'une instruction négligée qui le rendait incapable de gouverner; quant au mépris qu'il affectait pour les dignités, ce n'était chez lui qu'un genre de distinction qu'il avait pris et auquel un courtisan n'aurait pu se méprendre. On aurait pu dire à Moreau, comme à Diogène : *Je vois ton orgueil à travers les trous de ton manteau.* A une grande fermeté dans le danger il joignait, dans la vie privée, une faiblesse de caractère qui le rendait l'homme le plus facile à persuader. Comme il travaillait peu, son jugement était lent et sa prévoyance courte ; il avait besoin d'être aidé dans ses déterminations, de là ses complaisances pour les gens qui avaient fini par prendre beaucoup d'empire sur lui et qui, sous le voile de l'amitié, le perdirent en voulant le faire servir à leur ambition.

Dès le commencement de son retour de l'armée à Paris, Moreau, excité par ses prétendus amis, avait essayé d'entretenir le premier Consul de politique et d'administration. L'essai qu'il fit de son influence ne lui ayant pas réussi, il vit tout d'abord à qui il avait affaire et n'y revint plus. Hormis quelques cerveaux brûlés, presque tous les généraux de son armée avaient repris du service et avaient obéi au chef de l'Etat, tandis qu'il s'était retiré dans sa terre de Grosbois, où il jouissait de la fortune qu'il avait acquise en servant son pays, et peu à peu, par l'effet même de sa retraite, il avait obtenu une sorte de puissance sur l'opinion, grâce aux propos qu'on lui prêtait sur l'impossibilité de la descente en Angleterre, projetée par le premier Consul. Les mécontents d'alors avaient même conseillé à Moreau «de ne pas compromettre sa gloire en allant se fourvoyer dans cette équipée de Boulogne»; et il avait eu la faiblesse d'écouter ce conseil. Aussi, depuis la rupture du traité d'Amiens, n'avait-il pas paru une seule fois aux Tuileries, même dans les occasions où il était du devoir d'un bon citoyen, comme d'un grand capitaine, de s'y montrer et de venir offrir ses services. Moreau, cependant, ne pouvait être considéré comme un simple particulier, bien qu'il affectât de le paraître; et, quand des villes et des provinces entières s'étaient

imposé les sacrifices qu'exigeait l'agression la plus inouïe qu'on eût encore vue, et que ces provinces envoyaient des députés porter leurs offrandes et leurs vœux au chef du gouvernement, le devoir du général Moreau était de ne pas rester spectateur indifférent des nouveaux dangers de sa patrie. Voilà les conseils que ses véritables amis eussent dû lui donner; mais il se renferma dans un orgueilleux silence, et on ne tarda pas à savoir que c'était parce qu'il ne pouvait plus le rompre décemment.

Sondé de bonne heure sur de prétendus ressentiments qu'on lui supposait contre Pichegru, étonné qu'on le crût un obstacle à sa rentrée en France, Moreau répondit aux premières ouvertures que lui fit à ce sujet Fauche-Borel, par des expressions d'intérêt pour un ancien frère d'armes exilé. Mais cet exilé avait d'autres vues pour sa rentrée, et tout en se ménageant un rapprochement avec Moreau, lui-même s'unissait davantage aux ennemis extérieurs de Napoléon, tandis que Moreau cédait à des impressions qui l'éloignaient de plus en plus de la cause et de la personne du premier Consul. Il ne partageait plus le premier rang dans l'armée; le second lui avait échappé par les avantages que Bonaparte avait faits à Murat, son beau-frère, en le nommant au gouvernement de Paris. Entraîné vers les mécontents de l'intérieur, il n'en fut que plus en butte aux suggestions du dehors. Bientôt on ne lui parla plus du rappel de Pichegru, mais de leurs griefs communs et de la nécessité de s'entendre contre un dominateur qui menaçait tout. Ces colloques rapportés à Londres étaient interprétés dans le sens des espérances qu'on s'y était faites d'avance, et la position de Moreau y prêtait plus que tout autre. Mécontent et se tenant à l'écart, quoique n'en conservant pas moins l'estime du peuple et de l'armée, on en conclut qu'il avait la volonté et les moyens d'abattre celui qu'on appelait, non plus son rival, mais son ennemi. Il ne fallait donc plus donner à cette volonté qu'une impulsion par l'ascendant de Pichegru, et à ces moyens qu'un point d'appui par la force d'exécution du général vendéen Georges Cadoudal. Mais on se trompa, parce que le rôle de Monck

était peut-être, de tous, celui pour lequel Moreau avait le moins de dispositions. Aussi, dans une entrevue avec Pichegru, où les intentions furent précisées par celui-ci nettement et sans intermédiaire, Moreau ne laissa-t-il aucun espoir à ce dernier en lui disant :

« Faites de Bonaparte tout ce que vous voudrez, mais ne me demandez pas de mettre à sa place un prince Bourbon, quel qu'il soit. »

Alors commencèrent tous ses embarras. Il se vit impliqué avec des hommes qui, ayant compté sur lui, quoique sans lui, semblaient s'être livrés à sa foi. Non-seulement son refus ruinait leur opération, mais il les jetait eux-mêmes dans un péril extrême. D'un autre côté, Moreau restait à leur merci, car ne pas entrer dans leurs projets ne l'exemptait pas des risques d'en avoir connu et approuvé certaine partie. En rompant la négociation, il ne pouvait pas se séparer tout à fait de ceux qui avaient commencé de traiter avec lui. De toute façon, il fallait qu'il fût compromis, ou vis-à-vis d'eux et de l'opinion, ou vis-à-vis du gouvernement et de la loi. De là, la vengeance des royalistes, qui croyaient ne plus devoir aucun ménagement à un républicain qui d'abord avait fait mine de les servir, mais qui en définitive les avait abandonnés complétement; de là, la déclaration de Bouvet de Lozier, qui le signala à l'ennemi commun, c'est-à-dire au gouvernement, dans un moment où il ne songeait même pas à lui.

Moreau était Breton, comme on sait. Il détestait les Anglais et avait les chouans en horreur. Il nourrissait la plus grande répugnance pour l'aristocratie quelle qu'elle fût. Il était loyal, et ce qu'on est convenu d'appeler vulgairement *bon vivant.* Joséphine l'avait marié à Mlle Hulot, créole de l'Ile-de-France. Cette demoiselle avait une mère ambitieuse qui dominait sa fille et qui bientôt domina son gendre. Si Moreau eût fait un autre mariage, aucun doute que le vainqueur de Hohenlinden ne fût devenu premier maréchal de l'Empire, duc ou prince, malgré sa répulsion pour les titres nobiliaires; il eût fait les campagnes de la grande armée, y eût acquis une nouvelle gloire, et enfin, puisque sa destinée était de tomber sur un champ de bataille, au moins eût-il été frappé par un

boulet russe, prussien ou autrichien, mais non par un boulet français[1]. »

Nous ne craignons pas de le dire, dans tous les temps, la conduite de Napoléon à l'égard de Moreau fut à l'abri du moindre reproche. Ce n'est pas lui qui repoussa Moreau, ce fut Moreau qui s'éloigna de lui. Le Consul ne le craignait pas, il l'avait prouvé en lui donnant le commandement de la plus belle armée de la République. Il se sentait assez grand, assez fort pour voir sans ombrage Moreau à ses côtés, pour partager avec lui la gloire des campagnes qui ne pouvaient manquer de s'ouvrir encore, et même pour s'appuyer sur lui comme il l'avait fait sur le brave Desaix. Moreau ne pouvait s'abaisser en avouant une supériorité que Desaix avait lui-même si noblement reconnue.

Moreau ne fut pas traité au Temple avec la même rigueur que ses coaccusés. Il n'eût pas été sans danger de le faire, car, même dans sa prison, il ne cessa d'être l'objet des hommages et du respect de tous les militaires, sans en excepter ceux à la garde desquels il avait été confié. Un grand nombre de ces soldats avaient servi sous ses ordres et se rappelaient combien il était aimé dans les armées qu'il avait commandées. Moreau, il est vrai, ne possédait pas, comme Na-

[1] L'Empereur disait encore à Sainte-Hélène : « Moreau était un homme faible, mené par ses alentours et serviteur soumis de sa femme et de sa belle-mère; en résumé, Moreau était un général de la vieille monarchie. »

M. Bignon a dit à son tour dans son *Histoire de France*, tome III, chap. xxxiv, page 427 : « J'ai eu personnellement une preuve bien remarquable de l'ascendant « qu'une femme pouvait prendre sur le général Moreau. Immédiatement après la « campagne désastreuse de 1799, époque où j'étais secrétaire d'ambassade à Milan, « nous voyions le général Moreau tous les jours, et avec lui une personne qui « n'était pas sa femme, mais que, par courtoisie, nous traitions comme telle. Lors- « qu'à la veille des combats on fit partir les femmes de l'armée, le général Moreau « me donna les noms hollandais de cette personne, afin de lui délivrer un passe- « port pour la France. Je lui remis le passe-port comme il me l'avait demandé. Le « lendemain, il me le rendit en me priant de lui en faire un autre sous le nom « d'*épouse du général de division Moreau*. « Mon nom, me dit-il comme pour « excuser sa faiblesse, lui rendra le voyage plus facile et plus agréable. » Cette dame « est celle qui s'est fait connaître ensuite par les *Mémoires d'une Contemporaine*. »

poléon, ce charme irrésistible qui entraîne, mais il avait un ascendant de modération, de douceur et de justice qui avait su lui attacher le soldat. C'était dans Paris une conviction générale, que si Moreau avait voulu dire une seule parole aux gendarmes chargés de veiller sur lui, cette garde fût devenue tout à coup une garde d'honneur, prête à exécuter tout ce qu'il aurait voulu. Peut-être aussi les égards qu'on lui témoignait, et la faveur qu'on lui accorda de voir chaque jour sa femme et son enfant, ne furent-ils que d'habiles calculs pour le retenir dans les limites de son caractère habituel.

D'après les lois existantes, Georges et ses coaccusés étaient justiciables de la même commission militaire qui avait déjà condamné Le Bourgeois, Picot, Dessolles de Grisolles et Querelle. Moreau, prévenu de *correspondance avec l'ennemi* et même de *trahison*, par ses rapports bien prouvés avec Pichegru était-il dans le cas d'être livré à un conseil de guerre? Réunirait-on tous les prévenus devant les mêmes juges, ou diviserait-on la procédure? La commission militaire et le conseil de guerre eussent dû être nommés par le gouvernement même. Il était de la justice et de la politique du Consul de s'interdire une telle nomination. D'un autre côté, au milieu des passions que ce grand complot était venu remuer, convenait-il d'en remettre la connaissance à la décision d'un jury? Le Conseil d'Etat avait déjà prononcé que : *vu l'évidence des charges, tout serait laissé à la justice du pays.* Et Napoléon avait abondé dans cette opinion. Quoi qu'il en soit, le jury fut suspendu par une loi spéciale, et la Cour criminelle de Paris, saisie d'une cause où le nom de Moreau divisait déjà l'armée, le peuple et les grandes autorités. Aux considérations graves qu'on avait fait valoir auprès du premier Consul, celui-ci avait répondu :

«La loi ne fait exception de personne ; si Moreau est innocent, il sera absous ; s'il est coupable, la justice le condamnera. »

Cependant, à l'exception de Moreau, aucun des principaux conjurés n'était encore arrêté. Si l'on ne parvenait pas à les saisir, l'accusation contre lui devenait une calomnie, le gouvernement était taxé de mauvaise foi, et le premier Consul convaincu d'une invention odieuse pour perdre un rival illustre dont la gloire et la popularité l'importunaient. Une dénégation formelle fut donc la première ressource du général et de ses amis. Au Tribunat, le frère de Moreau déclara, avec le sentiment de la plus vive douleur, qu'il était innocent des crimes qu'on lui imputait, qu'il se justifierait si on lui en donnait les moyens, et il demanda qu'on apportât au jugement du général la plus grande solennité.

« Je puis donner l'assurance, s'écria alors Treilhard, qui était en même temps conseiller d'État, qu'il sera accordé aux prévenus toute la latitude possible pour leur défense. »

Certes, il était naturel qu'un frère repoussât comme mensongères des imputations dirigées contre un homme dont lui et sa famille recevaient tant d'illustration. Le démenti était excusable en une telle douleur et dans un cas semblable. Mais à côté des parents du général, à côté des envieux du premier Consul, il existait une nation pour laquelle la vie du chef de l'État était alors un gage de repos et de sécurité. Quelque intérêt que l'on portât à Moreau, nul homme de bon sens ne voulait alors le renversement du gouvernement, nul n'eût voulu courir les risques de voir la France livrée de nouveau aux horreurs de l'anarchie. La nation dut être justement effrayée pour elle-même, et lorsqu'elle adressa de toutes parts ses félicitations au premier Consul, il était injuste, comme on le dit alors, de trouver une basse flatterie dans l'expression de sentiments qui puisaient leur principe dans l'intérêt national le mieux entendu.

Outre que la sûreté du chef de l'État demandait la prompte ar-

restation des chefs du complot, celle de Pichegru et de Georges était d'une haute importance pour constater la culpabilité de Moreau, et jusqu'alors eux et leurs lieutenants avaient échappé à l'activité de la police. En vain elle avait renouvelé l'ordre aux habitants de Paris, qui logeaient des étrangers chez eux, d'en faire la déclaration au commissaire de police de leur quartier respectif dans les vingt-quatre heures, le gouvernement crut devoir effrayer les recéleurs par une mesure extraordinaire. Il présenta au Corps législatif un projet de loi portant que · « le recèlement de Georges et de ses complices, actuellement cachés dans la capitale ou aux environs, serait jugé et puni comme le crime principal. » Le projet définissait le délit de recèlement, sa peine, et promettait à ceux qui se conformeraient immédiatement à la mesure prescrite, de ne pas être poursuivis.

Le soir, le signalement[1] de Georges et de ses complices fut affiché sur tous les murs de la capitale et dans la banlieue. Georges, ainsi que quelques-uns de ses compagnons, étaient connus. On les avait vus à Paris trois ans auparavant, alors qu'ils n'étaient point compromis. Il était donc tout simple que la police pût donner leur signalement exact; mais comment aurait-elle pu se procurer celui des conjurés que personne n'avait jamais vus, si cette police occulte, dont nous avons parlé, ne les eût connus? Cette réflexion n'a pas peu contribué à nous convaincre que, mieux renseigné que la police du gouvernement, Fouché avait connaissance des machinations

[1] Voici ce signalement tel qu'il a paru dans les journaux : le portrait n'était pas flatté.

« Cinq pieds quatre pouces, extrêmement puissant; épaules larges, tête effroya-
« ble par sa grosseur, cou très-raccourci; doigts courts et gros, jambes et cuisses
« peu longues, le nez écrasé et comme coupé dans le haut, yeux gris, dont un sen-
« siblement plus petit que l'autre; sourcils légèrement marqués et séparés, cheveux
« châtain clair, assez fournis, coupés très-courts; teint coloré, joues pleines, bou-
« che petite, dents très-blanches, barbe peu garnie; favoris clair-semés et roux,
« menton renfoncé. Marchant en se balançant; voix douce, sans accent; bien mis,
« linge toujours blanc. » (*Moniteur* du 27 février 1804.)

qui précédèrent la découverte de la conspiration. Quoi qu'il en soit, l'éveil fut donné ainsi aux conjurés; et, dès le même soir, ils purent entendre leurs noms proclamés par la bouche des crieurs publics; dès le même soir aussi, personne ne put franchir les barrières de Paris, sous quelque prétexte que ce fût, et le lendemain des officiers de police et des gendarmes vérifièrent les passe-ports ou la carte de sûreté de ceux qui se présentèrent, en reconnaissant les individus pour s'assurer que les conspirateurs ne s'échappaient pas. Cette surveillance s'étendit partout : les personnes qui faisaient partie de la maison du premier Consul n'en furent même pas exemptes. Leurs moindres démarches étaient épiées.

Un portier des Tuileries, nommé Angel, fut désigné par Bonaparte pour aller s'établir à la barrière des Bons-Hommes, afin de reconnaître et d'observer les gens du château qui allaient et venaient pour leur service, soit à Saint-Cloud, soit autre part. Il paraît que les rapports qu'Angel lui adressa directement lui plurent, car, le procès terminé, il le fit appeler un matin et parut si satisfait de ses réponses et de son intelligence, qu'il le nomma suppléant d'un nommé Landoire, qui était alors ce que l'on appela depuis gardien du portefeuille [1].

La loi portée contre les recéleurs produisit son effet. Les conjurés furent obligés d'errer pour ainsi dire sans pouvoir trouver d'asile. Depuis huit jours, tous les suppôts de la préfecture faisaient d'inutiles efforts pour en découvrir quelques-uns, quand un ami de Pichegru, un ancien officier d'état-major, celui-là même qui lui avait offert son dernier refuge, vint trouver Murat, le 27 février au soir,

[1] Cet emploi était des plus pénibles pour celui qui le remplissait. Il ne devait jamais s'éloigner du petit corridor noir sur lequel s'ouvrait une des portes du cabinet de Napoléon; il prenait même ses repas sur place. Fort heureusement pour Landoire, la conspiration de Georges lui fit donner un aide. Ce même Angel fit, en 1812, la campagne de Russie, et mourut au retour, lorsqu'il n'était plus qu'à quelques lieues de la capitale, des suites de la fatigue et des privations qu'il avait subies comme tous ceux qui étaient attachés à la maison de l'Empereur. (Constant, *Mém.*, tome I, chap. XVI, page 223.)

et lui offrit de lui livrer Pichegru moyennant cent mille francs. Quoique cette somme fût exorbitante, le gouverneur de Paris s'engagea à la lui faire donner, à la condition qu'il allait lui faire connaître sur-le-champ le lieu où il s'était réfugié.

« C'est chez moi, rue Chabanais, n° 5 », lui répondit celui-ci.

Et en même temps il donna par écrit à Murat la description exacte de la chambre que Pichegru occupait depuis quinze jours dans son appartement.

« Il faut signer cette déclaration, lui dit Murat après l'avoir lue. Quel est votre nom?

— Général, je me nomme Leblanc », répondit-il.

Et il signa.

« Mais, lui fit observer le gouverneur de Paris, vous connaissiez la loi portée contre les recéleurs; pourquoi avez-vous attendu jusqu'à présent pour venir faire votre déclaration?

— C'est vrai, général, répondit Leblanc; mais je ne croyais pas commettre un délit en offrant pour quelques jours un asile à un homme de ma connaissance, dont le but, en venant à Paris, était, m'a-t-il dit, de chercher les moyens d'obtenir sa radiation comme émigré. Convaincu depuis hier seulement que ce n'était qu'un prétexte pour colorer de méchants projets, j'ai cru rendre un service au gouvernement en venant lui offrir les moyens de le faire arrêter, d'autant plus, ajouta cet homme, comme pour excuser sa délation, que je ne suis pas riche. »

Quelques heures après, c'est-à-dire à quatre heures du matin, à l'aide des renseignements fournis, le commissaire de police Comminges, accompagné de deux inspecteurs et de quatre gendarmes, tous gens déterminés et vigoureux, se rendirent bien armés au domicile de Leblanc. On avait jugé ces précautions nécessaires parce qu'on n'ignorait pas que Pichegru, doué d'une force prodigieuse, ne se laisserait pas prendre sans une vive résistance. Comminges fit connaître au portier de la maison l'objet de sa matinale visite, et demanda à parler à la cuisinière de Leblanc. Celle-ci, qui avait le

mot, descendit de sa mansarde, située dans les combles, ouvrit la porte de la cuisine, et, à l'aide d'une fausse clef que celui qui vendait ainsi son hôte avait fait faire d'avance, introduisit les six agents dans la chambre de Pichegru, qui dormait paisiblement dans son lit. Ceux-ci se précipitèrent sur lui avant qu'il eût eu le temps de se réveiller et de faire usage de ses armes, qu'il plaçait toujours sous son oreiller (une paire de pistolets à deux coups et un poignard). Une bougie était restée allumée sur un guéridon ; un des agents renversa la table pour éteindre cette lumière, et, dans la lutte que Pichegru soutint longtemps avec vigueur, il mordit un gendarme à la jambe et reçut pour sa part deux coups de sabre, dont l'un sur la cuisse. Ce ne fut qu'après un quart d'heure d'efforts surhumains qu'il se rendit, en disant :

« Je suis vaincu ! laissez-moi. »

Il fut enveloppé dans une couverture, lié comme un paquet, jeté dans un fiacre, et conduit chez Réal, qui l'interrogea aussitôt.

« Comment vous appelez-vous? lui demanda ce conseiller d'État.

— Vous le savez aussi bien que moi, répondit le général d'un ton de dédain.

— Vous connaissez Georges?

— Non !... Quel est ce Georges?

— Un misérable venu d'Angleterre pour assassiner le premier Consul.

— Est-ce que vous me croyez fait pour être lié avec des scélérats? répondit Pichegru avec un geste de fureur. Je n'ai jamais connu cet homme.

— D'où venez-vous? poursuivit Réal.

— Que vous importe !

— Où avez-vous débarqué?

— Où j'ai pu.

— Comment êtes-vous venu à Paris?

— En voiture.

— Avec qui?



— Comment vous appelez-vous?... — Vous le savez aussi bien que moi, répondit le général... (t. III, p. 128.)

— Avec moi.

— Connaissez-vous Moreau?

— Il a servi jadis sous mes ordres.

— L'avez-vous vu depuis que vous êtes à Paris?

— Des militaires ennemis, comme nous le sommes, ne se voient que l'épée à la main.

— Me connaissez-vous, moi?

— Oui, certes.

— J'ai souvent rendu justice à vos talents militaires.

— C'est possible. Aurez-vous bientôt fini?

— On va panser vos blessures.

— C'est inutile, dépêchez-vous de me faire fusiller. Il me tarde d'avoir un peu de tranquillité.

— Avez-vous un prénom? lui demanda encore Réal.

— Non!

— Comment! ne vous appelait-on pas quelquefois *Charles?* c'est ainsi que vous êtes désigné dans la correspondance de Bareuth.

— Dans la correspondance que vous avez faite. Au surplus, je ne répondrai plus à vos impertinentes demandes.»

En effet, il garda le silence sur les autres questions que Réal lui adressa, et on le conduisit au Temple [1], d'où il ne devait plus sortir vivant.

Ainsi, en résumé, Pichegru niait avoir vu Moreau et s'étonnait qu'on le crût réconcilié avec ce général, quand ils n'avaient pas vidé leur querelle, comme cela a lieu entre les militaires; enfin il n'eut pas l'air de connaître Georges, et « s'étonna de voir son nom accolé à celui de cet homme-là. » Mais Pichegru était loin, il faut en convenir, d'inspirer le même intérêt que Moreau. On ne lui pardonnait

[1] En arrivant au Temple, Pichegru était vêtu d'un frac brun, d'une cravate de soie noire, et portait ce qu'on appelait alors des bottes à retroussis. Un mouchoir blanc enveloppait une de ses mains; il boitait un peu à cause de la blessure qu'il avait reçue à la cuisse. Beaucoup de gendarmes l'accompagnaient. (Témoignage de M. Fontaine-Biré.)

pas, surtout dans l'armée, ses anciennes négociations avec le prince de Condé. Cependant, nous avons eu connaissance d'un trait de lui qui, selon nous, l'honore beaucoup. Pichegru avait eu pour aide de camp, dans l'origine, le célèbre peintre Lagrenée. Ce jeune homme, parvenu au grade de capitaine, donna sa démission lors de la proscription de son général, au 11 fructidor, et reprit ses pinceaux qu'il avait abandonnés pour les armes. Pichegru, tandis qu'il se cachait à Paris, alla voir son ancien aide de camp, qui voulut absolument lui donner un asile. Pichegru refusa obstinément d'accepter l'offre courageuse de M. Lagrenée, ne voulant pas risquer de compromettre un homme qui lui avait déjà donné une si grande preuve d'attachement en refusant de servir après sa disgrâce. Plus tard, M. Lagrenée alla porter son talent en Russie. On lui a toujours su gré des nobles sentiments qu'il avait montrés dans un temps malheureux pour un homme qui avait été son bienfaiteur. M. Lagrenée est mort depuis, autant regretté des amis des arts que de l'intéressante et nombreuse famille qu'il laissa après lui.

GEORGES CADOUDAL.

Le gouvernement avait déjà sous la main deux des conspirateurs qu'il redoutait le plus : Moreau et Pichegru ; mais restait Georges, et celui-là n'était pas une proie facile. Homme d'énergie s'il en fut, son nom seul intimidait les agents de la police. Certaines personnes prétendaient que Fouché, connaissant sa retraite, avait conseillé à Réal de ne pas l'arrêter tout d'abord, afin de laisser peser toute l'affaire sur Moreau et sur Pichegru. Georges pris, tout était fini, et c'était là justement ce que l'adroit Fouché ne voulait pas. On s'était saisi de Picot, domestique de Georges. On l'avait soumis, comme on le verra aux débats, à un régime très-sévère pour lui faire avouer le lieu où son maître s'était caché. Picot n'avait rien dit.

Pour donner une idée de la présence d'esprit et du courage de Georges, nous allons citer un fait qui nous a été raconté dans notre jeunesse, par M. Guilbart, ancien chirurgien aux gardes françaises et qui, au temps du Consulat, s'était établi à Paris, faubourg Saint-Denis, n° 3. Le fils de M. Guilbart, médecin en chef de l'hôpital de Montreuil-sur-Mer, nous a depuis confirmé les détails que nous donnons ici.

Une nuit de la fin de février 1804, la sonnette de la maison de M. Guilbart est fortement ébranlée : la servante descend et ouvre la porte à un homme enveloppé dans un manteau, qui s'élance plutôt qu'il n'entre dans l'allée obscure de la maison, et qui monte à l'appartement du docteur, situé au second étage.

« Le chirurgien est-il visible? demande l'inconnu.

— Oui, monsieur, répond la domestique ; mais il est couché à cette heure.

— Qu'il se lève au plus vite, je souffre comme un damné d'une dent, il faut qu'il me l'arrache sur-le-champ. »

Tout accoutumée qu'elle était à de semblables visites, la domestique du docteur ne put cependant, à la vue de l'étranger, se défendre d'un sentiment de crainte et d'étonnement.

« Vous avez peur de moi, la belle enfant? dit Georges, car c'était lui, en accompagnant ces paroles d'un sourire. Tranquillisez-vous; vous n'avez rien à redouter : le mal de dent est comme le mal d'amour; mais hâtez-vous de prévenir votre maître, car je pourrais bien, en vous regardant ainsi, perdre un mal pour en gagner un autre. Allez, allez! j'attends. »

La domestique de M. Guilbart était une jeune et belle fille au pays de Caux.

M. Guilbart arriva un moment après.

« Allons donc, docteur! s'écria Georges; je vous attends avec impatience. »

Le chirurgien fit asseoir le visiteur sur le siége de douleur et

prépara ses instruments. Puis il invita le patient à lui désigner la dent qui le faisait souffrir. Georges ouvrit la bouche et, au grand étonnement du praticien, laissa voir trente-deux dents de la plus belle venue et de l'aspect le plus sain.

« Mais permettez, dit M. Guilbart, après avoir examiné minutieusement le râtelier de son client ; je ne vois pas ici la plus légère trace de dent attaquée.

— Vous n'êtes pas un grand clerc, monsieur, répliqua Georges ; tenez, arrachez-moi celle-là. Voilà où est le mal.

— En êtes-vous bien sûr? demanda encore le docteur.

— Très-sûr, vous dis-je : dépêchez-vous.

— Cependant, monsieur..., je vous assure...

— Monsieur ! il me semble qu'il m'est bien permis de me faire ôter une dent qui me gêne? »

Et Georges avait prononcé ces mots avec une énergie qui ne permettait plus de réplique ; et dans le geste d'impatience qui lui était échappé, M. Guilbart avait entrevu deux pommeaux de pistolets qui sortaient de la ceinture du visiteur et le manche d'un riche poignard. Désormais toute considération devenant inutile l'honnête chirurgien se décida à extraire la dent.

Après avoir subi la douloureuse opération avec une froide impassibilité, Georges prit des mains du docteur un verre d'eau, se rinça la bouche et lui dit, en donnant cette fois à sa physionomie une douce et reconnaissante expression :

« Je vous suis très-obligé, monsieur, du service que vous venez de me rendre. Croyez bien que je ne l'oublierai jamais. »

Puis la conversation s'engagea, une conversation d'une heure entière, car le chirurgien n'osait congédier un client si poli et surtout si bien armé. Pendant ce temps, Georges parla de choses futiles et indifférentes, et montra autant d'esprit que d'enjouement.

Un coup de sifflet qui se fit entendre au dehors interrompit brusquement l'entretien. Georges se leva aussitôt, déposa un double louis sur le coin de la cheminée, serra affectueusement la main du

docteur et descendit rapidement l'escalier, laissant M. Guilbart dans l'incertitude de savoir si l'homme qui venait de le quitter était un fou ou un voleur. Il ne raconta le lendemain qu'à quelques amis intimes son aventure de la veille, et ceux-ci se perdaient en conjectures quand l'arrestation de Georges, qui eut lieu peu de jours après, et le récit dans les papiers publics de ses nombreuses courses nocturnes, ainsi que son signalement et son portrait répandus avec profusion, éclairèrent M. Guilbart sur la véritable profession de son mystérieux visiteur.

Georges, se voyant suivi dans la rue, avait voulu se soustraire aux regards des agents de police. Pour cela, il s'était introduit chez M. Guilbart; et, afin de colorer d'un prétexte plausible une visite faite à pareille heure et de gagner du temps, il s'était fait arracher une dent excellente. Le coup de sifflet n'était qu'un signal convenu avec un affidé qui l'accompagnait pour l'avertir qu'il n'y avait plus pour lui aucun danger à se remettre en route. M. Guilbart conserva longtemps la dent de Georges, non comme une relique de parti, mais, disait-il en véritable dentiste, comme un souvenir de l'héroïsme de ce chef des conjurés bretons.

Les recherches contre les conjurés continuaient avec la même activité, et le 4 mars suivant, MM. de Rivière et Jules de Polignac furent arrêtés; voici comment :

Traqué comme tous les autres suspects, M. de Rivière avait eu primitivement l'idée d'aller, avec quelques-uns de ses compagnons, demander un asile au comte de La Borde, dont l'hôtel est situé rue d'Artois, dans la Chaussée-d'Antin; mais arrivé sur le boulevard des Italiens, l'un d'eux fit remarquer, placardé sur l'un des pilastres du balcon du pavillon d'Hanovre, l'arrêté du préfet de police concernant les recéleurs.

« Il serait impardonnable, dit alors M. de Rivière, de compromettre toute une famille, tandis que nous pouvons, à prix d'argent, nous procurer une retraite tout aussi sûre que chez M. le comte de La Borde. »

Cet avis prévalut. Les amis se séparèrent : on chercha à se loger chacun de son côté. Dans la soirée, M. de Rivière rencontra un de ses anciens valets de chambre appelé La Bruyère, chez lequel il n'avait pas voulu aller demeurer de peur de le compromettre ; mais celui-ci, après lui avoir fait le tableau des dangers auxquels il serait exposé, parvint, à force d'instances, à lui faire accepter un lit chez lui. La Bruyère garda son ancien maître pendant dix-huit jours sans qu'il fût inquiété, lorsqu'il fut perdu par une imprudence de M. Jules de Polignac. Un jour, en rentrant dans son logement, ce dernier apprend que son frère Armand vient d'être arrêté. Il accourt étourdiment confier ce malheur à son ami, M. de Rivière, qui l'engage à demeurer dès ce moment caché avec lui.

« Personne ne vous a-t-il vu entrer ici, lui demanda-t-il.

— Personne, pas même la portière de la maison.

— Eh bien, vous êtes sauvé ! »

Ils avaient déjà passé six jours ensemble sans que rien eût troublé leur sécurité, lorsqu'un soir, Jules, malgré les sages représentations de son ami, voulut sortir pour se trouver à un rendez-vous qui, disait-il, était indispensable. Il sortit en effet ; mais il fut reconnu par un agent qui le suivit, le vit rentrer et passa la nuit devant la maison.

Le Lendemain, à six heures du matin, on pénétra dans le logement de La Bruyère, et les deux réfugiés furent saisis dans leur lit.

Le commissaire de police Comminges, ayant demandé à La Bruyère s'il ne connaissait pas la loi qui défendait aux citoyens de loger des étrangers, il répondit à ce magistrat :

« M. de Rivière n'est pour moi ni un étranger, ni un maître, puisqu'il ne m'a jamais traité comme un domestique : c'est un ami ; la guillotine serait à ma porte, que je lui donnerais encore asile, si l'occasion s'en présentait. »

Ils furent conduits tous trois chez Réal pour être interrogés.

« Monsieur, vous ne saurez rien, dit M. de Rivière au conseiller d'État, si vous ne me donnez l'assurance qu'on ne fera pas le moindre

mal à l'homme qui m'a recueilli et qui ne connaissait même pas le motif de ma présence à Paris. »

Réal le lui promit; et après son interrogatoire, M. de Rivière, passant dans la pièce où attendait La Bruyère, l'embrassa en lui disant :

« Adieu, mon ami ; j'ai assuré votre tranquillité, je suis content. »

Au moment de son arrestation, M. de Rivière portait à son cou, attaché par un petit cordon de soie, le portrait du comte d'Artois, en miniature, avec ces mots écrits derrière [1] :

« *Paroles de Monseigneur :*

« Conserve-toi pour tes amis et contre nos ennemis communs.

« 22 octobre 1796. »

« Donné par monseigneur le comte d'Artois, à son fidèle de Rivière, son aide de camp, au retour de plusieurs voyages dangereux, à Paris et dans la Vendée. »

MM. Jules de Polignac et de Rivière furent conduits au Temple. Plusieurs autres arrestations ayant été faites successivement, on ne songea plus qu'à s'emparer de Georges.

Le vendredi 9 mars, à six heures du soir, un officier de paix, nommé Caniolle, reçoit à la préfecture de police où il était, ce qu'on appelle *d'attente*, l'ordre de se porter au bas de la Montagne-Sainte-Geneviève, pour y suivre un cabriolet de place numéroté 53, s'il vient à passer par là.

Caniolle se rend au lieu qui lui a été indiqué, et en effet, un peu avant sept heures, comme le jour était déjà tombé, le cabriolet signalé vient à passer. Caniolle le suit. Ce cabriolet allait chercher Georges.

Chemin faisant, Caniolle rencontre des inspecteurs de police qui,

[1] A l'issue du procès, La Bruyère et sa femme furent envoyés en surveillance à Bourges; mais cette espèce d'exil ne dura que six mois, au bout desquels il leur fut permis de revenir à Paris.

de leur côté, ont reçu des instructions. Il leur fait part de sa découverte et ceux-ci suivent aussi le cabriolet qui monte lentement jusqu'à la place Saint-Etienne-du-Mont, tourne dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et s'arrête en face d'une allée attenant à une boutique de fruitière.

Un instant après, quatre individus, parmi lesquels Caniolle reconnaît Georges à son signalement, sortent précipitamment de cette allée, et après quelques paroles échangées entre eux, Georges et celui qui paraît être le plus jeune (Léridan) s'apprêtent à monter dans le cabriolet dont le conducteur a allumé les lanternes, lorsque Caniolle passe sans affectation au milieu d'eux, sans doute pour les mieux reconnaître.

« Qu'est-ce que c'est que cela? s'écria alors l'un des compagnons de Georges (Burban), en repoussant doucement l'indiscret; la rue n'est-elle pas assez large pour vous ?

— Il me semble qu'on peut passer tranquillement son chemin », répliqua l'agent de police.

Pendant ce temps, un collègue de Caniolle, nommé Destavigny, survient avec trois de ses inspecteurs. De son côté, Georges s'est jeté dans le cabriolet avec Léridan ; et, sans attendre Burban, qui devait l'accompagner et remplacer le cocher (qu'on ne put jamais retrouver), Georges, disons-nous, lance le cheval et part au galop.

Caniolle et les autres agents n'avaient pas d'autres instructions que de suivre le cabriolet, car on ne voulait point arrêter Georges dans la rue. Bien qu'il eût déjà de l'avance sur eux, ils le rejoignirent au coin de la rue Saint-Jacques, le virent monter la rue Sainte-Hyacinthe, traverser la place Saint-Michel et entrer dans la rue de la Liberté (des Fossés-Monsieur-le-Prince). L'agent Buffet et un de ses camarades suivent alors à toute course la voiture, qui descend rapidement cette rue, dont la pente est très-inclinée dans cette direction; mais Georges a aperçu par le vasistas des hommes haletants qui semblent courir après lui, et il dit à Léridan qui a les guides en main :



Mais aussitôt deux coups de pistolet sont tirés par Georges...
t. III, p. 137.)

« Nous sommes poursuivis ; fouette, ou nous sommes pris. »

Au moment où le cabriolet débouchait sur le carrefour de l'Odéon, Caniolle, qui s'en était rapproché, sentant ses forces s'épuiser et craignant de laisser échapper une proie si précieuse, fait un dernier effort, s'élance à la bride du cheval et s'y cramponne en criant :

« Arrête ! arrête ! au nom de la loi ! »

Le cheval ralentit sa course, puis s'arrête. Alors Buffet, qui avait suivi son chef de près, monte sur le marchepied et avance la tête jusque sous la capote du cabriolet pour examiner ceux qui sont dedans. Mais aussitôt deux coups de pistolet sont tirés par Georges dans des directions opposées : l'un renverse Buffet raide mort d'une balle qui l'atteint au milieu du front, l'autre blesse grièvement Caniolle, resté à la tête du cheval ; puis Georges et Léridan s'élancent, l'un à droite, l'autre à gauche ; mais un troisième inspecteur qui est survenu court après Léridan et l'arrête sans difficulté, tandis que Georges est saisi au collet par l'agent Petit, assisté de l'officier de paix Destavigny. Ceux-ci ne le contiennent que difficilement, et ils ont vu briller un poignard dans ses mains. Heureusement pour eux un garçon chapelier, nommé Thomas, se précipite sur Georges et le saisit à bras le corps pendant que le commis du bureau de loterie de la rue du Théâtre-Français, appelé Lamotte, et le nommé Vignal, arquebusier, attirés par l'explosion et les cris qu'ils ont entendus, le désarment et prêtent main-forte aux agents qui garrottent Georges, le hissent dans un fiacre et le conduisent à la Préfecture de police où Dubois l'interroge de suite en présence de Desmarets.

Georges, que ces deux fonctionnaires voyaient pour la première fois et dont ils s'étaient fait une idée si monstrueuse, comme le témoigne le signalement que nous avons rapporté, leur parut un homme de belle figure, ayant l'œil clair, le teint frais, le regard assuré et la voix douce. Quoique très-replet, il avait les mouvements dégagés, et rien dans sa personne ne révélait un chef de conjurés. Lorsque le préfet le questionna, le calme du prisonnier, après une semblable bagarre, et ses réponses franches et mesurées, faites dans

le meilleur langage, durent contraster singulièrement avec l'idée qu'il s'était faite de ce dominateur des landes du Morbihan. Interrogé sur l'explosion du 3 nivôse, Georges répondit :

« J'avais envoyé à Paris quelques-uns de mes officiers pour *se défaire* de Bonaparte, parce que je croyais *la mesure* nécessaire ; mais je ne leur avais prescrit aucun moyen d'exécution. Ils ont choisi celui de l'explosion : elle était très-blâmable, puisqu'elle sacrifiait inutilement des innocents. »

Puis il ajouta avec la même tranquillité :

« Mais cette fois mon projet était d'attaquer le premier Consul à force ouverte et avec des armes égales à celles des gardes de son escorte. »

Dubois lui montra le poignard saisi sur lui, lequel était orné d'une magnifique garniture en argent, pour lui demander s'il le reconnaissait, et il ajouta tout en examinant cette arme d'un très-beau travail :

« Le contrôle que j'aperçois ici n'est-il pas le contrôle anglais?

— Je ne sais, monsieur, répondit Georges en souriant; mais ce que je puis vous certifier, c'est qu'en venant à Paris, je ne l'ai pas fait contrôler à l'hôtel des Monnaies. »

A une heure du matin, Georges fut conduit au Temple où se trouvait déjà rassemblé tout le personnel de la conspiration. Il n'était sorti de la maison de la fruitière de la Montagne-Sainte-Geneviève que pour se rendre chez le nommé Carron, parfumeur, qui demeurait dans la rue du Four-Saint-Germain.

Une fille, Izaï, qui avait loué une chambre chez cette fruitière appelée Lemoine, avait été chargée par Georges, un moment avant son départ, de porter chez un individu dont il lui avait indiqué la demeure, un paquet fort lourd quoique de petit volume ; mais cette fille ayant passé par le carrefour de l'Odéon un quart d'heure après l'arrestation de Georges, et ayant vu beaucoup de monde attroupé qui s'entretenait de l'événement, eut peur, retourna sur ses pas, et,

n'osant rentrer à son domicile, alla se réfugier chez une voisine, à qui elle donna le paquet de Georges à garder. La police fut bientôt sur les traces de cette fille, et l'on apprit que le mari de la voisine, chez laquelle elle s'était cachée, curieux de voir ce que contenait le paquet mystérieux, y avait trouvé, avec des bijoux de prix, un sac contenant un millier de souverains de Hollande, c'est-à-dire une valeur de 40,000 francs environ. Lors des débats, ce curieux voisin, qui y figura comme témoin, ne put nier qu'il en eût soustrait la moitié.

La fille Izai était habituellement chargée par quelques-uns des compagnons de Georges de faire toutes leurs commissions. Lors de son arrestation, elle portait à son cou un médaillon, représentant une croix faite de satin blanc brodée de noir et placée sur un fond de satin rose. Derrière ce médaillon était écrit :

« Parcelles de la vraie croix,
« vénérées à la Sainte-Chapelle de Paris
« et dans la collégiale de Saint-Pierre à Lille. »

Le premier Consul ayant appris tous les détails de l'arrestation de Georges, ordonna que les enfants de Caniolle et de Buffet fussent élevés aux frais de l'État. Il voulut aussi que l'on fît une enquête publique pour découvrir le nom des personnes qui, dans cette circonstance, avaient manifesté leur courage et leur dévouement, afin qu'elles fussent récompensées. L'argent qui avait été trouvé sur Georges, montant à 70 ou 80,000 francs, fut donné à la veuve Buffet, sur la conduite de laquelle Napoléon s'était fait faire un rapport qui avait été favorable. Apprenant que le mari s'enivrait tous les soirs et battait sa femme tous les matins, en un mot qu'elle avait été très-malheureuse avec lui, il lui fit encore une pension sur sa cassette particulière, en disant :

« Parbleu! Mme Buffet doit être bien contente; la voilà riche maintenant, et, qui plus est, débarrassée de son mari. N'est-ce pas deux bonheurs à la fois? »

Georges arrêté, il restait encore quelques individus, désignés comme faisant partie de la conspiration, qui avaient trouvé moyen de se soustraire aux perquisitions de la police. De ce nombre étaient Villeneuve et Burban, dont les agents de police, envoyés sur les traces de Georges, auraient pu facilement s'emparer s'ils en avaient été requis, puisqu'ils s'étaient trouvés avec lui rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; mais la police ne jugea à propos d'arrêter ces conjurés que deux jours après. Le fameux commissaire Comminges, qui déjà avait opéré l'arrestation de Pichegru, de MM. de Rivière, de Polignac et de beaucoup d'autres, accompagné d'un inspecteur et de quelques gendarmes d'élite, vêtus en bourgeois, trouvèrent Villeneuve et Burban rue Jean-Robert, chez un nommé Dubuisson, peintre en éventails.

Ce Dubuisson et sa femme avaient accordé un asile à plusieurs des compagnons de Georges. MM. de Polignac et de Rivière avaient logé quelque temps chez eux. Quand on vint pour y arrêter Villeneuve et Burban, ils essayèrent de les sauver en protestant qu'ils étaient partis dès le matin; mais les yeux exercés du commissaire ayant soupçonné une cachette pratiquée dans une armoire, et personne n'ayant répondu à son appel, un des gendarmes eut recours à un moyen infaillible pour savoir à quoi s'en tenir. Il tira sur ce point deux coups de pistolet, dont l'un blessa Villeneuve au bras. Villeneuve se montra alors et on les emmena tous les quatre.

Raoul Gaillard, frère d'Armand Gaillard, en essayant de passer la Seine pour se dérober à la poursuite des gendarmes, fut tué d'un coup de carabine par l'un d'eux.

Dans ces diverses arrestations, l'appui secret donné aux conspirateurs par la police particulière de Fouché n'a pas paru douteux à plusieurs historiens, et s'il faut les en croire, cette conspiration protégée par lui n'était pas un but, mais un moyen de rentrer au ministère. Le rusé ministre aurait regardé comme un coup de maître de parvenir à y englober Moreau, sachant bien que Napoléon lui pardonnerait ses menées s'il venait à les découvrir, pour

cela seulement qu'il l'aurait délivré d'un homme que l'on s'efforçait de lui peindre comme un rival dangereux.

Les mêmes historiens ajoutent que Fouché avait fait connaître par ses agents, à Pichegru, à Georges et à quelques autres partisans de la royauté, que l'on pouvait compter sur Moreau qui, disait-il, était prêt à agir.

On sait qu'au contraire le général Moreau répondit à Pichegru qu'on l'avait trompé, et qu'il n'avait entendu parler de rien.

D'un autre côté, Ruzilion déclara le 6 mars, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir immédiatement après son arrestation, qu'il avait entendu dire à MM. de Polignac :

« Tout va mal, ils ne s'entendent pas ; Moreau ne tient pas sa parole, nous avons été trompés. »

M. de Rivière déclara aussi qu'il n'avait pas tardé à se convaincre qu'on l'avait abusé, et qu'il allait repartir pour Londres lorsqu'on l'avait trouvé chez La Bruyère. Il est de fait que la majeure partie des prévenus devaient quitter Paris lorsque tous furent arrêtés presque en même temps. Georges était résolu à retourner en Vendée lorsqu'il fut dénoncé par celui qui, au su de la police, l'escortait depuis son départ de Londres, et qui le préserva à Paris de toute surprise aussi longtemps que l'on eut besoin de savoir ce qu'il voulait faire et avec qui il s'était lié.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fallait que la police connût le moment précis de son départ de la maison de la femme Lemoine, les rues par où il devait passer et jusqu'au numéro du cabriolet qui devait l'emmener, pour qu'elle pût le faire saisir à point nommé, comme elle le fit. De qui aurait-elle pu avoir ces détails si ce n'est de l'homme que Georges regardait comme un complice, et qui était lui-même enrôlé dans la contre-police de Fouché? L'arrestation presque simultanée des conjurés prouve que l'on savait où les trouver, et qu'ils n'avaient dû leur tranquillité temporaire qu'à la parfaite connaissance que le gouvernement avait de toutes leurs démarches.

Depuis le moment où la conspiration avait été dénoncée par Que-

relle, jusqu'au jour où tous les individus signalés furent sous la main de la justice, les barrières étaient restées fermées, et personne n'avait pu ni entrer dans Paris ni en sortir sans une autorisation en règle. Les habitants de la capitale, qui d'abord s'étaient vivement préoccupés de l'événement, avaient cessé d'y songer, et, pendant que l'autorité redoublait d'efforts pour s'emparer des conjurés, tandis que la police fouillait les maisons, qu'elle démolissait des cachettes habilement construites, l'objet intéressant pour la classe aisée était de savoir comment aurait lieu la promenade annuelle de Longchamps, si la barrière de l'Etoile continuait d'être fermée. Cette question, toute puérile qu'elle semblait être, n'était pas sans intérêt pour l'administration. La suppression de la solennité de Longchamps aurait été une perte irréparable pour le commerce. Toutefois, l'autorité ne se montrait pas disposée à céder aux exigences de la mode, lorsque, fort heureusement pour les *lions* de l'époque, les deux derniers complices de Georges ayant été arrêtés dans la matinée du dimanche des Rameaux, l'ordre d'ouvrir toutes les barrières fut aussitôt donné. La promenade de Lonchamps eut donc lieu cette année plus nombreuse et plus brillante que jamais.

INSTRUCTION DU PROCÈS.

Immédiatement après son retour de Biville à Paris, Savary ayant été nommé au commandement supérieur du Temple, la police lui en fut entièrement abandonnée, et ses gendarmes d'élite durent renforcer la garde de cette prison ; mais après les arrestations successives de Pichegru, de Georges et des autres conjurés, le Temple se trouva tellement encombré, qu'on fut obligé de transférer beaucoup de détenus dans d'autres prisons. L'instruction de cette immense procédure commença aussitôt.

Il y eut deux espèces d'interrogatoires : les uns vinrent de la police, alors conduite par Dubois et Desmarets ; les autres furent

dirigés par Thuriot, membre du tribunal criminel et délégué par lui à cet effet. Dubois avait été jadis procureur au Châtelet : c'était un des hommes les plus habiles dans l'art d'arracher des aveux aux accusés. Procédant d'après les vieilles formes, il avait tout à la fois cette fermeté et cette douceur qui entraîne la confiance. Patriote de bonne foi, il était fâché peut-être d'avoir à compromettre Moreau et Pichegru, en constatant les rapports que ces deux généraux avaient eus avec Georges, MM. de Rivière, de Polignac et plusieurs autres accusés; mais il avait promis à Réal de rechercher la vérité entière, et il allait de son honneur de tenir sa promesse. Desmarets, chef des bureaux de la police secrète, était aussi habile que Dubois : ses services dataient de dix ans. Il était doux, poli, humain; mais cette politesse, cette douceur et cette humanité ressemblaient un peu à celle des geôliers qui font de la philanthropie avec les malheureux que l'échafaud attend.

Quant à Thuriot, le conventionnel, il avait conservé les formes acerbes et impératives du tribunal révolutionnaire. On lui avait confié la direction de la haute procédure, parce qu'on savait qu'il serait sans faiblesse pour les conspirateurs.

Chaque soir, Réal apportait au premier Consul les interrogatoires subis par les accusés; et, dès le commencement de l'instruction, il n'est pas douteux qu'un aveu de Moreau n'eût suffi pour le faire mettre hors de cause; mais un aveu eût donné à Napoléon un immense avantage sur lui. En supposant que Pichegru et Georges fussent parvenus à s'échapper, non-seulement Moreau, bien qu'arrêté, ne pouvait plus être convaincu des faits qui lui étaient imputés, et il sortait triomphant du Temple, comme une grande victime arrachée aux fureurs de l'ambition et d'une haine jalouse. Le premier système de Moreau avait donc été, comme nous l'avons dit, celui d'une absolue dénégation; mais ce système, il ne pouvait le soutenir longtemps. L'aveu qu'il n'avait pas eu la franchise de faire à l'instant où Napoléon lui en aurait tenu compte, il le fit, mais d'une manière incomplète, et dans le moment le plus inopportun, quand il ne pouvait

plus nuire qu'à lui-même, à ses coaccusés et à Pichegru ; il le fit dans une longue lettre qu'il adressa au premier Consul, le 8 mars, dix jours après que Pichegru était sous les verroux.

Dans cette lettre, qu'un ennemi n'aurait pas conçue autrement pour fournir des armes contre lui, Moreau commençait par faire l'historique de l'origine de ses liaisons avec Pichegru, des obligations qu'il lui avait eues et de la fatale découverte des papiers qu'il avait cru devoir envoyer au Directoire. Il avouait ce qu'il savait n'être pas ignoré, que l'abbé David avait servi d'intermédiaire entre Pichegru et lui; mais il expliquait ces relations comme ayant eu pour unique objet de faire rayer Pichegru de la liste des émigrés.

« Je n'entendis plus, écrivait-il, parler de Pichegru que très-in-
« directement et par des personnes que la guerre forçait de revenir
« en France. Depuis cette époque jusqu'à présent, pendant les deux
« dernières campagnes et pendant la paix, il m'a été quelquefois fait
« des ouvertures assez éloignées pour me faire entrer en relation
« avec les ci-devant princes français : je trouvai cela si ridicule, que
« je ne fis pas même de réponse.

« Quant à la conspiration actuelle, je puis vous affirmer égale-
« ment que je *suis loin d'y avoir pris la moindre part.* Je vous
« avoue même que je suis encore à concevoir comment une poignée
« d'hommes épars peut espérer de changer la face du gouvernement
« et de replacer sur le trône une famille que tous les efforts de
« l'Europe et de la guerre civile n'ont pu parvenir à y placer, et
« que surtout je fusse assez déraisonnable, en y concourant, pour
« perdre le fruit de tous mes travaux. Je vous le répète, général,
« *quelque proposition qui m'ait été faite, je l'ai repoussée* par opinion
« et regardée comme la plus insigne de toutes les folies. »

Ce passage, qui semblait vague dans les termes, n'en était pas moins significatif, surtout en l'interprétant par ce qui suit :

« Une délation répugnait trop à mon caractère; presque tou-
« jours jugée avec sévérité, elle devient odieuse et imprime un sceau
« de réprobation sur celui qui s'en rend coupable, *vis-à-vis sur-*

« *tout de personnes à qui on doit de la reconnaissance et avec les-*
« *quelles on a eu d'anciennes liaisons d'amitié.* »

Ce dernier paragraphe était la reconnaissance la plus formelle des propositions qui lui avaient été faites par Pichegru, désigné d'une manière trop sensible pour qu'on pût s'y méprendre, et Moreau ne s'aperçut pas qu'il devenait délateur malgré lui, en s'excusant d'avoir été discret une première fois par crainte d'être accusé de délation.

La réponse du Consul à cette lettre fut ce qu'elle devait être.

« Il n'est plus temps, dit-il à Regnier. Maintenant que le général Lajolais et Rolland ont parlé et que les poursuites juridiques sont commencées, les lois veulent qu'aucune pièce à charge ou à décharge ne soit soustraite aux regards des juges. Faites joindre la lettre de Moreau à la procédure.»

Cette lettre du général Moreau au premier Consul était sans doute confidentielle; c'était au premier Consul seul qu'il avait entendu donner l'explication de sa conduite. Celui-ci manqua-t-il de générosité en la renvoyant au tribunal pour servir de pièce au procès? Nous ne le pensons pas ; Napoléon, comme chef du gouvernement, avait des devoirs à remplir. Ecrite quinze jours plus tôt, cette longue lettre eût pu produire un effet différent; mais la lutte était engagée: le premier Consul avait à vaincre des préventions qui n'étaient point en sa faveur, et déjà les déclarations de Lajolais [1] et de Rolland avaient été accablantes pour Moreau. Voici ce que Lajolais avait dit dans son premier interrogatoire, le 16 février, lendemain de l'arrestation de Moreau, et plus de trois semaines avant que ce dernier se déterminât à écrire au premier Consul :

« Je savais depuis quelque temps et par l'intermédiaire d'un ami « commun, l'abbé David, que Pichegru et Moreau, jadis divisés, « s'étaient enfin réconciliés. J'ai vu Moreau plusieurs fois l'été der- « nier, et, dans les différentes conférences que j'ai eues avec lui, il « m'a confirmé ce fait. Il m'a plus tard témoigné l'intention d'avoir

[1] Ce dernier avait été arrêté le 14 février, veille du jour où Moreau avait été lui-même conduit au Temple.

« une entrevue avec Pichegru. Je me suis chargé de la lui procurer.
« Je suis parti pour Londres où j'ai vu Pichegru. Je lui ai parlé du « désir de Moreau; Pichegru m'a avoué qu'il formait les mêmes « souhaits et qu'il saisirait l'occasion d'un pareil rapprochement « pour quitter l'Angleterre. A peine quinze jours s'étaient-ils « écoulés, que cette occasion se présenta; nous en profitâmes. Plus « tard il me fit prier de venir à Chaillot. C'est tandis qu'il y de- « meurait qu'il eut ses conférences avec Moreau. La première eut « lieu sur le boulevard de la Madeleine. Deux autres se passèrent « dans la maison même de Moreau, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Je « n'ai assisté à aucune de ces entrevues. J'ai profité de la première « circonstance offerte pour enlever Pichegru de son logement de « Chaillot, où il n'était point en sûreté. Il a demeuré pendant deux « jours chez Rolland, ensuite je l'ai caché dans la maison que j'ha- « bitais moi-même rue Culture-Sainte-Catherine, et qu'il quitta « pour retourner chez Rolland. »

Dans un second interrogatoire, Lajolais confirma sa précédente déclaration, et ajouta qu'arrivé en Angleterre, il était descendu au petit village de Brampton, près de Londres, chez Pichegru, où il avait trouvé Cauchery et le comte d'Artois, et que ce prince, au moment de se retirer, lui dit en parlant de la France :

« Si nos deux généraux veulent bien s'entendre, je ne tarderai pas à y arriver. »

Il était resté quinze jours chez Pichegru.

« La chaloupe, ajouta-t-il, qui nous conduisit à la marée montante « au pied de la falaise de Biville, aborda le 16 janvier dernier. Nous « prîmes terre au moyen d'une corde que nous trouvâmes disposée « à cet effet. Nous étions six ou sept : Pichegru d'abord, sous le nom « de Charles; puis Ruzillon, sous celui du Major; Jean-Marie, sous « celui de Lemaire; un autre, sous celui de Richemond; Armand « Gaillard et moi. »

Lajolais ajouta, au sujet d'une dernière entrevue chez Moreau :

« En rentrant, Pichegru parut mécontent, et, contre son ordi-

« naire, s'ouvrant à moi peu à peu, il me dit en parlant de Moreau :
« Il paraît que ce... (en se servant d'une expression grossière) a
« aussi de l'ambition et qu'il voudrait régner. Eh bien ! je lui sou-
« haite beaucoup de succès ; mais, à mon avis, il n'est pas en état
« de gouverner la France pendant trois mois. »

Depuis ce temps, je n'ai eu connaissance d'aucune autre entrevue.

« Quant à Georges, ajouta Lajolais, son but m'a paru être le ré-
« tablissement pur et simple de la monarchie en France. C'est pour
« arriver à ce résultat qu'il est parti précipitamment de Londres, il
« y a plus de six mois. Il avait tout son monde dans la Picardie et dans
« Paris. Pour réussir, il voulait tuer le premier Consul. Dès son ar-
« rivée dans la capitale il fit sonder Moreau par Villeneuve, compa-
« triote du général. Villeneuve, fort lié avec le secrétaire de Moreau,
« nommé Fresnières, s'adressa d'abord à ce dernier, qui n'obtint de
« Moreau que des paroles évasives. Enfin, pressé davantage, le gé-
« néral fit répondre par Fresnières, que : étant au plus mal avec le
« premier Consul, il ne se porterait jamais à un assassinat contre sa
« personne, mais seulement à tout ce qui serait nécessaire au bien
« de son pays. Georges attendait encore une vingtaine d'individus
« tous bien armés qui devaient débarquer et venir à Paris. J'enten-
« dis dire un jour par un ami de Georges, d'une chambre voisine
« de celle où il se trouvait : *Il faut absolument nous glisser dans les
Tuileries*. Il a été aussi question d'un projet d'attaque sur la route
de Boulogne. »

Enfin, dans un dernier interrogatoire (celui du 20 février), La-
ais dit encore :

« En remettant, l'été dernier, à Moreau la lettre de Pichegru, ce
« dernier m'avait également chargé de prendre des renseignements
« sur la détention de l'abbé David au Temple. Moreau me dit alors :
« La police a mis la plus grande perfidie dans la manière dont elle
« l'a arrêté à Calais. Longtemps on n'a pu communiquer avec lui ;
« mais maintenant, j'en reçois fréquemment des nouvelles par l'in-
« termédiaire de mon secrétaire, qui connaît un nommé Vitel, ne-

« veu de Fauche-Borel, et qui a la faculté d'entrer au Temple quand « bon lui semble pour y voir son oncle.

Rolland avait fait une déclaration en ces termes :

« Le jour où je conduisis, dans mon cabriolet, Pichegru chez Mo- « reau, à son retour, Pichegru me fit entendre que Moreau avait des « projets bien différents de ceux que je lui supposais. Il me dit qu'il « avait vu les princes en Angleterre, et qu'il avait été chargé par « eux de faire à Moreau des ouvertures à cet égard, mais que n'étant « pas tombés d'accord, il me priait d'aller le voir le lendemain, lui « Moreau, et de lui demander s'il voulait diriger un mouvement « royaliste, ou, dans le cas contraire, s'il voulait s'engager à mettre « l'autorité dont il se trouvait investi en des mains légitimes, aus- « sitôt qu'il le pourrait. Voici à peu près la réponse que me fit Mo- « reau : Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement en fa- « veur des Bourbons. Ils se sont tous si mal conduits, qu'un essai « semblable ne réussirait pas. Si Pichegru faisait agir dans un autre « sens, il faudrait alors que le Consul et le gouverneur de Paris « disparussent. Je crois avoir un parti assez fort dans le sénat pour « obtenir une certaine autorité ; je m'en servirais aussitôt pour « mettre tout le monde à couvert ; mais je ne veux m'engager à rien « par écrit. »

Ces déclarations de Lajolais et de Rolland, jointes à celles de Bouvet de Lozier, confirmèrent suffisamment les charges qui s'élevaient contre Moreau. Il était évident que s'il n'avait pas voulu prendre part, de sa personne, au coup qu'il s'agissait de frapper, il s'était montré disposé à laisser faire, puis à agir aussitôt qu'on se serait débarrassé du premier Consul, soit d'une manière, soit d'une autre. De son côté, Fauche-Borel, qui était de ceux qu'on avait gardés au Temple, bien qu'il ne dût pas figurer ostensiblement dans le procès, craignait qu'on n'eût trouvé dans les papiers du général, qui tous avaient été saisis, une lettre originale du prétendant (Louis XVIII) qu'il lui avait remise précédemment ; mais il fut bientôt rassuré par Moreau lui-même, à qui l'on permettait de se

promener seul soit dans le jardin, soit dans le corridor de sa chambre. Un jour, le gardien Pompon, auquel Fauche avait témoigné le désir de voir Moreau de près, *par curiosité*, lui avait-il dit, vint le prévenir que le général se promenait dans le corridor. C'était une occasion qui pouvait peut-être ne jamais se rencontrer; Fauche en profita aussitôt.

« Nous ne pouvons nous entretenir qu'un instant, lui dit Moreau; j'espère que vous êtes parfaitement tranquille sur le papier que vous m'avez remis dans le temps. J'ai vu avec plaisir qu'il n'a pas été question de vous dans mes interrogatoires, ce qui me prouve combien vous avez été prudent; mais quel est donc le démon qui a pu pousser ces gens-là à venir, comme des fous, en France pour leur perte et pour la mienne? Je ne sais comment tout cela finira. »

Quant à Fauche, à peu près certain de n'avoir pas été compromis jusqu'alors, il écrivit lettres sur lettres et de tous côtés, dans le but d'obtenir sa liberté. Il faisait même agir des personnages puissants; mais aucun de ceux qui lui témoignaient de l'intérêt ne put réussir dans ses démarches. Pour toute raison on répondait :

« M. Fauche est un prisonnier trop important pour le laisser aller dans les circonstances présentes. »

Le grand-juge Regnier promettait chaque semaine à Vitel, neveu de Fauche, qui se présentait régulièrement à toutes ses audiences, que la détention de son oncle aurait bientôt un terme; mais il ajoutait qu'il fallait prendre patience. Et à d'autres amis qui sollicitaient aussi de leur côté : Que voulez-vous! je n'y puis rien; le premier Consul est inflexible à son égard. Il prétend que M. Fauche n'est pas aussi innocent qu'il veut bien le dire [1].

Napoléon, comme on voit, ne se trompait point à l'égard de l'ancien libraire-imprimeur de Neufchâtel.

[1] Napoléon répondit un jour au grand-juge, qui le sollicitait en faveur de Fauche : « Si nous le mettions en liberté aujourd'hui, demain il fomenterait de nouvelles intrigues contre moi, et après-demain nous serions forcés de le réintégrer au Temple. Puisqu'il y est, qu'il y reste. »

INTERROGATOIRES DES ACCUSÉS.

Dans les premiers temps que Moreau était au Temple, Fauconnier avait proposé un matin à Fauche-Borel de faire ensemble un tour de jardin, tandis que le général s'y promenait. Ce n'était que pour observer l'effet que produirait sur lui la vue de Moreau, car il dirigea ses pas de manière à ce qu'ils se rencontrassent face à face; mais Fauche, toujours sur ses gardes et soupçonnant le piége, n'eut pas l'air de le connaître. Il craignait que le général n'eût pas la même pensée; mais ce dernier le rassura parfaitement par sa contenance. En retournant sur leurs pas, Fauconnier dit à Fauche:

« Est-ce que vous n'avez pas reconnu ce monsieur à côté de qui nous venons de passer?

— Non! quel est cet homme?

— C'est le général Moreau.

— Comment! reprit Fauche en jouant l'étonnement, c'est là le général Moreau? »

Et se retournant pour mieux l'examiner :

« Je lui croyais un tout autre air», ajouta-t-il.

On avait intérêt à savoir si Fauche avait eu quelques rapports avec lui, d'après ce que Lajolais avait déclaré dans son dernier interrogatoire. On espérait aussi faire avouer à Moreau qu'il connaissait particulièrement l'abbé David; mais à la question que lui adressa Thuriot à ce sujet, dans le premier interrogatoire qu'il lui fit subir, il avait répondu tranquillement :

« L'abbé David qui? »

D'après cette réponse Thuriot avait jugé qu'il ne le connaissait pas, puisqu'il n'avait entendu par le nom de David qu'un nom de baptême; mais plus tard, et lorsqu'on les eut confrontés l'un à l'autre, le général fut bien forcé de convenir qu'il connaissait intimement et depuis longtemps l'abbé.

Pichegru, bien plus que Moreau, sut ennoblir ses fers par une

grande fermeté. Dans le peu de jours qu'il était resté à Paris, il avait pu reconnaître, par le mauvais succès des démarches de Georges auprès de Moreau, que la cause qu'il avait si chaudement embrassée n'était rien moins que populaire. Dans ses interrogatoires il se dispensa de convenir qu'il voulût rétablir la royauté des Bourbons: il aima mieux paraître animé d'un sentiment personnel de haine contre le premier Consul, « qui, dit-il, l'ayant toujours regardé, « lui Pichegru, comme un obstacle à son ambition, a spéciale- « ment concouru aux événements de fructidor en le faisant pro- « scrire. Fatigué des calomnies que les journaux français publiaient « journellement sur son compte, il avait cru ne pouvoir mieux « faire, pour les démentir, que de rentrer en France. Voilà tout « ce qu'il pouvait déclarer. »

Il y avait de l'adresse et une certaine élévation d'âme dans ces réserves qui évitaient de compromettre personne. Ce fut alors qu'on lui donna lecture des déclarations de Cauchery. Cet accusé avait dit dans ses interrogatoires précédents :

« Lajolais vint à Paris l'été dernier. Il m'annonça que Pichegru « l'y envoyait pour savoir si Moreau était dans les dispositions qu'il « avaient manifestées à David. Un dimanche matin, Lajolais vint « chez moi, et, comme j'étais avec du monde, il me dit à l'oreille: « J'arrive de Londres, j'y ai vu Pichegru, il sera lui-même ici ce « soir ou demain. En effet, le lundi un jeune homme, qui me dit « s'appeler Saint-Vincent (c'était Joyan), arriva chez moi avec un « billet de Pichegru adressé à Lajolais. Celui-ci étant présent, « fit une réponse au bas de laquelle je témoignai en peu de mots, « au général, l'impatience que j'avais d'embrasser M. Charles (c'é- « tait entre nous le nom de Pichegru). Le lendemain mardi, il me « répondit, par le même messager, que n'étant pas chez lui il ne « pouvait encore me recevoir; mais Saint-Vincent me donna un « rendez-vous pour le jour suivant, entre sept et huit heures du « soir, dans un café de la rue de Grenelle-Saint-Honoré : Lajolais « s'y trouvait déjà. Saint-Vincent vint nous prendre et nous con-

« duisit à un fiacre dans le fond duquel je reconnus Pichegru : un « autre individu était avec lui, je sus plus tard que c'était Georges. « Nous descendîmes sur le boulevard du Temple en face des petits « spectacles, et de là nous allâmes à pied dans une maison du fau- « bourg, où j'eus à peine le temps d'échanger quelques paroles « avec Pichegru, qui me congédia en me remettant dix louis. « Enfin Saint-Vincent nous mena, Lajolais et moi, à Chaillot, où « était Pichegru. Deux jours après, nous l'accompagnâmes chez « Moreau. (Ce devait être la seconde entrevue.) Georges venait d'y « arriver de son côté ; mais en nous voyant entrer, il partit en di- « sant à Pichegru :

« — Aujourd'hui il (Moreau) ne se plaindra pas; je m'en vais.

« Pendant l'entretien de Pichegru et de Moreau, qui eut lieu « dans le cabinet de ce dernier, nous restâmes, Lajolais et moi, « dans son salon. Pichegru étant venu nous retrouver, nous dit :

« — Aujourd'hui j'ai été fort content de Moreau.

« Quelques jours après, Pichegru quitta Chaillot et alla demeurer « à l'hôtel du Commerce, que je lui avais indiqué comme un lieu « sûr. Ce fut pendant son séjour dans cette maison qu'eut lieu sa « troisième entrevue avec Moreau, chez lequel il fut conduit par « son secrétaire Fresnières; il en revint cette fois très-mécontent.

« Après quelques jours passés dans cet hôtel, où il témoigna « n'être pas à l'aise, il alla loger chez Lajolais, qui avait loué un « appartement rue Culture-Sainte-Catherine, sous le nom de Le- « vasseur. Il y resta jusqu'au lundi-gras, puis il alla demeurer « chez une dame Gilles, rue Carême-Prenant. Le mercredi, j'appris « que Lajolais et Moreau avaient été arrêtés. Je courus chez Mme Gilles, « où je trouvai Pichegru, auquel j'annonçai ces deux arrestations. « A la nouvelle de celle de Moreau, il fit un geste d'étonnement et « de douleur ; mais il ne me dit rien, car il avait toujours été très- « réservé avec moi. N'osant plus me montrer moi-même, je ne vis « plus aucune des personnes qui pouvaient me mettre au courant « des affaires. »

Cette déclaration de Cauchery, et plus tard la faiblesse de Moreau, ayant suffisamment convaincu Pichegru que rien ne pourrait le soustraire à une condamnation capitale, il est probable qu'il se demanda s'il devait la devancer ou l'attendre, et qu'il s'arrêta au premier parti. Au surplus, il ne voulut signer aucun de ses interrogatoires, donnant pour raison que : « Connaissant les machinations de la police, il devait craindre qu'elle ne fît tout disparaître à l'aide de procédés chimiques, et que, ne laissant que sa signature, elle lui ferait dire tout ce qu'elle voudrait. »

La position de Georges était différente de celle de Pichegru et de Moreau. C'est toujours une belle distinction qu'un invariable attachement à la même cause. Fidèle à son caractère et à son opinion, et, de même que Pichegru, incapable de trahir personne par des déclarations indiscrètes, il mit une sorte de gloire à proclamer hautement son but, ne cherchant à se disculper que sur le mode dont il se proposait de faire usage pour y parvenir. A tous ses interrogatoires il opposa des réponses brèves et fermes.

Questionné sur la date de son arrivée en France, il répondit :

« Il y a cinq ou six mois : je ne saurais préciser l'époque juste.

— Où avez-vous logé?

— Nulle part.

— Quel était votre dessein en venant à Paris?

— D'attaquer le premier Consul.

— N'était-ce pas avec le poignard?

— Non. C'était avec des armes pareilles à celles de son escorte

— Expliquez-vous.

— Moi et mes officiers nous avions compté, un à un, les gardes de Bonaparte ; ils étaient trente. Moi et vingt-neuf des miens eussions engagé corps à corps le combat avec eux, après avoir tend deux cordes dans les Champs-Elysées pour arrêter l'escorte et fondre sur elle le pistolet au poing. Puis, forts de notre bon droit et sûrs de notre courage, Dieu eût fait le reste.

— Qui vous a chargé de venir en France?

— Les princes, pour y rétablir la monarchie. L'un d'eux y serait arrivé si j'avais écrit que j'avais les moyens suffisants pour parvenir à ce but.

— Quelles personnes avez-vous fréquentées à Paris?

— Je ne les connais pas; je ne veux pas augmenter le nombre des victimes. »

Il paraît que Pichegru n'avait voulu être pour rien dans les moyens d'attaque contre le premier Consul, car dès son arrivée à Paris, apprenant que l'attentat projeté n'était pas consommé, il dit avec beaucoup d'humeur à Georges dès qu'il le vit :

« Que signifient ces délais et ces précautions? A Londres, vous ne reculiez devant rien. Tenez promptement votre parole, je ne veux vous revoir que lorsque cette affaire sera terminée. »

Mais Georges, tout intrépide qu'il était, n'avait pas tout calculé. Il était resté près de six mois caché à Paris, pendant lesquels l fortune ne lui avait offert que deux occasions pour exécuter son projet, en supposant qu'il eût employé le moyen qu'il s'était proposé. Le premier Consul était inattaquable aux Tuileries, et on ne pouvait le surprendre dans ses promenades dont les lieux n'étaient jamais ni réglés ni prévus. L'assassiner au spectacle était devenu impossible depuis la tentative d'Arena et l'affaire de la machine infernale. Georges ne pouvait donc consommer son attentat que pendant un des voyages du premier Consul, et juste au moment de son départ. Or, Napoléon n'alla pendant ce temps que deux fois à Boulogne, où l'armée était alors rassemblée. La première fois, M. de Lavalette, directeur général des postes, n'en fut instruit qu'à un bal que donnait le second consul Lebrun. Bonaparte y vint à dix heures, et en se promenant dans les salons, ayant aperçu son ancien aide de camp de l'armée d'Egypte, il lui fit signe d'approcher, et lui dit à l'oreille et de manière à ce que personne ne pût l'entendre :

« Je pars dans deux heures pour Boulogne avec Duroc. Deux voitures à six chevaux. »

Lavalette était toujours en mesure. L'estafette partit seulement

une heure avant lui pour faire préparer les relais; et le lendemain le Consul était arrivé à Boulogne avant qu'on pût savoir à Paris de quel côté il s'était dirigé. Le moment du retour, à la vérité, eût été plus facile à savoir. On devait naturellement penser qu'il ne resterait pas longtemps absent de Paris, et il eût été facile à Georges, en l'attendant sur la route avec sa bande, d'entourer sa voiture et de l'attaquer; mais au premier voyage, Georges n'avait pas réuni tout son monde, et il voulait d'ailleurs que l'attentât eut lieu à Paris. Le second voyage de Napoléon fut fait avec plus de précaution encore.

La procédure avançait, quoique lentement; mais de jour en jour elle prenait une meilleure attitude dans l'intérêt de l'accusation. Un seul point paraissait dangereux dans le procès, c'était la présence simultanée à l'audience de Moreau et de Pichegru. Moreau surtout était l'ami de Bernadotte, de Macdonald, de Lecourbe, de Dessolles, de Gouvion Saint-Cyr, de Moncey, de Jourdan; mais Moreau était timide, irrésolu, dans une position fausse envers tous les partis; tandis que Pichegru était vif et déterminé; il pouvait attaquer le gouvernement, les débats devaient être publics, beaucoup de soldats seraient peut-être présents; il pouvait se passer à l'audience quelque mouvement militaire. En vain disait-on que les paroles de Pichegru compromettraient Moreau; mais que répondre à Pichegru s'il s'avisait de dire : « Nous sommes victimes de la police secrète de Fouché et d'agents provocateurs; je suis venu à Paris parce que la police du gouvernement m'en a ouvert les portes pour me perdre dans un complot. »

Au milieu de ces agitations et de ces craintes, deux événements sinistres vinrent aggraver la position des accusés.

CATASTROPHE ET SUICIDE.

Le 21 mars 1804 le bruit se répandit dans Paris que le duc d'Enghien avait été fusillé pendant la dernière nuit à Vincennes :

on faisait, sur les derniers moments du prince, des récits lamentables.

Il était vrai : le dernier rejeton de Condé, victime d'une fatale erreur, était tombé, frappé mortellement, dans un des fossés de la citadelle, au pied de ce donjon où son aïeul, le grand Condé, charmait, cent cinquante ans auparavant, les ennuis de sa captivité en cultivant des fleurs de ses mains victorieuses.

La sévérité hâtive de ce jugement et de cette exécution, que nous avons racontés, fut un sujet d'étonnement pour Paris, pour la France et pour l'Europe, et frappa vivement les imaginations dans un moment où déjà elles étaient émues de la présence de Moreau, l'un de nos plus illustres généraux, sur les bancs d'une cour de justice. Le suicide de Pichegru au Temple vint bientôt augmenter cette lugubre disposition des esprits.

Le vendredi 6 avril, Savary étant de service auprès du premier Consul, reçut dès le matin, de l'officier de gendarmerie qui commandait le poste de la garde du Temple, un billet qui le prévenait « qu'on avait trouvé le général Pichegru mort dans son lit, que cet événement occasionnait beaucoup de rumeur parmi les prisonniers, et que le grand-juge venait d'en être instruit. »

L'officier donnait cet avis à Savary, tant à cause de l'importance du fait qu'en raison de sa qualité de chef du corps de la gendarmerie d'élite, laquelle qualité obligeait tous ceux qui en faisaient partie à lui rendre compte chaque jour de ce qu'ils avaient fait ou appris dans les vingt-quatre heures.

Savary remit le billet au premier Consul, qui, après l'avoir lu, dit avec dédain :

« Voilà une belle fin pour le conquérant de la Hollande! » Puis, s'adressant à son aide de camp : « N'avez-vous pas d'autres détails? lui demanda-t-il.

— Pour le moment, non, général.

— Eh bien! courez au Temple, allez aux informations et revenez vite. »

Savary arriva au Temple en même temps que Réal, qui venait

de la part de Regnier pour connaître, lui aussi, les détails de l'événement. Ils entrèrent, accompagnés de Fauconnier, et du médecin Souper, dans la chambre du général, qu'ils reconnurent parfaitement, quoique son visage fût devenu cramoisi par l'effet de l'apoplexie dont il avait dû être frappé. La tête de son lit était appuyée contre la fenêtre et placée de manière à ce que la tablette lui servît à poser sa lumière pour lire. Il y avait au dehors un factionnaire placé sous cette fenêtre, qui était au rez-de-chaussée, et par laquelle, au besoin, on pouvait voir tout ce qui se passait dans l'intérieur de la chambre.

Pichegru était couché sur le côté droit; il s'était mis autour du cou une cravate de soie noire, qu'il avait tordue comme un petit câble. Il est présumable qu'il avait d'abord serré cette cravate autant qu'il avait pu le supporter; puis, à l'aide d'une petite branche de bois de six pouces de longueur, qu'il avait arrachée d'un fagot dont les débris se trouvaient encore dans sa chambre, il l'avait tournée comme on fait d'un moulinet, jusqu'au moment où sa raison s'était égarée. Alors sa tête, en retombant sur son oreiller, avait empêché la cravate de se détordre. Dans cette situation, l'apoplexie n'avait pu tarder d'arriver. Sa main était encore sous sa tête et touchait presque à ce petit tourniquet. Enfin, sur sa personne, autour de son lit et dans sa chambre, aucune trace de dérangement ou de violence ne se faisait remarquer. Il y avait sur sa table de nuit un livre ouvert et renversé. Réal reconnut ce volume pour le *Sénèque* qu'à sa demande il lui avait envoyé la veille, et fit la remarque qu'il était ouvert justement à la page où le célèbre philosophe dit que « celui « qui veut conspirer doit, avant tout, ne pas craindre de mourir. » C'était probablement la dernière lecture de Pichegru qui, n'ayant d'autre alternative que l'échafaud ou la nécessité de recourir à la clémence du chef de l'État, avait préféré le suicide à l'une et à l'autre de ces extrémités.

Savary ayant interrogé le gendarme de garde la nuit dans l'antichambre qui séparait Georges de Pichegru, celui-ci lui répondit

« qu'il n'avait rien entendu de toute la nuit, sinon que le général avait un peu toussé vers minuit. » Il interrogea de même les deux gendarmes qui avaient été posés en sentinelle devant la fenêtre de Pichegru, depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin : « Ils n'avaient entendu aucun bruit non plus. »

« Eh bien! dit alors Réal, qui avait présidé à ces informations, quoique le suicide soit évidemment démontré, on aura beau faire, on aura beau dire, on croira toujours que, n'ayant pu convaincre le général, on l'a étranglé. »

Cette considération détermina le grand-juge à faire mettre, dès ce moment, un garde dans la chambre même de chacun des individus impliqués dans l'affaire de Georges, afin de les empêcher d'attenter à leur vie. On était donc bien éloigné de songer à la leur ôter par des exécutions nocturnes et mystérieuses.

« Général, nous avons perdu la meilleure pièce de conviction contre Moreau ! »

Ce fut en ces termes que Réal, à son retour du Temple, aborda le premier Consul dans son cabinet.

La mort de Pichegru donna lieu à des bruits si contradictoires et en même temps si calomnieusement absurdes, qu'il serait inutile de les réfuter. Voici ce que des témoins oculaires[1] nous ont appris à ce sujet.

Pichegru, après avoir été arrêté, avait été interrogé par Réal et mis au secret dans une des pièces du rez-de-chaussée de la tour du Temple. On différa quelques jours de lui faire subir d'autres interrogatoires pour se donner le temps de réunir les pièces et les dépositions qui le concernaient. Pichegru n'était séparé de Georges que par une petite pièce qui servait d'antichambre commune à leurs

[1] Fauconnier, concierge du Temple, qui vivait encore en 1820; M. Monginet, alors commandant du Temple, et qui depuis a été capitaine de gendarmerie à la résidence d'Evreux; M. Bellanger, chef d'escadron de gendarmerie à la résidence d'Alençon, qui était alors lieutenant de la légion d'élite, et se trouvait ce jour-là de garde au Temple. (C'est lui qui écrivit à Savary le billet dont nous avons parlé.

chambres, dont le concierge avait la clef; et, pour empêcher qu'ils ne pussent se communiquer les questions que Thuriot ou Réal leur adressaient séparément lorsqu'ils les interrogeaient, ce dernier avait voulu qu'on plaçât deux sentinelles dans cette antichambre, qui, au moyen du bruit qu'il leur avait été ordonné de faire, soit en causant, soit en agitant leurs armes, devaient rendre sans effet la conversation que les deux prisonniers auraient tenté d'avoir ensemble. Outre cela, l'un et l'autre étaient appelés plusieurs fois par jour pour être confrontés avec les accusés ou les témoins, lorsque ceux-ci les chargeaient dans leurs dépositions.

Georges avait pris son parti sur l'issue du procès; mais Pichegru, à cause de ses antécédents, n'avait pas fait de même. Chaque fois qu'il était appelé à la salle d'instruction, il voyait sa position s'aggraver. Peut-être aussi s'était-il flatté que, dans l'information judiciaire, on ne pourrait rassembler assez de preuves de sa participation à un complot contre lequel l'opinion publique s'était soulevée. Quoi qu'il en soit, il dut bientôt se convaincre qu'il lui serait impossible de se disculper de sa coopération au projet de Georges. Cette désespérante considération, continuellement présente à son esprit sous la voûte d'une prison, dut lui inspirer la détermination qu'il prit d'attenter à ses jours. Pichegru était naturellement gai et causeur. Il aimait surtout les plaisirs de la table; or, l'horreur de sa situation avait non-seulement changé son caractère et ses habitudes, mais encore les traits de son visage s'étaient visiblement altérés. S'il ne s'était pas tué, il aurait sans doute été condamné à mort, mais il n'aurait pas été exécuté : Napoléon s'étant expliqué, à ce sujet, d'une manière formelle.

« Est-ce que vous irez encore interroger Pichegru aujourd'hui, avait-il demandé un matin à Réal.

— Certainement, général, avait répondu celui-ci, aujourd'hui et jours suivants, jusqu'à ce que je sois parvenu à savoir de lui la vérité tout entière.

— Ecoutez : avant de commettre une telle faute, Pichegru a bien

et honorablement servi son pays; je n'ai que faire de son sang. Tandis qu'il en est temps encore, dites-lui qu'il faut qu'il regarde tout ceci comme une bataille perdue; mais qu'il ne peut demeurer en France. Pressentez-le sur Cayenne; il connaît ce pays, on pourrait lui faire là, s'il le voulait, une belle position.

Pichegru avait trop de finesse pour ne pas comprendre l'intention de cette demi-confidence; aussi parla-t-il avec abandon à Réal de Cayenne et de ce qu'on pourrait y opérer.

« Avec six millions et 60,000 nègres, lui dit-il entre autres choses, on pourrait faire de cette île un de nos plus importants établissements coloniaux. »

Malheureusement Réal ne revit plus Pichegru, auquel il avait très-ouvertement offert ses bons offices auprès du premier Consul; et, la veille du jour où on le trouva étranglé dans son lit, le général avait dit au concierge Fauconnier dans sa causerie habituelle du soir :

« Je commence à croire que ce finassier de Réal a voulu s'amuser à mes dépens avec son histoire de Cayenne : il est temps d'en finir. »

Lors de sa mort, ce général n'était point gardé à vue dans sa prison. Pendant les premiers jours seulement, deux gendarmes avaient été placés dans sa chambre, avec ordre de ne le pas quitter un seul instant. Cette surveillance le fatigant, il avait demandé à en être délivré; on en avait référé au premier Consul, dont voici la réponse :

« Quand un homme veut se tuer, il en trouve toujours l'occasion. « Ne tourmentez pas Pichegru, et ôtez-lui ses gendarmes, si cela « l'ennuie. »

Toutes ces manifestations d'intérêt de la part de Bonaparte pour Pichegru ont été, depuis, perfidement travesties par ses ennemis. Mais aujourd'hui, qui oserait accuser Napoléon de cruauté? Douze ans plus tard, à Sainte-Hélène, parlant de l'inculpation relative à cette mort violente, il dit qu'il eût été honteux à un gouvernement,

tel que le sien, de chercher à s'en défendre, parce que cette inculpation était par trop absurde.

« Quant à moi, ajouta-t-il, que pouvais-je y gagner? Un homme de mon caractère n'agit pas sans de grands motifs. M'a-t-on jamais vu verser du sang par caprice? Quelques efforts qu'on ait faits pour noircir ma vie et dénaturer mon caractère, ceux qui me connaissent savent que mon organisation est étrangère au crime. Il n'est pas, dans toute mon administration, un acte privé que je ne puisse avouer devant un tribunal, je ne dis pas sans embarras, mais même avec quelque avantage. C'est tout bonnement que Pichegru se vit dans une position désespérée; son âme trempée fortement ne put envisager l'infamie du supplice; il désespéra de ma clémence ou la dédaigna, il se donna la mort; et voilà tout.

FIN DE L'INSTRUCTION DU PROCÈS.

Depuis que Savary avait été investi du commandement supérieur du Temple, le régime de la prison était devenu militaire. Les employés de la maison, et à plus forte raison les détenus, trouvaient ce régime d'une sévérité extrême. Lorsque l'aide de camp du premier Consul était venu constater le décès de Pichegru, il avait amené avec lui plusieurs officiers généraux de ses amis, parmi lesquels se trouvait Louis Bonaparte, qui étaient attirés, sans doute, par la curiosité de voir Georges. Ils le trouvèrent couché sur son lit, les deux mains fixées sur la poitrine au moyen de menottes qu'on lui avait appliquées à son arrivée, et qu'on ne lui avait point ôtées depuis. Plusieurs gendarmes l'entouraient et remplissaient en quelque sorte la petite tourelle qui tenait au chauffoir où on l'avait placé, comme nous l'avons dit, vis-à-vis de la chambre de Pichegru. Georges sembla vivement contrarié de cette visite, et lorsque, Savary s'étant retiré, un gendarme lui eut appris qu'au nombre des visiteurs était le frère du premier Consul, il s'aban-

donna à un accès de fureur, qui fut le seul, il est vrai, qu'on remarqua chez lui pendant les cinq mois et demi que dura sa détention.

A quelques jours de là, Savary provoqua presque une émeute chez les prisonniers. Villeneuve, cet aide de camp de Georges, grand et beau jeune homme qui avait été arrêté avec Burban chez Dubuisson, revenait de la salle d'instruction, le bras en écharpe, à cause de sa blessure, et accompagné d'un gendarme. Que ce fût avec intention ou sans le vouloir, toujours est-il qu'en passant à côté de Savary il le toucha légèrement. Celui-ci l'apostropha d'une manière un peu vive.

« Monsieur, lui dit Villeneuve en le regardant fixement, si vous aviez été poli, je me serais empressé de vous faire mes excuses, mais puisqu'il en a été autrement, je vous dirai que je suis ici sur mon terrain et que ce terrain ne devrait pas être le vôtre. »

A ces mots, Savary saisit Villeneuve au collet et donna l'ordre à Fauconnier de le mettre aux fers pendant vingt-quatre heures. Cette punition, infligée à un prisonnier malade, révolta tellement les autres, qu'ils se seraient portés à quelques excès envers Savary s'ils n'avaient été contenus par les gendarmes qui escortaient toujours leur commandant en chef. Hâtons-nous de dire que Savary était d'un caractère impétueux, mais bon; qu'avant son départ il révoqua un ordre donné *ab irato*, et que les prisonniers purent voir, un moment après la sortie de l'aide de camp du premier Consul, Villeneuve, debout, derrière les barreaux de sa fenêtre.

La longue instruction de ce procès, déjà si fertile en épisodes tragiques, tirait à sa fin, lorsqu'un incident bizarre vint encore retarder l'ouverture des débats. Une foule de dépositions avaient fait retentir le Temple du nom du capitaine Wright, et les feuilles publiques s'étaient entretenues de cet officier en sens divers. Après avoir débarqué Georges et les siens à la falaise de Biville, Wright était allé s'établir en croisière dans les eaux de Quiberon.

Surpris par le calme sur les côtes du Morbihan, il fut capturé par

nos bateaux plats, ainsi que tout son équipage, après un combat où il avait été légèrement blessé au bras. On l'emmena à Vannes, où il n'était bruit que de ce qui se passait à Paris. Le préfet de ce département, le général Julien, frère de l'ancien aide de camp de Napoléon en Egypte, instruisit le grand-juge de cette capture, et reçut de Régnier l'ordre d'envoyer le capitaine avec tous ses hommes à Paris. Ils entrèrent dans la cour du Temple tandis que Georges et quelques-uns des siens s'y trouvaient, sans songer à eux le moins du monde. Les officiers anglais et français n'eurent garde d'avoir l'air de se reconnaître; mais les matelots, qui n'y entendaient pas malice, abordèrent franchement, parmi les subalternes de Georges, quelques anciennes connaissances.

On mit Wright au secret, et on procéda à la confrontation des gens de son équipage avec les subordonnés de Georges. Leurs déclarations achevèrent de confirmer les renseignements déjà obtenus; mais Wright persista, avec un flegme tout britannique, à décliner la compétence des juges qui voulaient l'interroger, en disant :

« Je suis officier de la marine royale d'Angleterre. Peu m'importe le traitement que vous me réservez : je n'ai de compte à rendre des ordres que j'ai reçus qu'à mon gouvernement. Je ne connais d'ailleurs ni vous, ni ceux dont vous me parlez. »

Enfin, la minutieuse instruction du procès étant complétement achevée, on accorda aux prévenus plus de liberté, sans doute pour les mieux observer dans leurs rapports entre eux. On leur permit de se promener plusieurs ensemble dans le jardin et de se former en petits groupes.

Les compagnons de Georges, sans s'inquiéter du sort qui leur était réservé, jouaient, soit au petit palet, soit à la balle, soit aux barres. MM. de Polignac, de Rivière et Coster Saint-Victor surtout se distinguaient par leur adresse et leur agilité dans ces divers exercices. Coster, ce conjuré dont nous n'avons point encore parlé, était le plus fort coureur de la bande. Un jour que, tout en nage à force d'avoir couru, il avait, dans un moment de halte, ôté sa

cravate et rabattu le col de sa chemise, un de ses compagnons de jeu lui dit en plaisantant qu'il pouvait se vanter d'avoir le cou d'Antinoüs.

« Parbleu! mon cher, lui répondit Coster, tu fais bien de te presser de me complimenter sur la forme de mon cou, car dans huit jours peut-être il sera coupé. »

Et, s'élançant sur un de ses rivaux, il se mit à courir de plus belle.

Coster Saint-Victor était à la fois l'Achille et le Pâris de la conjuration. D'une taille moyenne, mais bien prise, sa tournure était gracieuse et svelte. Il avait une de ces figures qui se composent d'un mélange inexprimable de douceur et d'énergie. Quand il se livrait à la pétulance de ses inspirations, il s'élevait jusqu'à l'enthousiasme. Sa conversation annonçait une certaine instruction et beaucoup d'esprit naturel; ce qu'il y avait alors d'effrayant en lui, c'était l'expression étourdissante de sa gaieté, qui contrastait d'une manière pénible avec sa position. Il était sensible, et généreux jusqu'à la prodigalité; il aimait dans ses jeux à faire parade de son adresse et de sa vigueur athlétique, que des traits un peu efféminés étaient loin de déceler. Il se flattait de n'avoir jamais manqué ni d'argent ni de maîtresses, et de n'avoir jamais eu d'ennemi que lui-même et le premier Consul. Coster avait alors trente-trois ans. On disait au Temple que, dans les derniers temps, n'ayant plus de refuge assuré dans Paris, il avait trouvé, pendant quelques jours, un asile chez une des femmes à la mode du temps, en lui disant son nom et en lui avouant le danger qui les menaçait l'un et l'autre. Non-seulement cette dangereuse hospitalité ne lui avait point été refusée, mais encore la femme, belle et riche, chez laquelle il s'était présenté de cette façon, s'était éprise de lui et avait juré de l'arracher au sort qui l'attendait s'il consentait à l'épouser. Saint-Victor avait refusé sous le prétexte « qu'il était aimé d'une jeune personne à laquelle il avait fait promesse de donner sa main s'il venait à sauver sa tête. »

Tout ayant été disposé pour l'ouverture des débats publics de-



... Tandis que ses officiers se tenaient debout devant lui, il leur adressa une exhortation toute paternelle. (t. III, p. 165.)

vant le tribunal criminel, les détenus compris dans l'acte de l'accusation reçurent l'ordre de se tenir prêts pour le lendemain dimanche 27 mai, six heures du matin, afin d'être transférés du Temple à la Conciergerie. Les préparatifs de ce départ mirent tous les prisonniers en mouvement. On aurait dit les apprêts d'un long voyage. Chacun arrangeait sa malle ou son porte-manteau ; ils s'appelaient les uns les autres pour s'entr'aider; ceux-ci chantaient, ceux-là déclamaient, tous cherchaient à s'étourdir; il n'y avait de tristesse que pour ceux qui devaient rester.

Georges, qui avait tant plaisanté avec ses Bretons sur la destinée de la République, lui qui s'était si fort égayé aux dépens de la nouvelle famille impériale, prit, la veille de son départ pour la Conciergerie, un air grave et solennel. Il changea tout à fait de ton et de manières. Au lieu de raconter à ses compagnons des anecdotes burlesques et piquantes, ou de leur parler de la guerre de la Vendée, comme il l'avait fait jusqu'alors, il s'assit au pied d'un marronnier qui était dans un des angles du jardin, tandis que ses officiers se tenaient debout autour de lui, et il leur adressa une exhortation toute paternelle.

Il leur recommanda, entre autres choses, de faire tous leurs efforts pour se rendre maîtres d'eux-mêmes et conserver leur sang-froid au tribunal devant lequel ils allaient comparaître, leur disant de ne jamais répondre avec précipitation aux questions que leur adresseraient les juges, de crainte de leur montrer du trouble et de la timidité, ce qui serait indigne de la cause pour laquelle ils s'étaient dévoués; qu'ils devaient tous se considérer comme *les juges de leurs juges*, et se bien pénétrer de cette idée.

« Quand vous ne vous sentirez pas assez forts en vous-mêmes, ajouta-t-il, tournez les yeux vers moi, pensez que je suis à côté de vous, que je ne puis avoir une destinée différente de la vôtre, en un mot que le même sort nous attend. Et c'est là le beau côté de notre affaire », continua-t-il en souriant.

Il leur recommanda également de montrer de l'affabilité envers

les gens qui les avaient gardés et servis pendant leur détention quoiqu'il y en eût parmi eux qui les eussent souvent traités de *scélérats* et de *brigands*.

« Remarquez, leur dit-il encore, que ces épithètes ont aujourd'hui une signification absolument contraire à celle qu'elles avaient autrefois. Notre bon roi Louis XVI, qui a habité comme nous cette tour, a été appelé *traître* et *tyran*. Croyez-vous qu'il s'en soit fâché?... Notre Seigneur Jésus-Christ (à ce nom tous les Bretons inclinèrent la tête; quelques-uns se signèrent) fut, lui aussi, traité de séditieux et d'imposteur. Vous voyez, mes chers amis, que les hommes ne se trompent jamais autant sur les mots que lorsqu'ils font de mauvaises actions. Je vous recommande donc, dit Georges en finissant, de vous aider les uns les autres comme de véritables frères, et de penser à Dieu. Comptez plus sur l'assistance de vos camarades que sur celle du prêtre qu'on vous présentera, parce qu'il ne sera peut-être qu'un bourreau travesti. Montrez à tout le monde, dans votre contenance, dans vos discours et sur votre visage, que vous avez ce courage et cette résolution qui auraient triomphé des ennemis de notre foi et de notre roi, si nous n'avions pas été indignement trahis. »

Les Bretons rentrèrent dans la tour les uns après les autres, marchant lentement et parlant bas, sans s'inquiéter de ce qui se passait autour d'eux.

Georges les suivit après les avoir vus tous défiler devant lui.

Les accusés quittèrent le Temple le lendemain matin ; il n'y resta que les prisonniers qui avaient logé, sur la route de Biville à Paris, Pichegru, ses amis, Georges et sa suite. Ils étaient très-nombreux et tous gens de la campagne, qui désiraient qu'on les rendît à la liberté et à leur famille.

Pendant quelques jours, le Temple devint très-bruyant. Le dimanche suivant, les détenus s'assemblèrent tumultueusement dans une grande salle dont on avait ôté les lits, puis se mirent à chanter des cantiques, puis enfin à danser des *bourrées*. Dans le moment où

ils étaient le plus animés, un des prisonniers, M. Fontaine-Biré, apprit d'un guichetier ce qui s'était passé la veille au tribunal. Il en fit part à un nommé Languillet, un de ces mêmes paysans, qui avait su prendre sur ses camarades l'ascendant que donne la facilité du langage unie à une volonté forte. Emu de compassion en faveur de compatriotes sur la tête desquels la mort planait déjà, celui-ci frappa de son gros soulier ferré sur le plancher en s'écriant d'une voix de Stentor :

« C'est assez! qu'on arrête! » Et, promenant un regard sévère sur cette troupe haletante, il reprit : « Malheureux que nous sommes! est-ce là la conduite que nous devons tenir dans ce lieu maudit, quand nous savons que ceux qui l'ont habité avec nous sont sur le point de perdre la vie? A genoux, tous!... Que l'on prie pour eux, que l'on chante le *De Profundis*. Voici monsieur, dit-il en désignant Fauche-Borel, qui aura la bonté de nous le lire dans le livre qu'il tient à la main. »

Ce livre était un volume de Bourdaloue que Fauche avait acheté sur les quais quelques jours avant son arrestation, et que par hasard il avait gardé dans sa poche. Il renfermait justement un sermon sur la mort. Fauche le lut à haute voix, et le recueillement des paysans bretons fut unanime et solennel pendant cette lecture, qui dura plus d'une heure.

OUVERTURE DES DÉBATS.

De toutes les époques de la vie de Napoléon, la plus pénible fut sans contredit celle où le général Moreau se vit, par ses ordres, amené sur le banc des accusés. Aucune de ses entreprises ne lui avait causé jusqu'alors autant d'inquiétude, parce qu'il avait toujours eu pour lui les vœux de la nation; tandis que dans le procès où Moreau était impliqué, l'opinion publique était plus ou moins partagée. Si elle reconnaissait des torts chez le général, elle ne voulait pas admettre de crime; elle désirait voir constater son inno-

cence. Quant au Consul, au contraire, Moreau une fois arrêté, il lui importait qu'il fût trouvé coupable.

Quelques jours avant l'ouverture des débats, Napoléon dit à M. de Meneval, secrétaire de son cabinet particulier :

« Savez-vous si Bourrienne est à Paris? Il faudrait vous en informer et lui dire de se rendre aux séances du tribunal. Tous les soirs il vous enverrait un bulletin de ce qu'il aurait observé [1]. »

Enfin, l'ouverture des débats eut lieu le 28 mai 1804, dix jours après que Napoléon avait été proclamé empereur. Peu de procès politiques, depuis cette époque, ont pu donner une idée de la fermentation qui régnait dans Paris. Le mécontentement qu'excitait la mise en jugement de Moreau se manifesta tout haut et brava le gouvernement. L'opinion publique s'était méprise sur le caractère de Georges et sur celui de quelques autres conjurés, que l'on regardait comme des brigands, du moins dans cette partie nombreuse de la population qui croit facilement les déclarations qu'on lui présente comme officielles. Cependant, il n'en était pas de même à l'égard de MM. de Polignac, de Rivière, Gaillard, Charles d'Hozier, Coster Saint-Victor, et surtout de Moreau. Ce nom dominait tous les autres, et l'autorité se trouvait dans une grande perplexité. Il fallait, d'une part, entourer le général d'une garde assez imposante pour contenir l'empressement de ses partisans, et, d'autre part, il fallait aussi ne pas tellement grossir cette garde qu'elle pût de-

[1] Ces bulletins, rédigés par Bourrienne, adressés régulièrement à M. de Meneval et remis par ce dernier à Napoléon, conduisirent l'ancien secrétaire intime, un an après, à être nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg. Ce retour de Napoléon vers Bourrienne fut une nouvelle preuve du souvenir qu'il a toujours conservé des services rendus et de la générosité avec laquelle il oubliait les torts. Quoique la conduite de Bourrienne à Hambourg n'eût pas toujours été irréprochable, il l'y maintint. L'invasion des villes anséatiques par la coalition de 1813 le trouva dans le même poste. La nécessité d'être instruit de ce qui se passait sur les fontières fit désirer à l'Empereur de recevoir des bulletins hebdomadaires de ses ministres à Hambourg et à Munich. Ces rapports étaient adressés à M. de Meneval. La croix de la Légion-d'Honneur était souvent demandée dans les lettres d'envoi de Bourrienne. M. de Meneval avait ordre de n'y pas répondre.

venir un point de ralliement si la voix d'un chef de l'armée, encore honoré, l'appelait à la défense de sa personne. On croyait partout à la possibilité d'un soulèvement en faveur du vainqueur d'Hohenlinden, et ce soulèvement aurait eu lieu peut-être si le général eût été condamné à la peine capitale.

Il serait impossible de se représenter l'affluence qui encombrait toutes les avenues du Palais de Justice dès le matin du lundi, et qui ne cessa de s'y porter pendant les treize jours que dura le procès, et surtout celui où le jugement devait être prononcé. La meilleure compagnie de la capitale chercha à y assister. La suppression du jury pour cette affaire faisait dire que les accusateurs se croyaient plus sûrs des juges spéciaux que des juges ordinaires. La mort récente du duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes, la mort plus récente encore de Pichegru au Temple, jetaient dans les esprits une anxiété profonde; chacun semblait frappé de stupeur.

A dix heures du matin, les douze juges du tribunal criminel, vêtus de leurs simarres, entrèrent en séance dans la grande salle du Palais, qu'on avait disposée à cet effet, et se placèrent silencieusement sur leurs siéges.

Ce tribunal était ainsi composé :

Hémart, président, dont le souvenir se rattachait aux premiers temps de nos troubles politiques.

Martineau, vice-président, d'un caractère modéré et de mœurs douces.

Thuriot, qui avait dirigé l'instruction, et que les Bretons, dans leur irritation, appelaient *Tue-Roi.*

Parmi les autres juges on comptait Lecourbe, frère du général de ce nom; Clavier, dont le nom appartenait honorablement aux sciences; Bourguignon, qui plus tard devint avocat-général; Dameu-Laguillaumie, Rigault, Selves, Granger et Desmaisons.

Gérard, homme dévoué au pouvoir et rigide magistrat, remplissait les fonctions d'accusateur public; Fremyn, celles de greffier.

Huit huissiers audienciers avaient été spécialement attachés à la

Cour pour tout le temps que devaient durer les débats. Souppé, médecin du Temple, et le chirurgien de la Conciergerie, avaient été invités par le président à se trouver tous les jours au Palais, dans le cas où leur ministère viendrait à être réclamé pour les accusés ou pour les nombreux témoins assignés dans cette affaire.

Le président ayant donné l'ordre d'introduire les prévenus, on les vit défiler, un à un, entre deux gendarmes. Tous, à l'exception de Bouvet de Lozier, qui n'osait lever les yeux sur ses compagnons d'infortune que sa faiblesse avait trahis, paraissaient pleins de résignation : leur maintien était grave et assuré.

Moreau, assis comme les autres sur le banc des criminels, avait l'air calme et méditatif. Il était vêtu d'une longue redingote bleue et ne portait aucune marque distinctive qui pût indiquer son grade ou son rang. Près de lui on voyait Lajolais, son ancien aide de camp; Cauchery, l'ami de Pichegru; l'abbé David, ce confident de Fauche-Borel au Temple, et Charles d'Hozier, si soigneusement recherché dans ses manières, si fidèle à sa tenue d'étiquette, qu'on l'aurait cru paré pour une présentation solennelle à Versailles.

Quant à Georges, on le reconnaissait à sa tête énorme, à ses larges épaules, à son œil fier et hautain, qui parcourait l'assemblée comme pour accuser la lâcheté de ceux qui n'avaient pas su mourir pour une cause. A ses côtés étaient assis l'aventureux Burban, connu dans ses expéditions téméraires sous le nom de Malabry, et quelquefois de Barco, et Pierre Cadoudal, parent de Georges, que sa force musculaire avait fait surnommer par les Vendéens *Bras-de-Fer*.

Les jeune Polignac et de Rivière, placés au deuxième rang, inspiraient un sentiment de vif intérêt. Il y avait tant de candeur et de dévouement dans la figure résignée de ces hommes qui semblaient attendre le martyre, que leurs ennemis mêmes semblaient les plaindre et les respecter. Mais tous les regards se concentraient sur Coster Saint-Victor.

Quoique depuis longtemps emprisonné, ce confident de Georges avait affecté de paraître cette fois devant le tribunal avec le costume

insouciant dans lequel on l'avait surpris avec Roger, rue de Saintonge : la robe de chambre de basin blanc, le pantalon à pieds du matin, et les pantoufles de maroquin rouge. Malgré cette tenue moqueuse, Saint-Victor avait quelque chose de chevaleresque qui prévenait tout d'abord en sa faveur. On eût dit d'un de ces conspirateurs à la Fiesque ou de ces jeune scapitaines du temps de la Fronde, qui savaient mener de front la politique et les plaisirs.

Enfin, derrière Saint-Victor et sur une troisième banquette, s'étaient placés les autres conjurés, ces Bretons des landes du Morbihan, qui tous tenaient leurs regards fixés sur Georges, dont ils suivaient les moindres mouvements. Au milieu d'eux se faisait remarquer Picot, cet ancien domestique de Georges, que les sanglantes représailles qu'il avait exercées sur les soldats de la République avaient fait surnommer le *Bourreau-des-Bleus*. Ce Picot était un petit homme, gros et commun, aux membres carrés, aux épaules carrées, à la tête carrée. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans son visage criblé de petite vérole, c'était le contraste de ses cheveux noirs, coupés très-courts sur le front, avec ses sourcils touffus et d'un rouge ardent, sous lesquels étincelaient deux petits yeux fauves, voilés par des cils de la même nuance.

Sur les quarante-six accusés, on remarquait encore cinq femmes [1], dont la présence sur ce même banc excitait la pitié.

La première audience fut entièrement consacrée aux formalités préliminaires. Après que le président eut adressé à chacun d'eux les questions d'usage sur leurs nom, âge, profession et domicile l'avocat-général Gérard commença la lecture de l'acte d'accusation, qui dura cinq heures, pendant lesquelles la voix des huissiers, qui recommandaient le silence, eut beaucoup de peine à contenir les

[1] C'étaient les femmes Denaud, Dubuisson, Gallois-Monnier, avec leurs maris; C'était enfin la fille Izay. Les autres accusés étaient : Troche père et fils, horlogers; Caron, parfumeur; Datry, Deville, les frères Ducorps (Noël et Louis), Even, Armand Gaillard, Hervé, Joyan, Lélan, Lemercier, Lenoble; Léridan, arrêté en même temps que Georges; Marille, Oswale, Rochelle; Roger, l'ami de Saint-Victor; Rolland, Rubin-Lagrimodière; Ruzilion, major suisse; Spin et Verdet.

sourdes rumeurs qui se manifestaient dans l'auditoire, quand le nom de Moreau venait à être prononcé. Cette lecture n'ayant été terminée qu'à cinq heures, l'audience fut renvoyée au lendemain neuf heures du matin.

Nous n'avons pas l'intention de tracer dans cette étude le procès-verbal complet des débats. Les pièces de cette volumineuse procédure ayant été recueillies et publiées dans nombre de volumes qu'on peut consulter, nous nous bornerons à rappeler les incidents qui frappèrent le plus l'attention de l'auditoire.

Ce fut dans la seconde séance, celle du mardi 29 mai (9 prairial), que le président Hémart, de sa voix brève et sévère, commença d'interroger les témoins à charge [1]. Au fur et à mesure de leur audition, il faisait une série de questions aux différents accusés, en commençant par Georges. Ce chef des conjurés inspirait moins d'intérêt que de curiosité. Sans parler de la différence de leurs antécédents, Moreau et Georges présentaient, par la position devant la justice du pays, un grand contraste. Moreau semblait plein de sécurité sur le sort qui l'attendait; Georges, au contraire, envisageait celui qui lui était réservé avec une fermeté, nous ne dirons pas stoïque, mais sauvage. Comme pour venger d'avance sa mort, il prenait parfois le ton de causticité injurieuse auquel il semblait avoir renoncé depuis le moment où il avait harangué ses compagnons au Temple. Dans l'amertume de ses sarcasmes, faisant allusion au vote conventionnel de Thuriot, celui des juges qui se montrait le plus sévère, Georges l'appelait *M. Tue-Roi*. Il lui arriva même une fois, après avoir prononcé ce nom, de se retourner vers le gendarme placé derrière lui et de lui dire d'un ton de dédain :

« Faites-moi donner un verre d'eau-de-vie afin de me rincer la bouche. »

Après que les témoins de l'arrestation de Georges, Caniolle, Destavigny, Petit, Delamotte, Vignal, etc., eurent répondu aux inter-

[1] Au nombre de 139. Il n'y avait que vingt-quatre témoins à décharge, dont douze seulement furent entendus.

rogations du président, et que celui-ci se fut adressé à Georges pour lui demander s'il avait quelques observations à faire sur les déclarations qu'il venait d'entendre, le dialogue suivant s'établit entre l'interrogateur et l'accusé :

« Georges, lui demanda Hémart, avez-vous quelque chose à répondre?

— Non! répondit Georges sèchement, sans même détourner les yeux d'un papier qu'il tenait à la main.

— Convenez-vous des faits qui vous sont imputés?

— J'en conviens. »

Et comme Georges n'avait pas eu l'air de prêter attention aux questions que le président lui avait adressées, celui-ci l'avertit, en termes sévères, qu'il ne devait pas lire quand il l'interrogeait. Alors le dialogue recommença de cette façon :

« Vous convenez d'avoir été arrêté sur le lieu désigné par les témoins?

— J'ignore le nom de l'endroit.

— Avez-vous tiré deux coups de pistolet?

— Je ne me le rappelle pas.

— Avez-vous tué un homme?

— Ma foi! je n'en sais rien.

— Vous aviez un poignard sur vous?

— C'est possible.

— Et deux pistolets?

— Cela peut être.

— Avec qui étiez-vous dans votre cabriolet?

— Je ne sais qui ce pouvait être.

— Où avez-vous logé à Paris?

— Nulle part.

— Au moment de votre arrestation, ne logiez-vous pas rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, chez une fruitière?

— Au moment de mon arrestation, interrompit Georges avec un mouvement d'impatience, je logeais dans mon cabriolet.

— Où avez-vous couché la veille de votre arrestation?

— La veille de mon arrestation, je ne me suis pas couché.

— Que faisiez-vous à Paris?

— Je me promenais.

— Quelles personnes y voyiez-vous?

— Personne. »

Par cette courte esquisse de la manière dont Georges répondit aux premières interpellations du président, on peut juger quelle fut son attitude pendant les débats. En tout ce qui le concernait personnellement, il ne céla rien ; mais en tout ce qui pouvait compromettre ses compagnons, il garda constamment le silence ; tout l'art des insinuations, des rapprochements, des inductions, vint échouer contre cette résolution qu'il avait prise de ne rien dire.

La troisième séance, celle du mercredi 30 mai, n'offrit rien de bien intéressant; mais la quatrième eut une physionomie toute particulière. Le juge Thuriot interrogea Moreau longtemps. Il sembla résulter des réponses du général qu'il était totalement étranger au complot et aux intrigues qu'on avait tramés à Londres. Presque aucun des témoins à charge qui furent entendus à son sujet ne le connaissait; aussi Moreau déclara-t-il d'une voix assurée qu'il n'y avait pas un seul des accusés assis sur le même banc que lui qui l'eût vu, pas un seul qui l'eût connu, lui, Moreau, avant son incarcération au Temple. Il repoussa les attaques dont il était l'objet avec calme, quoique de temps en temps il laissât échapper quelques éclairs de fierté. Lors de la déposition de Rolland, qui avait déclaré dans son interrogatoire « qu'il avait été douloureusement affecté lorsque Pichegru l'avait chargé de la mission qu'il accomplit auprès de Moreau, et qu'il l'avait été davantage encore après l'avoir achevée », Moreau se leva et, s'adressant au président :

« Ou Rolland est un homme attaché à la police, s'écria-t-il, ou il a fait cette déclaration parce qu'il avait peur! Notez bien, magistrats, qu'on ne l'a pas interrogé; mais qu'on lui a dit : « Vous voilà dans « une position affreuse : ou vous allez être complice d'une conspi-

« ration, ou vous allez en être le confident : si vous ne dîtes rien, « vous êtes complice; si vous faites des aveux, vous êtes sauvé. » Ce seul exemple, ajouta Moreau, peut donner une idée de la loyauté avec laquelle l'instruction a été menée. »

Mais le général produisit dans l'auditoire un effet électrique lorsque le Président, l'ayant accusé de vouloir se faire nommer dictateur, il s'écria encore :

« Moi, dictateur! qu'on trouve donc mes partisans! Mes partisans doivent être les soldats français, puisque j'en ai commandé les neuf dixièmes et sauvé plus de cinquante mille. Voilà quels sont mes partisans! On a arrêté tous mes aides de camp [1], tous les officiers

[1] L'un d'eux, le colonel Delélée, qui avait épousé une femme jeune et belle, était depuis un an en congé à Besançon. Camarade et frère d'armes des colonels Guillemmot, Foy et Hugo, père de Victor Hugo, notre poëte national, qui lui-même est filleul de Mme Delélée, tous trois devenus célèbres généraux depuis, il s'occupait peu d'affaires politiques, beaucoup de son ménage et nullement de conspiration; lorsque tout à coup il est arrêté et jeté dans une chaise de poste. Ce n'est qu'en courant sur la route de Paris qu'il apprend, de l'officier de gendarmerie qui l'accompagne, que Moreau a conspiré, et qu'en sa qualité d'aide de camp du général, il se trouvait au nombre des suspects.

Arrivé à Paris, le colonel est écroué à la prison Montaigu et mis au secret. Sa femme avait couru sur ses traces; mais ce ne fut qu'à grand' peine qu'elle obtint du directeur de la prison la permission de venir dans la cour entrevoir son mari à travers les barreaux d'une fenêtre. Cependant le colonel obtint la faveur d'embrasser son enfant. Trois fois par semaine Mme Delélée conduisait son fils à Montaigu, et un gardien l'introduisait auprès du prisonnier, qu'il était chargé ne pas perdre de vue tant que l'enfant demeurerait avec son père. Le petit bonhomme, à peine âgé de quatorze ans, joua son rôle de dissimulateur avec autant d'adresse que d'aplomb. Un jour il feint de boiter et se plaint qu'un grain de sable, qui est entré dans sa chaussure, le blesse. Le colonel, qui tournait le dos au gardien, prend son fils sur ses genoux pour le soulager, et trouve dans un de ses brodequins un petit papier qui lui apprend où en est l'instruction du procès et ce qu'il a à craindre ou à espérer. Enfin, après cinq mois de captivité, le colonel, contre lequel il ne s'était élevé aucune charge, est, non pas absous, mais rayé du contrôle de l'armée et envoyé en surveillance à Besançon.

Jeune et plein de courage, Delélée voit du fond de sa retraite ses camarades acquérir, sur le champ de bataille, des grades, des titres, de la fortune et, mieux que cela, de la gloire; tandis que lui, condamné à l'obscurité, passe ses jours à suivre

que je connaissais, et cependant on n'a pas trouvé contre eux l'ombre d'un soupçon. Vous m'attribuez la folie d'avoir voulu me faire nommer dictateur par les partisans des Bourbons, qui combattent pour leur cause depuis 1792; et vous voulez que ces gens-là en vingt-quatre heures projettent de m'élever à la dictature? C'est là qu'est la folie. On a parlé de ma fortune : j'ai commencé avec rien.

sur une carte d'Europe, la marche triomphante de la grande armée. Cent demandes ont été successivement adressées par lui au ministre de la guerre et au chef de l'État, qui lui-même semble inflexible. A chaque nouvelle démarche faite en faveur du malheureux colonel, on répond : « Qu'il attende! »

Les habitants de Besançon, qui s'intéressaient au sort du colonel, profitent d'une occasion qui se présente pour faire en faveur de leur compatriote une sorte de démarche officielle. C'était au retour de la campagne de Prusse. De tous les points de l'Empire arrivaient des députations chargées de féliciter Napoléon sur ses nouvelles victoires. Le colonel Delélée est unanimement élu membre de la députation du Doubs, dont le préfet, le maire, et d'autres autorités font partie, et que doit présider le maréchal Moncey. Dès leur arrivée dans la capitale, les députés de Besançon se font présenter aux ministres. Celui de la guerre prend à part le président et lui dit :

« Comment se fait-il, mon cher maréchal, que parmi vous j'aperçoive un officier publiquement connu pour être sous le coup d'une disgrâce, et dont la vue ne peut manquer de déplaire à l'Empereur?

— Que voulez-vous? lui répondit Moncey, je l'avais prévu comme vous; mais vous ne connaissez pas les têtes francontoises. Cependant je vais tâcher d'arranger cela. »

Au sortir du salon ministériel, Moncey s'approche de Delélée, et le tirant un peu à l'écart :

« Mon cher colonel, lui dit-il d'un air un peu embarrassé, je viens de voir, à l'air dont nous a reçu Son Excellence, qu'on est malheureusement toujours mal disposé contre vous. Si l'Empereur vous voit, il est à craindre qu'il ne prenne cela pour une intention ouverte de le braver, et...

— Eh bien! monsieur le maréchal?

— Eh bien! il sera furieux.

— Que voulez-vous que j'y fasse?

— Mais, pour éviter de compromettre la députation, de vous compromettre vous-même, vous feriez peut-être bien, mon cher colonel, de...

— De quoi faire, monsieur le maréchal? interrompit Delélée; parlez?

— De vous retirer sans bruit.

— Monsieur le maréchal, reprit le colonel, vous me permettrez de ne point suivre le conseil que vous voulez bien me donner. Je ne suis pas venu de si loin pour re-

l'aurais pu avoir 50 millions, je ne possède absolument qu'une maison à Paris et une terre. Quant à mon traitement comme général en chef, il est de 40,000 fr., et qu'on se garde bien de le comparer avec mes services. »

Cependant, interpellé si les conférences et les entrevues qu'on lui reprochait étaient vraies, il répondit *non!* mais le vainqueur de

culer, comme un enfant, devant le premier obstacle. Je suis las de souffrir une disgrâce que, vous le savez, je n'ai pas méritée, et encore plus fatigué de mon oisiveté. Que l'Empereur s'irrite ou s'apaise, il me verra, je lui parlerai; qu'il me fasse fusiller après s'il le veut, je ne tiens guère à la vie. Cependant, monsieur le maréchal, je passerai par ce que décideront mes collègues, MM. les députés de Besançon.

Ceux-ci n'ayant pas désapprouvé la résolution du colonel, longtemps prise d'avance, se rendirent aux Tuileries le jour indiqué pour la réception solennelle des députations des bonnes villes de France qui se trouvaient à Paris. Les salons étaient encombrés. Dans un des principaux groupes on remarquait un officier de haute taille, vêtu d'un uniforme très-simple, dont la coupe datait de quelques années; il ne portait aucun des insignes qui pouvaient indiquer son grade : c'était le colonel Delélée. Le président de la députation du Doubs paraissait mal à son aise et semblait vouloir s'isoler. Des anciens camarades de Delélée qui étaient présents, bien peu semblaient le reconnaître; les plus hardis lui faisaient de loin un léger signe de tête; les plus prudents ne le regardèrent pas. Quant à lui, impassible et résolu, il semblait ne s'inquiéter de rien.

Enfin on annonce l'Empereur. Les groupes se mettent en haie. Le colonel se place au premier rang.

Napoléon commence sa tournée. Il adresse la parole aux présidents des députations, en disant à chacun d'eux quelques mots flatteurs. Arrivé devant les députés du Doubs, il salue le maréchal qui la préside, et va sans doute lui dire quelque chose, lorsque ses regards tombent sur un officier qu'il ne se rappelle pas avoir jamais vu; il avance et lui demande :

« Qui êtes-vous, monsieur?

— Sire, je suis le colonel Delélée, ancien premier aide de camp du général Moreau. »

Et ces mots sont prononcés d'une voix ferme, mais respectueuse.

« Ah! ah! » fit Napoléon en reculant de deux pas.

Puis, fixant deux yeux de feu sur le colonel qui s'incline, il reporte ses regards sur le premier inspecteur-général de toute la gendarmerie de France, qui devient pâle comme un mort. Napoléon se rapproche, et, s'adressant à Delélée :

« Que venez-vous faire ici? reprit-il.

— Sire, ce que je fais depuis deux ans. Désirer que Votre Majesté daigna

Hohenlinden n'était pas habitué au mensonge : une rougeur soudaine lui monta au visage, et tous les spectateurs la remarquèrent.

Malgré les visibles efforts de Thuriot pour arracher des aveux aux accusés, obtenir des contradictions et, par suite, de nouvelles lumières, aucun autre fait sérieux ne fut articulé contre Moreau : mais toute sa culpabilité était dans ses conférences et dans ses entre-

me dire de quoi je suis coupable, ou qu'elle me fasse rendre mon grade. »

Parmi ceux qui se trouvaient à portée d'entendre ces demandes et ces réponses, il n'y en avait pas beaucoup qui pussent respirer librement. Enfin un sourire indescriptible vint errer sur les lèvres serrées de l'Empereur qui, se rapprochant du colonel, porta un doigt vers sa bouche, en disant à demi-voix, mais d'un accent presque amical :

« Chut! il ne faut plus parler de cela aujourd'hui. »

Et il poursuivit sa tournée. Il avait à peine fait dix pas, que, rebroussant chemin, il revint se placer devant Delélée en faisant un signe au duc de Feltre, demeuré à distance :

« Monsieur le ministre de la guerre, lui dit-il, prenez le nom de cet officier, et ayez soin de me le rappeler au conseil. Il doit s'ennuyer à ne rien faire, nous lui donnerons de l'occupation. »

Puis, ayant fait au colonel un petit signe de la main, il s'éloigna.

Quarante-huit heures après, Delélée reçut sa nomination de chef d'état-major de l'armée du Portugal. Ses lettres de service lui enjoignaient d'aller sur-le-champ se mettre à la disposition du duc d'Abrantès. Une fois ses équipages disposés, il alla prendre congé de l'Empereur, qui lui dit :

« Monsieur le colonel, je sais qu'il est inutile que je vous engage à réparer le temps perdu. Avant peu j'espère que nous serons également satisfaits l'un de l'autre. »

En sortant de cette dernière audience, Delélée dit à ses amis qu'il ne lui manquait plus, pour être tout à fait heureux, qu'une bonne occasion pour se faire hacher.

L'audience terminée, ce fut à qui s'empresserait le plus auprès du colonel. Il fut félicité, embrassé, ses deux mains ne purent suffire à toutes les mains qu'on vint lui tendre. Savary qui, la veille au soir, avait encore ajouté aux frayeurs du maréchal Moncey en s'étonnant qu'un officier eût l'audace de venir ainsi braver l'Empereur jusque chez lui, allongea son bras par-dessus les épaules de ceux qui entouraient le colonel. Moncey prétendit lui avoir prédit ce qui venait d'arriver. Enfin, il reçut du ministre de la guerre une invitation à dîner pour le lendemain. Delélée partit. Il eut bientôt gagné les Pyrénées et traversé l'Espagne. Il fut reçu par Junot à bras ouverts. Mais à peu de temps de là, Delélée tomba malade d'un excès de fatigue, et mourut, n'emportant qu'un seul regret, celui de n'avoir pu, suivant le mot de Napoléon, réparer le temps perdu.

vues avec Pichegru, qui n'étaient que trop prouvées malgré ses dénégations. Quoi qu'il en soit, l'attitude du général fut constamment calme; il avait plutôt l'air d'un habitué du Palais qui assistait par curiosité à une cause intéressante, que d'un accusé que ces débats pouvaient conduire à la mort. Aussi, après cette audience caractéristique, Georges lui dit-il, tandis qu'on les reconduisait à la Conciergerie :

« Général, encore une séance comme celle-ci, et il ne tiendra qu'à vous d'aller le soir même coucher aux Tuileries. »

Au commencement de la sixième séance, celle du samedi 2 juin, il y eut un incident dont l'effet électrique fut prodigieux : ce fut le moment où le général Lecourbe, ami de Moreau, entrant inopinément dans la salle d'audience avec un jeune enfant, l'éleva dans ses bras en s'écriant d'une voix émue, mais forte :

« Soldats! voilà le fils de votre général! »

A ces mots, à cette action, tout ce qu'il y avait de militaires de service dans la salle se leva spontanément et lui présenta les armes. En même temps un murmure de sympathie parcourut tout l'auditoire. Certes, si en ce moment Moreau eût dit un mot, l'enthousiasme était tel en sa faveur, que le tribunal eût été renversé et que le prisonnier fût devenu libre.

Moreau garda le silence, et seul parut ne prendre aucune part à à ce mouvement.

En général, pendant tout le temps que durèrent les débats, Moreau inspira tant de respect, que lorsqu'il se levait pour répondre aux interpellations qui lui étaient adressées, les gendarmes commis à sa garde se levaient en même temps que lui, et se tenaient debout et découverts tant qu'il parlait.

Le capitaine Wright fut appelé dans cette séance comme cent trente-quatrième témoin à charge. C'était un petit homme aux formes chétives, mais à la figure expressive. Il était vêtu de l'uniforme bleu de la marine royale anglaise, et portait le bras droit en écharpe.

il s'avança d'un pas chancelant jusqu'au pied du tribunal, et attendit que le président l'interrogeât. Celui-ci lui ayant adressé les questions d'usage, Wright déclara, dans un baragouin anglo-français, qu'il était capitaine de corvette, qu'il était âgé de trente-cinq ans, et qu'il demeurait à Londres, chez le commodore Sidney Smith, son ami.

Le procureur-général ayant fait observer au président que le témoin était blessé, un huissier lui apporta une chaise. Le capitaine remercia et s'assit; il était extrêmement pâle.

Au même instant, Coster Saint-Victor avança le bras et fit un signe.

« Que voulez-vous? lui demanda le président.

— Je voudrais qu'on passât ce flacon d'eau de Cologne au capitaine », répondit Coster.

Le même huissier prit le flacon, et, l'ayant présenté à Wright, celui-ci, sans rien perdre du flegme qui le caractérisait, échangea avec Coster un salut de politesse, après lequel le président commença d'interroger le témoin; mais Wright déclara poliment ne vouloir répondre à aucune question.

« J'ai été pris à la suite d'un combat et fait prisonnier de guerre, ajouta-t-il; je réclame tous les droits de ma position. »

Le procureur-général demanda au président de faire lire au témoin son interrogatoire du 21 mai précédent; mais après cette lecture, Wright fit observer qu'on n'avait pas fait mention, dans cette pièce, de la menace qui lui avait été faite de le traduire devant une commission militaire pour le fusiller, s'il ne trahissait pas le secret de son pays.

Alors Hémart, s'adressant à Georges, lui demanda s'il connaissait le témoin.

« Je ne l'ai jamais vu, répondit celui-ci.

— Et vous, Wright, voulez-vous enfin répondre aux questions qui vous seront faites?

— Non, monsieur, je réclame les droits et les usages de la guerre,

— C'est comme vous voudrez. L'audience est levée et continuée à demain », dit Hémart.

Il était à peine midi : chacun s'étonna que cette séance eût été si courte.

La séance du lendemain, dimanche 3 juin, fut ouverte comme à l'ordinaire; seulement le public se pressait davantage dans l'enceinte du tribunal, parce que le bruit avait couru, la veille au soir, que Moreau devait, dès l'ouverture, prononcer un discours : il n'en fit rien.

On continua d'entendre les dépositions des derniers témoins, et il n'y eut autre chose d'intéressant dans cette septième séance que le combat de générosité fraternelle qui s'éleva entre les deux frères Polignac, assis à côté l'un de l'autre, et se pressant continuellement les mains, comme pour se dire que ni la vie ni la mort ne pourrait les séparer.

« Voyez Jules, dit Armand aux juges; ce n'est encore qu'un enfant. Sauvez sa vie, car il ne savait encore ce qu'il faisait. Moi seul je suis coupable. J'avais la conscience de mes actions. S'il vous faut l'une de nos deux têtes, prenez la mienne, je vous l'offre ; mais épargnez celle d'un jeune homme qui n'a pas compris la portée de ses actions. »

A ces touchantes paroles, Jules répondit d'un ton exalté :

« Non! non! messieurs, ne l'écoutez pas : je suis seul au monde, je n'ai point de femme, moi! je n'ai pas d'enfants! Armand est père de famille, lui! Quant à moi, j'ai mangé le pain de l'exil dès mon enfance, ma vie est inutile; prenez ma tête, je vous la donne, mais épargnez mon frère. »

Pendant le cours de cette audience, l'intérêt le plus vif s'attacha à MM. de Polignac, de Rivière, Charles d'Hozier, Coster Saint-Victor et Armand Gaillard. Tous étaient jeunes, et l'auditoire entier accompagna leurs déclarations de vœux bienveillants; mais la plupart dédaignèrent d'avoir recours aux dénégations, et semblaient moins occupés du soin de sauver leur tête que de sauver l'honneur de la

cause pour laquelle ils étaient assis sur le banc des criminels. L'auditoire fut attendri jusqu'aux larmes, lorsque Hémart, ayant présenté à M. de Rivière, comme pièce de conviction, le portrait du comte d'Artois, lui demanda :

« Accusé, reconnaissez-vous cette miniature?

— Je ne distingue pas bien d'ici, monsieur le président, répondit M. de Rivière; si vous vouliez me la faire passer?... »

Et quand il l'eut dans les mains, il la couvrit de baisers et de larmes, et, serrant ce portrait sur son cœur, s'écria avec exaltation :

« Croyiez-vous donc que je ne reconnaissais pas ce portrait? Mais je voulais l'embrasser encore une fois avant de monter sur l'échafaud. Maintenant, messieurs, je suis heureux, vous pouvez prononcer votre sentence. »

Cette scène fit sur l'auditoire une impression non moins profonde que la précédente, car elle rappelait le dévouement des époques chevaleresques, que toute âme généreuse ne peut s'empêcher d'admirer.

La liste des témoins étant épuisée, le président donna la parole au procureur-général, qui, dans un réquisitoire longuement détaillé, appela sur la tête de chacun des accusés toute la rigueur des lois. Puis la séance fut suspendue jusqu'au lendemain lundi 4 juin. Ce jour-là, dès qu'il eut pris place sur son siége, le président, cédant à d'anciennes habitudes, appela à la tribune le défenseur du premier accusé.

Il nous faut dire que parmi les dispositions locales qui avaient été prises dans l'intérieur du tribunal, une sorte de chaire ou de tribune avait été élevée, à la gauche des juges et en face de la place où l'accusateur public siégeait isolé, pour les avocats qui devaient défendre les accusés. Comme il n'entre pas dans les limites que nous nous sommes imposées de rapporter ici les quarante-six plaidoiries qui furent prononcées dans cet immense procès, nous nous bornerons à citer le nom des avocats qui prirent tour à tour la parole [1],

[1] Ce furent : MM. Agier pour *Troche fils;* Daussel, pour *Louis Ducorps;* Bil-

et nous dirons que les séances des 5, 6, 7, 8 et 9 juin leur furent entièrement consacrées.

Déjà neuf d'entre eux avaient parlé; c'était le tour de Bonnet, défenseur de Moreau; on attendait ce plaidoyer avec impatience, lorsque le président, faisant observer au procureur-général que la journée était très-avancée, suspendit l'audience en annonçant qu'elle serait reprise le lendemain, à huit heures du matin.

PLAIDOIRIES DES AVOCATS, DÉFENSE DES ACCUSÉS.

Le 6 juin, dès que le tribunal eut pris séance, Hémart appela Bonnet à la tribune; mais Moreau se leva aussitôt et crut devoir retracer en peu de mots le tableau de la carrière qu'il avait parcourue, d'après ce principe : *qu'une vie entière est toujours un sûr témoignage pour ou contre un accusé*, et ayant demandé la parole au président :

« Vous pourrez parler après votre défenseur, interrompit Hémart.

— Ce que j'ai à dire, répliqua le général, doit précéder la plaidoirie de mon avocat; non pas que ma confiance en lui ne soit entière, mais je sens le besoin de parler moi-même à vous et à la nation.

— Vous avez la parole.

lecoq, pour *de Rivière;* Blacque, pour *Caron;* Bonnet, pour *Moreau;* Bourguignon, pour la *femme Gallois;* Boutron, pour *Cauchery;* Boyeldieu, pour *Monnier et sa femme;* Chauveau-Désormeaux, pour *Troche père;* Collin, pour *Denaud et sa femme;* Cotterel, pour *Lajolais et Roger;* Delachalumelle, pour *Verdet;* Dommaget, pour *Georges Cadoudal, Delleville, Armand Gaillard, Lelan et Merille;* Dufriche-Foulines, pour *Pierre Cadoudal et Lemercier;* Gaillard Laférière, pour *Hervé et Rochelle;* Gauthier, pour *Coster Saint-Victor et Picot;* Girod, pour *la fille Izay;* Guichard, pour *les frères Polignac et Rolland;* Lebon, pour *Bouvet de l'Hozier, Ruzillon et Charles d'Hozier;* Maugeret, pour *Joyant et Noël Ducorps;* Moynat, pour *David et Datry;* Petit-d'Auterive, pour *Gallais;* Ponsard, pour *Burban et Leridan;* Poujol, pour *Dubuisson et sa femme;* Roussiale, pour *Lagrinaudière et Spin;* Daussel, pour *Roger.*

« Des circonstances malheureuses, dit Moreau d'une voix calme « et sonore, des circonstance sproduites par le hasard ou préparées « par la haine peuvent obscurcir quelques instants la vie du plus « honnête homme. C'est donc ma vie entière que j'oppose aux ac- « cusateurs qui me poursuivent. Elle est assez publique pour être « connue ; je n'en rappellerai que quelques époques, et les témoins « que j'invoquerai seront le peuple français et les peuples étran- « gers que la France a vaincus, etc. »

Le reste de son discours fut semé de traits propres à produire une vive impression, parce qu'ils étaient simples et vrais.

« Je devins guerrier parce que j'étais citoyen, continua-t-il, je « portai ce caractère sous les drapeaux, je l'y ai conservé. La « guerre sous mes ordres ne fut un fléau que sur les champs de « bataille, etc. »

Après avoir expliqué les difficultés de sa position au 18 fructidor, il rappela qu'à la suite de cette journée le Directoire, disposé à l'indulgence, lui avait donné de l'emploi.

« J'ose croire, reprit-il, que la nation n'a pas oublié avec quel « dévouement on me vit combattre, en Italie, dans des postes su- « bordonnés; elle n'a point oublié comment je fus reporté au com- « mandement en chef par les revers de nos armées, et renommé « général en quelque sorte par nos malheurs. On me proposa plu- « sieurs fois de me mettre à la tête du gouvernement. Je me croyais « fait pour commander aux armées et non pour commander à la « République, etc. »

Le 18 brumaire arriva : Moreau était à Paris. Il s'était joint au général Bonaparte; il avait concouru à l'élever à ce haut degré de puissance que les circonstances rendaient nécessaire.

« Lorsque, quelque temps après, il m'offrit le commandement en « chef de l'armée du Rhin, poursuivit-il, je l'acceptai du Consul « avec autant de dévouement que des mains de la République elle- « même. Jamais mes succès militaires ne furent plus rapides, plus « nombreux et plus décisifs. Quel moment pour conspirer! Un am-

« bitieux aurait-il laissé échapper l'occasion, à la tête d'une armée « de 100,000 hommes tant de fois triomphante? Je ne songeai qu'à « licencier mon armée et à rentrer dans la vie civile. »

Nous nous arrêterons ici à regret; mais cette partie du discours de Moreau nous paraît déplacée. Lorsque Napoléon lui avait donné plus de *cent vingt mille hommes* pour combattre en Allemagne, tandis que lui ne s'en était réservé que *soixante mille* pour combattre et vaincre en Italie, Moreau pouvait-il se faire un mérite de n'avoir pas songé alors à trahir sa confiance et allumer la guerre civile? Car enfin, le vainqueur de Marengo avait aussi sa gloire; il avait aussi son armée triomphante, et, s'il était facile de conspirer, Moreau pouvait-il donc penser qu'il eût été aisé de faire réussir une telle conspiration, en supposant même qu'on l'eût choisi pour en être le chef? Une prudence éclairée eût dû supprimer ce passage plus nuisible qu'utile à sa défense. Le général accusé était bien mieux dans la vérité lorsqu'il ajoutait que, s'il avait voulu suivre des plans de conspiration, il aurait dissimulé ses sentiments et sollicité tous les emplois qui l'auraient replacé au milieu des forces de la nation :

« Je savais bien, continua-t-il, que Monck ne s'était pas éloigné « des armées lorsqu'il avait voulu conspirer, et que Cassius et Brutus « s'étaient rapprochés du cœur de César pour le mieux percer. »

Moreau protesta de son innocence à la face des hommes et du Ciel, et finit en disant :

« Magistrats, je n'ai plus rien à dire; tel a été mon caractère, « telle a été ma vie entière; et cependant je suis accusé d'être un « brigand, un conspirateur. L'homme généreux que j'ai chargé « de ma défense va, je l'espère, vous convaincre que cette accusa- « tion n'est pas fondée. Vous savez vos devoirs, la France vous « écoute, l'Europe vous contemple, et la postérité vous attend ! »

Quoique ces protestations ne pussent pas porter dans les âmes une conviction à laquelle se refusait l'évidence, cette harangue, tout empreinte d'un caractère antique et républicain, fut, à plusieurs reprises, interrompue par les applaudissements de l'auditoire. L'o-

pinion publique, nous le répétons, croyait Moreau victime de la jalousie du premier Consul devenu Empereur : c'était Pompée aux prises avec César.

Les huissiers ne pouvant, malgré leurs efforts, rétablir le calme et le silence, le président annonça que l'audience était suspendue pendant une heure, et la Cour se retira dans la salle des délibérations.

Moreau, dit-on, avait fait composer ce discours par son ami Garat. Napoléon, dans cette circonstance, trouva l'éloquence du membre de l'Institut très-ennuyeuse, et cela se conçoit. Plus tard, lors de la cérémonie de la pose de la première pierre du monument de Desaix à la place Victoire [1], ce fut Garat qui prononça le discours d'usage, qui eut le défaut d'être d'une longueur démesurée. En rentrant aux Tuileries, Napoléon dit à ceux des membres de l'Institut qui l'avaient reconduit dans ses appartements :

« Avez-vous compris quelque chose au galimatias que notre collègue a débité? Quel enfileur de mots! il a parlé pendant deux heures au moins. En vérité, il y a des gens qui ne savent pas se taire. »

Quoi qu'il en soit de l'éloquence de Garat, sa conduite fut noble en cette circonstance, car il avait d'avance la certitude que l'Empereur lui saurait mauvais gré d'avoir prêté sa plume au seul homme dont la gloire militaire, sans pouvoir jamais égaler la sienne, pût le faire regarder comme son émule.

A peine la Cour avait-elle repris séance, que le président appela maître Bonnet, qui cette fois monta à la tribune.

L'indicible intérêt qui s'était attaché au général pendant son discours fut encore fortifié par le plaidoyer de Bonnet. La cause était belle, et l'avocat ne fut pas au-dessous de sa cause. Un seul point était difficile à justifier : c'étaient les entrevues de Moreau avec Pichegru, et le silence sur le projet des conjurés, silence qui devenait

[1] La disposition du lieu fut changée, et le monument de Desaix, dont on fit une fontaine, fut érigé au milieu de la place Dauphine, en face le Pont-Neuf, où il est encore.

une sorte de complicité en laissant un libre cours à l'exécution du crime. Mais notre code moderne ne renferme aucune loi qui punisse le silence, tout répréhensible qu'il soit; et pour la trouver cette loi, il eût fallu remonter à Louis XI, et, pour lui en faire l'application, au jugement de l'infortuné de Thou, sous Louis XIII, à ces jugements iniques prononcés par Laubardemont et formulés par Richelieu. Bonnet trouva dans ce rapprochement de notre histoire une citation heureuse : il appuya sur l'ignominie dont s'était couvert Laubardemont, passa sur l'entrevue du boulevard de la Madeleine avec toute la rapidité que lui permettaient les dénégations constantes de Moreau, la mort de Pichegru et le mutisme de Georges. Ce fut là véritablement qu'il sauva son client[1].

L'auditoire était pour ainsi dire suspendu aux lèvres de Bonnet. Jamais avocat ne fut écouté avec un silence plus religieux, jamais l'indépendance du barreau français, toujours la même dans les circonstances les plus opposées, ne fut plus honorable; la magistrature elle-même se fit, en 1804, un devoir d'applaudir à l'éloquence courageuse des Bonnet, des Dommaget, des Billecoq, des Roussiale, des Maugeret, des Petit-d'Hauterive, qui tous plaidèrent d'une manière remarquable dans cette grande affaire, comme elle a applaudi de nos jours à celle des Barrot, des Dupin, des Berryer, des Paillard de Villeneuve et des Mauguin.

Les séances des 7 et 8 juin furent encore remplies par la plaidoirie des avocats[2].

[1] Dix ans plus tard, Bonnet, en parlant de cette affaire au duc de Rovigo, alors ministre de la police impériale, lui avoua que si dans son plaidoyer il eût admis comme constante l'entrevue de Moreau avec Pichegru sur le boulevard de la Madeleine, il ne lui serait resté aucun moyen de sauver le général, et que le moindre contact avec Georges, s'il eût été suffisamment prouvé à l'audience, l'eût perdu sans ressource.

[2] Dans son plaidoyer pour les frères Polignac, l'avocat Guichard s'attacha surtout à faire ressortir l'excellence et l'antiquité de la famille de ses nobles clients, en disant, entre autres choses :

« Les Polignac, messieurs, descendent de la maison patricienne des Apolli-

Le samedi 9, Me Gauthier prit le dernier la parole pour Coster Saint-Victor.

Dans un plaidoyer hardi et fertile en incidents, Gauthier s'attira plus d'une fois la censure du président et du procureur-général, qui finirent par lui retirer la parole. Au surplus, on ne pourrait que fausser son opinion sur ces mémorables débats, si l'on s'en rapportait

naire, qui tiraient eux-mêmes leur nom du monument dont les restes se voyaient encore, avant la Révolution, dans le vieux château de Polignac, près du Puy en Velay. Ils jouissaient autrefois du plus beau privilége que les grands puissent exercer sur la terre, celui de faire grâce. »

Puis vint le tour de Me Moynat, pour l'abbé David, qui se borna, pour ainsi dire, à faire passer sous les yeux de la Cour une épître adressée par l'accusé à l'abbé Sicard, son ami, en l'an IX (1801).

« Assurément, dit textuellement Me Moynat, cette épître n'a pas été composée pour la cause que j'ai l'honneur de défendre aujourd'hui devant vous, et ce n'est pas lorsque *l'imagination de mon client était couverte de chaînes*, que son cœur était sous les verroux, qu'il aurait pu penser de si belles et si grandes choses. Il parle dans cette épître, facilement versifiée, des divers mots de la langue qui nous ont gouvernés pendant la Révolution, tels qu'*indivisibilité*, *liberté*, *égalité*, et enfin il arrive au mot *constitution*, et dit :

« Ce mot, pourtant, était né doux et bon;
« Mais ses mentors l'ont rendu furibond;
« Ils l'ont séduit dès sa tendre jeunesse,
« Et l'ont courbé vers la scélératesse.

« Aprés sa mort, il lui naquit deux sœurs,
« Qui, comme lui, n'eurent ni frein ni mœurs.
« Dans le désordre et le crime élevées,
« Du jour bientôt elles furent privées.

« Une autre enfin lui succéda : l'an huit...;
« Mais un héros par la main la conduit.
« L'activité, les talents, la prudence,
« Ont protégé les jours de sa naissance.

« Ah! celle-ci fait renaître l'espoir!
« Dès son aurore on dut s'apercevoir
« Que la raison, la vertu, la sagesse,
« Élèvent bien cette jeune princesse.

« Voilà comment l'abbé David, mon client, ajouta Me Moynat, a su parler de la journée du 18 brumaire et du héros qui s'est assis sur ses bases inébranlables. Eh bien! magistrats, vous le voyez! David jugeait les événements en historien, révé-

aveuglément au compte-rendu des audiences qui parut au fur et à mesure dans les journaux du temps. Les modifications imposées par le pouvoir qui gouvernait alors la presse furent l'objet d'une récrimination amère de la part de Coster Saint-Victor, qui, lorsque Hémart lui eut demandé, selon l'usage, s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, répondit avec beaucoup d'animation :

lant à la postérité les grandes actions, et son imagination poétique savait encore trouver de nouvelles fleurs pour orner et embellir la couronne que la nation vient de poser sur la tête radieuse de Napoléon, notre auguste Empereur. »

Ce pathos de palais, ces vers de confiseurs ne produisirent pas sur les magistrats et sur l'auditoire tout l'effet qu'en attendait Me Moynat. En revanche, celle de Gauthier, qui vint immédiatement après en faveur de Coster Saint-Victor, fut fertile en incidents, et provoqua plus d'une fois la censure du tribunal, qui finit par lui ôter tout à fait la parole.

« Messieurs, avait dit Gauthier en commençant, si un célèbre orateur romain, entreprenant comme moi, pour la première fois, la défense d'un accusé, implorait pour lui-même l'indulgence de ses juges, combien la vôtre ne me serait-elle pas nécessaire, etc. »

Puis, après cet exorde, passant aux faits principaux imputés à Coster dans la conspiration, il s'écria :

« Grand Dieu! toi seul peux lire dans le fond des cœurs, et voilà que d'humbles mortels prétendent en pénétrer les replis! Je ne doute pas, messieurs, qu'en matière de conspiration, il serait trop tard d'attendre une tentative, dont le succès peut, sinon absoudre le coupable, au moins lui assurer l'impunité.

— Mais, que dites-vous là, Me Gauthier? s'écria Thuriot, qui, pendant la plaidoirie de l'avocat, n'avait fait que parler bas à l'oreille de Hémart.

— Je dis, messieurs, continua Gauthier, que lorsque le vertueux Caton professa cette maxime dans le sénat de Rome, les sicaires de Catilina s'étaient déjà liés par d'affreux serments; que dis-je? l'armée rebelle avait déployé l'étendard de la révolte; elle était aux portes de Rome; les projets des conjurés étaient connus, les preuves en étaient certaines, authentiques, incontestables. Oseriez-vous déclarer qu'ici vous connaissez bien clairement les projets des conspirateurs? Non!... Car, songez-y, messieurs, le monde vous observe, il ne se payera pas d'un vain mot. Tout...lement votre arrêt, quel qu'il soit... »

Ici le président fit un bond, et interrompant l'avocat :

« Ceci est trop fort! s'écria-t-il : le procureur-général a la parole. »

Celui-ci se leva et dit :

« Tous les amis de l'ordre, tous ceux qui sont faits pour observer l'influence que peut avoir cet ordre, si utile au bonheur et au maintien de la société, ont

« J'ai à ajouter que les témoins à décharge dont j'avais demandé la citation n'ont point paru. J'ajoute, en outre, que je suis surpris qu'on se plaise à égarer l'opinion publique et à déverser l'ignominie, non-seulement sur nous, mais encore sur nos généreux défenseurs. J'ai lu ce matin les journaux d'aujourd'hui, et j'ai vu avec un vif chagrin que les comptes-rendus... »

été étonnés, ont été affligés du genre de défense que le défenseur a adopté. Il semble qu'il ne soit venu ici que pour catéchiser les magistrats ; il semble enfin que ceux-ci soient indignes de la place qu'ils occupent; car, quand on se permet de pareilles leçons, on doit avoir une pareille pensée. »

Et, après avoir admonesté l'avocat en termes sévères, le procureur-général termina en disant :

« Au surplus, magistrats, en attendant que la loi indique des moyens de répression plus sûrs que ceux qui existent, le tribunal a toujours sa police intérieure ; il lui est permis de ne pas y admettre un défenseur quand il ne se comporte pas selon que sa mission et son devoir l'exigent ; d'après cela, je m'en rapporte à votre prudence.

— Défenseur ! demanda Hémart, vous sentez-vous assez de sagesse pour terminer votre plaidoirie dans les bornes qui sont prescrites à ceux de votre ordre ?... »

L'avocat ne répondit rien et demeura, comme il l'avait fait pendant le réquisitoire de l'avocat-général, assis et la tête appuyée sur ses deux mains.

« Vous connaissez, je vous le répète, Me Gauthier, reprit le président, les faits qui sont imputés à votre client ; vous aurez toute la latitude pour discuter ces faits, mais à la condition que vous ne vous permettrez aucune sortie inconvenante, et qu'il ne vous arrivera plus de manquer de respect à la justice. »

L'avocat ayant continué de garder le silence, le président dit en élevant la voix :

« Allons, à un autre. »

Mais au moment où Me Roussiale se disposait à prendre la parole, Gauthier se leva, et, se tournant vers Coster Saint-Victor, auquel l'incident qui venait de s'élever n'avait rien fait perdre de son calme ordinaire, il lui dit d'un ton pénétré :

« Coster, vous m'aviez chargé de votre défense ; vous m'aviez invité à y déployer du courage... Je pense n'en avoir pas manqué. De mon côté, je vous avais conseillé la modération, et je vous avais promis l'exemple. Cependant, vous venez de l'entendre, il paraît que mes calculs m'ont trompé ; une bouche plus éloquente que la mienne est digne de terminer votre défense ; quant à moi, je suis quitte envers vous : mon ministère est fini. »

A ces mots, Coster, visiblement ému, avait adressé un salut gracieux de remerciement à son avocat qui, après avoir placé sous son bras le volumineux dossier qu'il avait devant lui, était immédiatement sorti de la salle.

Ici le président interrompit Coster en lui faisant observer que ces faits étaient étrangers à sa cause.

« Point du tout, reprit Coster, la réclamation que j'ai l'honneur de faire au tribunal tient essentiellement à ma cause et à celle de mes malheureux coaccusés. Les comptes-rendus ont défiguré d'une manière déplorable la plaidoirie de plusieurs de nos défenseurs. Je manquerais à la reconnaissance que je dois au mien, interrompu si intempestivement par l'accusateur public, si je ne rendais pas ici un hommage sincère au zèle et au talent qu'il a déployés pour moi. Je proteste donc contre les inepties que les folliculaires du gouvernement ont mises dans la bouche de ces citoyens courageux, et je prierai ici Me Gauthier de me continuer ses généreux secours jusqu'à mes derniers moments. »

A peine Saint-Victor avait-il achevé, que Picot se leva et dit d'un ton plein de colère :

« Moi, j'ai à dénoncer qu'en arrivant à la Préfecture de police, le jour de mon arrestation, on a commencé par m'offrir 200 louis d'or qu'on a comptés devant moi, sur la table, et ma liberté, si je voulais déclarer la demeure du général Georges, mon maître. J'ai répondu que je ne la connaissais pas, et c'est la vérité, puisqu'il était toujours comme en camp-volant. Alors le citoyen Bertrand a dit à l'officier de garde d'apporter le chien d'un fusil de munition avec un tourne-vis, pour me serrer les pouces; puis on m'a attaché et on m'a serré les doigts.

— Ceci n'est que le résultat de la leçon que probablement on vous aura faite, et que vous mettez à la place de la vérité, dit Hémart.

— C'est la vérité pure, répliqua Picot. Les soldats du poste peuvent le dire; j'ai été chauffé au feu, et j'ai eu les doigts écrasés.

— Comment se fait-il que ce soit la première fois que l'accusé fasse mention de cette circonstance? demanda Thuriot.

— Parbleu! vous le savez bien! Quand vous m'avez interrogé vous-même au Temple, ne m'avez-vous pas dit qu'on arrangerait cela? et c'est resté là.

— Vous ne m'avez jamais dit un mot, dans vos déclarations, de ce dont vous vous plaignez aujourd'hui, répliqua Thuriot.

— Si je ne vous en ai pas parlé depuis, c'est que j'ai eu peur qu'on ne recommençât à me chauffer et à m'estropier.

— Accusé ! s'écria le procureur-général, vous pouvez dire des mensonges ; mais vous devez vous comporter avec plus de décence en présence de la justice.

— Comment ! s'écria à son tour Picot, en proie à la plus grande exaltation, vous voulez peut-être que je vous remercie et que je vous dise des politesses ! Eh bien ! merci !

— C'est assez ! taisez-vous ! » dit à son tour Hémart d'un ton impératif. Et, s'adressant à Georges : « Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense? » lui demanda-t-il.

Georges se leva et dit :

« Je n'ai que très-peu de mots à ajouter aux paroles éloquentes prononcées par mon défenseur. Le gouvernement ne voulant pas ratifier certaines conventions passées entre le général Brune et moi, j'ai dû croire qu'il ne ratifierait rien, et qu'il me sacrifierait tôt ou tard. J'ai donc cru devoir prendre mes sûretés; mais la preuve que je tenais à la paix, c'est que depuis je n'ai pas fait la guerre, et cependant j'aurais pu facilement la recommencer en Vendée.

« Toujours attaché à la France et à la famille des Bourbons, toutes les nouvelles que je recevais du continent m'annonçaient que l'opinion publique était fortement prononcée en leur faveur. Au moment de la rupture du traité d'Amiens, je n'ignorais pas qu'il avait été question de proclamer Bonaparte empereur. Ce fut alors que je me déterminai à passer en France, avec quelques amis, pour voir par moi-même si l'esprit public était tel qu'on nous l'avait annoncé. Je ne sais pas si ces démarches ont le caractère qui constitue une conspiration. Je ne suis pas assez familiarisé avec les lois françaises pour en juger; vous les connaissez mieux que moi, messieurs; je laisse donc à vos consciences à en décider. »

Pour ne pas répéter la formule que, selon l'instruction du code

criminel, le président est obligé d'adresser à un accusé avant de prononcer sur son sort, nous nous bornerons à citer les noms et les réponses de ceux des accusés qui, en raison de leur qualité et de leur position, offraient quelque intérêt. Ainsi Moreau, interpellé à son tour par Hémart, répondit :

« Il n'y a au procès ni écrits, ni témoins qui déposent contre moi. Il est évident que mes liaisons avec David sont loin d'être criminelles, et qu'elles n'ont eu pour but que le rappel du général Pichegru dans sa patrie. Quant à ma réconciliation avec ce dernier, elle est du ressort de l'opinion publique, et je suis loin de la redouter. Mais ce qui est clair comme le jour, c'est que j'ai rejeté avec indignation toutes les ouvertures qui m'ont été faites de la part des anciens princes français. La seule charge peut-être qui existe contre moi au procès, est une causerie intime entre moi et Rolland, tronquée forcément par lui, évidemment dictée par l'interrogatoire, provoquée par l'espérance ou par la crainte, et adoptée par un homme qui a cru y trouver un moyen de salut. En définitive, dans cette conspiration imprévue, on ne trouve pas le moindre complice, ni dans l'armée, ni dans les autorités, ni parmi les citoyens. »

BOUVET DE LOZIER. — « Je m'en rapporte à l'humanité de mes juges et à la clémence de l'Empereur. »

ARMAND GAILLARD. — « Ce n'est qu'à cause de mon malheureux frère que j'ai donné une espèce d'adhésion à un projet qui avait pour but de rétablir la monarchie; mais ce rétablissement était fondé, d'après ce qu'on m'avait dit, sur un plan qui avait pour base l'opinion publique. Je n'ai jamais pensé qu'un roi de France pût remonter sur le trône de ses ancêtres au moyen du plus lâche des crimes, un assassinat! C'est vous dire, messieurs, que j'attendrai avec le calme de l'innocence l'arrêt que votre justice prononcera. »

LAJOLAIS. — « On ne m'a jamais communiqué aucun plan de conspiration; donc je ne pouvais pas être un agent de conspiration. Il me semble que mon raisonnement est logique. »

L'ABBÉ DAVID. — « Pélisson n'abandonna pas le surintendant

Fouquet dans sa proscription, et la postérité ne lui en a fait aucun reproche. Ce trait fait plus d'honneur à Pélisson que ses ouvrages. J'espère que mon attachement pour Pichegru pendant sa proscription ne me fera pas plus de tort que celui de Pélisson pour Fouquet pendant sa détention. L'Empereur doit avoir des amis, il doit même en avoir beaucoup, parce que, de même que Sylla, personne n'a fait plus de bien à ses amis. Je suppose qu'à la journée de brumaire il eût manqué son coup : il eût été proscrit, sans doute...

— Ce que vous dites là n'a pas le sens commun, interrompit le président.

— Il eût été proscrit, sans doute, continua David.

— Taisez-vous! s'écria Thuriot.

— Je continue, magistrats; et, je vous le demande, blâmeriez-vous ceux qui, malgré sa proscription, correspondraient avec lui et travailleraient à le faire rappeler? »

Pendant ce discours, Thuriot, qui n'avait pas cessé de s'agiter sur son siége en regardant ses assesseurs, s'écria avec colère :

« Les paroles que nous venons d'entendre sont d'une inconvenance...

— Magistrats! interrompit à son tour David avec beaucoup de calme, ma vie est dans vos mains; je ne crains pas la mort; je sais que quand, en révolution, on veut demeurer honnête homme, on doit s'attendre à tout et se résoudre à tout. »

RUZILLON. — « Je n'ai qu'à remercier franchement mon éloquent défenseur, M. Le Bon, des généreux efforts qu'il a faits pour prouver mon innocence au tribunal. »

HERVÉ. — « Vous voyez en moi, mes bons juges, un vieux soldat qui n'a eu d'autre intention, en venant à Paris, que de solliciter son incorporation dans une compagnie de vétérans. Vous en avez la preuve sous les yeux; je ne vous dis que cela; suffit, je me conformerai à l'ordonnance. »

BURBAN. — « On m'a accusé d'avoir donné un coup de poignard à un mouchard. Pour qui me prend-on? Est-ce que j'aurais donné

un coup de poignard à un mouchard, moi! C'eût été me déshonorer. Je lui eusse donné tout simplement mon pied...

— Assez! interrompit le président; à un autre.

— Mais vous ne me laissez pas achever, reprit Burban. Je n'ai pas pu donner de coups de poignard à un mouchard, puisque je n'ai pas rencontré de mouchard; voilà ce qu'aurait dû dire mon défenseur, et c'est justement ce qu'il a oublié. C'était important. »

PIERRE CADOUDAL. — « Je vous dirai que, lors de mon arrestation, le gendarme qui s'est présenté s'est arrêté à cinq ou six pas de moi. Je lui ai dit : « Avancez, gendarme, n'ayez pas peur. » Mes pistolets chargés étaient dans ma ceinture, à la mode de mon pays; j'avais, de plus, un poignard dans ma poche. Il n'y avait que lui et moi. Or, si j'avais voulu *détruire* ce gendarme, cela m'était bien facile, et je sais comment on *opère*. Au lieu de cela, je me suis laissé prendre au collet par lui, et je lui ai même offert un verre de vin. Vous voyez bien que je suis innocent de cette conspiration. »

CHARLES D'HOZIER. — « Tout mon crime, si crime il y a, est d'avoir avoué que j'avais procuré des logements à mes coaccusés. Je l'ai avoué dès le premier moment de mon arrestation. M. le procureur général a requis contre moi la peine de mort; et pourquoi? Non pour avoir procuré ces logements, mais pour avoir fait l'aveu de mon opinion politique. Vous savez, messieurs, si cette opinion m'a jamais empêché de me soumettre aux lois du pays que j'habite. J'attends donc avec grande confiance votre décision à mon égard. »

CARON. — « Messieurs les juges, comme vous connaissez mon innocence, je demande que vous ordonniez ma mise en liberté sur-le-champ pour aller à ma boutique rassurer ma famille, qui doit être très-inquiète de moi; cependant si la chose n'était pas possible aujourd'hui, j'attendrais jusqu'à demain. »

PICOT. — « Faites de moi tout ce que vous voudrez, et n'en parlons plus. »

NOEL DUCORPS. — « Je ne vous demande qu'une chose, si vous me condamnez : on a saisi sur moi, lors de mon arrestation, une

cinquantaine de francs, produit de mon travail ; j'ai une pauvre mère que ma position a réduite à la mendicité. Je vous en supplie, messieurs, rendez-lui ce peu d'argent et abandonnez-lui mes dépouilles : je serai content. »

LA FILLE IZAY. — « Je n'ai à vous dire qu'une chose ; c'est que je suis une pauvre fille qui n'a à se reprocher qu'un moment de faiblesse pour un homme; mais j'ai toujours été sage et honnête. Hélas! messieurs, si l'on condamnait toutes les femmes que je connais...

— C'est assez! interrompit vivement le président.

— On a voulu faire croire à la justice que j'étais une voleuse, continua l'accusée.

— Taisez-vous, vous dis-je, la Cour appréciera. »

JULES DE POLIGNAC. — « Comme j'étais trop ému après le discours de mon frère, je n'ai pu que prêter une légère attention à ma propre défense. Plus tranquille à présent, j'ose espérer, messieurs, que ce que vous a dit Armand ne vous engagera pas à avoir égard aux vœux qu'il vous adressait en ma faveur. Je le répète, au contraire : s'il faut que l'un de nous succombe, il en est temps encore, sauvez-le, rendez-le aux larmes d'une épouse ; je n'en ai point, moi. Plus que lui je puis braver la mort; trop jeune encore pour avoir goûté la vie, puis-je la regretter?

— Non ! non ! s'écria Armand en se jetant tout éploré au cou de son frère, qu'il étreignit convulsivement, tu ne mourras pas, toi! c'est moi... Je t'en prie..., mon cher Jules... »

A ces paroles, les larmes coulèrent des yeux de tous les assistants. Hémart se hâta de mettre fin à ce combat si touchant de dévouement fraternel, en disant de sa voix sévère :

« La séance est levée; le tribunal va délibérer. »

Il n'était encore que onze heures du matin lorsque la Cour se retira dans la salle du conseil. Depuis le commencement des débats, l'affluence, loin de diminuer, s'était chaque jour accrue : elle était immense ce jour-là ; et, quoique l'on prévît bien que le jugement ne serait prononcé que fort tard, pas un des assistants ne quitta la salle,

dans la crainte de ne plus retrouver sa place quand la Cour rentrerait en séance.

ARRÊT DE LA COUR.

Cependant, il fallait formuler la sentence. Le procès de Moreau eût porté un coup funeste au pouvoir s'il n'eût été suivi de la condamnation du général. Aussi Réal avait-il dû insinuer confidentiellement aux magistrats que, si Moreau était acquitté, le gouvernement se verrait obligé de faire un coup d'État.

« Si vous le condamnez, leur avait-il dit, l'Empereur lui fera grâce. »

On a prétendu, à tort sans doute, que Napoléon sentait tellement la nécessité d'obtenir cette condamnation, qu'il avait chargé quelques intimes de visiter les amis des juges, et, pour obtenir ce résultat, de leur faire des offres de places et d'argent; mais on a dit aussi que ces offres avaient été repoussées par le plus grand nombre.

Un des membres du tribunal a cru devoir faire connaître, dix ans plus tard, le secret des délibérations de la salle du conseil. D'après un écrivain consciencieux et bien instruit, voici ce qui s'y serait passé :

« Thuriot, le premier de tous, proposa d'abord de condamner « Moreau à la peine de mort, en répétant à ses collègues ce que Réal « lui avait dit : *Que l'Empereur lui ferait grâce.*

« — Et qui nous la fera, à nous? » répliqua Clavier.

Ce mot sublime était digne des beaux temps de la vieille magistrature française.

Hémart, Selves et Granger opinèrent comme Thuriot. Bourguignon proposa l'*excuse*, sorte de circonstance atténuante qui éloignait la peine capitale. Dameuve, Clavier, Laguillaumie, Rigaud, Desmaisons et Martineau, votèrent l'absolution. Lecourbe déclara qu'il ne voyait pas même l'ombre d'une conspiration dans les pièces du procès. Ainsi, sur douze juges, sept se déclarèrent pour Moreau ou

le tinrent *excusable;* quatre seulement se prononcèrent pour une condamnation.

Hémart refusa de fermer la discussion : Thuriot menaça ses collègues :

« Vous voulez, leur dit-il, mettre Moreau en liberté. Eh bien! on ne l'y mettra pas! Vous forcerez le gouvernement à faire un coup d'État, je le sais pertinemment, car ceci est une affaire politique bien plutôt qu'une affaire judiciaire.

— L'acquittement du général, dit Hémart, sera un signe de guerre civile. Les personnes étrangères attendent l'issue de ce procès pour reconnaître officiellement Bonaparte comme empereur. Il est des sacrifices que la sûreté de l'État a le droit d'exiger de ses magistrats. »

Alors Lecourbe prenant la parole, dit avec une chaleureuse vivacité :

« M. le président viole ouvertement le principe moral et conservateur qui déclare l'accusé acquitté quand la majorité des voix est pour lui. C'est un crime de lèse-humanité, c'est un crime de lèse-justice qu'aucune considération ne peut excuser.

— Monsieur, tant que l'arrêt n'est pas prononcé, répliqua Hémart avec aigreur, le juge a la faculté de modifier, ou même de rétracter son opinion. »

Dès ce moment, la majorité des juges devint incertaine en présence de considérations si extraordinaires.

Un de ceux qui avaient voté pour la peine capitale, Granger, revint à l'avis de Bourguignon; Selves suivit son exemple. Laguillaumie et Clavier, craignant de perdre le général en voulant le sauver, cédèrent à la majorité de leurs collègues. Lecourbe et Rigaud persévérèrent seuls dans leur opinion, et protestèrent contre le jugement qui allait condamner un accusé reconnu innocent : la délibération dura vingt-quatre heures.

Enfin, le dimanche 10 juin, à quatre heures du matin, une stupeur générale frappa la foule qui était demeurée dans l'enceinte du

tribunal, lorsqu'un coup de sonnette annonça que les juges allaient rentrer en séance. La clarté lugubre que jetaient dans cette salle immense quelques flambeaux épars, la présence inattendue de la force armée qui avait envahi le prétoire, tout donnait à cette scène, déjà si imposante, un caractère particulier de pathétique terreur. Un instant après, un second coup de sonnette, plus violent que le premier, se fit entendre encore, et Hémart, suivi de tous les juges marchant lentement, vint, au milieu du plus morne silence, prendre sa place sur son siége, tenant à la main une grande feuille de papier : c'était l'arrêt du tribunal.

Les accusés furent introduits successivement et par catégories de pénalité [1]. Il résultait de la sentence longuement motivée, que lut le président, que Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Ruzilion, Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Louis Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Coster Saint-Victor, Deville, Armand Gaillard, Joyan, Burban, Lemercier, Pierre Cadoudal, Lehan, et Mérille étaient condamnés à la peine capitale.

Pendant le prononcé de cet arrêt, il régna dans l'auditoire une profonde anxiété ; chacun des spectateurs craignait d'entendre retentir un nom qui, bien plus que les autres, excitait un puissant intérêt. On fut comme soulagé d'un poids immense en entendant le président prononcer le reste du jugement ainsi conçu :

« Et attendu que Jean-Victor Moreau, Jules de Polignac, Le-« ridant, Rolland et la fille Izay, sont coupables d'avoir pris part « à la conspiration, mais qu'il résulte de l'instruction et des débats « des circonstances qui les excusent, la Cour réduit la peine qu'ils « ont encourue à deux années d'emprisonnement. Elle acquitte les « autres détenus [2]. »

[1] Ceux qui devaient être acquittés entrèrent les premiers ; puis vinrent ceux qui n'étaient passibles que de l'emprisonnement : les condamnés à mort furent amenés les derniers.

[2] Couchery, l'abbé David, Hervé, Lenobie, Lagrimaudière, Noël Ducorps, Datry, Even, Troche père et fils, Monnier et sa femme, Verdet Spin, Dubuisson et sa femme, Caron, les époux Gallois et Denand. Toutefois, des réserves furent faites

Ce jugement rendait tous les condamnés passibles des frais énormes de la procédure. En conséquence de la solidarité attachée à l'arrêt, MM. de Polignac, de Rivière et autres, étaient tenus d'acquitter, vis-à-vis de Moreau et de ses ayants cause, leur quote-part des frais, obligation contre laquelle il n'y a prescription qu'après trente ans révolus. A son retour en France, en 1814, Louis XVIII exempta MM. de Polignac et de Rivière de cette dette, que le fisc s'était empressé de leur réclamer par voie judiciaire.

Après le prononcé de l'arrêt, on ne remarqua sur la figure des condamnés à mort ni jactance, ni dédain. Leur physionomie resta calme et résignée; aucun d'eux ne fit entendre la moindre récrimination; seulement Georges, qui se trouvait placé à côté de M. de Rivière, lui dit au moment où ils sortirent du tribunal :

« Maintenant que nous avons terminé avec le roi de la terre, il faut nous mettre en règle avec le roi du ciel. »

Un moment après, Billecoque vint à la Conciergerie visiter M. de Rivière. Du plus loin que ce dernier aperçut son éloquent défenseur, il courut à lui, l'embrassa et lui dit en souriant :

« Eh bien! mon ami, c'est comme dans l'Enéide, vous n'avez embrassé qu'une ombre. »

Dans la matinée, Réal eut un entretien avec Georges à la Conciergerie, à la suite duquel il fit appeler M. de Rivière au greffe.

« L'Empereur, qui apprécie le courage et la fidélité, dit-il à celui-ci, vous fait grâce de la vie; bien plus, il vous verrait avec plaisir entrer au service, persuadé que vous tiendriez votre parole, si vous la donniez : voudriez-vous un régiment?

— Je serais heureux et fier de commander à des soldats français, répondit M. de Rivière; mais jusqu'à présent j'ai servi de cœur et d'âme un autre drapeau, je ne puis accepter.

— Vous avez suivi la carrière diplomatique : voudriez-vous être un de nos ministres en Allemagne?

par le procureur général contre Verdet, Denand et sa femme, ainsi que pour les époux Dubuisson.

— Je n'ai été envoyé qu'accidentellement dans les cours étrangères par le roi et *Monsieur*. J'étais votre ennemi : que penseraient de moi les souverains en me voyant négocier pour des intérêts contraires à ceux que j'ai défendus jusqu'à présent? Je perdrais leur estime et la mienne ; puis-je accepter, je vous en fais juge?

— Eh bien! entrez dans l'administration : voulez-vous une préfecture?

— Je ne suis qu'un soldat. Je suis étranger à l'administration et aux lois nouvelles qui régissent la France depuis mon émigration. Je serais un trop mauvais préfet.

— Mais alors, que voulez-vous?

— Subir ma peine! »

Il faut rendre cette justice à Réal, il ne se formalisa pas des paroles pleines de franchise de M. de Rivière ; au contraire, il l'en estima davantage, et fut un de ceux qui intercédèrent le plus pour lui.

« Vous êtes loyal! lui dit-il en se retirant ; si je puis vous être utile, disposez de moi. J'avais ordre de vous envoyer à Fontainebleau dans le cas où vous auriez accepté ce que j'avais à vous proposer ; mais puisqu'à mon grand regret vous voulez subir votre sort, vous resterez ici. »

Le même jour, en revenant de son hôtel, où il avait du monde à dîner, Réal dit encore aux personnes qui l'attendaient dans son salon :

« J'arrive de la Conciergerie. J'ai vu M. de Rivière, j'ai causé longtemps avec Georges. Celui-là surtout est vraiment un homme extraordinaire. Je lui ai dit que j'étais disposé à demander sa grâce à l'Empereur, qui bien certainement me l'accorderait s'il voulait promettre de ne plus conspirer contre son gouvernement, et accepter du service dans l'armée ; j'ai beaucoup insisté, tout a été inutile ; il a résisté à toutes mes ouvertures, et il a fini par me dire : « Mes amis et mes camarades m'ont suivi en France, je les « suivrai à la mort. »

On verra bientôt si Georges tint parole. Certes, ceux auxquels

Napoléon faisait faire de telles offres, dans le fond d'un cachot, par l'intermédiaire de celui de ses conseillers d'État qui devait être le plus en faveur à cette époque, ne pouvaient pas être des *brigands*, comme la police, dont le vocabulaire reste le même sous tous les régimes, voulait bien le dire dans les placards dont elle n'avait cessé de tapisser les murs de la capitale.

La durée de ce procès avait été une véritable crise, non que des mesures de prudence et même de répression n'eussent pourvu à tout, de manière à n'avoir aucun danger à craindre; mais pour un gouvernement qui s'établissait, une émeute eût produit un effet fâcheux sur l'opinion européenne.

Ce ne fut pas d'ailleurs un spectacle de peu d'intérêt que cette lutte de deux grandes gloires militaires devant un tribunal criminel, lutte inégale en apparence, puisque l'un des rivaux était dans les fers, tandis que l'autre venait de monter sur le trône, mais égalisée par les esprits qui portaient au plus faible, en préventions favorables, tout ce qui lui manquait en force extérieure.

Parmi les personnes qui manifestèrent le plus hautement leurs sympathies pour Moreau, on distingua les généraux Lecourbe et Macdonald. Le dévouement à l'homme que l'on croit injustement opprimé est toujours digne d'éloge. Le général Macdonald eut un mérite de plus : il n'avait jamais été dans des rapports intimes avec Moreau, dont il croyait, au contraire, avoir eu à se plaindre dans la campagne de 1799. Ce ressentiment fut oublié dès l'instant où il le vit malheureux. Plus tard, dans une mutation de fortune plus grande encore, Fontainebleau vit le maréchal Macdonald, l'un des derniers, rester fidèle à Napoléon, forcé d'abdiquer l'empire.

GRACES SOLLICITÉES ET OBTENUES.

Le jugement qui condamnait à la peine de mort vingt individus excita dans Paris une sensation unanime de pitié, plus vivement

sentie peut-être par la famille impériale que par tous ceux qui lui étaient dévoués. Depuis l'époque du tribunal révolutionnaire, jamais procès n'avait compris une si grande masse de victimes. L'arrêt de la Cour, crié dans les rues de la capitale, devint la préoccupation des salons comme celle des ateliers. Une sorte de terreur régna partout. « Tant de têtes allaient-elles être livrées au bourreau? Ferait-on grâce à quelques-uns? » Telles étaient les questions que s'adressaient tout bas les personnes qui entouraient le nouvel empereur, et notamment Joséphine, sa fille, Mme Louis, connue plus tard sous le titre de *la reine Hortense*, et ses belles-sœurs. Alors ce fut à qui se chargerait d'obtenir du souverain la grâce d'une des victimes. Les généraux, les aides de camp, depuis Murat jusqu'à Rapp, supplièrent Napoléon pour qu'il accordât une grâce commune et générale. C'était une noble action : les échafauds n'ont jamais consolidé un pouvoir qui commence. Joséphine se chargea donc d'obtenir la grâce du comte Armand de Polignac, que Mme de Montesson, malgré son grand âge, et Mme de Polignac elle-même, étaient venues lui demander à Saint-Cloud : mais on fut forcé, pour ainsi dire, de vaincre la répugnance de M. de Rivière pour obtenir qu'il acceptât la sienne.

« Pourquoi moi seul et pas tous? objecta-t-il. Ai-je donc été moins fidèle que les autres? S'ils meurent, pourquoi vivrais-je! »

On craignit un moment qu'il ne s'opposât, par quelques protestations, aux démarches qu'on voulait faire en sa faveur. Les larmes de sa famille et de ses amis triomphèrent de sa résistance, et l'on obtint, sinon son adhésion formelle, du moins son consentement tacite. Mlle de Riffardeau, sœur de M. de Rivière, avait obtenu une audience de l'Impératrice, qui, tout en la recevant avec sa bienveillance accoutumée, lui avait fait cependant quelques observations :

« M. de Rivière, lui avait-elle dit, a l'air d'un chef de parti; c'est, après Georges, l'homme qui s'est mis le plus en évidence de tous ceux qui ont été condamnés; peut-être serait-il bien qu'il écrivît directement à l'Empereur.

— Hélas! madame, avait répondu Mlle de Riffardeau à Joséphine, je vois bien que le caractère de mon frère n'est pas connu de Votre Majesté : il ne voudrap as écrire, et moi-même je n'oserais le lu proposer.

— Eh bien! revenez demain; je tâcherai d'arranger cela, et j'espère vous donner une bonne nouvelle. »

Le lendemain, Joséphine présenta elle-même Mlle de Riffardeau à Napoléon, qui accorda à M. de Rivière une commutation de peine.

Mlle de Riffardeau s'empressa d'aller en informer son frère, qui était tellement affecté du sort réservé à ses compagnons, que, pour toute réponse, il fit entendre ces paroles :

« Allons! il y a trois jours on me condamnait à mourir; aujourd'hui on me condamne à vivre. Que la volonté de Dieu soit faite! »

M. de Lavalette, qui, onze ans plus tard, devait solliciter pour son propre compte une grâce semblable, que les Bourbons, il faut le dire, refusèrent à sa femme, bien qu'elle fût nièce d'une impératrice et cousine de deux reines; M. de Lavalette, disons-nous, conduisit lui-même Mlle Lajolais à Saint-Cloud, où l'attendait la princesse Louis. Celle-ci plaça la pauvre enfant dans le *salon bleu*, par où elle savait que son beau-père devait passer pour aller au Conseil. Mlle Lajolais se jeta aux pieds de l'Empereur; ses larmes, ses supplications, la chaleur d'âme de cette jeune personne, âgée tout au plus de douze ou quatorze ans, qui s'attacha à ses pas avec une sorte de violence convulsive, lui firent accorder la grâce de son père.

L'impératrice Joséphine, Mme Murat, et ses deux sœurs, les princesses Elisa et Borghèse, se chargèrent conjointement de solliciter la grâce de MM. Rochelle de Bercy, Bouvet de Lozier et Charles d'Hozier.

La duchesse de Laforce, qui avait imploré la clémence de l'Empereur en faveur de Coster Saint-Victor, ne put rien obtenir; Napoléon se montra inexorable pour ce condamné. Il courut alors, au sujet du malheureux jeune homme, une anecdote que nous avons entendu raconter dans le temps, mais qui, bien évidemment, ne pouvait être que le fruit d'une imagination oisive. On disait que



Mademoiselle Lajolais se jeta aux pieds de l'Empereur...
(t. III, p. 204.)

Saint-Victor, et la nature de son caractère pouvait le faire supposer, avait trouvé un asile chez une belle actrice très en vogue et placée fort avant dans les bonnes grâces du premier Consul. On ajoutai que Bonaparte, qu'elle n'attendait pas, était venu lui rendre visite, et qu'il s'était trouvé, sans le savoir, en présence de Saint-Victor, qui aurait pu disposer de sa vie, puisqu'il était toujours armé ; mais que, dans cette rencontre de rivalité galante, il n'y avait eu entre eux qu'un échange de courtoisie. Ce conte n'avait évidemment d'autre but que de rendre Napoléon odieux. La malignité se réservait sans doute, dans le cas où l'infortuné eût été condamné et non gracié, d'attribuer l'inflexibilité du souverain à une vengeance d'amant jaloux, et ce fut ce qui arriva ; mais l'anecdote est complétement absurde.

Georges avait écrit à Murat, le lendemain de sa condamnation, une lettre très-noble de sentiments et d'esprit, dans laquelle il implorait, non pas sa grâce, mais celle de ses compagnons. Le gouverneur de Paris ne la lut pas sans émotion. Il demandait cependant à se jeter sur les côtes d'Angleterre, si on voulait lui accorder la vie. « Ce ne sera, disait-il, qu'échanger de genre de mort, et du moins celui-là sera-t-il utile à mon pays. » Cette supplique fut lue en conseil particulier. Napoléon se montrait disposé à lui accorder sa demande, lorsqu'on lui représenta que Georges et sa *bande* avaient tué, dans une rue de la capitale, des fonctionnaires publics : « Que ce crime ne pouvait obtenir de miséricorde ; que ce serait ménager des assassins et décourager ceux chargés de le défendre, lui, Empereur ; que Georges, *homme obscur* dans son parti, n'était, après tout, qu'un chef de *brigands* devenu fameux seulement par des actions atroces, et qu'enfin il ne fallait en punir aucun si celui-là était épargné. » Mais Murat, qui avait senti plus vivement que personne le besoin d'inaugurer le nouveau règne par des actes de clémence, revint à la charge. Murat, soldat de fortune, était susceptible des plus nobles inspirations; aussi dit-il à Napoléon :

« Sire, Georges est très-coupable, sans doute; mais dans les

guerres civiles les circonstances seules déterminent, en dernier résultat, quels sont les coupables. Georges défendait une cause qu'il croyait juste. Est-il moins excusable sous ce rapport que MM. de Polignac et de Rivière; que les émigrés, leurs complices, qui ont tranquillement vécu dans l'aisance à Londres et qui ne se sont pas exposés, comme lui, aux coups de fusil? Si Votre Majesté fait grâce aux Polignac et aux autres, pourquoi n'userait-elle pas de clémence envers Georges? Est-ce parce que ceux-ci sont nobles et que Georges ne l'est pas? Mais ce serait une raison de plus pour l'épargner. Georges est un homme de grand caractère, et si Votre Majesté daigne lui accorder la vie, je le prends, moi, pour mon aide de camp.

— Parbleu! je le crois bien! et moi aussi, avait répondu Napoléon.

— Une fois sa parole donnée, reprit Murat, je répondrais de lui comme de moi-même.

— Mais, interrompit l'Empereur avec impatience, ce diable d'homme voudrait que je fisse grâce à tous ses compagnons! c'est impossible. Il en est parmi eux qui ont commis des assassinats en pleine rue. Au surplus, le Conseil s'est prononcé. »

Dans le nombre des autres condamnés à mort se trouvait encore Armand Gaillard. Grâce aux touchantes sollicitations de sa sœur, il obtint la remise de cette peine. Venue en toute hâte de Rouen à Paris, M[lle] Gaillard fut assez heureuse pour obtenir une audience particulière de Joséphine, dont le cœur était accessible à tous les sentiments nobles et généreux, et qui plaida elle-même auprès de Napoléon la cause de M. Armand Gaillard, et cette tâche lui fut d'autant plus facile, que tout son crime dans cette malheureuse affaire se réduisait à une erreur.

On avait encore tenté, mais vainement, de fléchir Napoléon en faveur d'un dernier condamné, le major Ruzilion. L'Empereur avait même défendu qu'on lui en parlât davantage, en disant :

« Qu'ils me jettent toute l'Europe sur les bras, c'est à moi de

me défendre, l'attaque est légitime; mais qu'ils fassent sauter tout un quartier; que, pour m'atteindre seul, ils n'aient pas craint de faire périr ou d'estropier plus de cent personnes, et que maintenant ils m'envoient cinquante brigands pour m'assassiner, cela est trop fort. Je leur ferai verser des larmes de sang. Ils apprendront à leurs dépens ce que c'est que légitimer l'assassinat. »

Il est vrai qu'à tort ou à raison Napoléon était persuadé que Ruzilion avait trempé dans l'affaire de la machine infernale. Quoi qu'il en soit, le jour même de l'exécution, à six heures du matin, le banquier Schérer accourut tout en pleurs à Saint-Cloud et demanda à Rapp de solliciter la grâce de son beau-frère Ruzilion. Il était accompagné de quelques Suisses, ses compatriotes, tous parents du condamné

« Nous savons bien, disent-ils à l'aide de camp de Napoléon, que le major a mérité la mort; mais il est père de famille, et c'est plutôt pour ses enfants que pour lui que nous venons implorer la clémence impériale. »

Rapp descend, entre dans la chambre à coucher de l'Empereur, qui achevait de s'habiller, et lui expose le motif de sa matinale visite.

« Quel est celui-là? lui demande Napoléon, comment s'appelle-t-il?

— Ruzilion, Sire.

— Il est mille fois plus dangereux, mille fois plus coupable que Georges! s'écrie l'Empereur avec un geste de fureur.

— C'est possible, Sire; mais faites-lui grâce, non pour lui, mais pour tant de braves gens qui ont assez gémi de ses sottises. Votre Majesté fera une bonne action.

— Eh bien! dit Napoléon en s'adressant à Corvisart qui était présent, vous l'entendez : voici comment mes aides de camp me traitent; ils ne craignent pas de me donner des leçons.

— Sire, ce n'est pas une leçon, reprit Rapp avec sa franchise accoutumée, c'est un bon conseil.

— A la bonne heure », fit Napoléon en arrachant le papier des mains de son aide de camp.

Puis, après avoir écrit en marge de la supplique ce seul mot : *Approuvé*, il lui rendit le papier, en ajoutant d'un ton plus doux :

« Envoie au plus vite un courrier, car le temps presse, et, si je ne me trompe, ce doit être pour aujourd'hui. »

Ce fut ainsi que Ruzilion obtint grâce de la vie : ce fut ainsi que l'homme, que ses détracteurs ont représenté comme altéré de sang et de vengeance, en agit. Nul, dans cette pénible circonstance, ne s'approcha de sa personne sans obtenir grâce pour un parent ou pour un ami.

RÉSUMÉ IMPARTIAL.

La veille du jour qui avait été fixé pour l'exécution des condamnés, l'Empereur fit dire à Bourrienne de venir lui parler à Saint-Cloud.

Depuis la dernière fois que Bourrienne avait vu Napoléon, il s'était passé tant d'événements, que, malgré la conduite circonspecte qu'il avait tenue, il craignait qu'on eût cherché, par quelques rapports secrets, à le noircir dans son esprit. Aussi en arrivant au palais était-il fort inquiet; mais à peine fut-il introduit dans le cabinet impérial que toutes ses craintes s'évanouirent en voyant Napoléon venir à lui, et, selon son habitude, lui pincer familièrement l'oreille, en lui disant :

« Eh bien ! Bourrienne, vous avez assisté au procès de Moreau, depuis le commencement jusqu'à la fin?

— Votre Majesté a dû recevoir les comptes-rendus que j'ai eu l'honneur de lui adresser exactement.

— Oui, oui; je les ai lus avec attention; mais parlez-moi franchement : Qu'est-ce que les badauds disaient? Ont-ils cru que Moreau fût innocent ou coupable?

— Sire, innocent n'est pas le mot; coupable ne l'est pas non plus.

— Expliquez-vous!

— Je dis que malgré les charges accablantes qui pesaient sur le général, il n'a été articulé contre lui, aux débats, aucun fait constant, aucune révélation sérieuse.

— Parbleu! je le sais bien. Tous les prévenus s'étaient parfaitement entendus sur ce point; mais les faits sont là, et l'expérience prouvera qu'on a eu raison de le mettre en jugement. Je ne l'aurais pas voulu qu'on n'aurait pas pu faire autrement. Du premier coup d'œil j'avais vu clair dans cette affaire. Je m'étais d'abord opposé à l'arrestation de Moreau; mais lorsque Bouvet de Lozier eut parlé, pouvais-je laisser conspirer ouvertement contre mon gouvernement?

— Sans doute, Sire; cependant Votre Majesté à dû voir qu'aux débats...

— Pouvait-on prévoir, interrompit Napoléon, qu'en présence de la justice, qu'à la face de Dieu et des hommes, ce Bouvet, que j'ai gracié, démentirait en quelque sorte ce qu'il avait dit et écrit auparavant? Il y a eu là un enchaînement de circonstances au-dessus des prévisions humaines; mais, encore un coup, j'ai dû consentir à ce qu'on arrêtât Moreau quand j'ai eu la preuve palpable de ses intelligences avec Pichegru. L'Angleterre ne m'a-t-elle pas dépêché des assassins?»

A ces mots, ce fut Bourrienne qui interrompit Napoléon en lui disant respectueusement :

« Permettez, Sire. Votre Majesté doit se rappeler la conversation qu'elle eut, en ma présence, avec M. Fox, et à la suite de laquelle elle me fit l'honneur de me dire : « Bourrienne, je suis bien aise « d'avoir appris de la bouche d'un homme d'honneur, que le gou- « vernement anglais est incapable de faire attenter à ma vie : j'aime « à estimer mes ennemis. »

— Vous êtes bien bon! s'écria l'Empereur, avec un geste d'incrédulité. Je n'ai pas prétendu dire qu'un ministre anglais ait fait venir un coupe-jarret, et qu'il lui ait dit : « Tiens, voilà de l'ar- « gent et un poignard, va tuer le premier Consul. » Certes, je ne

crois pas cela ; mais il n'en est pas moins vrai que tous ceux qui sont venus en France, conspirer contre moi, étaient à la solde de l'Angleterre. Est-ce que j'ai jamais envoyé des gens à Londres pour frapper celui qui est à la tête du gouvernement? Je fais bonne guerre à la Grande-Bretagne, sans chercher à réveiller le souvenir des anciens partisans des Stuarts. N'est-ce pas un M. Wright, un capitaine de la marine royale qui a fait débarquer sur les côtes de Dieppe tous les complices de Georges? Soyez sûr, mon cher, qu'à l'exception de quelques frondeurs que je saurai bien faire taire, le vœu de la France, dans cette affaire, a été pour moi ; partout l'opinion s'est déclarée en ma faveur, je le sais. Aussi n'ai-je pas craint de mettre au grand jour toutes ces trames et de donner de la solennité aux débats. La plupart de ces messieurs voulaient que je nommasse une commission militaire devant laquelle les prévenus auraient été jugés, condamnés, puis exécutés dans les vingt-quatre heures. Ces messieurs-là vont quelquefois un peu vite en besogne, je suis payé pour le savoir [1]; aussi n'ai-je pas voulu de ce mode de juridiction. On n'aurait pas manqué de dire, comme du reste on l'a fait déjà, que je redoutais l'opinion, tandis que je ne la crains pas du tout ; je crois l'avoir prouvé. Qu'on jase tant qu'on voudra , à la bonne heure ; mais que je ne l'entende pas. Ce n'est certes pas à ceux que j'ai attachés à ma nouvelle maison , et qui devraient l'être à ma personne, qu'il peut être permis de blâmer tout haut ce que je fais. »

Comme à ces paroles Bourrienne ne put dissimuler un mouvement dans lequel Napoléon crut voir quelque chose de plus que de la surprise, il s'interrompit en souriant, et reprit le bout de l'oreille de son ancien secrétaire en lui disant d'un ton affectueux :

« Ce n'est pas pour vous, mon cher, que je dis cela ; mais j'ai à me plaindre de Lacué. Croiriez-vous que pendant ce maudit procès il a été clabauder en faveur de Moreau? lui, mon aide de camp, un

[1] Napoléon voulait sans doute faire allusion ici au procès du duc d'Enghien, qui avait eu lieu trois mois auparavant

homme qui me doit tout! Je lui ai fait donner un savon par son père [1], que j'aime et que j'estime, après m'en être plaint à son beau-père [2]; mais, pour vous, c'est différent, se hâta d'ajouter Napoléon; vous vous êtes bien conduit, vous m'avez servi fidèlement; je vous en saurai gré.

— Sire, j'ignore absolument ce qu'a pu dire ou faire le colonel Lacué, que je ne vois plus depuis longtemps.

— Vous n'avez pas besoin de le défendre, interrompit Napoléon avec vivacité.

— A propos, reprit-il en rompant brusquement le cours de la conversation, savez-vous que c'est à moi qu'est due la découverte de Pichegru à Paris? Ils me disaient sans cesse : « Pichegru est ici » ; mais aucun d'eux ne pouvait m'en donner la preuve. Ennuyé de les entendre répéter le même refrain : « Vous êtes un niais, ai-je dit à Réal; à votre place il y aurait longtemps que je saurais à quoi m'en tenir. Assurez-vous d'abord de son frère l'abbé, puis vous verrez. » Eh bien! tout s'est passé comme je l'avais prévu. Dès que le frère de Pichegru s'est vu arrêté, sans même laisser aux magistrats le temps de l'interroger, il est allé au-devant de tout ce qu'on voulait savoir de lui, en leur demandant s'il était possible qu'on lui fît un crime d'avoir reçu un frère chez lui. Ainsi plus de doute. Un misérable chez qui Pichegru s'était réfugié est venu vendre à Murat le secret de sa demeure. Quelle épouvantable dégradation! livrer la tête d'un ami en échange d'un peu d'or! Murat m'a dit hier que cet homme était parti pour Hambourg avec le fruit de sa trahison; il lui arrivera malheur, soyez-en persuadé, Bourrienne, parce que le bien mal acquis ne profite jamais. Mais, chose que vous ne devineriez pas, c'est le lieu qu'avait choisi Pichegru pour se cacher avant d'avoir été trahi. Voyons, je vous le donne en mille.

[1] Le comte de Cessac; il était gouverneur de l'École Polytechnique et conseiller d'État.

[2] Lebrun, troisième consul, alors architrésorier de l'Empire.

— Ma foi!... Sire, répondit l'ancien secrétaire intime, comme pour dire d'avance qu'il renonçait à cette prétention.

— Eh bien! je vais vous le dire, moi...

— Sire, dit en entrant dans le cabinet le chambellan de service, son excellence le grand-juge, que Votre Majesté avait fait mander, vient d'arriver.

— Bien. J'y vais, dit l'Empereur. Et s'adressant à Bourrienne:

— Ne vous en allez pas, ajouta-t-il, nous avons encore à causer: je reviens à l'instant. »

A peine dix minutes s'étaient-elles écoulées que Napoléon revint

« Où en étions-nous? demanda-t-il à Bourrienne.

— Sire, Votre Majesté me faisait l'honneur de me donner à deviner...

— Ah! oui... à propos de Pichegru? Eh bien! c'était aux Invalides qu'il voulait aller se cacher, dans l'hôtel même, au milieu des braves officiers qui avaient été les témoins de sa trahison sur les bords du Rhin; est-ce concevable?»

Puis revenant à Moreau, Napoléon parla longuement de ce général.

« Il a de bonnes qualités, dit-il, et sa bravoure est à toute épreuve; mais il manque tout à fait d'énergie. Il est mou, indolent; à l'armée, il vivait comme un pacha. Il fumait du matin au soir et restait au lit les trois quarts de la journée. Ensuite, il aimait trop la bonne chère; trop paresseux pour être instruit, on ne le vit jamais ouvrir un livre. Depuis son mariage, ce n'était plus un homme. Il est assez singulier que ce soit moi qui l'aie engagé à se marier. On m'avait dit que Mlle Hulot était une créole, et je crus qu'il trouverait en elle une autre Joséphine. Vous rappelez-vous, mon cher, ce que je vous disais il y a trois ans, que Moreau finirait par venir se casser le nez sur la grille des Tuileries. Il n'y a pas manqué, et c'est sa faute, car, pour moi, vous avez été témoin de tout ce que j'ai fait pour me l'attacher. Vous vous souvenez de l'accueil que je lui fis après le 18 brumaire. Eh bien! depuis, il ne m'a témoigné que de l'ingratitude; il a été fourré dans tous les

propos de caillettes. Sa belle-mère ne lui avait-elle pas mis en tête que j'étais jaloux de lui? Eh! bon Dieu! à propos de quoi aurais-je pu être jaloux! Vous en savez quelque chose. Vous avez vu comment sa réputation a été faite par le Directoire, effrayé de mes succès en Italie, et qui, à cause de cela, voulut qu'il y eût dans l'armée un général qui balançât ma popularité.

« Je suis sur le trône à présent, continua Napoléon, tandis que lui est en prison, et cela parce qu'ils ont fait de Moreau un *mal-content;* or, du mécontentement à la révolte il n'y a qu'un pas. J'ai hésité longtemps à le faire arrêter; je ne m'y suis déterminé qu'après y avoir mûrement réfléchi, et encore ai-je consulté mon conseil, auquel j'ai fait entendre qu'il ne s'agissait pas d'une bagatelle. J'ai exigé de chacun de ceux qui le composaient qu'il m'avouât s'il existait ou non contre Moreau des charges assez fortes pour entraîner une condamnation capitale. Leurs réponses furent affirmatives et unanimes. Ils me déclarèrent qu'il ne pouvait se soustraire à une condamnation à mort, parce que sa complicité en premier chef était évidente; puis voilà que les autres me le condamnent comme un voleur de mouchoirs. Que voulez-vous que je fasse de lui maintenant? Le garder au Temple? J'en aurai bien assez sans lui. Et puis il y serait toujours un point de ralliement. Je veux qu'il vende ses biens et qu'il quitte la France; c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Encore si c'était là la seule bêtise qu'ils m'eussent fait faire!

— Sire, je crois que Votre Majesté a été un peu trompée...

— Comment, un peu?... interrompit Napoléon avec vivacité, dites que je l'ai été beaucoup. Je n'ai que deux yeux, et malheureusement ce n'est pas assez pour tout voir. Au surplus, Moreau s'est bien trompé lui-même, s'il a cru que j'avais de l'animosité contre lui. Dès qu'il a été sous la main de la justice je lui ai envoyé Régnier, de préférence à tout autre, parce que c'est un brave homme, d'un caractère doux et conciliant; mais au lieu d'accueillir comme il aurait dû le faire cet acte de générosité qu'il n'a pas compris ou

qu'il n'a pas voulu comprendre, il a fait le fier, et tant que Pichegru n'a pas été arrêté, il a répondu avec hauteur à toutes mes ouvertures; mais ensuite il a bien fallu qu'il baissât le ton; alors il m'a écrit sur sa conduite antérieure une longue lettre que j'ai fait joindre aux pièces de la procédure. Ecoutez donc, chacun son tour. Moreau s'est perdu par sa faute. Il faut des hommes autrement façonnés que lui pour conspirer contre moi.

« Tenez, par exemple, poursuivit Napoléon, il y a parmi les condamnés des gens que je regrette : Georges, entre autres; celui-là est fortement trempé ; entre mes mains un pareil homme eût fait de grandes choses. Je sais apprécier tout ce que vaut la fermeté de son caractère, et je lui aurais donné une bonne direction. Je lui ai fait dire par Réal que s'il voulait s'attacher à moi, non-seulement il aurait sa grâce, mais encore... Enfin, qui sait, peut-être l'aurais-je placé au nombre de mes aides de camp; les autres auraient crié, mais cela m'eût été bien égal. Georges a tout refusé ; c'est une barre de fer. J'en suis fâché, mais il subira son sort; c'est une nécessité de ma position. Si je ne fais pas d'exemple, l'Angleterre va lancer contre moi tous les vauriens de l'émigration; mais, patience, j'ai le bras long et je saurai les atteindre s'ils bougent. Moreau n'a vu dans Georges qu'un brutal ; moi, j'y ai vu autre chose. Vous devez vous rappeler la conversation que j'eus avec lui aux Tuileries au commencement de mon consulat : vous étiez avec Rapp dans la pièce à côté ; je n'ai pu parvenir à le ramener. Quelques-uns de ses camarades se sont émus au nom de la patrie et de sa gloire; quant à lui, il est toujours resté froid. J'ai eu beau tâter toutes les fibres de son caractère, parcourir toutes les cordes de son cœur, je l'ai trouvé insensible à tout ce que je lui ai dit. Alors Georges ne m'a plus semblé qu'un entêté. Il en revenait toujours à *ses princes légitimes* et à ses Vendéens. Ce fut après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, que je pris le langage de premier magistrat de la république. Je lui recommandai d'aller vivre tranquille et soumis chez lui, et de ne pas se méprendre sur la nature de la démarche

que j'avais faite à son égard ; c'est-à-dire de ne pas attribuer à la faiblesse ce qui n'était que le résultat de ma modération et de ma force. Soyez-en persuadé, ajoutais-je, et répétez-le à tous les vôtres ; tant que j'aurai en mains les rênes de l'autorité, il n'y aura ni chances ni salut pour quiconque osera conspirer. Je le congédiai alors. La suite a prouvé si j'avais eu raison de lui recommander de se tenir tranquille. Réal m'a dit que quand Moreau et lui (car Georges est allé réellement chez Moreau) s'étaient trouvés en présence, ils n'avaient pu s'entendre, parce que Georges ne voulait pas agir autrement que pour les Bourbons; mais lui, au moins, il avait un plan, tandis que Moreau n'en avait aucun. Moreau voulait me renverser, se mettre à ma place et voilà tout. Je vous le demande, Bourrienne, cette idée avait-elle le sens commun? »

Puis, Napoléon parla de la conscience des juges qui avaient cru devoir absoudre Moreau, et termina en disant à son ancien secrétaire :

« Il finira mal, je vous le prédis. Quant à vous, continuez d'être prudent, discret surtout; je ne vous oublierai pas, je vous le promets. »

Et lui ayant fait de la main un salut affectueux, l'Empereur le congédia.

UNE EXÉCUTION EN PLACE DE GRÈVE.

Rentrés à la Conciergerie, les condamnés à mort s'étaient pourvus en cassation, quelques-uns contre leur gré et seulement pour céder aux instances de leurs parents et de leurs amis, qui, dès ce moment, et comme nous l'avons dit, multiplièrent les démarches pour obtenir leur grâce. Ceux-là furent le soir même (le dimanche 10 juin), transférés à Bicêtre, et les autres reconduits au Temple. Le 23 juin suivant, la Cour d'appel ayant rejeté tous les pourvois à la fois, l'arrêt de commutation de peine fut signifié à ceux qui avaient été

graciés précédemment [1], et ceux qui devaient mourir furent avertis que l'exécution de leur jugement aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Georges passa en prières la nuit qui précéda le jour fatal, tandis que ses compagnons d'infortune, pour célébrer la grâce accordée à quelques-uns d'entre eux, firent retentir la prison de ce chant si connu :

« Quel bonheur ! ils ont leur grâce !
C'est nous la donner à tous. »

Le lundi 25 juin, à quatre heures du matin, deux de ces voitures,

[1] Armand de Polignac, de Rivière, Bouvet de Lozier, Lajolais, Rochelle de Brery, Charles d'Hozier, Armand Gaillard et Ruzilion.

Voici le texte des lettres de grâce accordées à cette occasion :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, empereur des « Français, etc.

« Notre cœur a été d'autant plus affecté des nouveaux complots tramés contre « l'État par les ennemis de la France, que deux hommes qui avaient rendu de grands « services à la patrie y ont pris part.

« Par votre arrêt du 21 prairial dernier, vous avez condamné à la peine de mort « (ici le nom du gracié), l'un des complices. Son crime est grand, mais nous vou- « lons lui faire sentir dans cette circonstance les effets de notre clémence, que nous « avons toujours eue en singulière prédilection.

« En conséquence, et après avoir réuni et consulté notre Conseil privé, dans « notre palais de Saint-Cloud, nous avons déclaré et déclarons faire grâce de la « peine capitale à (le nom du gracié répété), et commué ladite peine en celle de « quatre années de prison dans le lieu qui sera désigné.

« Mandons et ordonnons que les présentes, scellées du sceau de l'Empire, vous « seront présentées dans trois jours, à compter de leur réception, par notre procu- « reur général impérial près ladite Cour, et en audience publique, où l'impétrant « sera conduit pour en entendre lecture, debout et la tête découverte ; que lesdites « lettres seront de suite transcrites sur vos registres, à la réquisition du même « procureur général impérial, avec annotation d'icelles en marge de la minute de « l'arrêt de condamnation.

« Donné en notre palais de Saint-Cloud, sous le sceau de l'Empire, le 14 mes- « sidor an XII (23 juin 1804). NAPOLÉON. »

Cette pièce, calquée sur la minute des lettres de grâce octroyées jadis par les anciens rois de France, avait été rédigée par M. Maret, chef de la secrétairerie d'Etat. Cependant, on voit que Napoléon ne la datait pas, comme il le fit quelques mois plus tard : « Et de notre règne la première année. »

appelées vulgairement par les prisonniers *paniers à salade*, vinrent à Bicêtre chercher les condamnés pour les conduire à la Conciergerie. En voyant partir ses anciens compagnons, M. de Rivière leur cria d'une fenêtre qui avait vue sur la cour principale :

« Adieu, mes amis; la place d'honneur est aujourd'hui la place de Grève. »

Mot sublime, mais qui renfermait un blâme énergique pour les familles qui avaient imploré la clémence du souverain.

Le même jour, 25 juin, dès six heures du matin, des crieurs publics, à la voix rauque et la boutonnière ornée d'une médaille de cuivre, annoncèrent aux habitants des faubourgs de Paris que l'exécution des condamnés aurait lieu dans la matinée.

Une foule innombrable commença à stationner sur la place du Palais-de-Justice, sur le pont au Change et sur les quais qui conduisaient à la Grève, pour voir passer les condamnés

Pendant ce temps, l'échafaud se dressait sur la place de Grève, et, tandis que les nobles recevaient leur grâce, les paysans bretons, parqués dans une salle basse de la Conciergerie, se préparaient à mourir en écoutant les exhortations de Georges, leur chef. Les moments leur étaient comptés; il ne leur restait plus que quelques heures à vivre. Les employés de la prison semblaient consternés; les porte-clefs eux-mêmes, selon la coutume, ne répondaient plus à leurs questions. Le nommé Eberle [1], celui qui était spécialement chargé de veiller sur eux jusqu'au moment où ils devaient être livrés aux exécuteurs [2], tournait autour de la chambre, sans but, et comme un homme qui ne sait plus ce qu'il fait.

« Je croyais que c'était ordinairement le samedi qu'on exécutait? » lui demanda Coster Saint-Victor.

[1] Le même auquel, douze ans plus tard, devait être confiée la garde de M. de Lavalette dans une circonstance semblable.

[2] A cause du grand nombre des condamnés, cette fois le bourreau de Paris avait appelé ses confrères de Versailles et de Rouen, avec leurs valets, pour l'aider dans ses sanglantes fonctions.

Eberle n'ayant pas répondu, Saint-Victor renouvela sa question.

« Quelquefois le lundi, répondit enfin le gardien.

— Et l'exécution a lieu à quatre heures du soir? poursuivit Saint-Victor.

— Quelquefois plus tôt », répondit encore celui-ci.

Et, comme fatigué de ces questions, berle sortit machinalement et oublia même de fermer la porte de la prison.

Saint-Victor se précipita sur ses pas, et, le prenant par le bras, le ramena dans la pièce en le suppliant de lui prêter un rasoir.

A cette demande, le gardien le regarda d'un air stupéfait.

« Un rasoir! répéta-t-il.

— Oui, un rasoir! reprit tranquillement Saint-Victor; mais, ajouta-t-il, ne croyez pas que ce soit pour me couper la gorge. Je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai aucun dessein sinistre. Je voudrais simplement me faire la barbe, parce que je suis persuadé qu'il y aura des femmes de ma connaissance.

— Monsieur Coster, lui dit alors Deville en faisant avec sa main un geste d'horrible allusion, attendez encore un peu, on ne tardera pas à nous faire la barbe à tous.

— Je le sais, mon ami, lui répondit Saint-Victor en souriant; mais cette fois je crains qu'on ne nous rase de trop près. »

On vint chercher le major Ruzilion pour le conduire au greffe, où on lui annonça que sa peine avait été commuée le matin même.

Un instant après, Georges fut appelé, et l'offre d'obtenir sa grâce lui fut renouvelée : on n'exigeait de lui que d'écrire à l'Empereur pour la lui demander personnellement.

« Fera-t-on grâce à mes officiers? » demanda-t-il.

La personne chargée de cette communication lui ayant répondu que pour ce qui concernait ceux-ci le gouvernement voulait que la justice eût son cours :

« Alors n'en parlons plus, interrompit Georges, je subirai ma peine; c'est moi qui les ai entraînés dans le péril, et puisqu'ils doivent mourir, il y aurait lâcheté de ma part à ne pas partager leur sort. »

Onze heures et demie sonnaient à l'horloge du Palais lorsque les patients, au nombre de douze, sortirent de la Conciergerie, garrottés et à peine vêtus. Ils furent hissés les uns après les autres sur trois charrettes attelées chacune d'un maigre cheval, et s'assirent sur des chaises qu'on y avait fixées au moyen de cordes passées dans les claies. Chacun des condamnés était assisté d'un prêtre; un des exécuteurs se tenait debout derrière eux. Dès que ce funèbre cortége se mit en marche, les cris de la populace commencèrent à se faire entendre horribles et menaçants; l'impatience l'avait gagnée, et cette impatience s'était augmentée en raison du temps écoulé.

Georges occupait la première des charrettes avec Pierre Cadoudal, son cousin; Roger, l'un de ses lieutenants, et Picot, son ancien domestique.

Ces deux derniers avaient regardé fixement la foule, sans prêter beaucoup d'attention aux exhortations du prêtre qui leur parlait à voix basse, en mettant sous leurs yeux l'image du Christ; mais Georges, au contraire, avait constamment tenu la tête baissée et récitait ses prières. Il en était à l'*Ave Maria* quand il aperçut l'instrument du supplice, et s'arrêta à ces mots : « *Ayez pitié de nous maintenant.* » Comme son confesseur l'engageait à continuer :

« Pourquoi, mon père? demanda Georges avec douceur : *Maintenant et à l'heure de notre mort*, n'est-ce pas? Eh bien! c'est inutile, puisque nous y voilà. »

A l'instant où les charrettes débouchèrent sur la place de Grève, la cohue qui les avait suivies, s'étant considérablement grossie pendant le parcours, déborda tout à coup sur la place comme un torrent et roula vers l'échafaud, protégé par un triple rang de dragons et de gendarmes; puis, tout à coup il se fit un grand silence. Ceux qui étaient dans la première charrette en descendirent, les prêtres s'éloignèrent.

Ce fut alors que Georges, s'adressant à celui qui paraissait être le chef des exécuteurs, lui dit :

« Monsieur, on a dû vous apprendre que j'ai demandé à mourir

le premier ; c'est à moi d'ailleurs à montrer l'exemple : quand vous aurez fait votre office, n'oubliez pas de montrer ma tête à mes compagnons, afin de leur ôter l'idée que j'ai pu leur survivre. »

Et après avoir affiché ce mépris si noble pour ce que l'homme redoute le plus, la mort, il se laissa conduire, monta les degrés d'un pas ferme, et fut exécuté le premier.

Mais lorsque le bourreau, pour accomplir le dernier vœu du supplicié, eut saisi sa tête par les cheveux pour la montrer au peuple, un murmure sourd et terrible s'éleva sur tous les points de la place et fit tressaillir jusqu'aux exécuteurs eux-mêmes : les compagnons de Georgoes, seuls, regardèrent fixement et sans sourciller la tête de leur chef bien-aimé.

Pierre Cadoudal succéda à Georges; puis vint le tour de Picot, et ainsi des autres.

Les deux premières charrettes se vidèrent au bruit des acclamations qui se succédaient avec des intermittences effrayantes. A chaque tête qui tombait, c'était un long bourdonnement semblable au bruit du tonnerre, suivi bientôt d'une attente silencieuse; puis les mêmes cris recommençaient.

Parmi cette foule compacte, il y avait des gens qui se montaient sur la pointe des pieds pour ne rien perdre de l'affreux spectacle et qui se croyaient obligés de communiquer à ceux que leur petite taille empêchait de *bien voir*, le programme du sanglant sacrifice.

Déjà huit condamnés avaient passé sous le fer rougi par le sang; les quatre derniers, Deville, Coster Saint-Victor, Mercier et Louis Ducorps, étaient descendus de la troisième charrette, lorsque cette boucherie humaine fut suspendue pendant dix minutes... Coster, d'après les instructions données à l'exécuteur, devait être exécuté le dernier.

La tête de Deville venait de tomber, ses trois compagnons étaient déjà au pied de l'échafaud, lorsque Mercier et Louis Ducorps demandèrent à faire des révélations. Le cas avait été prévu. Aussitôt, un magistrat, qui se tenait à portée, s'avança, suivi d'un greffier,

pour recevoir leurs tardifs aveux ; mais ces déclarations, tout à fait insignifiantes, n'eurent d'autre résultat que de gagner un peu de temps sans intérêt pour leur vie. Ils avaient voulu seulement retarder encore l'exécution d'un de leurs chefs, de Coster Saint-Victor, dont la famille avait jusqu'au dernier moment espéré la grâce. Saint-Victor, comme honteux d'être redevable de quelques minutes d'existence à l'humanité des exécuteurs qui se tenaient à ses côtés, leur dit ces paroles qui achèveront de peindre son caractère :

« Messieurs, le soleil commence à m'incommoder beaucoup, finissons-en, je vous prie. »

Et il fit quelques pas vers l'échafaud ; mais ceux-ci le retinrent. Le magistrat délégué, auquel ses deux compagnons avaient parlé, s'était retiré, et ceux-ci, devant passer avant lui, ce ne fut pas long, et son tour arriva enfin. Il monta rapidement les degrés, releva sa belle tête et jeta un dernier regard du côté des Tuileries. Au même moment, on entendit çà et là de plaintifs murmures et des femmes dire en sanglotant :

« Quel dommage ! un si beau jeune homme !

— *Vive le roi !* » cria Saint-Victor d'une voix retentissante.

Et il se jeta lui-même sous le couteau qui venait d'abattre la tête de ses onze compagnons.

Soit maladresse de la part des exécuteurs, soit hasard, soit enfin par quelque phénomène particulier de vitalité, la tête de Saint-Victor, une fois séparée du tronc, bondit sur l'échafaud et roula sur le pavé. Un des valets la ramassa et la jeta dans un des paniers. Parmi les gens qui assistèrent au supplice de Georges et de ses complices, il y en eut qui prétendirent que la tête de Coster avait prononcé quelques paroles.

L'exécution avait duré vingt-sept minutes. Depuis les temps néfastes de 1793 et 1794, jamais on n'avait vu, en un seul jour, répandre tant de sang sur un échafaud. Malgré le sentiment d'horreur que ce terrible holocauste fit éprouver à la classe élevée, le soir de cette exécution toutes les promenades publiques, tous les lieux de

réunion étaient remplis d'une foule élégante et oisive qui ne parlait que du courage que Georges et ses amis avaient montré le matin. Au spectacle, pendant les entr'actes, des colporteurs offraient au public le *Journal du soir des frères Chaigneau*. Chacun s'empressait d'acheter la feuille semi-officielle ; mais elle ne contenait que deux petits aliénas, dont le premier était ainsi conçu :

« Les condamnés Georges Cadoudal, etc. (suivaient les noms des « douze suppliciés), ont été transférés cette nuit, sous une forte es- « corte de gendarmes, de Bicêtre à la Conciergerie, où l'arrêt de « la Cour de justice criminelle, confirmé par celle de cassation, leur « a été signifié. Tous ont demandé des confesseurs. Georges s'est « mis aux pieds du sien et a longtemps écouté ses exhortations. A « onze heures et demie les condamnés sont montés dans les char- « rettes qui les attendaient pour les conduire à la place de Grève. « A onze heures cinquante-cinq minutes la tête de Georges est « tombée la première. Deux d'entre les condamnés ont demandé à « faire des révélations et ont subi leur jugement aussitôt après. « Coster, dit Saint-Victor, a été exécuté le dernier. »

Le second alinéa ne contenait que ces quelques lignes :

« Ce matin, les lettres de grâce, émanées de la clémence impé- « riale en faveur de... (suivaient les noms des condamnés à mort « dont la peine avait été commuée), ont été envoyées par S. Exc. le « grand-juge au greffe de la Cour de justice criminelle pour y être « entérinées. »

QUELQUES DESTINÉES.

Bien qu'après l'exécution de Georges et de ses compagnons les impressions produites par ce grand procès se fussent peu à peu effacées, on s'occupait encore de Moreau et du sort qui lui était réservé. Bientôt on apprit que le général traitait pour ainsi dire de puissance à puissance avec Napoléon, qui ne demandait pas mieux que de transiger. Fouché était l'intermédiaire et Savary l'agent de cette négociation secrètement conduite.

Il fut convenu que les deux années de prison auxquelles le général avait été condamné seraient changées en un exil *volontaire*.

Le souverain avait compris l'impossibilité de traiter un général de cette importance comme un repris de justice correctionnelle, en lui faisant subir la même peine qu'à un *voleur de mouchoirs*. On convint donc que Moreau quitterait la France et se retirerait aux États-Unis.

Savary alla au temple pour s'entendre avec lui sur les préparatifs de ce voyage, pour lequel cet aide de camp de l'Empereur mit sa voiture à la disposition du proscrit. Napoléon se chargeait de payer les frais de route jusqu'à Barcelone, où Moreau avait désiré qu'on le conduisît directement.

Suivant les uns, Napoléon fit négocier le départ comme nous venons de le dire; suivant d'autres, Mme Moreau sollicita elle-même l'exil de son mari comme une grâce. Nous pensons que Napoléon et Moreau désiraient autant l'un que l'autre qu'une barrière comme l'Océan ou la Méditerranée fût mise entre un d'eux. Quoi qu'il en soit, le général sortit du Temple dans la nuit du samedi au dimanche 29 juillet 1804, sous la conduite et la responsabilité de ce même major Henry, qui l'y avait amené cinq mois auparavant. En se mettant en route, Moreau ne manifesta aucun regret de quitter la France, ne fit entendre aucune récrimination contre Napoléon, qu'il avait continué d'appeler *Bonaparte*, ne lui reconnaissant pas le titre d'*empereur*, et boudant, comme un enfant, contre cette qualification; mais il parut attacher beaucoup de prix aux bons procédés dont le commandant de gendarmerie usa envers lui tout le temps que dura le voyage.

Arrivé à l'extrême frontière, sur le bord d'un petit ruisseau, Moreau et Henry descendirent de voiture pour se délasser, et s'assirent sur la pierre qui servait de délimitation aux deux pays.

« Parbleu! mon général, s'écria le major en jouant la surprise, je me rappelle maintenant que j'avais reçu l'ordre de M. Réal de vous remettre une lettre lorsque vous auriez touché la frontière d'Espagne; la voici. »

Et le major lui présenta un papier cacheté, que d'abord Moreau ne voulut pas accepter, en disant d'un ton un peu troublé :

« Une lettre!... une lettre! Que me veut-on? qu'exige-t-on encore de moi? Voyons, monsieur, dites-le-moi : de quoi s'agit-il?

— Je l'ignore, mon général, répondit celui-ci; mais il ne tient qu'à vous de le savoir sur-le-champ : lisez. »

Moreau rompit le cachet et lut attentivement; puis, après un moment de réflexion, il s'écria avec vivacité :

« On demande que je signe l'engagement de ne jamais porter les armes contre la France! Ah! bien volontiers! Mais comment a-t-on pu supposer que je serais capable de commettre un crime aussi grand que celui de tirer l'épée contre ma patrie? Commandant, je vous donne ici ma parole d'honneur que si l'Empereur (ce fut la première fois que Moreau employa cette qualification) a besoin de moi, que si la guerre a lieu, il n'a qu'à me le faire savoir; je reviendrai plus vite que je ne m'en vais.

— Général, la France n'attendait pas moins de votre grande âme. Tous, nous vous admirons; mais je dois vous avouer encore que je suis chargé de rapporter à Paris une réponse à cette lettre, écrite de votre main.

— Je vous la donnerai; mais il me faut prendre un peu de repos auparavant. Accompagnez-moi jusqu'à Barcelone, et là je ferai ce que l'on désire. »

Le major était autorisé à ramener Moreau à Paris si ce dernier reconnaissait Napoléon comme empereur, et s'il donnait sa parole *écrite* de se conduire à l'avenir en bon et loyal Français. Mais, arrivé à Barcelone, huit jours s'écoulèrent sans que Moreau se fût déterminé; il promettait, et différait de jour en jour, par une sorte de fausse honte. Enfin il semblait décidé à tenir la promesse qu'il avait faite au major, lorsque sa femme et sa mère vinrent le retrouver à Barcelone, où il leur avait donné rendez-vous. Quelques heures après leur arrivée, Moreau déclara énergiquement au major Henry que, puisqu'il était décidé à subir son exil et à ne jamais revenir

en France, l'engagement qu'on exigeait de lui devenait inutile. Le commandant de la gendarmerie quitta donc Moreau le jour même pour revenir à Paris.

Savary a dit qu'il avait eu l'occasion de voir, dix ans plus tard, un officier anglais qui avait connu Moreau à l'armée du Rhin et qui l'avait retrouvé ensuite en Amérique. Cet Anglais, toujours au dire du duc de Rovigo, avait entendu le général se féliciter de ce que la police de Paris n'avait pas découvert plus tôt ses relations avec Pichegru, parce qu'il se croyait sévèrement observé par elle; et, à cet égard, l'Anglais lui conta l'anecdote suivante; c'est Moreau qui parle :

« Il y avait déjà quelque temps que Pichegru était à Paris; nous nous voyions presque tous les soirs. Lorsqu'il venait chez moi, il avait coutume de demander un de mes domestiques, qui était le seul qui le connût, et auquel j'avais donné l'ordre d'être toujours prêt à l'introduire dans mon cabinet, où j'allais le rejoindre aussitôt.

« Une fois, mon salon étant rempli de personnes qui avaient dîné chez moi, Pichegru vint plus tôt qu'à son ordinaire. Ne trouvant pas sur l'escalier le domestique qui avait l'habitude de l'y attendre, il monta jusqu'à l'antichambre, où n'ayant rencontré personne non plus, parce que mes gens étaient à dîner à la cuisine, il ouvrit la porte du salon : le voyant rempli de monde, il se retira précipitamment, et ne fut heureusement reconnu que de ma femme, qui avait tourné la tête du côté de la porte au moment où il l'avait ouverte. Je sortis tout de suite pour aller moi-même conduire le général à mon cabinet, où nous restâmes une partie de la soirée.

« Le lendemain j'eus une explication vive avec Mme Moreau, qui prétendait que je me perdais, parce que Pichegru ne venait à Paris que pour travailler en faveur des Bourbons, et qu'une fois qu'il n'aurait plus besoin de moi, il me ferait repentir de ce que j'avais écrit contre lui au Directoire. Elle ne cessa, pendant longtemps, de me parler de ce ton-là, et j'étais dans des transes mortelles qu'elle n'allât confier ses doléances à quelques-unes de ses amies ; mais il

paraît qu'elle n'en fit rien, car ce ne fut pas par des indiscrétions qu'on eut les premiers avis de cette affaire. »

Ainsi aurait parlé Moreau pendant son séjour en Amérique, lorsqu'en France un parti s'efforçait de le peindre comme la victime d'une jalousie que son grand talent avait inspirée au chef de l'État.

Le départ de Moreau fut annoncé par le *Moniteur* en ces termes laconiques :

« Le général Moreau est parti ce matin pour les États-Unis. »

Les biens qu'il possédait étaient d'une réalisation difficile. Cette vente lui aurait fait supporter un grand préjudice. Napoléon acheta sa terre de Grosbois et sa maison de la rue d'Anjou-Saint-Honoré d'après l'estimation que le général en avait faite. Fouché, qui avait été réintégré dans son ministère, lui en paya le prix sur les fonds secrets de son département, et le contrat fut passé, au nom de l'Empereur, dans l'étude de Me Noël, notaire à Paris. Fouché, espérant que Napoléon lui ferait présent de Grosbois ou tout au moins de l'hôtel de la rue d'Anjou, lui demanda plusieurs fois ses intentions à cet égard; mais celui-ci, après avoir éludé longtemps de les faire connaître, répondit enfin :

« Vous avez raison, il faut en finir : allez dire à Mme Bernadotte que je lui donne la maison de la rue d'Anjou, et à Berthier la terre de Grosbois. Vous leur en ferez passer acte. »

La fausse direction que, dès le principe, Regnier avait laissé prendre à l'affaire de Georges, fut la cause principale qui détermina Napoléon à rétablir le ministère de la police et à le rendre à celui qui avait eu l'adresse de faire croire à la nécessité de l'y rappeler. Il y a toute apparence que l'Empereur prit en considération la chance où une guerre future le forcerait à sortir des frontières de France, et qu'il regarda Fouché comme plus propre qu'aucun autre à maintenir la tranquillité publique et à surveiller les complots que, pendant son absence, on pourrait encore ourdir en faveur des Bourbons. La vérité est que l'habileté de Fouché, comme ministre de la police, était devenue proverbiale; mais toutes les louanges qui lui

ont été prodiguées furent toujours ridiculement exagérées. La seule chose positive chez lui, c'est qu'il abandonna les uns après les autres tous les partis auxquels il eut l'air de s'attacher, dès que son intérêt, le seul guide qu'il ait eu en sa vie, lui conseillait de le faire. Les faits et l'histoire sont là : qu'on les consulte.

Pour en finir avec Moreau, on sait comment, neuf ans plus tard, il accomplit sa destinée en tombant dans les bras de l'empereur Alexandre, frappé mortellement par un de nos boulets, à la bataille de Dresde. Un billet qu'il écrivit le soir même à sa femme se terminait par ces mots étranges : « Ce *coquin* de Bonaparte est toujours heureux. »

La destinée de ceux dont la peine de mort avait été commuée à l'issue du procès de Georges ne fut pas moins bizarre que celle de Moreau. Ainsi, Jules de Polignac, après avoir été successivement enfermé à Ham et à Vincennes, parvint à s'échapper de la maison de santé du docteur Dubuisson, située dans le faubourg Saint-Antoine, et à se soustraire aux recherches de la police jusqu'en 1814, époque où il alla à Vesoul retrouver le comte d'Artois. Signataire des fameuses ordonnances qui, en 1830, déterminèrent la révolution de juillet, un jugement de la Cour des pairs le condamna à une prison perpétuelle, à la perte de ses titres, grades, etc., en le déclarant mort civilement. Détenu dans ces mêmes châteaux de Vincennes et de Ham où il avait été prisonnier vingt-six ans auparavant, il devint libre après dix ans de réclusion.

Armand de Polignac (l'aîné) partagea le sort de son frère jusqu'en 1814, et suivit à peu près les phases de sa fortune. Il vit aujourd'hui tranquille et ignoré à Paris.

Le marquis de Rivière fut nommé, à l'époque de la Restauration, capitaine des gardes du corps, ambassadeur à Constantinople, puis gouverneur du duc de Bordeaux. Il mourut au mois de juillet 1828.

Charles d'Hozier devint écuyer du comte d'Artois.

Lajolais termina sa vie au château de Bellegarde, la veille même du jour où il devait recouvrer sa liberté.

Rochelle de Brecy fut placé dans un des régiments d'infanterie de la garde royale, en qualité de lieutenant-colonel.

Ruzillon obtint grâce pleine et entière en 1805, et se retira en Suisse.

Bouvet de Lozier fut envoyé en 1814 à l'île Bourbon, comme gouverneur général de cette colonie.

Armand Gaillard se maria et obtint un honorable emploi dans la maison du roi.

Enfin la famille de Georges fut anoblie, et son frère Joseph Cadoudal, qui avait servi sous ses ordres dans les guerres civiles de l'Ouest, fut nommé en 1815 colonel de la légion du Morbihan.

Quant à Pichegru, la Restauration lui éleva des statues. Nous avons vu, exposée dans la cour du Louvre, son image en bronze, destinée à la ville de Besançon, sa patrie. On en préparait l'inauguration en juillet 1828, lorsque la majorité des Francs-Comtois ayant trouvé inconvenant qu'on lui imposât un monument qu'elle n'avait ni souhaité, ni demandé, ni payé, exprima hautement son opposition à cette cérémonie, et l'inauguration de la statue fut ajournée.

On a vu avec quelle amertume Moreau se plaignit au tribunal de ce que sa disgrâce se fût étendue à tous ceux qui lui étaient attachés. Le général Lecourbe fut rayé des contrôles de l'armée et exilé dans son département. Son frère, le juge, faisant partie d'une députation de son tribunal à l'Empereur, crut devoir profiter de l'occasion pour lui demander la réintégration du général sur les contrôles de l'armée.

« Monsieur, lui répondit Napoléon avec un mouvement d'humeur, que vous ayez voté l'absolution de Moreau, vous étiez libre d'obéir à votre conscience ; mais que vous ayez nié l'existence de la conspiration et que vous ayez été proclamer partout que Moreau était innocent, c'est par trop fort, et je suis étonné que vous osiez vous présenter devant moi. Retirez-vous. »

L'Empereur aurait voulu qu'on publiât un détail historique et

circonstancié de cette conjuration. Son désir fut laissé sans exécution [1].

Il avait également prescrit qu'on rassemblât au musée central d'artillerie, où avaient été déposés précédemment le modèle et les fragments trouvés de la machine infernale, toutes les armes diverses des conjurés, avec le nom de chacun de ceux à qui elles avaient appartenu. Malgré cet ordre, tous ces objets se vendirent à l'encan, sans plus de façon que pour les pièces les plus communes d'un greffe criminel.

Telle fut l'issue de ce procès mémorable, qui exerça une grande influence sur l'opinion publique. Il mit en évidence des ambitions qu'on ne soupçonnait pas et des alliances dont on était loin de se douter, en montrant Pichegru et le républicain Moreau jetés, avec Georges Cadoudal, les deux Polignac, de Rivière et d'autres royalistes, dans les cachots du Temple pour la même cause. Les hommes des faubourgs, dont les piques appuyaient les décrets de la Convention nationale, se demandèrent alors si des chefs d'armées pouvaient, au gré de leurs caprices ou de leurs passions, trahir ainsi les intérêts de la liberté. Avec cet admirable bon sens dont le peuple est doué dans les grandes crises sociales, il se demanda, disons-nous, si la tranquillité, le bonheur, l'avenir de la France pouvaient dépendre de la turbulente ambition de quelques hommes. Ces réflexions profitèrent naturellement au nouveau gouvernement, qui avait le grand mérite d'être établi, et qui, avec autant de gloire, offrait à la France plus d'ordre et de sécurité que les gouvernements précédents.

Enfin, l'Empereur, sans avoir à redouter aucune comparaison,

[1] Desmarets, chef de la première division du ministère de la police sous l'Empire, et que sa position mettait mieux que personne à même de bien juger des hommes et des événements, avait commencé ce travail, lorsque la mort vint le surprendre au mois d'avril 1832, dans une campagne où il vivait retiré depuis 1815.

avait à craindre que ses ennemis fissent de Moreau, sinon leur chef, du moins leur étendard. Napoléon avait immortalisé, par cent combats, les champs de la vieille Lombardie et ceux de l'antique Egypte; il avait, par son humeur altière, abaissé les rois de l'Europe ligues contre la France, et enrichi le pays des fruits de ses conquêtes. Moreau, de son côté, avait deux fois, dans deux campagnes merveilleuses, planté le drapeau républicain sur les bords du Rhin et du Danube, et s'était concilié le respect des vaincus, l'amour de ses soldats et l'admiration de sa patrie. Hoche, Kléber, Desaix, Joubert n'existaient plus; Moreau restait seul debout. Impliquer le général républicain dans une conspiration royaliste, c'était lui ôter tout prestige aux yeux d'un peuple qui l'aimait, aux yeux d'une armée dont il était l'idole. L'accusation de Moreau était si positive, qu'il ne pouvait échapper à une condamnation quelconque. Le condamnait-on à mort?... Napoléon lui faisait grâce. Le condamnait-on à une prison perpétuelle ou temporaire?... la politique astucieuse de Fouché lui offrait l'exil en échange, et Moreau disparaissait de la scène du monde, chargé tout au moins d'une de ces inconséquences que le peuple ne pardonne pas, celle d'avoir voulu abattre Napoléon après avoir contribué à son élévation, lorsqu'au 18 brumaire il s'était constitué volontairement le gardien des directeurs prisonniers dans leur palais du Luxembourg.

Si Napoléon frappait ainsi le parti républicain militaire, personnifié dans le général Moreau, il atteignait également le parti royaliste dans ses plus hautes sommités. Le pavé de la Grève se teignit du sang des paysans bretons, mais le glaive respecta la tête des princes de Polignac, du marquis de Rivière, du comte d'Hozier et des autres gentilshommes, chefs véritables et moralement responsables de la conspiration. Les mères, les épouses, les sœurs de ces gentilshommes vinrent se prosterner, comme autrefois la famille de Darius, aux genoux du nouvel Alexandre, et, clément comme le jeune roi de Macédoine, le jeune Empereur, touché par les larmes de cette noblesse qu'il voulait s'attacher, usa de la plus belle pré-

rogative de la couronne, le droit de faire grâce. L'implorer en pareille circonstance, c'était le reconnaître comme monarque.

« Ainsi, d'un seul coup, Napoléon frappa mortellement le parti « républicain et le parti royaliste. A l'un il sembla dire :

« Vos généraux sont des ambitieux qui voulaient trafiquer de « la liberté; moi, je vous l'emprunte pour vous la rendre un jour « brillante de plus de gloire que vos proconsuls ne vous en ont ja- « mais donné. »

Et aux royalistes :

« Ralliez-vous à moi, abandonnez une race déchue, qui ne sait pas même affronter un danger personnel pour recouvrer un « trône, et qui n'est prodigue que du sang de ses plus fidèles ser- « viteurs. Venez à moi, car mes droits sont aussi sacrés que le fu- « rent ceux de Hugues Capet. Je ferai une nouvelle noblesse ; je « reconstruirai, avec les vieilles forteresses des pays conquis, des « fiefs, des duchés, des baronnies pour mes soldats bien-aimés ; « mais je conserverai aussi vos titres et je les ferai respecter à l'é- « gal de ceux que j'instituerai ; et, un jour, quand le temps aura « tout couvert de sa poussière, on ne distinguera plus parmi vos « couronnes celles qui auront été décernées par moi de celles qui « le furent par Charlemagne. »

Napoléon tint parole : les républicains devinrent princes, ducs, comtes, barons; et les Montmorency, les Larochefoucauld, les Narbonne, les Contades, les Salmes, les Dumanoir, les Xintrailles, les Dreux-Brézé, les Rohan et les Crillon allèrent prendre, sous la tente impériale, le mot d'ordre aux grands jours de bataille.



CHAPITRE IV.

AU CHATEAU DE MARRAC.

1808.



I



Afin qu'on ne pût élever de doute sur l'intention qu'il avait *d'arranger* les affaires survenues en Espagne à la suite des événements politiques d'Aranjuez, Napoléon, accompagné de Joséphine, partit de Saint-Cloud le 2 avril 1808 pour aller, lui, jusqu'à Burgos, au-devant du prince des Asturies, c'est-à-dire de Ferdinand VII; l'Impératrice devait s'arrêter à Bayonne.

Des voitures chargées de meubles de la couronne, des équipages et des employés de la maison impériale étaient déjà entrés en Espagne : les relais étaient préparés et les logements indiqués sur la route. Cette démonstration de l'Empereur vainquit la résistance de Ferdinand VII, qui quitta Madrid le 10 du même mois, accompagné de ses conseillers ordinaires, les ducs de l'Infantado et de San-Carlos, Cevallos et le chanoine Escorquitz, son ancien précepteur.

De Bordeaux à Bayonne, des populations entières abandonnèrent leurs travaux pour voir au moins une fois l'homme dont le nom retentissait depuis dix ans jusqu'au fond des plus obscurs villages. Napoléon arriva à Bayonne le 14 avril, à neuf heures du soir. Une foule immense s'était précipitée dès le matin sur son chemin. La longue rue Maubec à Saint-Esprit, la place, les deux ponts, les

quais, étaient jonchés de verdure et resplendissaient d'illuminations; ses clochers, malgré l'interdiction du jeudi saint, tintaient à toutes volées; le canon tonnait sur les remparts, à la citadelle, et mêlait sa voix aux bruyantes acclamations de la foule.

Les gendarmes d'élite et les lanciers polonais escortaient les voitures impériales, autour desquelles se pressaient un nombreux état-major et des compagnies de gardes d'honneur basques, composées d'hommes choisis parmi les plus beaux dans un pays où les qualités physiques sont si communes. Le berret blanc national, orné d'un large gland rouge; la veste, la culotte et la demi-guêtre de velours noir, tel était le costume pittoresque que les Basques avaient adopté, et que faisaient encore mieux valoir leur taille et leur figure.

Napoléon descendit à l'hôtel du Gouvernement, que la ville avait fait décorer et meubler avec élégance; mais il ne tarda pas à choisir le château de Marrac, bâti par la veuve de Charles II : il l'acheta, ainsi que le domaine de Saint-Michel, d'un négociant de la ville, M. Trastour, moyennant 800,000 francs, et il y fixa sa résidence [1]. Une position riante, des ombrages magnifiques et un vaste emplacement derrière le château firent donc la fortune et la célébrité de Marrac. Une sorte de ville provisoire y fut créée : des baraques en bois servirent de logement aux bataillons et aux escadrons de la garde qui devaient faire le service du château. Une belle route, construite comme par enchantement, s'ouvrit jusqu'à Bayonne, et cette succursale de la capitale de l'empire, alors brillante et animée, se remplit d'officiers, de fonctionnaires, d'équipages et de curieux. Les travaux étaient suspendus, et la ville tout entière, joyeuse, en habits de fête, se portait chaque jour à Marrac.

[1] Ce château avait été bâti, sur d'assez belles proportions, pour servir de résidence à l'infante Marie-Victoire, qui devait épouser Louis XV, mais dont le mariage n'eut jamais lieu, à cause de l'extrême jeunesse de cette princesse. Une autre tradition locale dit que ce château fut bâti par la reine d'Espagne, veuve de Charles II, qui ne voulait point retourner en Allemagne et ne pouvait rester en Espagne

Le château par lui-même ne pouvait être comparé à aucune des résidences impériales, à cause de son peu d'importance relative; mais sa structure, sa physionomie, les formes un peu lourdes de son ensemble, lui donnaient un caractère de grandeur et de féodalité. Le parc était considérable, les jardins étaient dessinés avec goût, et, du haut de ses monticules chargés de citronniers et d'orangers en pleine terre, on voyait couler les flots bleus de la Nive, petite rivière qui charrie dans ses sinueux méandres les stalactites détachés de sa source pyrénéenne. Marrac était donc devenu, pour l'homme d'État, pour le philosophe et pour l'historien, un lieu remarquable. C'est, en effet, dans cette résidence que se déroulèrent les premiers actes d'un des plus grands drames des temps modernes, la déchéance des Bourbons d'Espagne.

Le parc fut bientôt transformé en un champ de manœuvres, et c'est là que Napoléon passait en revue les troupes qui entraient successivement en Espagne. On a prétendu que les corps qui s'y rendaient étaient mécontents : c'est une erreur. Berthier, Savary, Duroc, de Champagny, Murat, Talleyrand et de Pradt, aumônier de l'Empereur, quittaient peu le château. Tous furent plus ou moins initiés aux projets du maître sur le sort des princes espagnols, et tous ont attesté dans leurs écrits que jamais l'armée ne montra plus d'enthousiasme et de dévouement à son chef.

II

Dès le 16 avril, c'est-à-dire le lendemain de l'arrivée de Napoléon à Marrac, les habitants de Bayonne vinrent danser la pamperruque [1] devant les fenêtres du château. Les danseurs et les danseuses,

[1] La *pamperruque* est une danse particulière au pays basque, et qu'on n'exécute que dans les circonstances solennelles et devant des personnes illustres. Cette danse est exécutée par treize acteurs, sept hommes et six femmes, au son du tambour de basque et du galoubet. Les costumes des danseurs et des danseuses sont très-brillants. La pamperruque est de la famille des danses espagnoles, et notamment du fandango et de la cachucha.



... Les habitants de Bayonne vinrent danser la *Pamperruque* devant les fenêtres du château... t. III, p. 234.)

costumés magnifiquement, étaient des jeunes gens et de jeunes femmes appartenant aux premières familles bourgeoises de Bayonne. L'Empereur s'amusa beaucoup de cette danse, qu'il fit *bisser*, et donna un témoignage de satisfaction aux danseurs et aux danseuses en leur faisant remettre par un chambellan sept épingles en diamants et six bracelets d'un travail exquis.

La députation portugaise, envoyée de Lisbonne pour complimenter l'Empereur, l'attendait à Bayonne. Elle lui avait été présentée à l'hôtel du Gouvernement quelques heures après son arrivée. Napoléon ne donna pas le temps au comte de Lima, qui en était le chef, de commencer sa harangue; il prit lui-même la parole, et lui dit d'un ton un peu brusque :

« Je ne sais pas encore ce que je compte faire de vous : cela dépend de ce qui se passera ici. Êtes-vous d'ailleurs dans le cas de faire un peuple? Vous êtes abandonnés par votre prince, qui s'est fait conduire au Brésil par les Anglais. Il a fait là une grande sottise, votre prince, il s'en repentira, je vous en réponds. » Puis, se retournant vers M. de Pradt, il ajouta d'un ton presque gai : « Il en est des princes comme des évêques : il faut qu'ils résident. » Puis, s'adressant de nouveau au comte de Lima, il lui demanda quelle était la population du Portugal; et comme s'il répondait à sa propre question, il ajouta en hochant la tête : « Deux millions, tout au plus?

— Sire, plus de trois, répondit le comte.

— Je ne l'aurais pas cru, répliqua l'Empereur. Et à Lisbonne, combien d'habitants, cent cinquante mille âmes?...

— Plus du double, Sire, reprit encore le comte.

— En vérité! s'écria Napoléon en faisant un geste d'étonnement. Enfin que vous faut-il à vous autres Portugais? Voulez-vous être Espagnols? »

A ces mots, le comte de Lima, relevant la tête avec fierté, s'affermissant dans son attitude et portant la main sur la garde de son épée, répondit d'une voix forte :

« Non, Sire, jamais!

— Bravo! comte de Lima, s'écria Napoléon, les anciens héros portugais n'eussent pas mieux dit. »

Alors l'Empereur adressa quelques paroles aux membres les plus influents de la députation, entre autres à l'évêque de Coïmbre et à Pereira de Mello, grand-inquisiteur du royaume. La députation se retira et se hâta d'envoyer aux Portugais une adresse pleine de confiance dans les bonnes dispositions de l'Empereur. Il est positif que le *non* si énergiquement prononcé par le comte de Lima avait plu beaucoup à Napoléon.

Bientôt les visites officielles se succédèrent à Marrac. Les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires publics furent présentés à l'Empereur, tandis que les dames faisaient leur cour à l'Impératrice. Napoléon s'informa auprès de M. d'Etchegarey, maire de Bayonne, des besoins de la cité, et il n'a pas tenu à lui plus tard que les embellissements et les améliorations qu'il avait projetés ne fussent réalisés. On l'a accusé de froisser quelquefois les gens par sa brusquerie; mais Napoléon n'avait pas l'habitude des lieux communs; le développement d'une idée était un luxe dont il ne faisait usage que dans l'intimité. Dans la discussion publique, sa parole était brève, mais son esprit supérieur jetait incessamment des éclats de lumière qui éclairaient tout à coup les questions les plus obscures.

L'abdication forcée du vieux roi Charles IV avait servi merveilleusement les projets de l'Empereur, dont la politique tendait évidemment à éteindre la dynastie régnante en Espagne pour y substituer la sienne. Il aurait voulu peut-être que Ferdinand VII régnât sous la condition d'une sorte de vasselage; mais il ne pouvait vouloir à aucun prix qu'il régnât par l'acclamation du peuple et de l'armée. Médiateur naturel entre le père et le fils, il ne tarda pas à exiger du fils, par le père, une abdication qui lui livrait l'Espagne.

Le prince des Asturies, Ferdinand VII, arriva à Bayonne le 20 avril; des appartements lui avaient été préparés dans la maison Dubroc, sur la place d'Armes, où il descendit avec son frère, don Carlos. Vers les trois heures de l'après-midi, Napoléon se rendit à

cheval auprès du prince espagnol, qu'il embrassa aux acclamations du peuple. A six heures, les voitures impériales amenèrent à Marrac les deux princes et les grands seigneurs espagnols qui les avaient accompagnés dans leur voyage. L'Empereur et l'Impératrice leur firent le meilleur accueil, et après le dîner, la jeune cour, comme on l'appelait à Marrac, fut reconduite à Bayonne avec le même cérémonial. Aussitôt après, le général Savary, aide de camp de l'Empereur, somma le prince des Asturies de remettre la couronne d'Espagne en échange du petit royaume d'Etrurie, que Napoléon lui offrait; le prince repoussa avec dédain la proposition : il devait bientôt être forcé d'y accéder.

Le jour que ce prince était parti de Madrid, Murat avait exigé, lui aussi, la mise en liberté du prince de la Paix, que le peuple avait failli massacrer, et qui vint à son tour à Bayonne. Il précéda de deux jours l'arrivée de Charles IV et de la reine Marie-Louise, sa femme, qui occupèrent à l'hôtel du Gouvernement les mêmes appartements que l'Empereur avait lui-même habités avant d'aller à Marrac. Une longue file de voitures et de chevaux suivait le cortége et semblait annoncer une longue absence. On eût dit déjà d'une cour exilée, emmenant à la hâte ses effets les plus précieux et ses plus fidèles serviteurs. Charles IV se rendit à Marrac, où il fut reçu par Napoléon, entouré de tous les grands officiers de sa maison civile et militaire. Un mal de jambe rendait difficile et pénible la marche du vieux roi, qui dit à l'Empereur en montant le grand escalier du château :

« Je vous en prie, Sire mon frère, soutenez-moi, j'en ai besoin. »

Napoléon lui répondit en souriant :

« Eh bien! appuyez-vous sur mon bras et ne craignez rien : je suis fort, moi! »

Charles IV, vieillard de haute taille et de manières simples, portait sur ses traits ce caractère facile et débonnaire qui avait compromis l'Espagne et qui l'avait soumis lui-même pendant tout son règne à la volonté de la reine Marie-Louise, sa femme, et, par elle,

au joug du favori Manuel Godoy. Charles IV avait accepté ces deux dominations, et, en arrivant à Bayonne, son unique pensée était d'obtenir de Napoléon une vie paisible avec sa femme et son favori, dont il ne pouvait, pas plus que la reine, se séparer.

Ferdinand VII fut bientôt circonvenu pour céder la couronne d'Espagne. La reine et Godoy mirent dans leurs obsessions une insistance sans égale. L'insurrection de Madrid du 2 mai donna à Napoléon encore plus d'impatience, et le chanoine Escorquitz lui-même conseilla l'obéissance à son royal élève. Ce jour-là, en revenant de Bayonne, où il avait été voir le vieux roi, l'Empereur traversa avec agitation les appartements du château, et se rendit dans les jardins. Après avoir fait quelques tours, il appela toutes les personnes qu'il avait mises dans la confidence de ses projets, et, comme un homme plein d'un sentiment qui l'oppressait, il leur raconta, dans ce style pittoresque plein de verve et d'originalité qui lui était propre, tout ce dont il venait d'être témoin : sa narration avait en quelque sorte transporté ses auditeurs au milieu de la scène. Il peignit Charles IV reprochant à son fils l'outrage fait à ses cheveux blancs, et la perte de la monarchie espagnole, que lui-même avait su conserver intacte au milieu des désordres de l'Europe.

« C'est le roi Priam », ajouta Napoléon. Puis, après un moment de silence, poursuivant son récit : « La reine vint ajouter, dit-il, à cette scène en éclatant en menaces et en invectives contre Ferdinand. Après lui avoir reproché, en termes amers, de les avoir détrônés, elle me demanda de le faire monter sur l'échafaud. Quelle femme! quelle mère! Elle m'intéressa malgré elle et malgré moi pour son fils, qui, j'en suis certain, ne vaut pourtant guère mieux qu'elle. »

Le 6 mai, Ferdinand rendit la couronne à son père, qui en avait déjà disposé en faveur de Napoléon, dans un traité secret signé la veille. Les infants don Antonio, don Carlos et don Francisco avaient adhéré pour leur part à la même renonciation.

Charles IV et son fils Ferdinand partirent successivement de Bayonne, le premier pour le château de Compiègne, qui, comme

nous l'avons dit précédemment, lui avait été assigné pour résidence, avec une liste civile de trente millions de réaux (environ sept millions de notre monnaie), et le second pour Valençay, avec une rente apanagère de douze cent mille francs. Napoléon proclama son frère Joseph roi d'Espagne et des Indes. Le peuple espagnol seul protesta généreusement contre cette usurpation par une prise d'armes générale; mais pas un seul des corps officiels de l'État ne fit entendre une parole de résistance : le cardinal primat d'Espagne, quoique Bourbon lui-même, fut le premier à envoyer à Bayonne, où une junte extraordinaire avait été convoquée, l'adhésion la plus dévouée et la plus explicite.

Joseph Bonaparte, pour ainsi dire arraché à son paisible et attrayant royaume de Naples, arriva le 7 juin à Marrac, quelques heures après la promulgation de l'acte qui le dotait de la couronne d'Espagne. Napoléon était allé au-devant de lui et l'avait fait monter dans sa voiture pour l'entretenir des intérêts puissants qui commandaient son acceptation, en lui disant entre autres choses :

« Je puis mourir. Murat, qui a un parti dans l'armée, je le sais; Eugène, qui, jeune encore, a conquis l'estime de la nation, se disputeraient ma succession avant que tu ne pusses arriver du fond de l'Italie pour la recueillir. Il ne faut pas que la couronne de France sorte jamais de notre famille. Ta place est en Espagne. Là, en cas de malheur, tu me succéderas naturellement et sans obstacle. D'ailleurs, cet arrangement terminera, je l'espère, nos querelles de ménage. Je donnerai Naples à Murat..., s'*il daigne* l'accepter », avait repris Napoléon après un temps d'arrêt et avec une inflexion de voix ironique.

La voiture qui portait les deux frères s'arrêta devant le péristyle du château. Joséphine, entourée de ses dames, reçut son beau-frère au bas du grand escalier. Les grands d'Espagne, rassemblés dans la galerie, se précipitèrent au-devant de Joseph en le nommant leur roi, aux acclamations de tous ceux qui assistaient à cette brusque intronisation.

Cependant ce n'avait pas été sans de grandes hésitations que Napoléon s'était déterminé à faire cet autre 18 brumaire de rois. Les lettres qu'il adressait au grand-duc de Berg (Murat), alors à Madrid, et qui sont des chefs-d'œuvre de politique, prouvent jusqu'à quel point il redoutait la possibilité d'une guerre nationale avec l'Espagne. L'orgueil de Murat, ou plutôt son impétuosité naturelle, le poussèrent à châtier trop sévèrement les rebelles de Madrid; dès lors, toute espérance de paix fut perdue, et Napoléon lui-même s'écria, en apprenant l'affaire du 2 mai :

« Murat, sans s'en douter, vient de forger à l'Espagne cinquante mille fusils et cent pièces de canon dans les ateliers de Manchester. »

L'Empereur touchait juste, et l'Angleterre ne tarda pas, en effet, à jeter en Espagne des armes, des munitions, des trésors et des soldats.

En apprenant de la bouche même de Napoléon les suites funestes pour ses anciens sujets de la journée du 2 mai, le vieux Charles IV dit en pressant les mains de Napoléon :

« Mon frère, je prévoyais ce malheur. Les hommes coupables qui, pour satisfaire leurs passions, ont agité le peuple, croyaient pouvoir le contenir : ils se sont engloutis dans l'abîme qu'ils avaient ouvert. »

Charles, sur l'invitation de Napoléon, nomma sur-le-champ le grand-duc de Berg lieutenant-général du royaume des Espagnes et des Indes, et l'on montre encore dans le château de Marrac la table où cette espèce d'abdication fut signée par le petit-fils de Philippe V.

Les instants que Napoléon n'employait pas à diriger une politique inextricable, et qui l'emportait au delà même de ses prévisions, étaient consacrés à passer les troupes en revue. Le 14e régiment d'infanterie de bataille, qui était alors en garnison à Bayonne, venait manœuvrer tous les deux jours régulièrement dans le parc du château. La légion portugaise que Napoléon envoyait en France, et qui traversa Bayonne vers la fin de mai, fut également passée en

revue par lui, et l'enthousiasme qu'il excita parmi ces soldats alla jusqu'au délire. Moins d'un an après, ces mêmes soldats maudissaient le grand capitaine.

III

L'Empereur reçut aussi à Marrac une députation des notables de la ville de Bordeaux, ayant à sa tête le maire et le conseil municipal. Cette députation venait remercier Napoléon des bienfaits qu'il avait répandus dans la cité. Elle lui adressa en outre des actions de grâce pour la résidence impériale dont il avait ordonné la construction dans la ville même de Bordeaux [1]. L'Empereur, quoique fortement préoccupé au moment où la députation lui fut présentée, répondit :

« Je reçois vos remerciements. Un jour, je l'espère, quand la paix générale aura comblé mes vœux, j'irai chaque année visiter toutes mes bonnes villes. La vôtre, messieurs, qui est au premier rang dans mes affections, ne sera pas négligée, et j'irai à Bordeaux avec le désir d'augmenter son importance et ses richesses. »

Au milieu des graves événements dont Bayonne et Marrac étaient devenus le théâtre, il se passa, de nuit, dans les jardins du château, une espèce de drame à deux acteurs, dont la péripétie ne dépassa pas les limites de cette résidence. La connaissance du fait que nous allons raconter ne serait pas arrivée jusqu'à nous si Napoléon lui-même ne l'eût conté, à Sainte-Hélène, à un de ses compagnons d'exil, qui, à son retour à Paris, voulut bien nous en faire part.

Une nuit que l'Empereur, agité par les mille résolutions qui se croisaient dans son esprit, ne pouvait dormir, il se lève et parcourt

[1] Cette résidence devait s'élever sur une partie de l'emplacement du Château-Trompette. Les plans étaient faits et arrêtés, les architectes désignés, lorsque les événements de 1813 et de 1814 vinrent annihiler ce projet. Nous avons vu, dans le cabinet du savant architecte Chalgrain, un de ceux que Napoléon avait chargés de présenter des devis, le dessin de cette résidence. Rien n'eût été plus grandiose et plus magnifique que ce palais.

seul les sinueuses allées du parc réservé de Marrac. Un silence imposant régnait sous ces sombres ombrages; seulement de loin en loin on entendait quelques cris rauques des pêcheurs de la Nive qui tendaient leurs filets au clair de lune et le son argentin des capucines de fusil, que les factionnaires, placés de distance en distance autour du jardin, faisaient résonner. L'Empereur, absorbé dans ses réflexions, continuait machinalement sa promenade, lorsque tout à coup un moine sort d'un fourré de charmille et se pose à genoux devant lui en inclinant la tête.

Napoléon s'arrêta court. L'idée de Henri III, assassiné à Saint-Cloud au milieu de ses courtisans par Jacques Clément, lui vint à la mémoire; il fit bonne contenance cependant, et dit au religieux d'une voix forte :

« Monsieur, qui êtes-vous? que me voulez-vous? et comment se fait-il que vous vous trouviez ici à pareille heure?

— Sire, répondit le moine en bon français, et sans changer de posture, je suis ici par la volonté de Dieu, et je viens sauver Votre Majesté. »

A ces mots, Napoléon tressaillit.

« Que signifie ce langage? Expliquez-vous.

— Sire, vous allez faire la guerre à l'Espagne...

— Qui vous l'a dit? interrompit Napoléon.

— Si du moins, reprit le moine en se relevant, vous ne lui déclarez pas la guerre, vous serez forcé, vous, de la subir en imposant à ce pays un roi et des institutions qui ne lui conviennent pas.

— Monsieur, vous en savez trop ou trop peu.

— Sire, je vais vous dire qui je suis, poursuivit le moine, et peut-être aurez-vous égard à mes paroles et à la démarche périlleuse que j'ai tentée aujourd'hui pour parvenir jusqu'à Votre Majesté. Avant d'être franciscain, j'ai été soldat. Je me suis engagé à seize ans, et j'ai servi dans les troupes du roi de Sardaigne. Dans la première campagne d'Italie, j'ai été votre prisonnier à Lodi, après avoir été blessé à cette bataille, et je n'ai recouvré ma liberté qu'a-

près votre glorieux traité de Tolentino. Mais, Sire, tout ennemi des Français que j'étais, je n'ai pu m'empêcher d'aimer et d'admirer le jeune général en chef de l'armée d'Italie. Cette admiration, Sire, cet amour ont grandi avec votre fortune, et, sous le froc qui me couvre, j'ai un cœur qui conserve encore pour Votre Majesté le même degré de respect et le même amour. C'est ce dévouement à votre auguste personne, Sire, qui m'a fait braver aujourd'hui le ressentiment de mes compatriotes et les baïonnettes de vos gardes pour pénétrer jusqu'à vous. J'espère, Sire, que maintenant vous ne doutez plus de moi.

— Est-ce que par hasard vous seriez ambitieux? demanda brusquement Napoléon.

— Nullement, Sire. Je ne suis qu'un pauvre franciscain.

— Ganganelli l'était comme vous, et il est devenu pape.

— Je ne voudrais pas même être supérieur de ma communauté, répliqua modestement l'adepte de saint François.

— Alors, que voulez-vous?

— Vous servir, Sire, et vous sauver, sans autre espoir de récompense que d'occuper une petite place dans votre souvenir.

— Voyons, arrivez au fait; on pourrait nous surprendre, et je ne voudrais pas qu'on me trouvât ici, d'après ce qui se passe, en conférence mystérieuse avec un moine.

— Il y a de bons moines, Sire, comme il y a de bons rois.

— C'est possible, mais encore un coup, expliquez-vous.

— Sire, vous n'ignorez pas que, dans notre ordre, le premier vœu est celui de la pauvreté : nous mendions...

— Ah! nous y voilà! fit Napoléon en souriant; oui, je sais cela, continua-t-il, et vous n'en faites pas mieux.

— Peut-être, Sire. Tous les hommes mendient plus ou moins : ceux-ci des richesses, ceux-là des dignités.

— Il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites là. Poursuivez.

— En faisant nos quêtes dans les provinces d'Espagne, Sire,

nous nous identifions en quelque sorte avec les populations; nous connaissons bien mieux que les ministres de S. M. très-catholique, notre auguste roi, les besoins, les espérances de ses peuples. C'est pour cela, Sire, qu'en vous parlant, c'est la voix du peuple que vous entendez par la mienne, et, vous le savez, la voix du peuple c'est la voix de Dieu!

— Excepté quand c'est un Marat qui se fait l'organe du peuple, objecta Napoléon.

— Peut-être, Sire. Mais, de grâce, écoutez les vœux et les espérances du peuple espagnol. Si vos soldats entrent en Espagne pour imposer au pays un prince qui ne soit point Espagnol et des lois qui lui soient étrangères, ces soldats n'en sortiront pas. »

Et, en prononçant ces derniers mots, le franciscain s'était de nouveau jeté aux genoux de Napoléon, qui, n'ayant pu maîtriser une certaine émotion à ces singulières paroles, lui dit :

« Que faites-vous, monsieur?

— Sire, répondit le moine toujours prosterné, je sais que les princes sont faciles à irriter. Je vous ai offensé peut-être en vous parlant comme je l'ai fait; mais Dieu m'ordonnait d'agir ainsi, et j'ai obéi. Maintenant que ma mission est accomplie, ordonnez de moi ce que vous voudrez; je suis prêt à tout souffrir.

— Retirez-vous, repartit Napoléon, je ne décerne pas les palmes du martyre. Celui qui a relevé en France la croix et les autels ne vient pas ici renverser les autels et briser la croix. Retournez dans votre couvent, et dites à vos compatriotes que l'empereur Napoléon veut le bonheur et l'indépendance de l'Espagne, et qu'il ne portera jamais une main profane sur les institutions d'un peuple fidèle et allié de la France. Adieu, monsieur. A propos, reprit l'Empereur dès que le moine se fut relevé, n'oubliez pas de répondre au *qui-vive* de mes sentinelles : *Lodi*, c'est le mot d'ordre d'aujourd'hui, car c'est l'anniversaire de cette bataille. »

Le franciscain se retira lentement et disparut bientôt sous les sombres allées du parc.

Quelques instants après être rentré au palais, l'Empereur entendit un coup de fusil tiré dans la direction qu'avait prise le religieux. Il envoya s'informer de la cause de cette explosion. Le messager revint et lui annonça qu'un des factionnaires venait de tirer sur un individu qui n'avait pas répondu au *qui-vive* trois fois répété par lui, et que malheureusement cet individu avait été tué sur le coup.

« Sire, ajouta le messager, c'était un moine espagnol.

— C'est mon homme, dit Napoléon à voix basse ; le nom de Lodi devait décidément porter malheur à ce pauvre diable de moine. »

Enfin la fameuse constitution dite de Bayonne avait été adoptée après onze séances. Le roi Joseph se rendit dans cette ville. En face du trône qui lui avait été élevé dans une des salles du palais du Gouvernement, un Evangile avait été placé sur un prie-dieu. Le nouveau roi jura le premier d'être fidèle à la constitution, et les députés jurèrent ensuite d'être fidèles au roi. En même temps, du fond de sa retraite de Valençay, Ferdinand lui adressait le témoignage de toute sa satisfaction pour le choix qui l'avait porté au trône d'Espagne. Joseph partit pour Madrid le 9 juillet, avec tous les députés de la junte et les grands seigneurs espagnols qui, trois mois auparavant, avaient formé le cortége du prince des Asturies, proclamé roi d'Espagne, comme nous l'avons dit, sous le nom de Ferdinand VII.

Enfin, Napoléon et Joséphine quittèrent Marrac le 21 juillet, non sans laisser derrière eux une grande prospérité due à leur séjour dans ce château et aux événements politiques dont Bayonne avait été le théâtre. LL. MM. étaient de retour à Saint-Cloud dans les premiers jours d'août.



CHAPITRE V.

A SCHOENBRUNN.

1809.





orsque les souverains alllemands eurent reconnu l'impossibilité où ils étaient de résister à Napoléon par les moyens ordinaires, c'est-à-dire en opposant leurs armées à la sienne, ils s'adressèrent à leurs peuples, et, comme dans tous les temps de danger pour les charlatans couronnés, ils parlèrent de liberté et d'égalité.

« Saxons! Allemands! dirent-ils dans un manifeste publié par toute l'Allemagne au commencement de 1809, à partir de ce moment, nos arbres généalogiques ne comptent plus pour rien. La régénération de l'Allemagne peut seule produire de nouvelles familles nobles. Entre nous, il n'y a plus d'autres distinctions que celle du talent et de l'ardeur avec lesquels on défend la cause sacrée de la patrie! *La liberté ou la mort!* »

Ces paroles furent puissantes sur les Allemands. Napoléon devint pour eux l'ennemi, non plus de la patrie seulement, mais aussi de la liberté. La jeunesse, imbue d'un patriotisme haineux par les parents et les maîtres, attacha toutes ses idées de vengeance, de salut et de gloire à sa perte. Les écoles, les comptoirs, les cafés de l'Autriche, de la Prusse et de la Saxe ne fomentèrent plus que des idées de meurtre ; il existait même, sous la forme de *compagnie d'arquebuse*, des réunions où l'on s'exerçait au tir dans le but, avoué par

les règlements et les circulaires, de porter des coups plus assurés *à l'ennemi de la patrie allemande.* Frédéric Straaps fut le représentant le plus insensé de cette exaltation politique. Il n'eut ni associé ni confident. Aucun de ses parents ni de ses amis ne devina le véritable motif de son exaspération ni l'acte coupable auquel elle l'entraîna. Son imagination, vivement impressionnée par les événements qui avaient précédé et suivi la bataille de Wagram, le poussa follement à l'assassinat. Beaucoup de versions furent faites au sujet de cet attentat, qui, s'il eût réussi, eût changé subitement la face du monde.

Dans les premiers jours d'octobre 1809, Napoléon se trouvant à Schœnbrunn, où l'on traitait alors de la paix avec l'Autriche, s'entretenait avec son grand-maréchal Duroc et Savary [1], l'un de ses aides de camp, des attentats qui pouvaient être médités contre sa personne, et leur montrait à cet égard beaucoup d'incrédulité. Duroc et le duc de Rovigo étaient loin de partager la sécurité de l'Empereur; ce dernier surtout insistait sur cette circonstance, qu'il avait lu des rapports confidentiels où on le prévenait que plusieurs individus avaient reçu du cabinet de Vienne la mission de se défaire de la personne de l'Empereur.

« Bah! dit Napoléon, je sais en effet que le prince de Litchesten (plénipotentiaire autrichien) a dit dernièrement à Champagny (ministre des relations extérieures de France), dans une de leurs confidences, qu'il y avait en Allemagne des *têtes montées* contre moi; mais que les souverains étrangers avaient repoussé avec horreur les offres qui leur avaient été faites à ce sujet. On met cela en avant, ajouta-t-il, pour nous rendre plus coulants sur les conditions du traité; c'est fort adroit sans doute, mais ils n'y gagneront rien. Et d'ailleurs quel est l'homme qui oserait tenter un coup sur moi?

— Ma foi, Sire, répliqua le duc de Rovigo, il en est qui en seraient

[1] Le duc de Rovigo n'était pas encore ministre de la police; il était seulement commandant général du corps de la gendarmerie d'élite de la garde impériale.

capables, car, bien que Votre Majesté échappe toujours aux hasards des combats, sa vie n'en est pas moins dans la main d'un séide.

— Allons donc, Savary ! vous êtes fou! Personne ne veut mourir, et ici il faudrait y être bien résigné !

— Oui, Sire; mais il ne faut que cela. »

Il fut ensuite question de la possibilité d'un attentat par empoisonnement. Duroc parut croire que ce moyen était le seul qui pût être tenté, parce qu'il laisserait au coupable l'espoir de l'impunité. Savary se rangea à cet avis ; mais Napoléon haussa les épaules en disant avec impatience :

« Vous savez bien, Duroc, que Berthollet m'a enseigné jadis une precaution infaillible : nul poison n'ayant d'action par les voies extérieures, il me suffirait, au moindre goût âpre ou insolite d'une boisson, de la rejeter à l'instant. Allez, allez, ajouta-t-il avec un demi-sourire, si jamais je suis empoisonné, ce ne sera que par Fourneau ou par Réchaud [1], et certes il n'y aura pas préméditation de leur part. »

Cette conversation en resta là.

Tous les jours, à midi, Napoléon passait dans la cour du château de Schœnbrunn une grande parade à laquelle il faisait venir successivement les hommes qui sortaient des hôpitaux, afin de s'assurer par lui-même s'ils avaient été bien soignés. Cette revue attirait chaque fois beaucoup de curieux qui venaient de Vienne. Le jeudi 12 octobre, après avoir descendu le perron du château, il traversait la cour pour gagner la droite d'un régiment de la vieille garde qui formait la première ligne, lorsqu'un jeune homme, vêtu à peu près comme le sont les employés d'administration, à l'armée, tâcha de

[1] Par une singularité assez plaisante, tels étaient les noms véritables des deux maîtres d'hôtel de la maison de l'Empereur. Fourneau, dont l'épouse était une des femmes de chambre ordinaires de l'impératrice Joséphine, avait été chef d'office dans la maison de Louis XVI. Le second, avant d'entrer chez l'Empereur, était maître d'hôtel du duc d'Abrantès. C'est lui qui disait à Junot, en lui parlant de Napoléon : « Général, je ne mourrai pas content que je n'aie mis le pied dans la *bouche* de cet homme-là. »

s'approcher de l'Empereur en se portant en hâte du côté où il se trouvait. Le prince Berthier remarqua ce mouvement, et, piquant son cheval pour devancer l'inconnu :

« Où allez-vous? lui demanda-t-il.

— Je veux parler à l'Empereur.

— Monsieur, on ne parle pas ainsi à l'Empereur; retirez-vous! »

Et, sur un signe, les sentinelles échelonnées çà et là pour contenir les curieux font écarter le jeune homme. Mais peu après, le même individu, en passant derrière la ligne des grenadiers, cherche de nouveau à gagner la tête de la colonne. Rapp, qui l'a aussi remarqué, court à lui, et cette fois le repousse assez durement. Enfin, comme il le voit persister à passer outre, il appelle un gendarme d'élite et lui donne l'ordre de s'emparer de l'importun et de le conduire au poste du palais. D'autres gendarmes arrivent bientôt, et, tandis qu'ils conduisent le prisonnier, l'un d'eux sent quelque chose de résistant sous le côté droit de sa redingote. On le fouille... On trouve un couteau de cuisine dont la lame, longue de dix pouces et fraîchement affilée, était enveloppée d'un grossier papier gris qui formait une espèce de gaîne retenue par plusieurs tours de gros fil [1].

« Pourquoi portez-vous ce couteau sur vous? lui demande l'officier du poste.

— C'est mon secret », répond brusquement le jeune homme.

Le duc de Rovigo, averti par ses gendarmes, arrive promptement. Il l'interroge. Le détenu lui déclare, sans détour, qu'il a formé le projet de tuer l'Empereur.

« Je me nomme Straaps, ajoute-t-il d'un ton plein de fierté; je suis Saxon, j'ai dix-neuf ans, mon père est ministre luthérien à Naübourg. Faites de moi ce qu'il vous plaira ; j'ai dit la vérité. »

Pour s'assurer de tous ses mouvements, on l'attacha bras à bras à un gendarme, et Savary alla retrouver l'Empereur, qui assistait au défilé des troupes. Déjà Rapp l'avait instruit du danger qu'il

[1] Napoléon ayant donné ce couteau au général Rapp, celui-ci le légua, à sa mort, à sa femme, Mme la comtesse Rapp, chez qui nous l'avons vu.

venait de courir : il n'y ajoutait aucune foi ; mais lorsque le duc de Rovigo lui eut montré le couteau trouvé sur Straaps, il dit d'un ton presque moqueur :

« Ah ! c'est différent ! il paraît qu'il y a *quelqué chose !* Qu'on aille me chercher ce jeune homme ; je veux le voir, l'interroger moi-même. »

Après le défilé, Napoléon retint quelques-uns des généraux qui avaient assisté à la parade, et rentra avec eux au palais. Arrivé dans le salon de service, il trouva M. de Champagny qui l'attendait.

« Vous ne savez pas ? lui dit-il froidement ; eh bien, le prince de Litchesten avait raison lorsqu'il vous racontait qu'on lui avait fait la proposition de m'assassiner...

— Que veut dire Votre Majesté ? demanda le ministre.

— Oui, de m'assassiner, répéta Napoléon ; on vient de le tenter il n'y a qu'un instant. Suivez-moi avec ces messieurs, vous allez tout savoir. »

Un instant après, Savary fit amener Straaps devant l'Empereur par un officier de gendarmerie. En voyant un jeune homme, Napoléon fut saisi d'un mouvement de pitié.

« Ce n'est pas possible, dit-il, c'est un enfant ! »

Puis, lui ayant demandé s'il le connaissait, Straaps, que la présence de l'Empereur n'intimida nullement, lui répondit avec calme :

« Oui, Sire.

— Et où m'avez-vous vu ?

— A Erfurth, l'automne dernier. »

Quoique instruit des aveux du prisonnier, Napoléon n'en revint pas moins à sa première idée, et, s'adressant à Corvisart [1], qui était survenu, il lui désigna du doigt le jeune Allemand en lui disant :

[1] Ce premier médecin de l'Empereur, qui ne l'avait jamais accompagné dans aucune de ses campagnes, avait été mandé à Schœnbrunn quelques jours auparavant, à la sollicitation de son confrère Desgenettes, médecin en chef de l'armée, pour être consulté au sujet d'une affection de poitrine dont Napoléon souffrait depuis quelques jours.

« Vous allez voir, docteur, que c'est un malheureux atteint de folie ou d'imbécillité. »

Alors il interrogea le prisonnier, devant tous les assistants, avec beaucoup de douceur et même avec compassion. Le jeune Allemand lui déclara sans hésiter la ferme résolution qu'il avait prise de le tuer.

« Mais à propos de quoi? dit Napoléon en se croisant les bras sur la poitrine ; quel motif a pu vous porter à ce crime?

— Je voulais procurer la paix à l'Allemagne, répondit Straaps sans le moindre signe d'émotion.

— Je n'ai fait la guerre qu'à l'Autriche : n'est-ce pas elle qui est venue m'attaquer?

— L'Allemagne est toute en armes : la voix de Dieu m'a dit que la mort d'un seul homme pacifierait tout, et cet homme, c'est...

— Jeune homme! interrompit Napoléon avec vivacité et sans lui laisser le temps d'achever sa phrase, Dieu ne saurait ordonner un crime!

— C'était un sacrifice nécessaire. »

Sur un coup d'œil de l'Empereur, Corvisart toucha le pouls de Straaps. Il n'y trouva qu'un peu d'agitation, mais nul indice d'un état maladif ou d'un dérangement sensible d'intelligence ; il en fit à demi-voix l'observation à Napoléon, qui, après un instant de réflexion, adressa cette question au jeune homme :

« Et si je vous faisais grâce, m'en sauriez-vous gré?

— Non ! je tâcherais de vous tuer plus tard !

— Ah ! reprit Napoléon, il paraît qu'un crime n'est rien pour vous !

— Vous tuer n'est pas un crime, répliqua Straaps froidement; c'est au contraire un saint devoir. »

La férocité de ces paroles contrastait singulièrement avec le ton doux et l'air modeste avec lesquels Straaps les prononçait. L'inébranlable résolution qu'elles annonçaient et ce fanatisme si inaccessible à toutes les craintes humaines firent sur l'Empereur une

impression profonde, qu'il affecta de cacher sous une parfaite tranquillité. L'officier de gendarmerie emmena Straaps.

« Suivez-le, dit Napoléon à Savary, et que justice soit faite. »

Un moment après, tous ceux qui étaient présents se retirèrent, excepté M. de Champagny, que l'Empereur retint par le bras.

« Monsieur le duc, lui dit-il d'une voix fort émue, il faut faire la paix avec ces bêtes sauvages, entendez-vous! Retournez à Vienne auprès des plénipotentiaires; je m'en rapporte entièrement à vous. » Et lui faisant de la main un signe amical : « A demain! » ajouta-t-il.

L'instruction du procès de Straaps commença le jour même. Les recherches de la police procurèrent les renseignements suivants :

Straaps était parti, le 12 septembre précédent, d'Erfurt, où il était en apprentissage chez un fabricant de nankins, avec un mauvais cabriolet et un vieux cheval qu'il avait empruntés à un ami de son père. Il n'avait jamais rien laissé transpirer de son projet; seulement on trouva, après son départ, un billet de lui, qui donnait à entendre qu'il allait s'enrôler dans l'armée allemande, et qui finissait par ces mots : « On me trouvera parmi les vainqueurs, ou mort « sur le champ de bataille. » A quelque distance d'Erfurt, il vendit le cheval et la voiture, ce qui lui procura assez d'argent pour achever son voyage jusqu'à Vienne, où il se logea dans un des faubourgs. Dès le lendemain, il acheta chez un revendeur un couteau de cuisine, qu'il paya 20 kreutzers (à peu près 18 sous); il l'aiguisa; puis, sans communiquer avec personne, il assista tous les jours à la parade qui avait lieu à Schœnbrunn, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une occasion favorable d'exécuter son dessein. Il est probable que s'il eût pris quelques précautions, on l'eût laissé s'approcher de l'Empereur, « et, comme il le dit lui-même à ses juges, qu'une fois à portée, il eût frappé des coups bien assurés. »

Pendant les quatre jours que dura la procédure, son caractère de douceur et de résignation ne se démentit pas un seul instant. Il persista dans ses aveux et dans les motifs qui lui avaient inspiré sa

résolution. Seulement, lorsque le président de la commission militaire vint à discuter avec lui sur ses préventions contre Napoléon, il parut touché de quelques traits caractéristiques, et dit avec bonne foi :

« Si j'avais connu cela plus tôt, peut-être n'aurais-je pas pris envers Dieu un engagement irrévocable. »

Il répondit encore au président, qui lui demanda s'il connaissait le châtiment réservé aux régicides :

« Je sais que je subirai des tortures : je m'y étais résigné d'avance ; mais la mort y mettra un terme et me procurera, au sein de Dieu, une récompense proportionnée à mes souffrances. »

Le président lui ayant dit alors que les tortures envers les criminels n'étaient ni dans la législation ni dans les mœurs françaises, il sembla apprendre avec satisfaction que la plus grande rigueur qu'il eût à redouter était d'être fusillé.

La veille de son exécution, Straaps écrivit à son père :

« Encore cette nuit Dieu m'a apparu : c'était une figure sem-
« blable au soleil; sa voix m'a dit : *Marche en avant, tu réussiras*
« *dans ton entreprise, mais tu y périras*. Je me sens soutenu par
« une force invincible, etc. »

Il lui parlait ensuite de la récompense qui l'attendait dans le ciel, « où je serai réuni, ajoutait-il, à l'amie que mon cœur avait choisie. »

Le lundi 16 octobre, jour où il devait être exécuté, fut aussi celui où la paix avec la France et l'Autriche fut annoncée à l'armée. A midi, en entendant les salves d'artillerie tirées à cette occasion, Straaps demanda avec inquiétude pourquoi l'on tirait le canon.

« C'est pour la paix qui vient d'être signée par l'empereur Napoléon, lui fut-il répondu.

— O mon Dieu! s'écria-t-il en levant les yeux et les mains au ciel, je te remercie! Voilà donc la paix faite, et je ne suis pas un assassin! »

A deux heures, il fut conduit à pied au lieu du supplice; il marcha à la mort avec résignation. Un quart d'heure après il n'existait plus.

On trouva sur lui le portrait d'une jeune fille blonde, une boucle de cheveux de la même nuance, et une lettre de son père, qui lui disait entre autres choses :

« Reviens auprès de nous, cher enfant, ton esprit est malade. « J'appliquerai un baume sur les plaies de ton cœur, qui me sont « connues. »

Ces touchantes exhortations avaient été impuissantes.

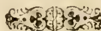
Le même jour, 16 octobre, à deux heures de l'après-midi, Napoléon quittait Schœnbrunn pour se rendre d'abord au château de Nymphimbourg, où toute la cour de Bavière l'attendait, et de là à Paris. Le temps était magnifique. Il était à cheval, entouré de ses aides de camp; il allait au pas. Comme il tournait une colline et qu'il faisait remarquer à Savary la beauté du vaste panorama qui se déroulait à sa vue, une décharge de mousqueterie, dont les échos répercutèrent le bruit au loin, se fit entendre. L'Empereur arrêta son cheval et dirigea ses regards sur un petit nuage grisâtre qui s'élevait lentement en rasant le sol.

« Qu'est-ce là? » demanda-t-il.

Le duc de Rovigo lui ayant répondu que ce devait être l'exécution de Straaps :

« Ah! reprit l'Empereur avec une expression pénible : une pauvre victime des sociétés secrètes dont l'Allemagne est infestée! Il me faudra cependant un jour les étouffer toutes! »

Puis, ayant piqué des deux, il poursuivit sa route au galop.



CHAPITRE VI.

A PARIS ET A ROME.

1810.





L'année 1810 touchait à sa fin. Napoléon commençait à goûter les avantages d'une paix à laquelle les puissances de l'Europe ne l'avaient point accoutumé et se livrait sans réserve, pour nous servir de son expression, « au plaisir d'être heureux dans son ménage comme un bon bourgeois », surveillant la haute administration de l'Empire, caressant sa vieille armée, protégeant les sciences, encourageant les arts et ne songeant sérieusement qu'aux nombreux embellissements qu'il avait depuis longtemps projetés pour sa capitale, lorsque la vieille querelle qu'il avait avec le pape, venant tout à coup à s'envenimer, ajourna toutes ces créations de monuments.

I

En quittant la France en 1805, apres le couronnement, le saint père avait emporté le secret dépit de n'avoir pas obtenu de celui qu'il venait de sacrer Empereur tous les avantages qu'il en attendait, s'imaginant que Napoléon allait rendre à la tiare son ancienne splendeur, et faire revivre ces beaux jours du Vatican, où la papauté disposait des sceptres et des couronnes.

A peine Pie VII eut-il remis les pieds sur le sol d'Italie, que des cardinaux brouillons profitèrent de ces dispositions pour s'emparer de son esprit et le rendre hostile à la France. A peine Napoléon venait-il de donner le royaume de Hollande à son frère Louis, au mois de juin 1806, que le pape, ayant résolu de ne délivrer aucune bulle aux évêques nommés aux siéges vacants de l'Empire, éteignit le titre épiscopal de Bois-le-Duc, dont l'Empereur venait de disposer en faveur de l'abbé Van Camp, prêtre hollandais, aussi respectable par ses lumières que par ses vertus. Sans en conférer avec le saint-siége, Napoléon ordonna au nouvel évêque d'aller administrer son diocèse ; mais le pape, offensé du mépris que l'Empereur semblait faire de ses droits, refusa opiniâtrément l'institution canonique à l'abbé Van Camp, qui resta à Paris. Napoléon l'apercevant dans la galerie de Diane un dimanche matin, en se rendant à la messe, lui fit signe de venir à lui :

« Eh bien ! comment va votre diocèse? lui demande-t-il.

— Sire, j'avouerai franchement à Votre Majesté que je n'en sais rien, répond M. Van Camp.

— Que voulez-vous dire, monsieur l'abbé?

— Que je n'y ai pas encore mis les pieds, Sire, et que par conséquent je ne puis savoir ce qui s'y passe.

— Vous avez eu tort, monsieur; j'entends que vous vous y rendiez. Il est temps, j'imagine! Votre chapitre a dû nécessairement vous nommer évêque capitulaire?

— Non, Sire.

— Ah! ah! Et pour quelle raison s'y est-il refusé?

— Par une très-bonne, Sire : c'est qu'il n'y a pas de chapitre.

— J'entends; mais au moins il y a des curés, un clergé...

— Oui, Sire; il est même très-nombreux

— Eh bien ! ils n'ont qu'à vous donner des pouvoirs.

— Sire, c'est impossible; ils ne peuvent donner ce qu'ils ne possèdent pas. Les canons des saints conciles s'y opposent formellement.

— Les canons des saints conciles ! Je ne connais pas ces canons-là,

moi! tout ce que je sais, c'est que je veux être obéi; je veux qu'on fasse ce qui est juste. Qui donc alors gouverne votre diocèse?

— Sire, c'est un vicaire apostolique.

— Encore une fois, c'est ce que je ne veux pas! s'écria l'Empereur en frappant du pied avec impatience. Partez demain, monsieur l'abbé; faites-vous obéir de vos subordonnés; je ne veux pas dans mes États d'autorité étrangère. »

Et Napoléon se dirigea vers la chapelle, en disant à voix basse: « Tout cela finira par se gâter! Les meneurs du pape se trompent grossièrement et me lasseront à la fin! J'investirai mes Cours impériales de l'appel comme d'abus. Moi aussi, j'aurai un conseil de conscience; je convoquerai un concile national s'il le faut, car mes soldats ne peuvent rien à tout ceci. Il me faudra battre le pape avec ses propres armes. A ses érudits, à ses ergoteurs, à ses légistes, j'opposerai les miens; peut-être m'en mêlerai-je. On verra! »

L'Empereur essaya vainement de ramener le saint-père à des sentiments plus en harmonie avec son caractère. Dès ce moment, se décidant à séparer pour toujours la puissance temporelle d'avec la puissance spirituelle, il fit occuper Rome par une garnison française. Le saint-père protesta d'abord contre cette occupation, puis tenta de s'en délivrer par la force. L'Empereur, craignant une insurrection dans le genre de celle qui avait éclaté en 1797, alors que son frère Joseph s'y trouvait en qualité d'ambassadeur de la République française, recourut aux moyens de rigueur: il fit occuper Rome par le général Miollis, avec un corps de troupes considérable, afin que cette grande cité, devenue un foyer perpétuel d'intrigues contre la France, ne donnât pas aux campagnes l'exemple et le signal d'une révolte. Il déclara en outre, par un décret impérial daté de Vienne, le 17 mai 1809, que les États romains étaient désormais réunis à l'Empire. Ce fut alors que le pape lança contre Napoléon les foudres de l'Eglise. La bulle d'excommunication fut envoyée dans toutes les villes d'Italie, d'Espagne, de Belgique et même de France.

II

Quoique l'Empereur se souciât peu de cette excommunication, il ne laissa pas que d'être inquiet du surcroît d'embarras qu'elle allait lui causer, en ce qu'elle le mettait dans l'obligation de sévir contre quelques malheureux prêtres. Dans cet état de choses, comprenant de quelle importance il était pour lui que le saint-père ne restât pas à Rome, il le fit enlever de son palais dans la nuit du 5 au 6 juillet, et conduire au château de Fenestrelles, où il resta quelques jours, et de là à Savone, où on lui donna un état de maison convenable.

Les choses en étaient là, et les dissensions entre le trône et l'Église semblaient oubliées, lorsqu'elles vinrent à renaître tout à coup à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, auquel les cardinaux romains refusèrent d'assister. L'Empereur voulut en finir avec le saint-siége à quelque prix que ce fût. Il imagina d'envoyer au pape une députation composée de quatre prélats, avec des instructions précises; et lorsque le dimanche suivant ces princes de l'Église vinrent prendre congé, Napoléon, apercevant l'archevêque de Tours qui était en quelque sorte leur président, il lui dit d'une voix très-élevée :

« Eh bien ! monsieur l'archevêque, comment vont nos affaires de Rome? N'y a-t-il encore rien de nouveau?

— Sire, la députation de vos évêques va se mettre en route pour Savone, répondit M. de Barral.

— Tâchez donc de faire entendre raison au saint-père : rendez-le sage, autrement il n'a qu'à perdre avec moi. Dites-lui bien de ma part, entendez-vous (et Napoléon appuya sur ces mots), qu'il n'est plus au temps de Grégoire, et que je ne suis pas un Débonnaire; il a l'exemple de Henri VIII. Certes, je n'ai pas la méchanceté de ce prince, mais en revanche j'ai plus de force et de puissance. Qu'il sache bien que, quelque parti que je prenne, j'ai 600,000 hommes en armes.

qui, dans tous les cas, marcheront avec moi si l'Europe m'y oblige! »

Les quatre prélats se rendirent à Savone, où ils restèrent près d'un mois sans pouvoir rien obtenir. Le saint-père avait une idée fixe : il voulait retourner à Rome, et, pour toute réponse aux observations qu'on lui faisait, il se bornait à répéter : *A Roma! à Roma!* La députation prit congé de lui et revint en France.

Ce retour sans résultat contraria l'Empereur au dernier point, et comme il s'en expliquait un jour avec le cardinal Fesch, son oncle, qui s'était déclaré en faveur du saint-père, le cardinal ne craignit pas de lui faire des observations sur sa propre conduite envers Pie VII, qui était venu le sacrer. Napoléon répondit à son oncle que le pape et lui étaient deux fous, et il ajouta :

« Il est entêté, il ne veut entendre à rien! Non certes, je ne lui rendrai pas Rome! Il ne veut pas rester à Savone; mais alors où veut-il donc que je l'envoie?

— Au ciel, apparemment, répondit le prélat.

— Non, monsieur le cardinal, reprit Napoléon en lançant à son oncle un regard terrible : c'est à Paris qu'il faut qu'il vienne..., et il y viendra... »

Le lendemain de cet entretien, un nouveau décret impérial, daté du 8 novembre 1810, assignait au pape pour résidence l'ancien palais de l'archevêque de Paris, avec deux millions de revenu annuel.

Quoique les précautions de la police eussent été multipliées pour que la bulle d'excommunication restât ignorée, le bruit en transpira, et le pape ne tarda pas à avoir un parti puissant dans le clergé et parmi les dévots du faubourg Saint-Germain. Dans quelques paroisses même on refusa, après la messe, de chanter le *Domine, salvum fac imperatorem.* Napoléon, qui avait un instinct merveilleux pour sentir d'où partait une mauvaise influence, faisait rechercher par sa police secrète la fameuse bulle d'excommunication. « Il est impossible, disait-il, que l'abbé d'Astros ne soit pour rien dant tout ceci. » Il ne se trompait pas : l'abbé d'Astros était alors premier grand-vicaire de Notre-Dame. Il était en France l'agent le plus actif du pape. Le

siége de la métropole était devenu, comme beaucoup d'autres, vacant par la mort du cardinal du Belloy ; l'Empereur y avait d'abord nommé son oncle, le cardinal Fesch, qui, ayant donné sa démission bientôt après, avait été remplacé par le cardinal Maury ; mais celui-ci n'ayant pas non plus obtenu son institution canonique, l'abbé d'Astros, en sa qualité de vicaire capitulaire, le remplaçait et administrait le diocèse.

L'Empereur fit appeler Savary et lui donna ses instructions. Savary fit prier le cardinal Maury de passer à son hôtel, ayant à l'entretenir de la part de l'Empereur; il l'engageait à amener l'abbé d'Astros avec lui. Tous deux arrivent, et tandis que le grand-vicaire est absent de chez lui, un agent y est envoyé avec ordre de visiter son appartement et de bien examiner tout ce qui serait de capacité même à contenir une feuille de papier. Le résultat de ces recherches amena la découverte de papiers cachés, partie dans la doublure d'une vieille soutane appendue dans une garderobe, et partie dans une boîte à manchon. Ces papiers se composaient d'une copie de la fameuse bulle, d'une longue instruction du légat du pape, et d'une douzaine de lettres autographes du cardinal Pietro, premier ministre du saint-père. Le ministre de la police envoya immédiatement tous ces papiers à l'Empereur.

« Ah! messieurs du clergé métropolitain! s'écria Napoléon à la vue de ces pièces accusatrices, vous apprendrez si l'on se joue de moi impunément. »

Cela se passait dans les derniers jours de décembre 1810.

Le clergé de Paris, qui excommuniait l'Empereur, ne manquait néanmoins aucune des présentations aux Tuileries. Le 1er janvier 1811, il vint, en effet, la croix en tête et conduit par le grand-vicaire de Notre-Dame. Les grands appartements des Tuileries étaient déjà encombrés. L'Empereur n'avait pas encore paru : enfermé dans son cabinet depuis le matin, il avait donné l'ordre qu'aussitôt que le comte Réal serait arrivé on vînt le prévenir. Le conseiller d'État chargé de l'administration de la partie politique de l'Empire

connaissait parfaitement l'affaire de la bulle et la visite domiciliaire qui avait été faite chez l'abbé d'Astros, puisque c'était lui qui avait conseillé la mesure. A onze heures et demie il se fait annoncer à l'Empereur, qui s'écrie en le voyant :

« Ah! vous voilà, Réal; vous venez bien tard. En arrivant ici, qui avez-vous vu?

— Ici, Sire?...

— Oui, dans les salons de la grande galerie?

— Beaucoup de monde : des maréchaux, des ambassadeurs, des préfets, des conseillers d'État, des membres de l'Institut, des...

— Je sais, je sais; mais, parmi tout ce monde, avez-vous vu des prêtres?

— Oui, je crois avoir aperçu le chapitre métropolitain.

— D'Astros y est-il?

Sire, je l'ai vu qui paraissait pérorer dans un groupe d'évêques.

— Vous allez l'arrêter à l'instant même; vous le mettrez dans votre voiture, vous le conduirez chez lui, et en sa présence vous visiterez tous ses papiers.

— Sire, je croyais que cela avait déjà été fait, et que Votre Majesté avait entre les mains...

— Il me faut autre chose. D'Astros n'est pas seul dans cette affaire; il doit avoir des complices; il m'importe de les connaître. Rien, d'ailleurs, ne prouve que ce soit à lui que la bulle ait été envoyée directement de Rome. Savary n'a fait que de la mauvaise besogne. Procédez vous-même à cette recherche, et si vous trouvez quelque chose qui vous mette sur la voie, vous enverrez sur-le-champ M. le grand-vicaire à Vincennes, où j'aurais dû le faire camper depuis huit jours. Harel l'y recevra : il a mes instructions.

— Mais, Sire, objecta Réal, il est en grand costume : ce sera un scandale, une seconde représentation de l'arrestation du cardinal de Rohan à Versailles...

— Croyez-vous, Réal?... »

Et Napoléon parut réfléchir. Enfoncé dans son fauteuil, la tête

légèrement inclinée, les jambes croisées, et faisant tourner ses pouces autour l'un de l'autre, il resta quelques minutes sans parler; enfin, se levant avec vivacité, il reprit :

« Vous avez raison, il faut éviter le scandale, non pour lui, qui n'a pas craint de l'occasionner, mais pour les autres, pour moi. Mettez le plus de convenance possible ; je vous autorise même, dans le cas où il montrerait de la franchise, à prendre sur vous d'être indulgent. »

L'Empereur ne pouvait faire choix d'un homme plus habile que Réal, qui possédait un esprit très-fin, un langage insinuant, et toute la fausse bonhomie d'un juge d'instruction. Réal sortit du cabinet de l'Empereur et rentra dans les grands appartements. La première personne qui vint à lui fut l'abbé d'Astros.

« Eh bien ! monsieur le comte, lui dit ce dernier en le saluant d'un air patelin, vous étiez tout à l'heure avec notre auguste Empereur, nous a-t-on dit ; comment va-t-il ? Sa Majesté nous recevra-t-elle bientôt?

— L'Empereur se porte très-bien, monsieur le grand-vicaire ; il ne peut tarder à arriver.

— Est-il de bonne humeur?

— Hum ! à peu près, fit Réal en hochant la tête; vous allez être à même d'en juger. »

Et le conseiller d'État va se mêler dans les groupes.

A peine quelques instants se sont écoulés, que les deux battants de la porte du grand salon s'ouvrent avec fracas. « L'Empereur, messieurs ! » crie un huissier. A ces mots, les groupes se dispersent, tout le monde se range sur deux lignes, le plus grand silence succède au bourdonnement des conversations particulières; les pages, les chambellans, les écuyers et les aides de camp de service paraissent dans la galerie; ils sont immédiatement suivis de Napoléon, qui, le regard soucieux, s'avance d'un pas précipité, le chapeau sur la tête et les mains croisées sur le dos.

Quand l'Empereur avait l'intention de faire ce qu'il appelait *une*

scène à quelqu'un, il choisissait toujours le moment où il y avait le plus de témoins : cela lui donnait plus de fermeté. Lorsqu'on était tête à tête avec lui et que l'on connaissait bien son caractère, on pouvait être certain, avec beaucoup de sang-froid et de franchise surtout, de le calmer plus ou moins facilement, le premier moment passé.

Dès qu'il eut aperçu l'abbé d'Astros, qui se tenait en avant du clergé métropolitain, tous les muscles de sa physionomie, d'ordinaire si impassible, se contractèrent subitement ; ses lèvres se serrèrent l'une contre l'autre et devinrent bleues; ses yeux étaient flamboyants; il était visible qu'il faisait un effort sur lui pour dissimuler sa colère. Il alla droit au grand-vicaire, et, s'arrêtant à quelques pas en avant, il fit un geste de la main comme pour lui dire qu'il était prêt à l'écouter. Alors M. d'Astros, sans paraître déconcerté, débita sa harangue, dans laquelle il ne manqua pas de parler de son dévouement, de sa fidélité, de son amour pour sa personne sacrée.

« Voilà qui est bien, monsieur l'abbé, dit Napoléon avec un sourire amer; et il serait encore mieux de vous distinguer par votre obéissance aux lois de l'Empire et votre respect pour ma personne sacrée, comme vous voulez bien le dire. » Et s'animant à mesure qu'il parle : « Ah! ah! c'est donc vous qui cherchez à allumer dans mes États le feu de la sédition! c'est donc vous qui trahissez votre souverain pour exécuter les ordres d'un prêtre étranger! Sachez, monsieur l'abbé, que je ne veux ni révolte, ni fanatisme, ni martyr! Je suis chrétien, moi, et meilleur chrétien que vous! Je saurai soutenir les droits de ma couronne, s'il le faut, contre de téméraires et criminelles entreprises! Avez-vous donc oublié que je porte là une épée pour la défendre? »

Et en prononçant ces paroles, l'Empereur frappa de sa main gauche la poignée de son épée.

A ce geste expressif, tous les spectateurs éprouvèrent un frissonnement. Le plus profond silence régnait dans la vaste galerie. Le grand-vicaire, atterré, balbutia quelques excuses. Deux membres du

chapitre furent obligés de lui prêter leur assistance pour l'aider à sortir du salon et à regagner sa voiture; mais, arrivés au bas du grand escalier, ils trouvèrent le comte Réal, qui se tenait aux aguets dans le vestibule du pavillon de l'Horloge. Il s'avança au-devant d'eux, et s'adressant à l'abbé d'Astros :

« Monsieur le grand-vicaire, lui dit-il, j'ai à vous parler.

— A moi, monsieur le comte?... Hélas! c'est impossible en ce moment; vous le voyez, je me sens très-incommodé; il faut que je rentre chez moi au plus tôt.

— C'est de la part de l'Empereur que j'ai à vous entretenir. Pardon, messieurs », ajouta Réal en s'adressant aux deux chanoines, en même temps qu'il donnait l'ordre à un valet de pied de faire avancer sa voiture.

Un petit assaut de politesse s engagea :

« Montez donc, monsieur le grand-vicaire, dit Réal.

— Après vous, monsieur le comte, je vous en prie.

— Je vois qu'il faut vous dire le fin mot, monsieur l'abbé : vous êtes mon prisonnier, et nous allons chez vous. »

A cette terrible confidence, le pauvre abbé se sentit pris d'un tremblement général, et se hâta, pour ne pas se trouver mal, de monter en voiture.

« Voyons, mon cher monsieur d'Astros, lui dit Réal avec ce ton mielleux d'un juge interrogateur, il y a moyen d'arranger cette affaire, qui ne sera rien si vous le voulez. Vous savez certainement ce dont je veux parler? Répondez-moi franchement, et quelque rigoureux que soient les ordres de l'Empereur, j'interviendrai facilement en votre faveur. Au lieu de vous conduire chez vous, comme je dois le faire, venez chez moi, nous causerons, et tout se terminera entre nous deux.

— En vérité, monsieur le comte, tout ce qui m'arrive aujourd'hui m'étonne au dernier point : j'ignore réellement ce dont il est question.

— Vraiment!... Vous ne savez rien de relatif à la bulle d'excom-

munication?... Et la visite faite dernièrement chez vous, ne vous en a-t-on donc rien dit?

— Absolument rien..., du moins qui me soit personnel!... J'ai eu connaissance de cette bulle, c'est vrai; mais comme tout le monde : c'est-à-dire que je l'ai lue imprimée.

— Et vous n'êtes pour rien dans la publication? Vous n'avez reçu à ce sujet aucune jussion du pape?

— Aucune, je vous assure.

— En ce cas, c'est chez vous qu'il nous faut aller.

— A votre choix, et ce sera comme vous l'entendrez, monsieur le comte; mais je dois vous prévenir que vous n'y trouverez rien qui n'atteste mon respect pour l'Empereur et mon entier dévouement à son auguste personne.

— Non-seulement je le désire bien sincèrement, mon cher monsieur d'Astros, mais encore j'en suis intimement persuadé. »

Et l'ordre est aussitôt donné au cocher de changer de direction. La voiture s'étant arrêtée à la porte de la maison qu'habitait le grand-vicaire de Notre-Dame, Réal pria ce dernier de le conduire immédiatement dans son cabinet. En y entrant, le conseiller d'État, comme guidé par un sûr instinct, alla droit à une corbeille placée sous le bureau et destinée à recevoir les enveloppes et les papiers de rebut. Après bien des recherches, il ne restait plus dans la corbeille que deux ou trois chiffons de papier : c'était précisément la minute d'une réponse à la lettre d'envoi du pape. M. d'Astros pâlit; il se confondit en excuses et en supplications.

— Monsieur l'abbé, il n'est plus temps, lui dit froidement Réal; je vous avais offert le moyen de vous sauver, vous ne l'avez pas voulu; je n'ai plus maintenant qu'à rendre compte à l'Empereur de ce qui vient de se passer. En attendant, je ne puis me dispenser d'exécuter des ordres que j'ai reçus de S. M. Nous allons partir pour Vincennes. »

Cet acte de rigueur n'apaisa même pas la tempête excitée par la

bulle d'excommunication. Comme nous le verrons dans la suite, la colère de l'Empereur éclata bientôt sur une tête plus illustre.

III

En arrivant à Vincennes, l'abbé d'Astros fut mis au secret. On ne voulut même pas qu'il appelât auprès de lui un valet de chambre qui le servait depuis longtemps; mais en revanche on mit à sa disposition l'appartement le plus confortable du château, une promenade sur le rempart, la bibliothèque des officiers d'artillerie, et une table délicatement servie. Chaque jour il recevait la visite du commandant d'armes de la place, auquel l'Empereur avait recommandé d'avoir pour ce prisonnier tous les égards possibles.

Quelques jours après cette arrestation, le duc de Rovigo, toujours d'après les instructions de Napoléon, à qui il importait de connaître toutes les ramifications de ce petit complot de sacristie, alla faire une visite à M. d'Astros. Celui-ci le reçut fort mal, comme on doit bien le penser, et s'obstina à ne rien répondre aux questions qui lui furent faites. Le ministre de la police prit alors le ton d'un homme bien informé, quoiqu'il ne sût encore rien, et, le pressant davantage, il fit entendre à l'abbé qu'il n'avait été poussé dans cette position que par un homme qui avait connaissance de tout. Le grand-vicaire crut avoir trouvé une porte de salut en répondant qu'il ne connaissait pas la personne qui lui avait apporté les papiers saisis chez lui quelques jours auparavant, et que d'ailleurs il n'en voulait faire aucun usage.

« Prenez garde, monsieur l'abbé, reprit le duc de Rovigo, il n'est qu'une seule manière de désarmer la colère de l'Empereur; c'est d'avouer avec franchise ce qu'il en est. Vous savez qu'une fois le premier moment d'orage passé, l'Empereur est bon, et qu'il oublie facilement les torts qu'on a pu avoir envers lui. Je sais tout, vous dis-je, et cette affaire peut vous mener loin si vous persistez dans

ce système. Déjà avec M. le comte Réal vous auriez pu éviter le désagrément qui vous arrive. Prenez garde, encore une fois! »

Soit frayeur, soit dépit d'avoir été trahi et dénoncé, M. d'Astros consentit à parler. Il nomma un autre vicaire, capitulaire comme lui et un de ses parents, M. Portalis fils, conseiller d'Etat et directeur de la librairie, dont le père était alors ministre des cultes. En définitive, il avoua tout. Il résultait de ses aveux que c'étaient les cardinaux, que l'Empereur avait éloignés de Paris après son second mariage, qui avaient donné à l'abbé d'Astros les instructions du saint-père relativement à la publication de la bulle d'excommunication. Un certain père Fontana, jésuite italien, retiré dans le couvent des religieuses de Chaillot, et un M. Franchet, employé dans une administration à Lyon (le même qui fut préfet de police sous la Restauration), étaient les messagers du cardinal di Pietro, auquel le pape avait envoyé ses pouvoirs en quittant Rome.

Le duc de Rovigo s'empressa d'adresser à l'Empereur, le jour même, un rapport très-circonstancié de son entrevue avec M. d'Astros. Dans ce rapport, il faut l'avouer, le directeur de la librairie n'était pas épargné. Napoléon chargea le comte Réal de suivre cette affaire.

Ce conseiller d'Etat, qui savait bien mieux que le duc de Rovigo aire jouer tous les ressorts de la police, apprit bientôt que l'abbé d'Astros, avant de donner connaissance au clergé de Paris de la bulle d'excommunication, l'avait gardée six mois; qu'il s'était enfin décidé à la faire imprimer clandestinement, et que, l'ayant fait afficher pendant la nuit à la porte de l'église métropolitaine, en présence de quelques chanoines sur la discrétion desquels il pouvait compter, le lendemain matin des copies de ce bref s'étaient répandues dans la capitale, et de là dans les départements. Réal alla même jusqu'à prétendre qu'aussitôt que le directeur de la librairie avait eu connaissance de cette pièce hostile, bien loin de la faire saisir immédiatement et de chercher à découvrir les auteurs de la publication, il avait poussé l'imprudence jusqu'à colporter cette

pièce dans quelques salons du faubourg Saint-Germain, cachée qu'il la tenait ordinairement dans la forme de son chapeau.

En apprenant ces nouveaux détails, Napoléon entra en grande colère contre le directeur de la librairie, et s'écria :

« Une conspiration matérielle est arrêtée dès qu'on a saisi le bras qui tient le poignard ; mais une conspiration morale n'a point de terme : c'est une traînée de poudre. Peut-être qu'à cette heure des villes entières s'égorgeraient si je n'avais su y mettre ordre. Et Portalis!... Portalis! Je ferai de lui un exemple sévère. »

Napoléon n'éclata cependant que deux jours après, le 4 janvier 1811, en plein Conseil d'Etat. Quand l'Empereur avait de vifs reproches à exprimer, ses allocutions étaient dures, même humiliantes; mais il fallait de bien graves sujets de mécontentement.

En voyant entrer Napoléon la figure sombre et le front plissé, aucun des conseillers d'État qui se trouvaient déjà rassemblés dans la salle n'osa bouger; chacun cherchait à deviner sur qui tomberait la foudre. Napoléon seul, le chapeau sur la tête, les mains croisées sur le dos, allait et venait devant le bureau du secrétaire, ne laissant échapper que des mots entrecoupés, parmi lesquels on distinguait particulièrement celui de *bigot*, épithète qu'il appliquait sans doute au grand-vicaire de Notre-Dame.

Or, le comte Bigot de Préameneu était présent. Ce mot de *bigot* avait plusieurs fois frappé son oreille ; ne pouvant supporter plus longtemps l'incertitude qui l'obsède, il prend une résolution, se lève, et dit d'une voix émue :

« Sire...

— Eh bien! que me voulez-vous? répond l'Empereur en s'arrêtant brusquement et sans lui laisser le temps d'achever sa phrase.

— Sire, reprend le comte Bigot en baissant les yeux, j'ai cru que... Votre Majesté... me parlait...

— Point du tout!... Mais, à propos, vous avez raison, Bigot : je vous nomme ministre des cultes. »

Ce fut ainsi que le comte Bigot de Préameneu remplaça au ministère des cultes M. de Portalis père.

Sur ces entrefaites, le directeur de la librairie vient à entrer dans la salle, et se dispose à prendre sa place accoutumée, lorsque l'Empereur, dont les sourcils se froncent subitement, l'arrête du geste et lui dit d'une voix terrible :

« Halte-là, monsieur! restez où vous êtes! »

Et alors ses regards scrutateurs semblent fouiller dans l'âme du conseiller d'Etat pour y surprendre sa pensée, tandis que l'effroi s'empare du malheureux, qu'une pensée subite vient d'éclairer, et que ses genoux fléchissent sous lui. Il veut s'approcher d'un siége pour s'en faire un appui ; Napoléon, qui a deviné son intention, reprend avec une nouvelle véhémence :

« Debout, monsieur, debout! Peut-être serait-ce dans une posture plus humble que vous devriez aujourd'hui vous tenir devant moi! Eh quoi! on ose m'outrager, un libelle coupable se colporte, vous le savez. Répondez : saviez-vous ce qui s'était passé la nuit à Notre-Dame! Allons! point de détours jésuitiques. Le saviez-vous?

— Sire, balbutia le directeur de la librairie, je savais..., il est vrai..., que...

— Ah! vous le saviez! reprend l'Empereur agité d'un mouvement nerveux. Vous le saviez, et vous ne m'en instruisez pas! vous gardez le silence! Mais, monsieur, quels ont été vos motifs! seraient-ce vos principes religieux?... Mais alors, pourquoi vous trouvez-vous ici? Est-ce que je violente la conscience de personne? Suis-je allé vous prendre au collet pour vous faire mon conseiller? C'est une faveur insigne que je vous ai accordée à votre sollicitation, car vous êtes ici le plus jeune et le seul qui n'ayez aucun titre acquis. »

Les conseillers d'Etat, pour qui cet incident était inattendu, gardaient un morne silence. L'Empereur se tut un moment. Quant à M. de Portalis, il semblait anéanti ; mais Napoléon reprit avec moins d'emportement et avec cette dignité qu'il savait conserver en pareil cas :

« Monsieur, vous m'avez fait un serment personnel ; comment vos sentiments religieux, je vous le répète, peuvent-ils s'arranger avec la violation manifeste que vous venez d'en faire?... L'obéissance qui m'est due le cède-t-elle donc à ces prétendues considérations?... Lequel est votre souverain? le pape ou moi?... Voyons, monsieur, répondez; vous êtes ici en famille ; vos collègues vous jugeront : répondez!

— Sire, j'avais pensé qu'en sévissant publiquement contre un homme qui avait cru remplir sa mission, je ne ferais qu'attirer sur lui l'intérêt qui s'attache toujours à un martyr. Je connais l'étendue de mes devoirs, et je me rappelle mon serment.

— Vos devoirs, monsieur, vos devoirs! Le premier de tous était de me consulter, et vous l'avez méconnu. Votre serment, vous l'avez trahi, oui, trahi, vous dis-je. Comment! on a l'audace de prononcer en chaire le nom de votre Empereur en lui appliquant des qualifications infâmes, et vous laissez dire!... Vous faites plus encore, s'il faut en croire ceux qui sont bien informés : vous prenez vous-même le soin de répandre cette insolente diatribe! Et, dites-moi, pourquoi, dans l'obligation de vos devoirs et de votre serment, n'êtes-vous pas venu me dénoncer le coupable? Ne suis-je pas abordable à chaque instant pour vous tous?

— Sire, c'était mon cousin, dit à voix basse le conseiller d'Etat, en baissant la tête.

— Eh bien, raison de plus! répliqua vivement l'Empereur. Vous saviez que j'ai des pardons pour toutes les fautes, excepté pour la vôtre à présent! Peut-être devrais-je vous punir comme un traître; je vous fais grâce. Seulement, vous n'êtes plus conseiller d'Etat. Allez, monsieur! ne paraissez jamais devant moi. »

A ces mots, ayant posé ses coudes sur son bureau et sa tête dans ses deux mains, l'Empereur parut un instant comme absorbé. Le conseiller d'Etat, foudroyé, eut à peine assez de force pour se retirer de la salle du conseil. Sa consternation, son effroi, étaient si visibles, que Napoléon, dont le cœur était généreux et qui oubliait facile-

ment les torts dès qu'il les avait fait sentir, en eut compassion.

« Monsieur, lui dit-il encore d'une voix moins irritée, mais sans cependant changer d'attitude, je suis fâché de tout ceci pour la mémoire de M. votre père, dont je n'ai pas oublié les services. »

Quand l'exilé fut sorti, Napoléon releva la tête et ajouta, après un moment de silence et d'un ton pénétré :

« J'espère, messieurs, que pareille scène ne se renouvellera jamais : elle m'a fait trop de mal. Je ne suis point défiant, je pourrais le devenir. »

Et, se penchant vers M. Locré, occupé à rédiger tranquillement le procès-verbal, il lui toucha légèrement l'épaule, en lui disant :

« Vous écrirez : *Trahi*, entendez-vous? *trahi! trahi!* »

On comprend que le reste de cette séance ne ressembla aucunement aux autres, où régnait pour l'ordinaire une familiarité, une aisance parfaites. Chacun entendait retentir à ses oreilles les terribles paroles adressées au malheureux conseiller d'Etat, dont la disgrâce fut complète. Il perdit ses emplois, ses dignités, et reçut un ordre d'exil qui l'envoyait à quarante lieues de Paris. M. de Pommereul fut nommé directeur de la librairie à sa place.

IV

Cependant, le pape ne voulant entendre à aucune des propositions qui lui étaient faites, Napoléon imagina d'assembler à Paris les évêques de France et d'Italie en un concile national, qui peut-être ramènerait la paix dans l'Eglise, en décidant quelque chose de stable. Comme il en conférait avec le nouveau ministre des cultes, celui-ci, pour éviter une responsabilité dont il redoutait les suites, l'engagea à consulter auparavant quelques ecclésiastiques versés dans la matière.

« Vous avez raison, lui dit Napoléon; mais à qui m'adresserai-je de préférence?

— Sire, à l'archevêque de Bordeaux, aux évêques de Troyes, de Versailles ; à l'abbé Frayssinous, aux grands capitulaires de...

— Je n'en veux pas ! s'écria l'Empereur : tous ceux que vous nommez là se sont constamment prononcés pour le pape ; j'aime mieux l'abbé Maury, l'archevêque de Malines ; l'évêque de Digne, par exemple, est-il à Paris?

— Je crois que oui, Sire.

— C'est bien. Je le ferai prévenir : si l'abbé Miollis tient de famille, il doit être pour moi. »

L'abbé Miollis, évêque de Digne, était oncle du général Miollis, chargé précisément de l'occupation de Rome ; mais ici les prévisions de l'Empereur le trompèrent.

La semaine suivante, ces trois prélats entraient dans le cabinet de Napoléon, qui les reçut avec la plus grande affabilité. Il leur parla d'abord de choses indifférentes ; puis, entrant subitement en matière :

« A propos, messieurs, je vous ai fait appeler aujourd'hui, parce que je veux mettre un terme à mes différends avec le pape. Je ne puis vous dissimuler que, depuis que j'ai été forcé de sévir contre le grand-vicaire de Notre-Dame, contre quelques prêtre étrangers animés d'un faux zèle et d'un mauvais esprit, et même contre une personne qui faisait partie de mon conseil, nos relations sont loin d'être amicales. La majeure partie des diocèses de l'Empire sont privés de secours spirituels, le saint-père s'obstinant à ne pas donner son approbation aux choix que j'ai faits pour remplir ces vacances ; au surplus, vous le savez comme moi. Et puis, pourquoi m'a-t-il excommunié? La querelle que nous vidons sur la terre lui donne-t-elle le droit de me fermer les portes du ciel?... Est-ce qu'il y a quelqu'un, dans le monde, capable de me juger? Il faut que tout cela ait un terme : c'est indécent ! Je veux surtout pourvoir aux besoins de l'épiscopat : voilà pourquoi j'ai désiré vous consulter. Vos lumières me font espérer qu'en satisfaisant le saint-pontife, vous n'oublierez pas le respect dû à ma couronne. »

Après ce discours, prononcé d'un ton calme, mais sévère, Napo-

léon s'était levé, avait fait quelques tours dans son cabinet, et était venu se rasseoir en paraissant attendre qu'un des assistants prît la parole; mais aucun d'eux ne semblait pressé d'entamer une semblable discussion avec lui. Le cardinal Maury, s'adressant à l'évêque de Digne, lui dit :

« Vous avez, monseigneur, longtemps étudié les lois de l'Eglise gallicane, votre avis ne peut être que précieux à Sa Majesté. »

Mais l'abbé Miollis, qui avait beaucoup de finesse, répondit aussitôt :

« Dieu me garde! monsieur le cardinal, de parler avant Votre Eminence, à moins que Sa Majesté ne me l'ordonne positivement. Je n'ai pas, comme vous, agité à la tribune nationale, avec l'énergie et le talent qui vous distinguent, de si hautes questions d'Etat. »

A ces mots, un léger sourire parut sur les lèvres de l'archevêque de Malines. L'Empereur, devinant les trois prélats, trancha la question en disant au cardinal :

« Allons, monsieur de Paris, à vous la balle! on vous la renvoie. »

Sentant l'impossibilité de reculer, celui-ci réfléchit un moment, puis propose à l'Empereur, comme *mezzo termine*, d'offrir au pape le département de Vaucluse, en lui promettant de lui rendre les Etats romains lorsque l'avenir aurait prouvé la sincérité de sa réconciliation. »

A cet avis, Napoléon fronça le sourcil, et, se croisant les bras sur la poitrine :

« Voilà, s'écria-t-il, une belle manière de dénouer la difficulté, ma foi!... Vous n'y songez pas, monsieur le cardinal! un enfant de dix ans aurait mieux répondu! Mon département de Vaucluse au pape! Eh! que ne m'engagez-vous plutôt à lui donner mon beau royaume d'Italie!... Certes, je crois qu'il ne le refuserait pas. Et vous, monsieur de Malines, que pensez-vous de tout ceci?

— Votre Majesté nous met dans une position... extrêmement délicate; nous ne pouvons que lui donner des... avis très... incer-

tains. Et d'ailleurs nous ignorons encore ce qu'elle est décidée à faire.

— Ah! ah! vous aussi, dit l'Empereur en riant, vous voulez faire de la diplomatie avec moi!... Vous savez pourtant que je n'aime pas cela. Et vous, monsieur de Digne, me donnerez-vous votre avis d'une manière aussi évasive?

— Non, Sire; je parlerai à Votre Majesté suivant l'impulsion de mon cœur, et je ne lui dissimulerai pas que tout accord entre elle et le saint-père me paraît impossible.

— Impossible! dit l'Empereur en faisant un mouvement sur son fauteuil. Je puis au moins assembler le clergé en concile national! Me désobéirait-il?

— Non, Sire, s'écria avec feu M. de Pradt, enchanté de pouvoir reprendre la parole. Et j'admire l'heureuse idée de Votre Majesté.

— Mais, reprit l'abbé Miollis en s'adressant à l'archevêque de Malines, vous oubliez, monseigneur, que dans ce cas le premier acte des pères du concile sera de reconnaître la suprématie du pape.

— J'écraserais quiconque aurait cette audace! interrompit Napoléon avec un accent terrible et en frappant avec force de ses deux poings fermés sur le bureau devant lequel il était assis. Au reste, continua-t-il d'un ton plus calme, nul d'entre vous, messieurs, n'aura, je l'espère, cette témérité. »

Et Napoléon, s'étant levé de son fauteuil, termina la conférence en ajoutant avec une exquise politesse :

« Messieurs, je vous remercie, vous pouvez vous retirer. »

Les prélats sortirent, à l'exception de M. de Pradt, que l'Empereur retint près de lui, préférence dont ce dernier se montra très-fier, à en juger par la morgue tout épiscopale avec laquelle il salua ses deux confrères.

Ce que l'estimable abbé Miollis avait prévu arriva : le concile fut convoqué et assemblé le 11 juin suivant; mais, comme dès la première séance il jura au pape une obéissance aveugle, Napoléon le dispensa d'une seconde, et prononça la dissolution avec d'autant

plus de motifs, qu'il venait d'apprendre par Réal que des instructions secrètes avaient été envoyées de Savone aux évêques et archevêques qui le composaient. L'Empereur sévit immédiatement contre les plus suspects : ceux de Gand, de Troyes, de Tournay et de Toulouse furent arrêtés avec quelques prêtres encore, et, comme l'abbé d'Astros, conduits à Vincennes, où l'on exigea leur démission.

V

Ce fut en ces conjonctures qu'eut lieu l'expédition de Russie. Avant de quitter Paris, Napoléon fit appeler le duc de Rovigo et l'entretint longtemps de ses interminables démêlés avec le pape. Après lui avoir tracé la ligne de conduite qu'il aurait à suivre pendant son absence, il ajouta : « Ne faites rien sans me consulter. » Et il partit pour Dresde.

A peine était-il arrivé dans la capitale de la Saxe, qu'il apprit l'établissement d'une croisière anglaise devant Gênes. La résidence de Savone ne lui paraissant plus assez sûre, et craignant que les Anglais ne tentassent d'enlever le pape, ou bien que les Italiens ne vinssent à le délivrer, il écrivit au duc de Rovigo de transférer Sa Sainteté à Fontainebleau. Il lui recommanda de ne rien négliger pour rendre le voyage commode et agréable, ne voulant en aucune façon, disait-il, violenter le chef de l'Église, et désirant seulement l'isoler d'une influence funeste au repos de la France et de l'Italie. Le saint-père ne fit aucune difficulté de quitter Savone. En passant par le mont Cenis, il tomba gravement malade. L'officier supérieur de gendarmerie qui dirigeait le voyage était si effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, qu'il ne parlait pas moins que de se brûler la cervelle si le pape venait à mourir entre ses mains. Heureusement ce n'était qu'une grave incommodité. Trois jours après, Pie VII put se remettre en route pour Fontainebleau, où il arriva d'un trait le 19 juin 1812.

C'est à cette arrivée qu'il faut rappeler ce procès-verbal si plaisamment naïf, et que nous devons rapporter comme éminemment caractéristique, bien qu'il soit déjà connu. L'officier supérieur dont nous venons de parler était si content de se voir débarrassé de son prisonnier, qu'il exigea, dit-on, du concierge du château, un récépissé en bonne forme, lequel lui fut délivré en ces termes, s'il faut en croire la chronique : « *Reçu un pape en bon état. Dont quittance* « *pour valoir ce que de droit. Signé*, etc. »

Tout le temps que le pape demeura à Fontainebleau, il fut constamment traité en souverain, comme il l'avait été déjà lors de son premier voyage pour le sacre. Parmi les officiers de sa maison que l'Empereur avait placés auprès de l'illustre prisonnier en qualité de chambellans, était M. Denon, que le saint-père ne tarda pas à prendre en grande affection ; il le tutoya même et ne l'appela plus autrement que *mon fils*.

Un jour que Pie VII s'était plu singulièrement à une conversation qu'il avait eue avec son chambellan sur l'expédition d'Égypte, il lui demanda l'ouvrage que ce dernier avait publié sur les antiquités égyptiennes. Plusieurs passages de ce livre n'étaient pas d'accord avec certains passages de la Genèse, relatifs à la création du monde. Pie VII lui ayant dit, quelques jours avant, que cette lecture l'avait vivement intéressé, Denon chercha à excuser les points délicats.

« C'est égal, c'est égal, mon fils, dit à plusieurs reprises le saint-père ; tout cela est fort curieux, et en vérité je ne le savais pas. »

Le chambellan crut alors pouvoir apprendre à Sa Sainteté qu'elle avait excommunié l'ouvrage et son auteur.

« Excommunié ! toi, mon fils, reprit le pape avec la plus touchante bonté ; je t'assure que je ne m'en doutais pas, et la preuve, la voilà. »

Et le saint-père présenta à Denon son anneau à baiser.

Au milieu des graves événements qui se succédèrent en Europe après l'immense désastre de la campagne de Russie, l'Empereur, de retour à Paris, avait mis au premier rang des affaires urgentes à

terminer, son accommodement définitif avec le saint-siége et le clergé.

Il n'avait jamais existé entre lui et Pie VII aucune inimitié personnelle. Le pape se plaisait à reconnaître le génie de l'Empereur, les services qu'il avait rendus à la religion, même l'affection qu'il avait pour lui. De son côté, Napoléon professait pour Pie VII une sincère estime. « Je lui ai de grandes obligations, disait-il, il m'a sacré. C'est d'ailleurs un modèle de douceur; mais il est bien mal entouré. »

Dans les premiers jours de janvier 1813, après avoir eu un long entretien avec M. de Talleyrand dans son cabinet, on l'entendit dire au grand-chambellan en sortant :

« Décidément je vois bien qu'il me faut donner de ma personne pour en finir, et aller moi-même surprendre le pape à Fontainebleau. »

Or, le 21 du même mois, une partie de chasse fut commandée pour Grosbois. Napoléon s'y rendit; mais après la chasse, il fit tourner bride sur Melun, et gagna Fontainebleau. Son arrivée inopinée surprit le pape et prévint l'effet des mauvaises dispositions qu'on n'eût pas manqué de lui inspirer. Le saint-père reçut l'Empereur avec affection, et le lendemain il lui rendit sa visite. L'entrevue dura plus de deux heures; elle eut lieu dans le cabinet des petits appartements. On se dit d'abord tout ce qu'on avait sur le cœur; mais rien d'amer ne vint aggraver le passé. Tout ce que Napoléon savait mettre de séduisant dans une conversation, il le mit dans celle-ci. De son côté, le saint-père l'écouta avec un intérêt qu'il ne cherchait pas à dissimuler. La conversation avait lieu en italien. On convint de jeter sur le papier les bases du nouveau concordat. A l'instant même l'Empereur fit venir un de ses secrétaires et les lui dicta. A chaque article, le saint-père approuvait de la tête. Enfin, le 25 janvier 1813, après trois jours de conférences, l'acte était définitivement arrêté. Le saint-père se rendit dans les appartements de l'Impératrice, qui, la veille, était arrivée à Fontainebleau; et là, au milieu d'un cercle brillant formé de prélats, de militaires et de grands dignitaires de l'Empire, on signa le con-

cordat. La journée du lendemain fut encore employée en visites d'amitié, en félicitations et distributions de grâces et de faveurs. Mille francs furent distribués à chacun des serviteurs du saint-père. Une pension de 12,000 francs, prélevée sur la cassette impériale, fut donnée au docteur Porta, médecin du pape. Les évêques et les cardinaux qui avaient encouru la disgrâce de l'Empereur sortirent de Vincennes ou furent rappelés de leur exil. L'abbé d'Astros lui-même fut fait évêque. Enfin Napoléon pardonna à M. de Portalis fils, qui, par l'entremise de M. Molé, grand-juge, fut nommé président de la Cour d'Angers.

L'Empereur revint à Paris le 27, et fit publier, au bruit du canon des Invalides et des cloches de Notre-Dame, la conclusion du concordat. En rentrant dans ses appartements, il frappait, avec une véritable joie d'enfant, la basque de son habit dans laquelle était une copie de cet acte, en fredonnant gaiement et à demi-voix ces paroles : « La victoire est à nous !... » de l'opéra de la *Caravane du Caire*, alors fort en vogue.

Quant au pape, il fut entouré de pompes et d'hommages. Napoléon en eût fait une idole s'il avait voulu rester en France, parce qu'en ce cas Paris fût devenu la capitale du monde chrétien. Mais le saint-père devait retourner dans ses Etats. Il quitta Fontainebleau le 24 janvier 1814, comblé de présents magnifiques. Il faut le dire, dans les positions difficiles où il s'était trouvé vis-à-vis de l'Empereur, il fut heureusement servi par ses vertus et la douceur de son caractère. On lui doit encore un éloge non moins mérité : c'est que, de tous les souverains de l'Europe, c'est peut-être celui qui avait eu le plus à se plaindre de Napoléon, et que cependant ce fut celui de tous, pour ne pas dire le seul, qui couvrit plus tard d'une touchante protection la famille persécutée du grand homme.



CHAPITRE VII.

UN PRISONNIER D'ÉTAT.

1810.



Depuis quelque temps déjà Pie VII était à Savone par ordre de l'Empereur, lorsque le cardinal di Pietro, que le pape, en quittant Rome, avait nommé son délégué, fut mandé à Paris. Il s'y rendit, sans cesser toutefois d'administrer les affaires de l'Eglise; mais ayant refusé, comme beaucoup de ses collègues dissidents, d'assister à la cérémonie religieuse du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, il fut immédiatement relégué à Semur : on lui défendit en même temps de porter les insignes de sa dignité, et il lui fut interdit de correspondre avec Sa Sainteté.

Calme au milieu de la tempête soulevée par l'orgueil justement blessé de Napoléon, Pie VII puisait dans sa conscience et sa foi la force nécessaire à la lutte qu'il avait à soutenir. Nous avons dit précédemment que la sentence d'excommunication fulminée contre l'Empereur avait été expédiée secrètement à plusieurs évêques et cardinaux français, ainsi qu'au cardinal di Pietro; mais la police dont M. de Chabrol entourait le pape à Savone était assez bien faite pour que la liste des personnes auxquelles la bulle avait été adressée à Paris fût connue avant même que cette bulle arrivât dans la capitale.

Furieux de cet acte d'hostilité, Napoléon, comme nous l'avons dit encore, donna l'ordre d'arrêter les cardinaux italiens qui étaient

en France, et de les enfermer à Vincennes. Quarante-huit heures après, le cardinal di Pietro était enlevé à Semur, jeté dans une voiture de poste, et amené à Paris sous l'escorte d'un officier de gendarmerie.

Il était huit heures du soir lorsque la voiture toute poudreuse s'arrêta dans la cour du ministère de la police, alors situé sur le quai Voltaire. Le ministre était absent, ainsi que Desmarest, qui d'ordinaire le suppléait dans de pareilles circonstances. Ce fut l'inspecteur général Pâques qui reçut l'éminence ultramontaine.

« Monsieur, dit tout d'abord le cardinal, d'une voix volubile et avec un accent italien fortement prononcé, on m'a forcé de partir sans me donner même le temps de déjeuner, et je n'ai rien pris de toute la route qu'on m'a fait faire d'une seule traite ; je vous prie, avant tout, de me faire donner à dîner.

— Monsieur le cardinal, répondit Pâques respectueusement, vous dînerez à l'hôtel de la Force.

— Alors je vous serai fort obligé de me faire conduire tout de suite à cet hôtel, car j'ai le plus grand besoin de prendre quelque nourriture.

— J'aurai l'honneur de conduire moi-même Votre Eminence ; mais souffrez auparavant que je prescrive quelques dispositions indispensables.

— Oh ! mon Dieu, ne vous mettez pas en peine ; croyez bien que je ne suis pas dans une disposition d'esprit à m'occuper des misères corporelles : un plat de macaroni, le premier poisson venu, quelques légumes, un peu de pâtisserie et le dessert... »

Pâques sourit d'un air moitié fin, moitié surpris, que l'Eminence ne remarqua pas ; puis il sortit et ne reparut qu'au bout d'une heure. Le cardinal ne chercha pas cette fois à dissimuler sa mauvaise humeur.

« Pourquoi ne pas avouer tout simplement que l'on a résolu de me faire mourir de faim ? s'écria-t-il.

— Pardon, monsieur le cardinal, interrompit Pâques; j'ai tardé un peu, mais enfin me voici...

— Et vous allez me conduire à cet hôtel de la Force?

— A l'instant même.

— C'est fort heureux! Mais hâtez-vous, de grâce, car je suis exténué. »

On monte en voiture à la grande satisfaction du cardinal, qui ne doute pas que l'*hôtel de la Force* ne soit une résidence convenable, où il doive être traité avec les égards et le respect dus à son caractère, à son âge, et à sa dignité de prince de l'Eglise. Bientôt l'équipage s'arrête dans une petite ruelle étroite et sombre, devant une porte basse. Pâques met pied à terre le premier; il invite le cardinal à descendre, puis il lui recommande de baisser la tête. Le prélat s'incline.

« Encore, encore, monseigneur, dit Pâques; il s'agit d'entrer par cette petite porte.

— Voilà une singulière entrée pour l'ancienne demeure des ducs de la Force », dit le cardinal.

Il avait à peine formulé cette observation, suite de son erreur, que déjà il se trouvait dans une salle voûtée, entouré d'hommes revêtus d'un uniforme sinistre, et presque tous tenant à la main un trousseau d'énormes clefs.

« Passez par ici », lui dit d'une voix rude et brutale un de ces hommes.

Le cardinal ne revenait pas de sa surprise; il se retourna pour interroger son conducteur; mais déjà l'inspecteur général Pâques avait disparu.

« Où suis-je donc? s'écria-t-il.

— Oh! soyez tranquille, vous êtes en sûreté; vous êtes à la Force, voilà tout, répondit un des gardiens...

— Comment! cet hôtel de la Force est donc une prison?

— A vrai dire, c'est quelque chose d'approchant... »

Le cardinal se tut. Un quart d'heure après on le conduisit dans

une étroite cellule, meublée d'un misérable lit, d'une table vermoulue et d'une chaise. A peine le prélat y fut-il entré, que des cris, des jurements, des blasphèmes se firent entendre de la cellule voisine à sa droite.

« Qu'est-ce? fit le cardinal tout effrayé.

— Ah! dame! il ne faut pas faire trop attention; c'est un voleur qui se purge de la bile qu'il amasse ici depuis six mois. »

Au même moment des chants obscènes, des éclats de rire et des trépignements cadencés retentirent dans la cellule de droite.

« Encore! s'écria le cardinal.

— Oh! de ce côté-là, c'est différent, continua le guichetier. c'est une belle et joyeuse fille qu'on a envoyée ici pour faire un peu pénitence. »

Le prélat n'y put pas tenir davantage; la résignation dont il s'était armé lui échappa.

« Oh! c'est horrible! s'écria-t-il; placer un cardinal de la sainte Église romaine entre un voleur et une fille perdue!

— Il est vrai que ça peut paraître incohérent et d'une familiarité exagérée, fit le gardien; mais, dame! tout ça dépend de l'habitude; la vie est un voyage, comme on dit à l'Opéra-Comique, toute la question est de louvoyer sa barque et de voir comment l'heure de la bourrasque se terminera. »

Le cardinal ne répliqua pas, car, au langage de son interlocuteur, il comprenait, avec sa finesse italienne, que peut-être n'était-il pas si abrupte qu'il semblait s'efforcer de le paraître.

Dès qu'il fut seul, il se jeta tout habillé sur le grabat qui lui était destiné. n quart d'heure après on lui apporta quelques mets envoyés par le directeur de la maison, mais préparés toutefois avec plus de soin que ceux du vulgaire des prisonniers. Il ne toucha pas à cette nourriture grossière, et il y avait soixante-douze heures qu'il n'avait mangé, lorsqu'on vint lui annoncer qu'il allait être condu chez le ministre de la police. Bientôt, en effet, on le fit monter en

voiture, et il arriva à l'hôtel du quai Voltaire. Cette fois ce fut par le conseiller d'Etat Réal qu'il fut reçu.

« Ah ! monsieur, lui dit tout d'abord le prélat, on a chez vous bien peu de respect pour notre sainte religion et bien peu d'égards pour ses ministres.

— Croyez, monsieur le cardinal, répondit Réal, que je serais au désespoir qu'on eût manqué à la déférence qui vous est due à tant de titres.

— De la déférence!... Mais savez-vous, monsieur, où l'on m'a fait coucher, moi, cardinal?... entre un voleur et une prostituée!...

— C'est fort mal, dit Réal ; et cependant une fois en sa vie, au moins, Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est trouvé en plus mauvaise compagnie encore.

— C'est vrai, monsieur; il est certain que Notre-Seigneur...; mais... un cardinal de la sainte Église romaine confondu avec le rebut de la civilisation !

— Je conviens, répliqua le conseiller d'État, qu'on aurait pu faire mieux, et je donnerai des ordres pour que pareille chose n'arrive pas à l'avenir; je dois, vous daignerez excuser cette formalité, je dois avant tout vous faire subir un interrogatoire.

— Je sais, je sais; mais sur ce point vous pouvez, monsieur, parfaitement vous abstenir, car je ne répondrai à aucune de vos questions. En mon âme et conscience, je crois ne devoir compte de ma conduite qu'à Dieu, et après lui au sacré Collége.

— Soit, rien ne vous contraint à répondre à mes interrogations, et ce n'est là d'ailleurs qu'une affaire de forme; ce que nous avons intérêt à savoir, nous le savons; ainsi, vous ne pouvez nier que vous ayez reçu, il y a trois jours, une lettre du pape.

— Certes non, je ne le nierai pas. J'ai reçu une lettre; elle m'est parvenue par une main sûre ; le cachet était intact, et je l'ai brûlée après l'avoir lue... Oh! votre police est bien adroite; mais Dieu est pour nous!

— Il est clair que notre police ne peut pas lutter avec Dieu , et

c'est quelquefois très-malheureux... Eh bien! voyons, puisque vous convenez que cette lettre vous est parvenue, il ne doit pas vous en coûter davantage de me dire ce qu'elle contenait?

— Oh! pour cela, c'est une autre affaire! ne l'espérez pas, mon cher monsieur, vous ne le saurez jamais.

— Vrai! monsieur le cardinal? permettez-moi de vous dire que cela est fâcheux!

— Pour vous, oui; et j'en suis désolé, en vérité, car, à tout prendre, vous paraissez un galant homme; mais je dois vous déclarer que, dussé-je passer le reste de ma vie enfermé dans votre horrible hôtel de la Force, je ne vous dirai jamais un mot du contenu de cette lettre.

— Cela est réellement contrariant.

— En effet, je le crois.

— Sans doute; car si vous ne voulez pas absolument me dire ce que contenait cette malencontreuse lettre, je me verrai dans la nécessité de le rappeler moi-même à votre souvenir.

— Oh! fit le cardinal en souriant, ceci n'est qu'une ruse de guerre, mais moins fin que moi ne s'y laisserait pas prendre; le cachet, je vous le répète, était intact.

— Oui, parfaitement intact, j'en suis assuré.

— Or, la lettre m'ayant été remise par une main sûre, je suis bien tranquille, et si la persécution doit s'appuyer sur ce prétexte, du moins ne pourra-t-elle atteindre que moi.

— Mon Dieu, au fond, nous nous trouvons d'accord plus que vous ne pensez, monsieur le cardinal; aussi ai-je commencé par vous prier de me dire le contenu de cette lettre.

— Donc vous ne le connaissez pas.

— Pardon, je ne concède pas ce point, la conséquence n'est pas rigoureuse.

— Quoi! vous persistez à soutenir que vous savez ce qu'elle contenait?

— Sans aucun doute.

— Et vous pourriez me le dire à l'instant, exactement?

— Très-exactement ; je puis même faire plus, et vous en mettre sous les yeux la traduction, car elle était écrite en italien.

— Pour le coup, c'est trop fort !

— Oui, c'est fort, répondit Réal ; et en même temps, tirant un papier d'un carton de son bureau, il commença à lire, d'une voix indifférente, la traduction de la lettre. A mesure que cette lecture avançait, le cardinal donnait les signes d'une indicible surprise.

— Voici qui confond l'imagination, s'écria-t-il quand le conseiller d'Etat eut terminé ; j'ai minutieusement examiné le cachet ; il était intact, j'en ai la certitude, et j'ai brûlé la lettre sans la communiquer à personne !

— Je vous arrête là, monsieur le cardinal ; certes, il me serait aisé d'user de représailles, et de vous dire que jamais vous ne saurez comment nous sommes parvenus à nous procurer la copie de cette lettre ; mais je veux agir plus loyalement avec vous... Tout ceci d'ailleurs n'est pas mystérieux autant que vous pourriez peut-être le supposer : vous avez brûlé la lettre, n'est-ce pas ?

— J'ai vu la flamme la consumer sous mes yeux.

— Fort bien ; mais vous n'en avez pas dispersé les cendres. Ces cendres, ces vestiges négligés par vous, nous nous les sommes procurés ; un de nos plus habiles chimistes les a soumis à une analyse investigatrice, et nous avons retrouvé textuellement le contenu de la lettre.

— Pas de dérision, monsieur, je vous prie ; vous ne me supposez pas une crédulité assez puérile pour admettre cette fable. Vous avez employé un autre moyen ?

— Cela pourrait bien être ; mais cet autre moyen, je ne vous le ferai connaître que si vous consentez vous-même à me dire quel a été près de vous l'intermédiaire secret de Sa Sainteté.

— Impossible, monsieur ; j'aime mieux croire à l'analyse des cendres.

— Comme bon vous semblera : gardons chacun notre secret.

— Je voudrais toutefois, dit encore le cardinal après quelques instants de silence, vous demander une grâce : ce serait de ne pas me faire conduire de nouveau à cet hôtel de la Force.

— Telle n'a pas été un instant mon intention, répondit Réal veuillez, avant tout, me faire l'honneur de dîner avec moi, monsieur le cardinal ; je vous accompagnerai moi-même dans un château où vous trouverez des personnes de connaissance.

— Et où je serai prisonnier ?

— C'est avec douleur que je me vois dans la nécessité de vous répondre affirmativement.

— Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! » fit le cardinal.

Le dîner se passa assez gaiement, et le digne prélat y fit honneur avec un appétit propre à donner témoignage d'une grande résignation. Le soir venu, le cardinal et le conseiller d'Etat montèrent dans une voiture qui les conduisit à Vincennes, et là, monsignor di Pietro fut mis en possession d'un petit appartement qui lui avait été préparé. Il eut bientôt pour compagnons de captivité les cardinaux Gabrielli et Oppironni, ainsi que l'abbé d'Astros, vicaire-général du diocèse de Paris, dont le siége était vacant depuis la mort du cardinal Du Belloi. M. d'Astros blâma fort la position où s'était placé le cardinal di Pietro ; il lui reprocha surtout sa trop grande franchise.

« Il ne fallait à aucun prix, disait-il, avouer que vous eussiez reçu une lettre du saint-père.

Mais si vous n'avez rien avoué, vous, monsieur l'abbé, répliqua le prélat italien, comment se fait-il que vous soyiez amené ici ?

— Oh ! moi, c'est différent, et, certes, ce n'est pas faute de discrétion. Voici comment je me suis trouvé enferré dans cette malheureuse affaire. J'arrivais aux Tuileries, où je devais, comme vous savez, complimenter l'Empereur à l'occasion de sa fête, lorsqu'en sortant M. Réal m'aborda, et me dit :

— Monsieur l'abbé, veuillez, je vous prie, prendre la peine de venir avec moi ; Sa Majesté m'a chargé de vous parler. »

Je le suivis ; il me conduisit à sa voiture dans laquelle il m'invita à monter; il prit place près de moi, et ordonna de conduire à mon hôtel.

« Monsieur l'abbé, me dit-il chemin faisant, ne savez-vous rien de relatif à la bulle d'excommunication lancée par le pape?

— J'en ai eu connaissance comme tout le monde, lui répondis-je.

— Et vous n'avez reçu à ce sujet aucun message de Sa Sainteté?

— Aucun.

— C'est ce qu'il faudra examiner.»

Le mot n'était pas poli; mais j'eus l'air de ne pas y faire attention. Au bout de dix minutes nous arrivions à l'hôtel de l'archevêché; Réal entra sans façon dans mon cabinet.

« Monsieur l'abbé, me dit-il alors, je crois que vous feriez sagement d'avouer que vous avez reçu une missive du pape. J'aurais pu faire comme Votre Eminence, dire que j'avais reçu une lettre et que je l'avais brûlée; mais j'avais résolu de garder jusqu'à la fin mon secret. Je tins bon, je n'avouai rien ; mais le malheur voulut que l'attention de Réal fût tout d'abord attirée par une corbeille placée sous un bureau, et destinée à recevoir les papiers sans utilité. Il prend quelques-uns de ces papiers, et le premier sur lequel il jette les yeux se trouve être précisément la minute de la réponse que j'avais faite à Sa Sainteté, et dans laquelle, en accusant réception de la bulle d'excommunication, j'instruisais le saint-père que, par mes soins, elle avait été publiée dans le diocèse. Deux heures plus tard, j'étais amené ici ; et vous voyez, monsieur le cardinal que ce n'est pas du moins le manque de discrétion qui m'y a conduit.

— Oh! oh! monsieur le vicaire-général, s'écria le prélat avec son accent saccadé, qui ajoutait à l'étrangeté de l'exclamation, si j'ai, moi, été trop franc, convenez que vous avez été, vous, bien étourdi ! »

Le cardinal di Pietro resta à Vincennes jusqu'en 1813, époque où il lui fut enfin permis de se rendre près du pape, alors à Fontaine-

bleau. Durant sa longue détention, il n'avait pas perdu un seul instant sa quiétude et sa bonne humeur; il ne paraissait même pas conserver une rancune bien profonde contre Napoléon, car plus d'une fois on l'entendit dire, d'un ton de bonhomie narquoise, à l'annonce de quelque nouvelle victoire de l'Empereur :

« Encore !... Eh ! qu'est-ce que ce damné d'homme ferait donc, s'il n'etait pas excommunié ?





